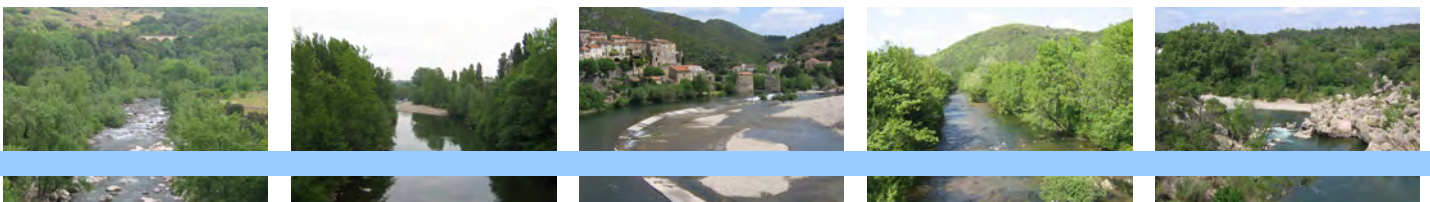




CONTRAT DE RIVIERE ORB-LIBRON 2011 – 2015

- Diagnostic détaillé intégrant le bilan du Contrat Orb 2006 - 2010 -



Sommaire

A	PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS	9
I.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	11
II.	CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE	12
III.	DYNAMIQUE AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU ET ACTEURS	14
B	BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE 2006 - 2010 ET DIAGNOSTIC THEMATIQUE	19
I.	VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX	21
I.1.	Rappel des actions du volet A du Contrat Orb 2006-2010	21
I.2.	Bilan technico-financier du volet A	22
I.2.1.	Thème A.1 : Assainissement des collectivités locales	25
I.2.2.	Thème A.2 : Assainissement des établissements liés aux activités vinicoles	28
I.2.3.	Thème A.3 : Réduction des pollutions d'origine agricole	28
I.2.4.	Thème A.4 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques	32
I.3.	Diagnostic de la qualité des eaux et évolution - Etat de l'assainissement	32
I.3.1.	Sources de pollutions et assainissement	32
I.3.2.	Qualité des eaux de surface	42
I.3.3.	Qualité des eaux souterraines	53
II.	VOLET B : GESTION DES RESSOURCES EN EAU	55
II.1.	Rappel des actions prévues au Contrat Orb 2006-2010	55
II.2.	Bilan technico-financier du volet B	55
II.3.	Ressource en eau et usages : diagnostic et évolution	61
II.3.1.	Ressources souterraines	61
II.3.2.	Relations eaux souterraines / eaux superficielles	62
II.3.3.	Ressources superficielles et fonctionnement hydrologique à l'étiage	62
II.3.4.	Utilisations des ressources en eau	65
III.	VOLET C : GESTION DU MILIEU AQUATIQUE ET DU RISQUE INONDATION	76
III.1.	Rappel des actions prévues au Contrat Orb 2006-2010	76
III.2.	Bilan technico-financier du volet C	77
III.2.1.	Thème C.1. Gestion du risque inondation	79
III.2.2.	Thème C.2. Amélioration du fonctionnement morphoécologique	83
III.2.3.	Thème C.3. Mise en valeur des cours d'eau	86
III.3.	Diagnostic du fonctionnement morphoécologique et gestion du risque inondation	86
III.3.1.	Principales caractéristiques du milieu physique	86

III.3.2. Fonctionnement hydromorphologique et politique de restauration	88
III.3.3. Contexte piscicole et continuité biologique	89
III.3.4. Gestion du risque inondation	92
C EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE ET BILAN GENERAL DU CONTRAT 2006 - 2010	99
I. BILAN TECHNICO-FINANCIER GLOBAL DU CONTRAT ORB 2006 - 2010	101
II. EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	105
II.1. Rappel de la méthodologie mise en œuvre	105
II.1.1. Temps 1 : Consultation d'informateurs privilégiés	105
II.1.2. Temps 2 : Organisation de groupes focus	105
II.2. Historique	107
II.2.1. 1988 - 1995 : Premières velléités	107
II.2.2. Fin 1995 - 1997 : Accélération et pose des cadres d'une dynamique locale	107
II.2.3. 1998 - 2003 : Mise en œuvre du premier Contrat de rivière	108
II.2.4. 2003-2006 : Elaboration du second Contrat de rivière et lancement du PAPI	109
II.2.5. 2006 - 2011 : Mise en œuvre du second Contrat de rivière	110
II.3. Analyse du mode de fonctionnement de la procédure	111
II.3.1. A propos du portage politique de la démarche	111
II.3.2. A propos de la concertation	112
II.3.3. A propos de l'animation	113
II.3.4. A propos de la communication et de la sensibilisation	114
II.3.5. La relation aux acteurs extra-locaux	116
II.3.6. A propos des perspectives	117
II.4. Synthèse des points de vue des acteurs sur la démarche, ses acquis et son fonctionnement	118
II.4.1. Adhésion globale	118
II.4.2. Gestion quantitative de la ressource	119
II.4.3. Gestion du risque d'inondation	121
II.4.4. Amélioration du fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau	122
II.4.5. Amélioration de la qualité des eaux	122
II.4.6. Information, communication, éducation à l'environnement	123
II.4.7. Modalités de portage et de pilotage	123
III. BILAN GENERAL DU CONTRAT	125
III.1. Synthèse du bilan - évaluation du Contrat Orb 2006 - 2010	125
III.2. A propos des enjeux liés au fonctionnement de la procédure et aux dynamiques du territoire	137

Liste des cartes

1	Périmètre du bassin Orb - Libron
2	Patrimoine naturel
3	EPCI
4	Stations d'épuration
5	SPANC
6a	Qualité physico-chimique des cours d'eau en 2006-2007
6b	Qualité physico-chimique des cours d'eau en 2010
7	Qualité des baignades
8	Masses d'eau souterraine
9	Ressources en eaux de surface
10	Schéma hydraulique des équipements BRL
11	Prélèvements pour l'usage AEP
12	Rendement primaire des réseaux
13	Prélèvements pour l'irrigation
14	Etat physique des cours d'eau
15	Structures compétentes pour les actions de restauration - entretien des cours d'eau
16	Etat d'avancement des PPRi
17	Etat d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde
18	Enjeux en zone inondable
19	Objectif d'état des masses d'eau superficielle

Liste des annexes

1	Caractéristiques démographiques des communes des bassins de l'Orb et du Libron
2	Stations d'épuration des bassins de l'Orb et du Libron
3	Qualité des eaux superficielles des bassins de l'Orb et du Libron
4	Qualité des eaux de baignade des bassins de l'Orb et du Libron

INTRODUCTION

Depuis plus de 10 ans, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Orb est à la charge du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb. Sur cette période, **le SMVO a piloté deux Contrats de rivière successifs et un Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)**. Depuis 2009, un SAGE est en cours d'élaboration sur le périmètre Orb - Libron.

L'historique de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Orb a été marqué ces dernières années par des événements importants :

- **2004** : début de l'élaboration du second Contrat de rivière Orb 2006 - 2010.
- **Avril 2006** : agrément du Contrat Orb par le comité de bassin Rhône Méditerranée et Corse.
- **2006 - 2010** : mise en œuvre du programme d'actions du second Contrat de rivière Orb.
- **Octobre 2007** : engagement du comité syndical du SMVO dans la procédure SAGE.
- **Juin 2008** : extension du périmètre du SMVO au bassin du Libron ; la structure devient SMVOL : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.
- **Août 2009** : arrêté de périmètre du SAGE Orb - Libron.
- **Septembre 2009** : lancement de l'évaluation du 2ème Contrat en vue de l'élaboration d'un 3ème Contrat 2011 - 2015, qui portera sur le même périmètre que le SAGE, c'est-à-dire sur les bassins Orb et Libron.
- **Novembre 2009** : arrêté de composition de la CLE du SAGE Orb - Libron
- **Avril 2010** : le SMVOL devient Etablissement Public Territorial de Bassin
- **Juin 2010** : Présentation du Bilan / évaluation du second Contrat Orb au Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée.

Le bilan du second Contrat a ainsi été réalisé dans un cadre nouveau, et dans la perspective d'un troisième Contrat, pour la période 2011 - 2015, qui concernera le territoire Orb - Libron. Le bilan du Contrat est intégré au présent rapport.

Les conclusions du bilan / évaluation et les événements majeurs intervenus au cours du Contrat - lancement du SAGE Orb - Libron, extension du périmètre du SMVO au bassin du Libron - ont conduit le SMVOL et ses partenaires à élaborer un troisième Contrat de rivière pour la période 2011 - 2015, qui concernera le territoire Orb - Libron.

Remarque :

Le bilan du Contrat Orb 2006 - 2010 intéresse uniquement le bassin versant de l'Orb ; en revanche, les éléments de diagnostic et les enjeux exposés dans ce dossier concernent le territoire Orb - Libron.

A

PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS

I.CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Situé en quasi-totalité dans le département de l'Hérault, le territoire Orb - Libron occupe une superficie de 1 700 km². Les altitudes s'échelonnent entre 1 126 m au sommet de l'Espinouse et 0 m à l'embouchure de l'Orb dans la Méditerranée à Valras-Plage.



Le bassin Orb - Libron structure la partie occidentale du département de l'Hérault ; par la taille de son bassin, l'Orb est le second fleuve du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La marge nord-ouest du territoire est incluse dans le département de l'Aveyron et marque la limite de partage des eaux entre les bassins méditerranéen et atlantique.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de **1700 km²**, recoupe une grande variété de formations géologiques, couvrant presque tous les étages géologiques.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale - 600 mm - et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles. Outre le Jaur, les affluents les plus importants de l'Orb sont la Mare, le Vernazobres et le Lirou en rive droite, le Gravezon et le Taurou en rive gauche.

A l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une grande partie de ces espaces est classée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont les deux principaux, ceux de la Grande Maire et de l'ancien grau du Libron, situés entre Sérignan et Vias,.

II.CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

Les **94 communes** du territoire totalisent une population de 180 000 habitants, dont 40% résident à Béziers (73 500 habitants), seconde ville du département de l'Hérault ; si l'on excepte Béziers, le périmètre compte 3 communes entre 5000 et 7000 habitants (Bédarieux, Sérignan et Vias) et 17 communes entre 2000 et 4000 habitants.

Les $\frac{3}{4}$ des habitants sont installés dans les plaines alluviales. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80 ; la croissance s'est accélérée depuis 1999, surtout dans le Biterrois, qui enregistre un développement légèrement plus rapide que celui du département de l'Hérault (au second rang des départements français les plus dynamiques) avec un taux de l'ordre de 1,6 % par an. La croissance démographique concerne essentiellement les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers : certaines ont vu leur population multipliée par 2, voire 3 sur les 30 dernières années ; Béziers, après avoir régressé dans les années 80 et 90, a repris une phase de croissance.

Le taux d'accroissement des surfaces urbanisées est nettement supérieur au taux de croissance démographique : dans le Biterrois, la consommation du territoire a été de près de 30% entre 2000 et 2007 ; l'étalement des tâches urbaines est particulièrement mal maîtrisé dans les communes au nord de Béziers, du fait d'un fort développement des lotissements de maisons individuelles. Ce phénomène est lourd de conséquence sur le plan environnemental.

La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les $\frac{3}{4}$ sont dans les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Le taux d'activité est de l'ordre de 40%, inférieur de 2 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage a nettement diminué depuis la fin des années 90 mais reste élevé par rapport à la moyenne nationale : il est de 12%, comme celui du département. L'agriculture et l'industrie emploient chacun 7% de la population active, la construction 9% et les commerces et services 77% ; la part des services et de la



construction a augmenté ces dernières années alors que les emplois dans l'agriculture et l'industrie ont régressé. Le territoire demeure néanmoins rural, avec une proportion d'emplois agricoles double de celle du département.

La viticulture, redynamisée par la production de vins de qualité (Faugères, Saint-Chinian, Minervois), occupe une place encore dominante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole du biterrois demeure un des premiers pôles de production de vin en Europe, bien que la politique d'arrachage définitif ait déjà conduit à réduire d'un tiers le vignoble, et pourrait se solder par une diminution de 50% du vignoble actuel d'ici 2020. La question du devenir des surfaces libérées est posée. Outre les pertes d'emploi, cette évolution s'est accompagnée d'une forte réduction du nombre de caves coopératives et du développement des productions AOC (20% du vignoble).

Sur la moyenne vallée de l'Orb, la vigne occupe plus de 80% de la SAU. Sur les basses plaines, les productions agricoles sont plus diversifiées : cultures céréalières et industrielles, légumes et fruits ; les grandes cultures tendent à s'accroître par l'arrachage de vignes. La déprise agricole est assez sensible dans la partie amont du bassin, mais le secteur de Bédarieux conserve une vocation agricole : vignes, céréales, vergers. Quelques exploitations d'élevage - ovins et volailles - sont concentrées sur le haut-bassin.

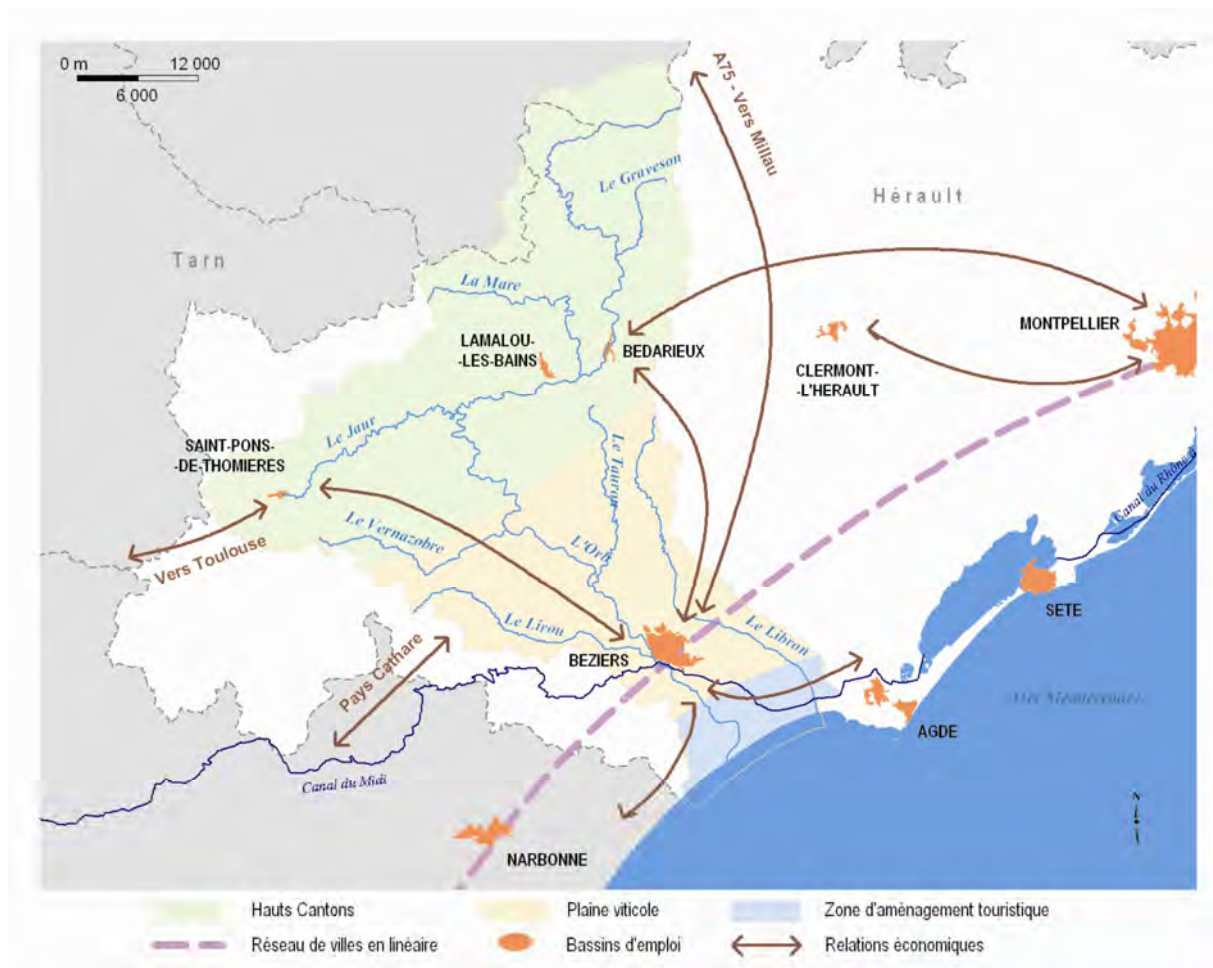
L'activité minière a profondément marqué l'histoire de la région : mines de charbon de Graissessac, plomb argentifère et zinc dans la Montagne Noire, aluminium à Bédarieux, etc. Si le secteur industriel a perdu du terrain sur l'ensemble du territoire, Béziers avec sa périphérie est un pôle industriel important au niveau régional grâce au secteur du travail des métaux, qui regroupe 26 entreprises et 850 emplois.

Durant plusieurs décennies, la moyenne vallée de l'Orb ainsi que les secteurs aval de certains affluents ont été le siège d'une activité massive d'extractions de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur. Les extractions en lit mineur ont cessé depuis plusieurs années, mais les répercussions sur la dynamique physique des cours d'eau persistent ; 3 exploitations en lit majeur sont encore en activité sur les bords de l'Orb à Thézan-les-Béziers, Maraussan et Cazoul les Béziers.

Les activités touristiques ont connu un essor important depuis les années 70 ; elles intéressent les hauts cantons mais surtout la frange littorale et sont essentiellement tournées vers les loisirs liés à l'eau. Le tourisme balnéaire provoque des afflux massifs de populations dans des stations balnéaires de seconde génération, construites ex-nihilo au détriment des espaces naturels littoraux ; ainsi, les populations de Valras et de Vias sont multipliées par 7 en saison estivale. Le littoral dispose de 3 ports de plaisance : Sérignan (320 anneaux), Valras (280 anneaux) et Vendres (200 anneaux) ; à noter un projet d'extension du port de Sérignan, visant la création de 500 anneaux supplémentaires. A Vias, Europark, le plus grand parc forain fixe de France, accueille plus de 400 000 visiteurs / an.

A Lamalou-les-Bains, le thermalisme a généré le développement d'un important secteur santé et de structures d'hébergement et de services, qui font de cette ville le troisième bassin d'emploi de la zone, derrière Béziers et Bédarieux. Au nord du territoire, l'exploitation des eaux de source d'Avène a donné naissance à un centre thermal et touristique et à une usine de fabrication de cosmétiques : établissement Pierre Fabre, marque « Avène ». Les eaux de la Vernière, aux Aires, sont également embouteillées et commercialisées.

Composantes et dynamique du territoire



III.DYNAMIQUE AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU ET ACTEURS

Deux Contrats de rivière successifs ont été portés par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb. Un premier Contrat de rivière a été signé en 1996 sur le bassin de l'Orb, porté par le Conseil général de l'Hérault ; un an plus tard était créé le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO), pour prendre en charge cette procédure et aussi assurer les missions de coordination des acteurs du Contrat, d'organisation de la concertation, de maîtrise d'ouvrage des études générales, de formation et sensibilisation.

Le Contrat, qui s'est déroulé de 1997 à 2003 a permis :

- de mettre en place une politique pérenne de restauration-entretien des cours d'eau, qui s'appuie sur 10 structures intercommunales à l'échelle des sous-bassins, la cohérence des interventions étant assurée par les 2 techniciens de rivière du SMVO ;
- de faire avancer les opérations d'amélioration de l'assainissement des collectivités sur certains secteurs dégradés ;
- de développer et partager la connaissance sur différents thèmes, notamment celui du risque inondation.

Le bilan du premier Contrat a fait apparaître que des efforts importants devaient encore être accomplis pour améliorer la qualité des cours d'eau sur des zones qui demeurent altérées, en cohérence avec les objectifs de bon état, et traiter de nouvelles problématiques telles que la gestion quantitative des ressources en eau et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole. C'est pourquoi le Comité de rivière, le SMVO et les partenaires déjà mobilisés pour le premier Contrat ont décidé collectivement la réalisation d'un second Contrat Orb, signé en juillet 2006.

Le second Contrat répondait principalement à quatre objectifs :

- contribuer à la satisfaction des objectifs de bon état des masses d'eau et au respect de l'objectif baignade sur certains tronçons prioritaires ;
- réduire la contamination des eaux souterraines par les pesticides d'origine agricole ;
- améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements, de façon à évaluer l'équilibre besoins - ressources ; rationaliser et sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- restaurer la libre circulation des grands migrateurs ; préserver et valoriser les potentialités biologiques des milieux aquatiques.

Les acteurs du territoire

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (S.M.V.O), créé en 1997, regroupait le Département de l'Hérault et 79 communes du bassin versant de l'Orb. Les EPCI en place n'ayant pas pris les compétences exercées par le S.M.V.O, ce sont donc les communes qui adhèrent au Syndicat Mixte.

Les communes du bassin versant du Libron ont sollicité leur adhésion, via le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL) au S.M.V.O. En 2008, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb a été rebaptisé Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Son périmètre d'action est depuis élargi à la vallée du Libron, où il exerce les missions statutaires suivantes : « le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Parmi les structures de gestion ayant des compétences dans le domaine de l'eau, il convient de citer, outre le SMVOL :

- 10 structures maîtres d'ouvrage des travaux de restauration - entretien des cours d'eau, qui couvrent la quasi-totalité du linéaire : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL), SIVU de la Mare, Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux sur l'Orb, le Gravezon et leurs affluents (SMETOGA), SIVU de l'Orb, du Rieupourque et du Bitoulet, SIVU Moyenne Vallée de l'Orb, Syndicat du Lirou, Communauté de communes Orb - Jaur, CC du Saint Ponais, CC du Saint-Chinianais et enfin le Syndicat Béziers - la Mer ;

- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABEM), qui gère l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable sur son territoire ;
- 8 syndicats intercommunaux de gestion de l'AEP : SIVOM Orb - Gravezon (également compétent en assainissement), SIAEP Vallée de la Mare, SIAEP Vallée du Jaur, SIAEP Rive Gauche de l'Orb, SIAEP Pardailhan, SIAEP Vernazobres, SIAEP Thézan - Pailhès, SIVOM d'Ensérune ;
- le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) : créé en 1996 pour promouvoir une gestion durable de l'aquifère profond des sables astiens, le SMETA regroupe la CABEM, 8 communes, les chambres consulaires et le Conseil général de l'Hérault.

Les EPCI du territoire ont parfois pris des compétences de gestion des cours d'eau, en plus d'attributions dans le domaine de l'assainissement et des déchets. Outre les 3 communautés de communes déjà citées, 10 autres intéressent le territoire ; à noter que la commune de Vias fait partie de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Parmi les acteurs de la protection des milieux naturels, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc couvre une grande partie amont du bassin Orb - Libron ; créé en 1973 et regroupant 92 communes de l'Hérault et du Tarn, le Parc dispose d'une charte, actuellement en cours de révision, qui souligne que « l'économie de l'eau est porteuse de perspectives importantes pour le territoire du Parc ». La restauration de la qualité des eaux et la protection des milieux humides sont donc des missions essentielles du Parc ; ainsi, il accompagne les communes pour l'amélioration de leur assainissement ou la mise en place des périmètres de protection des captages, appuie les Chambres d'Agriculture pour la réalisation des programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevage, contribue au développement des connaissances sur la faune et la flore aquatiques, etc.

Le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres a acquis 4 sites, gérés par les collectivités locales ; il s'agit du site des Orpellières près du débouché en mer de l'Orb, de la Grande Maïre, de la Grande Cosse et du site de Roque Haute.

Enfin, en termes d'aménagement du territoire, le bassin Orb - Libron, recoupe deux grands territoires de projets :

- le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par un Syndicat Mixte regroupant les EPCI et englobant l'ensemble du bassin en amont de Béziers ;
- celui du SCoT du Biterrois, lui aussi porté par un Syndicat Mixte, qui couvre les moyennes et basses vallées ; ce SCoT concerne 87 communes ; le périmètre a été arrêté en 2003 et le Syndicat Mixte créé en 2004. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été validé par le Syndicat Mixte le 12 novembre 2009.

Territoires de projet



Le projet de Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est concrétisé entre 2003 et 2005 avec l'élaboration de la charte de territoire et la mise en place du Conseil de développement et du Syndicat Mixte. Le Pays englobe 120 communes de la partie ouest et nord-ouest du département de l'Hérault, coïncidant en grande partie avec le bassin Orb - Libron en amont de Béziers. Les axes stratégiques exposés dans la charte de Pays comportent notamment les actions suivantes :

- soutenir une agriculture raisonnée et encourager les filières « bio » ;
- participer à la gestion du risque inondation ;
- préserver les espaces remarquables et/ou fragilisés.

Le Pays et le SMVOL ont déjà initié des collaborations sur 2 sujets :

- la gestion économe de l'eau, avec la participation du Pays au projet présenté par le SMVOL dans le cadre d'un appel à projets de la Région Languedoc-Roussillon : « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau » ; le Pays prévoit de mettre en place une labellisation « communes économes en eau » ;
- réflexion sur la réduction de la vulnérabilité de l'habitat existant au risque inondation, avec des opérations type OPH - inondation.



Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091



B

BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE 2006 - 2010 ET DIAGNOSTIC THEMATIQUE

I.VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

I.1.Rappel des actions du volet A du Contrat Orb 2006-2010

Le second Contrat de Rivière rappelait les objectifs réglementaires généraux à relayer :

- **bon état physico-chimique et biologique pour tous les cours d'eau, et bon état chimique et quantitatif pour tous les aquifères du bassin à échéance 2015, en application de la DCE ;**
- **conformité à l'usage baignade à échéance du Contrat** sur les secteurs où la baignade ou des activités nautiques sont pratiquées.

Remarque : à l'époque de la réalisation du dossier définitif du Contrat, les objectifs de bon état n'avaient pas encore été précisés par masse d'eau.

Compte tenu de ces objectifs généraux, le Contrat fixait des objectifs territorialisés déclinés sur les secteurs prioritaires (voir tableau page suivante).

Sur la base de ces objectifs territorialisés, les actions inscrites au volet A ont été priorisées en fonction de leur gain environnemental ; l'objectif était notamment de supprimer les rejets directs d'eaux usées non traitées dans l'Orb et ses affluents, en se focalisant en priorité sur le Lirou, le Taurou (les 2 cours d'eau du bassin dont la qualité est la plus altérée) ainsi que la Mare.

Le volet A se découpait en 4 thèmes, développés en 57 actions présentées dans l'annexe 2 :

- **A1 : Assainissement des collectivités locales (49 actions) ;**
- **A2 : Assainissement des établissements industriels (1 action) ;**
- **A3 : Réduction des pollutions d'origine agricole, (5 actions) ;**
- **A4 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques (2 actions).**

Principaux secteurs prioritaires	Objectifs d'usages	Objectifs de milieux
L'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur	Objectif de conformité à l'usage baignade Captages AEP en nappe alluviale	Amélioration de la qualité générale (problèmes d'eutrophisation) Secteur d'intérêt salmonicole
La Mare	Objectifs de conformité à la baignade, tronçon situé à l'aval de Saint-Geniès-de-Varensal	Amélioration de la qualité générale (problèmes d'eutrophisation) Secteur d'intérêt salmonicole
Le Jaur	Objectifs de conformité à la baignade, tronçon à préciser	Amélioration de la qualité générale (problèmes d'eutrophisation) Secteur d'intérêt salmonicole
Le Vernazobres aval		Amélioration de la qualité générale (problèmes d'eutrophisation)
L'Orb de Cessenon à Réals	Objectif de conformité à la baignade, enjeu lié notamment au parcours sportif de Réals Prise d'eau AEP de Réals	Amélioration de la qualité générale Préservation du patrimoine biologique
Lirou et Taurou		Amélioration de la qualité générale, particulièrement mauvaise en situation actuelle
L'Orb de Réals à Béziers	Captages AEP en nappe alluviale	Poursuite de l'amélioration de la qualité générale ; secteur vulnérable compte tenu des faibles débits
L'Orb dans traversée Béziers Bagnols Pont Rouge	Objectif de conformité baignade	Poursuite de l'amélioration de la qualité générale ; secteur vulnérable compte tenu des faibles débits
L'Orb de Pont Rouge à Sérignan		Poursuite de l'amélioration de la qualité générale ; secteur vulnérable compte tenu des faibles débits
L'Orb de Sérignan à la mer	Objectif de conformité baignade Captages AEP en nappe alluviale	Poursuite de l'amélioration de la qualité générale ; secteur vulnérable compte tenu des faibles débits

1.2. Bilan technico-financier du volet A

Le tableau suivant présente les montants et nombres d'actions prévus et engagés pour le volet A.

En prenant en compte les opérations prévues en 2010, environ 80% de l'enveloppe prévue a été engagée sur le volet A. L'avancement diffère selon les thèmes, avec un niveau de réalisation plus faible des opérations prévues pour la réduction des pollutions d'origine agricole. L'assainissement des collectivités locales (volet A.1) représente 93% des investissements réalisés pour ce volet du Contrat.

Le taux d'avancement financier des différents types d'actions est par ailleurs influencé par certains écarts entre montants prévisionnels et montant effectivement dépensés. L'état d'avancement de chaque thème est présenté de façon synthétique ci-dessous et détaillé par action dans le tableau présenté en annexe 2.

Synthèse de l'état d'avancement des actions du volet A

Thème	Priorité		Prévu Contrat 2006-2010	Réalisé ou engagé fin 2009	% de réalisation
A.1: Assainissement des collectivités locales	Priorité 1	Montant (k€)	14 524	13 207	91%
		Nombre	75	59	79%
	Priorité 2	Montant (k€)	4 510	1 813	40%
		Nombre	33	14	42%
	Total Volet A.1	Montant (k€)	19 035	15 019	79%
		Nombre	108	73	68%
A.2: Assainissement des établissements liés aux activités vinicoles	Priorité 1 uniquement	Montant (k€)	200	726	363%
		Nombre	1	1	100%
A.3: Réduction des pollutions d'origine agricole	Priorité 1 uniquement	Montant (k€)	1 285	420	33%
		Nombre	7	7	100%
A.4: Suivi de la qualité des milieux aquatiques	Priorité 1 uniquement	Montant (k€)	120	45	37%
		Nombre	3	2	67%
TOTAL		Montant (k€)	20 639	16 216	79%
		Nombre	119	83	70%

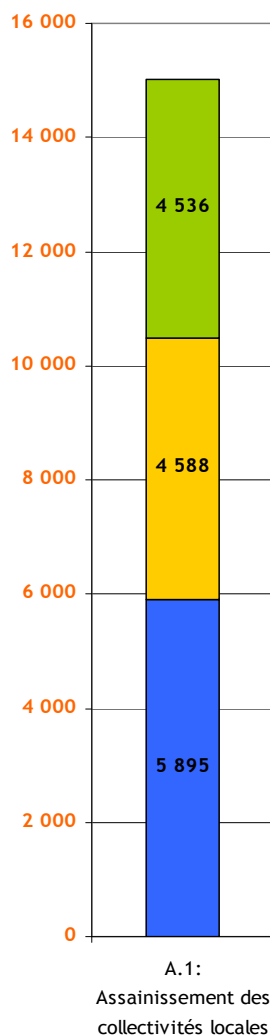
Le bilan des opérations du volet A, en regard des montants prévisionnels inscrits au Contrat, donne un taux d'avancement global de près de 80%. Ce taux atteint 91% si l'on considère les actions classées en priorité P1.

En termes de financement, la réalisation des actions du second Contrat a été soutenue à parts égales par l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage (environ 30% des montants) et en proportion plus importante par le département de l'Hérault (39%).

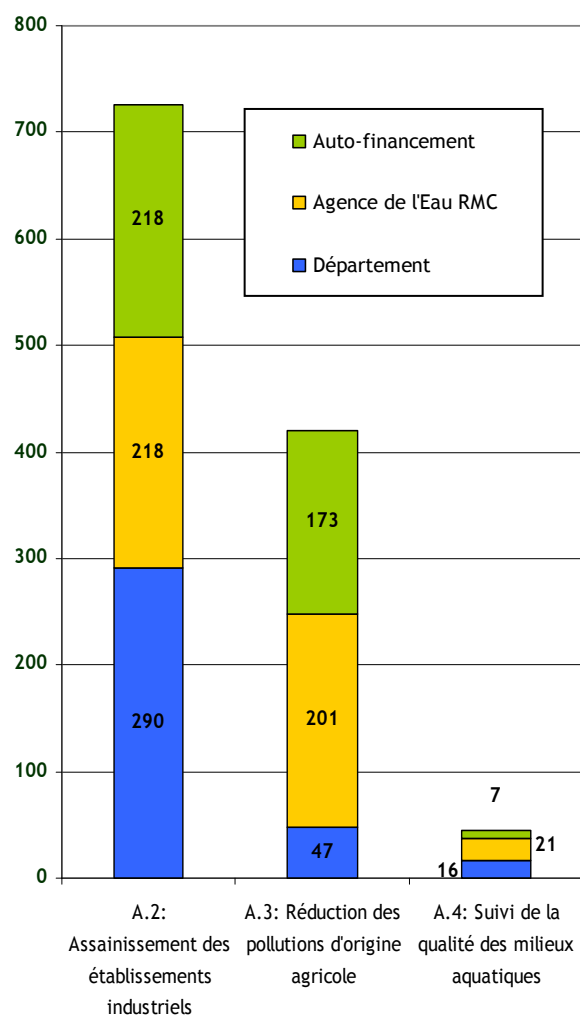
Selon les types d'opérations, les contributions des partenaires financiers varient ; ainsi, l'Agence de l'eau est le principal financeur des actions visant à la réduction des pollutions d'origine agricole.

Participations financières par thème pour le volet A

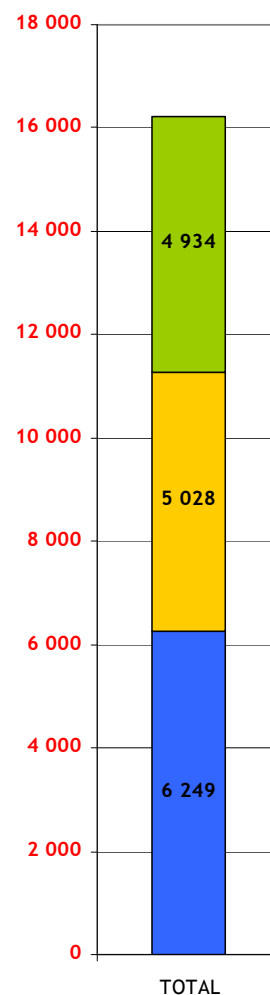
Milliers d'euros



Milliers d'euros



Milliers d'euros



Bilan du financement à fin 2009 (k€)	Département		Agence de l'eau RMC		Auto-financement		TOTAL
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
A.1: Assainissement des collectivités locales	5 895	39%	4 588	31%	4 536	30%	15 019
A.2: Assainissement des établissements industriels	290	40%	218	30%	218	30%	726
A.3: Réduction des pollutions d'origine agricole	47	11%	201	48%	173	41%	420
A.4: Suivi de la qualité des milieux aquatiques	16	36%	21	47%	7	16%	45
TOTAL	6 250	39%	5 028	31%	4 934	30%	16 210

I.2.1. Thème A.1 : Assainissement des collectivités locales

Le volet A.1, qui constitue 93% des dépenses du volet A, comprend des actions d'amélioration des systèmes d'assainissement des collectivités : stations d'épuration, réseaux de collecte et de transport des eaux usées, ainsi que des études (diagnostics, schémas directeurs d'assainissement communaux). Une enveloppe de 19 millions d'euros était prévue dans le second Contrat ; 15 millions d'euros ont été engagés.

Thème	Priorité		Prévu Contrat 2006-2010	Réalisé ou engagé fin 2009	% de réalisation
A.1: Assainissement des collectivités locales	Priorité 1	Montant (k€)	14 524	13 207	91%
		Nombre	75	59	79%
	Priorité 2	Montant (k€)	4 510	1 813	40%
		Nombre	33	14	42%
	Total Volet A.1	Montant (k€)	19 035	15 019	79%
		Nombre	108	73	68%

Les actions concernaient près de 50 collectivités, dont les deux-tiers ont vu des études ou des travaux s'engager concernant leur assainissement. **13 stations d'épuration ont été réalisées ou étendues et 9 sont en projet** sur 29 prévues ; de plus, 6 stations prévues au premier Contrat ont été réalisées au cours du second.

L'ensemble des opérations sur les ouvrages d'épuration représente une capacité **totale de traitement de 80 000 EH**. L'ouvrage le plus important est celui de Sérignan, recevant également les effluents de Valras-Plage, d'une capacité de 53 000 EH. Bédarieux (9 500

EH), Murviel-les-Béziers (4000 EH), Magalas (3 500 EH), Thézan-Pailhès (3 000EH) ont également été équipées de nouvelles stations.

Il convient de souligner les progrès importants de l'assainissement des collectivités du **bassin du Lirou**, où tous les travaux prévus ont été réalisés ou engagés ; compte tenu du niveau d'altération de ce cours d'eau avant 2006, principalement lié aux rejets domestiques (au moins pour la macropollution) les investissements réalisés permettront une amélioration notable de la qualité.

De même sur le **Taurou**, dont la qualité était très dégradée avant 2006, les travaux importants réalisés notamment sur la station d'épuration de Thézan-Pailhès devraient avoir une incidence nette sur la qualité du milieu aquatique.

Sur la **Mare**, plusieurs rejets directs impactants ont été supprimés, mais il reste des problèmes à résorber à Villemagne. Cette commune avait opté pour un projet de station intercommunale avec Hérépian et les Aires, aujourd'hui abandonné suite au désengagement d'une des communes.

De **l'amont de l'Orb à Bédarieux**, des progrès importants ont été réalisés, en particulier sur la commune de la Tour-sur-Orb, qui ont notamment permis une amélioration de la qualité bactériologique. Les points restant à traiter sont l'assainissement du hameau de Truscas et du bourg de Joncels (rejets directs des eaux usées sans traitement), et surtout l'amélioration du réseau unitaire du Bousquet d'Orb, où les dysfonctionnements sont importants et les travaux à peine engagés.

De **Bédarieux à la confluence avec le Jaur** : Hérépian reste un point noir mais les Aires, suite à l'échec du projet de station intercommunale, va mettre en place sa propre station d'épuration en 2010. Lamalou-les-Bains et le Poujol-sur-Orb accusent un certain retard : les schémas directeurs assainissement sont engagés et il faudra sans doute prévoir le renouvellement des ouvrages de traitement.

Sur le **bassin du Jaur**, la situation a bien évolué puisque la commune la plus importante - Olargues - a renouvelé sa station d'épuration et a commencé d'importants travaux de mise en séparatif du réseau. Le principal point restant à traiter concerne le rejet direct de St Etienne d'Albagnan.

Sur **l'Orb de sa confluence avec le Jaur jusqu'à Réals**, le principal foyer impactant concernait Cessenon-sur-Orb, où des progrès ont été réalisés (suppression de rejets directs du village, assainissement du hameau de Lugne) ; un traitement tertiaire va être mis en place, qui permettra de sécuriser la qualité sanitaire de l'Orb sur le secteur du bassin le plus fréquenté par les activités nautiques.

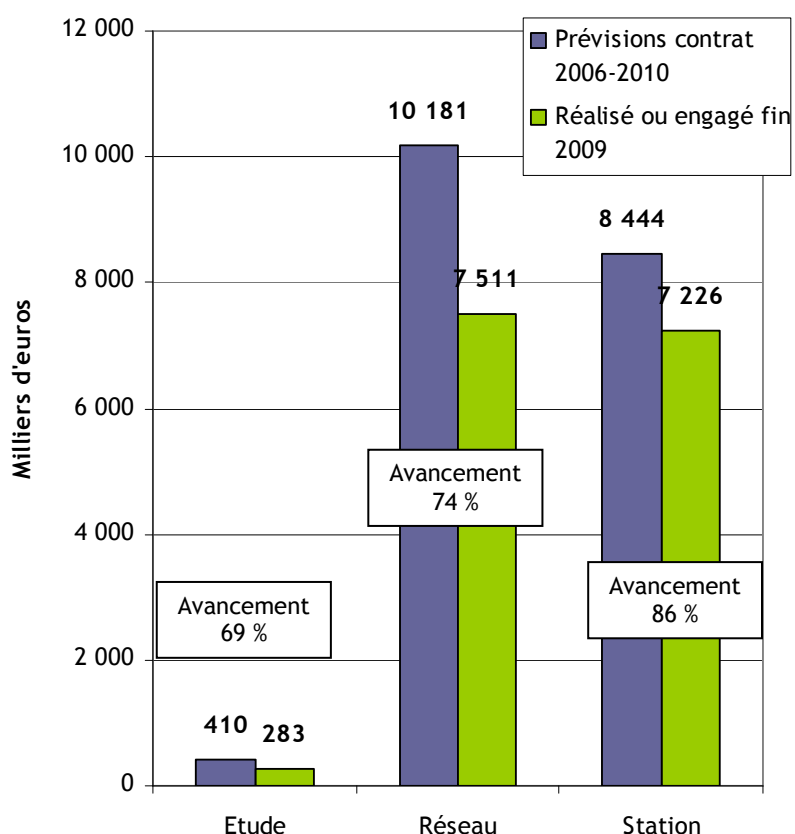
Sur le bassin du **Vernazobre**, toutes les opérations prévues ont été réalisées. Enfin, sur **l'Orb de Réals à la mer**, le second Contrat ne prévoyait pas d'actions, dans la mesure où des avancées déterminantes pour la qualité des eaux avaient été réalisées sur ce secteur de la basse vallée dans le cadre du premier Contrat : renouvellement de la station d'épuration de Béziers (2002) et raccordement de Villeneuve-les-Béziers sur ce nouvel ouvrage, renouvellement de la station de Sérignan et raccordement de Valras-Plage sur cette station. Il est apparu au cours du second Contrat que des actions d'amélioration sont à programmer sur Cazouls-les-Béziers (dysfonctionnements de la station et du réseau).

Remarque sur l'assainissement du secteur Béziers - la mer : La qualité des baignades sur le littoral reste un enjeu majeur pour l'assainissement des collectivités de Béziers à la mer. La CABEM envisage le raccordement de Sauvian sur sa station d'épuration, mais tant que l'ouvrage est en surcharge du fait des effluents d'une usine d'embouteillage, ce projet ne

pourra aboutir. Ajoutons que la CABEM réalise actuellement une étude diagnostique poussée du réseau d'assainissement de Béziers (réseau complexe, en partie ancien et unitaire).

Au final, le bilan des opérations relatives à l'assainissement des collectivités, en regard des montants prévisionnels inscrits au Contrat, donne un taux d'avancement global de près de 80%. Le résultat atteint 90% si l'on considère les actions classées en priorité P1.

Avancement du volet A.1 par type d'actions



Les actions concernant les stations et les réseaux ont bénéficié de la plus grande part des investissements. Les projets concernant les stations d'épuration sont ceux qui ont le mieux avancé, avec un taux de réalisation de 86% (priorités 1 et 2).

Les financeurs du volet A.1 sont assez variables selon le type d'action. L'Agence de l'eau a subventionné à hauteur de 50% les études concernant l'assainissement des collectivités. Le département apporte la plus forte contribution aux travaux sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

Participations financières aux investissements réalisés pour le volet A.1

Bilan du financement à fin 2009 (k€)	Département		Agence de l'eau RMC		Autofinancement		TOTAL
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Etudes	57	20%	141	50%	85	30%	283
Réseaux	2 968	40%	1 845	25%	2 698	36%	7 511
Stations	2 871	40%	2 602	36%	1 753	24%	7 226
Total volet A.1	5 896	39%	4 588	31%	4 536	30%	15 019

I.2.2.Thème A.2 : Assainissement des établissements liés aux activités vinicoles

Ce volet ne comprend qu'une action, concernant l'amélioration de l'assainissement des caves et autres établissements liés aux activités vinicoles. Elle consistait en la **création des bassins d'évaporation de la cave coopérative et de l'usine d'embouteillage « Union des caves coopératives du Grand Saint-Chinian » de Cébazan**. Cette action a été menée à bien. Le coût prévisionnel était de 200 k€ ; le coût réel s'est avéré plus de 3 fois supérieur et s'élève à **726 k€**. L'action a été subventionnée par le département à hauteur de 40%, et par l'Agence de l'eau à hauteur de 30%.

I.2.3.Thème A.3 : Réduction des pollutions d'origine agricole

Le volet se décline en 7 actions. Une enveloppe de 1 285 k€ était prévue dans le second Contrat. 420 k€ ont été dépensés à fin 2009, soit 33% du prévisionnel. Chacune des 7 actions a été engagée. On détaille leur avancement ci-après.

Action A3.1 : « Projet pilote visant l'évolution des pratiques agricoles pour réduire la contamination des eaux par les pesticides (en particulier désherbants utilisés sur la vigne) »

Après une tentative en collaboration avec le SIAEP de Thézan-Pailhès, infructueuse suite à une implication insuffisante de la cave coopérative et une difficulté à mobiliser les viticulteurs, la commune de Murviel-lès-Béziers est devenue le site pilote de cette opération. En parallèle, le SMVOL a décidé en 2007 de recruter un animateur agri-environnemental pour dynamiser et accompagner les actions relatives à la réduction des pollutions d'origine agricole sur l'ensemble du bassin.

Le captage AEP de la commune de Murviel-les-Béziers a été depuis classé prioritaire par le SDAGE et le Grenelle de l'Environnement pour la mise en place d'actions dans l'aire d'alimentation du captage.

Comme prévu au Contrat, une étude a d'abord été réalisée sur les risques de pollution des captages AEP et leur vulnérabilité (Bergasud, Envilys, 2007). Afin de favoriser l'implication de tous les acteurs, de manière progressive, un ensemble d'actions a été réalisé sur l'utilisation de produits phytosanitaires en Zone Non Agricole (espaces verts communaux, jardins des particuliers) :

- réalisation par la commune d'un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles,
- formation des agents techniques communaux,
- constitution d'un club local de jardiniers, en lien avec celui des « Jardiniers de France » visant le conseil et la formation des jardiniers amateurs.

Les actions ont permis de réduire d'un facteur 10 la quantité de glyphosate utilisée par les services Voirie et Espaces Verts de la commune entre 2008 et 2009 (de 60 à 6 litres). Pour mener à bien l'amélioration des pratiques, un animateur agricole a été recruté par la commune.

Sous l'impulsion du SMVOL et de son animateur agri-environnemental, cette opération exemplaire réalisée dans le cadre du second Contrat va être reproduite sur d'autres communes, en ciblant les secteurs les plus vulnérables du bassin (hors Contrat) : 4 communes de la vallée du Taurou engagent actuellement un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles ; 6 autres plans sur le Lirou et 11 sur le Libron sont prévus, portés par les syndicats de rivière.

Action A3.2 : « Inventaire, sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb, des eaux contaminées par les pesticides (en particulier désherbants sur la vigne) »

Une banque de données a été réalisée par le SMVOL à partir des données DDASS, DIREN, Agence et département. Elle est actualisée chaque année, grâce à des conventions avec les partenaires détenteurs de données. Les données relatives à 95 captages AEP ont été rassemblées ; elles ont révélé des problèmes de contamination plus ou moins importants sur 33 captages intéressant 23 communes. Des visites des captages ont été réalisées pour apporter des éléments de diagnostic.

Ce travail a abouti à l'identification de secteurs prioritaires (Lirou, Taurou et Libron) et de 5 premiers captages où des actions sont nécessaires. Deux d'entre eux ont été classés prioritaires par le SDAGE et le Grenelle : Murviel, déjà cité, et Puisserguier ; sur ces 2 captages, les études préalables à l'engagement de programmes d'actions sur les AAC sont engagées. Les 3 autres captages sont situés à Puimisson, Lieuran-les-Béziers et Thézan-Pailhès ; des démarches similaires sont prévues sur ces 3 ouvrages, hors cadre réglementaire.

Action A3.3 : « Amélioration de l'assainissement des caves particulières vinicoles »

Cette action s'est heurtée à une difficulté première : il n'existe pas d'inventaire complet de ces établissements, et encore moins de données sur leur assainissement. Un inventaire des caves particulières a donc été engagé par le SMVOL, sur la base du fichier de l'Agence de l'eau, des déclarations de récolte recueillies par les communes et d'investigations de terrain ; en effet, seule une visite de l'établissement permet de collecter les informations sur le devenir des effluents. L'inventaire porte pour l'heure sur les secteurs les plus

vulnérables (Lirou, Taurou, Libron). Sur ces secteurs, un tiers des caves ont fait l'objet d'une visite pour établir un diagnostic de leurs équipements d'assainissement. Certains viticulteurs refusent la démarche.

Le bilan de ces investigations est que **80% des caves particulières ne sont pas équipées** ; quelques unes, assez rares, sont raccordées sur le réseau d'assainissement communal, les autres rejettent directement les effluents au milieu naturel.

Le second Contrat ne prévoyait des actions d'assainissement des caves que sur le bassin du Lirou (60 % d'aide) ; il intégrait les caves de Béziers, ce qui explique l'importance du montant prévisionnel. Deux caves ont déposé un dossier de demande de subventions, sur les communes de Creissan et Cébazan. Le coût de l'équipement d'une cave est d'environ 10 à 20 k€. Il existe actuellement une difficulté pour le financement des équipements sur les autres secteurs, non inscrits au Contrat.

Un travail important d'inventaire, de diagnostic et d'équipement des caves particulières reste à mener à l'échelle du bassin (35 caves sur la seule commune de Béziers).

A noter par ailleurs certains problèmes de fonctionnement des bassins d'évaporation de caves coopératives.

Action A3.4 : « Schéma directeur d'assainissement des eaux issues du nettoyage agricole »

Il était prévu de réaliser un schéma à l'échelle du bassin de l'Orb concernant les Aires de Remplissage et de Rinçage Sécurisé (ARRS) pour les pulvérisateurs et les Aires de Lavage des Machines à Vendanger (ALMV). Cette action est finalement apparue non pertinente, dans la mesure où les besoins et les situations sont très variables, et où les solutions techniques sont mal identifiées.

Le SMVOL a donc décidé de réorienter son intervention dans ce domaine, en choisissant en concertation avec les communes et les professionnels agricoles 2 sites-pilote sur les communes de Creissan et Sérignan. Les études ont été lancées, comportant l'analyse des besoins et allant jusqu'à la définition de l'AVP. Les projets consistent à installer sur une même aire l'ARRS et l'ALMV, sur les sites des caves coopératives.

Action A3.5 : « Cellule d'appui aux maîtres d'ouvrage »

Cette opération concerne le recrutement de l'animateur agro-environnemental au sein du SMVOL. Le poste a été financé pour trois ans, et a notamment permis la réalisation de l'essentiel des études des volets A.2 et A.3.

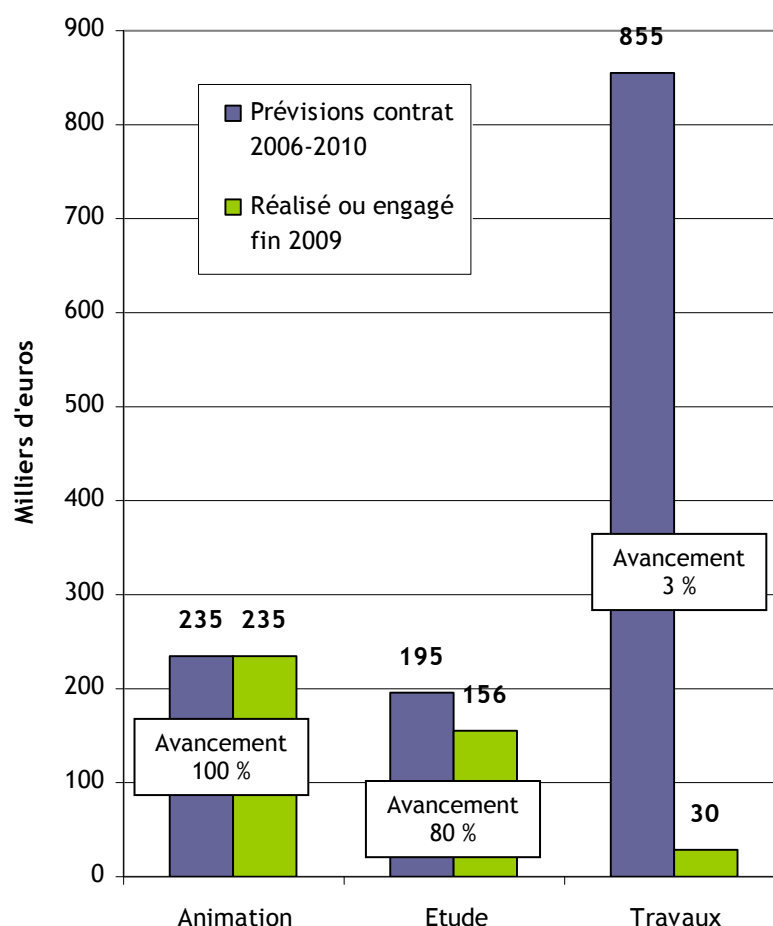
En conclusion, il apparaît pour le volet A.3 du second Contrat que les actions réalisées ont pu diverger du programme d'actions initial, pas toujours pertinent : à l'époque de son élaboration, il n'était pas aisé de savoir comment intervenir dans le domaine de la réduction des pollutions agricoles. L'échec de l'opération de Thézan-les-Béziers a mis en évidence que l'animation est la clef pour avancer sur ces questions. L'embauche de l'animateur agri-environnemental a donc été déterminante et c'est son travail qui a permis de réorienter de façon plus efficace les interventions à mener.

Par conséquent le bilan « factuel » des actions inscrites au second Contrat pour ce volet a un intérêt limité. Le taux d'avancement global du volet A.3 (33%) ne rend pas bien compte des avancées, puisque certaines actions, en particulier celles découlant du travail

d'animation, ont été réalisées hors Contrat, ou bien sont allées plus loin que les actions initialement prévues. **Il faut retenir que le contexte du Contrat aura permis de franchir une étape importante en posant les bases et méthodes de la politique à conduire dans l'avenir.**

Le graphe suivant illustre l'avancement du volet par type d'actions. Le faible niveau de réalisation des travaux s'explique par le montant très élevé prévu au Contrat pour l'équipement des caves particulières ; en effet, le second Contrat prévoyait - de façon trop optimiste - l'assainissement de toutes les caves particulières du bassin du Lirou (y compris celles de Béziers, non prioritaires du point de vue environnemental). Ces démarches nécessitant que les établissements soient identifiés et diagnostiqués et aussi que les propriétaires soient volontaires, donnent d'ailleurs souvent des niveaux de réalisation décevants.

Synthèse de l'avancement du volet A.3



Le financement de ces actions a reposé pour près de la moitié sur l'Agence de l'eau, notamment pour la réalisation des études. Les maîtres d'ouvrage ont été sollicités au total à hauteur de 40%. Le département a subventionné peu d'actions sur ce thème, notamment aucune des démarches d'animation.

Participations financières aux investissements réalisés pour le volet A.3

Bilan du financement à fin 2009 (euros)	Département		Agence de l'Eau RMC		Autofinancement		TOTAL
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Animation	0	0%	117 500	50%	117 500	50%	235 000
Etudes	38 200	24%	74 500	48%	43 300	28%	156 000
Travaux	8 850	30%	8 850	30%	11 800	40%	29 500
Total volet A.3	47 050	11%	200 850	48%	172 600	41%	420 500

I.2.4.Thème A.4 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques

Trois actions étaient inscrites dans ce thème, un suivi des eaux de nappes pour les pesticides, le suivi qualité des eaux superficielles ainsi qu'un suivi piscicole. Les suivis de la nappe et des eaux superficielles ont eu lieu dans le cadre du réseau de surveillance départemental porté par le Conseil général de l'Hérault (en 2007 et en 2006-2007 respectivement). L'inventaire piscicole n'a pas été réalisé.

I.3.Diagnostic de la qualité des eaux et évolution - Etat de l'assainissement**I.3.1.Sources de pollutions et assainissement****I.3.1.1.Assainissement des collectivités**

86 stations d'épuration rejettent leurs effluents dans le bassin de l'Orb et 6 dans le bassin du Libron. La capacité épuratoire totale est de 324 725 équivalents-habitants :

- 309 525 EH sur le bassin de l'Orb, dont 3 200 EH rejoignent le Canal du Midi et 30 000 EH la mer Méditerranée ;
- 15 200 EH sur le bassin du Libron.

Sur le bassin de l'Orb, 11 communes ne disposent pas de station d'épuration ; une commune dispose d'un réseau de collecte sans station (Villemagne-l'Argentière) ; quelques rares hameaux sont également dans ce cas (Truscas par exemple). Un grand nombre de rejets directs ont été résorbés au cours du second Contrat, puisqu'une vingtaine de bourgs avec rejet direct des eaux usées étaient recensés dans l'état initial du Contrat.

Le tableau présenté en annexe 3 récapitule les principales caractéristiques des stations d'épuration du bassin.

Age des stations d'épuration

Le tableau suivant présente la répartition des stations d'épuration des bassins de l'Orb et du Libron en fonction de leur âge.

Age et capacité des stations d'épuration

Bassin versant		Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	De 15 à 25 ans	Plus de 25 ans	Total
Orb	Nombre	15	38	20	13	86
	Capacité (EH)	107 440	145 855	33 080	23 150	309 525
Libron	Nombre	2	2	0	1	5
	Capacité (EH)	8 000	5 200	0	2 000	15 200
TOTAL	Nombre	17	40	20	14	91
	Capacité (EH)	115 440	151 055	33 080	25 150	324 725

L'âge moyen des stations, pondéré par leur capacité épuratoire, est de moins de 9 ans sur le territoire Orb - Libron. 60 % des stations d'épuration ont moins de 15 ans.

A la rédaction du second Contrat, l'âge moyen des stations du bassin de l'Orb était de 15 ans : il a donc sensiblement diminué. La capacité épuratoire totale des stations de plus de 25 ans a diminué de 60%.

Les quatre stations les plus importantes du bassin de l'Orb sont celles de :

- Béziers, qui reçoit également les eaux usées de Villeneuve-les-Béziers : 130 000 EH, mise en service en 2002 ;
- Sérignan, qui reçoit également les eaux usées de Valras-Plage : 53 000 EH, mise en service en 2007 ;
- Portiragnes : réhabilitée en 2009, cette station a une capacité nominale de 30 000 EH ;
- Bédarieux : 9 500 EH, mise en service en 2008.

Sur le bassin du Libron, la station la plus importante est celle de Boujan-sur-Libron, d'une capacité de 4 700 EH, mise en service en 2001.

Le second Contrat a également permis la construction de 2 des 4 stations les plus importantes du bassin. Les anciennes stations de Valras-Plage (27 000 EH) et Bédarieux (10 000 EH) ont été mises hors service ; les effluents des communes sont désormais dirigés vers des stations neuves.

Types de traitements

Le tableau suivant présente la répartition des stations d'épuration des bassins de l'Orb et du Libron en fonction de leur dispositif d'assainissement.

La plupart des traitements sont de type biologique. Environ la moitié des stations du bassin de l'Orb sont équipées d'un dispositif de traitement tertiaire ou de finition de leurs rejets. Cependant, cela ne concerne qu'environ 7% de la capacité épuratoire du bassin de l'Orb.

Dispositifs de traitement des stations d'épuration

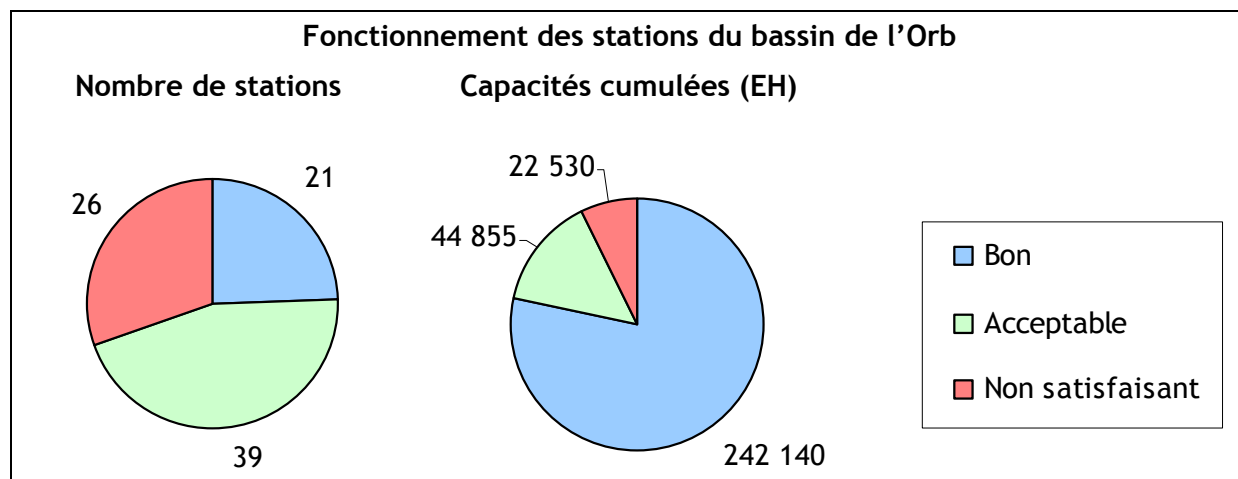
Bassin	Traitement principal	Traitement tertiaire ou finition	Nombre	Capacité (EH)
Libron	Boues activées	Non	4	14 700
	Lit bactérien	Non	1	500
	TOTAL Libron	Non	5	15 200
Orb	Boues activées	Oui	2	11 100
		Non	22	240 050
	Lit bactérien	Oui	2	4 410
		Non	5	2 430
	Lagunage	Inconnu	6	35 350
	Membranes	Non	1	3 500
	Filtre planté de roseaux	Non	7	5 340
	Infiltration	Oui	37	6 820
	Prétraitement	Non	4	525
	TOTAL Orb	Oui	41	22 330
		Inconnu	6	35 350
		Non	39	251 845
TOTAL Orb-Libron		Oui	41	22 330
		Inconnu	6	35 350
		Non	44	267 045

Performances des stations d'épuration

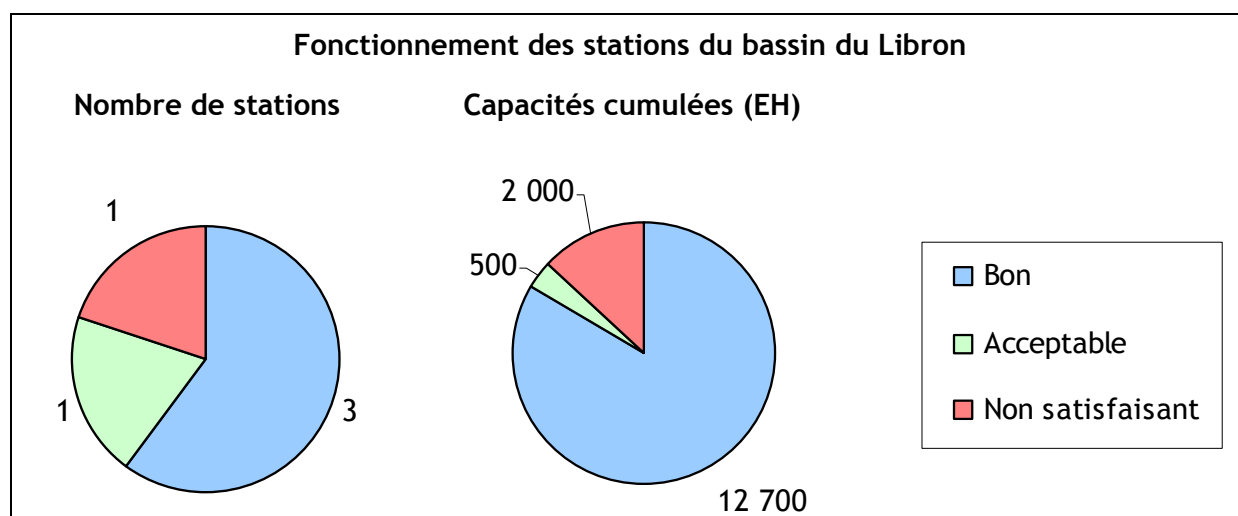
Une classification des performances des stations d'épuration (« bon », « acceptable », « insatisfaisant ») a été effectuée en s'appuyant sur un travail réalisé par le Conseil Général de l'Hérault, qui synthétise les observations du SATESE, de l'ONEMA, de l'autosurveillance et de la BD ERU. Elle est présentée dans les graphiques ci-dessous, et illustrée par la carte 4.

Du point de vue de leur capacité épuratoire, plus de 90 % des stations du bassin de l'Orb ont un bon ou très bon fonctionnement (évalués en EH, contre 70% en nombre). 26 stations ont un fonctionnement non satisfaisant, ce qui représente une capacité de 22 530 EH, soit 7% de la capacité épuratoire des stations du bassin de l'Orb.

Le fonctionnement des stations de Creissan et Portiragnes, qui ont été mises en eau à l'été 2009 a été estimé « bon » malgré le faible recul d'étude.



La situation est assez semblable sur le bassin du Libron, où 4 des 5 stations d'épuration ont un bon à très bon fonctionnement, auxquelles est associée une capacité de 13 200 EH, soit plus de 85% de la capacité épuratoire cumulée des stations du bassin. Ici aussi, malgré le faible recul d'étude, le fonctionnement de la station intercommunale de Lieuran et Bassan, mise en eau en 2009 a été estimé « bon ». La station de Laurens (2 000 EH) est donc la seule à avoir des performances insuffisantes; il est prévu de la remplacer par un lagunage aéré d'une capacité de 1 800 EH.



Rejets des stations d'épuration

La quantification des rejets au milieu naturel est possible via l'analyse des fichiers de l'Agence de l'eau. Les dernières données disponibles décrivent les rejets de l'année 2007.

Le tableau ci-dessous donne les flux nets rejetés au milieu naturel par les stations d'épuration du bassin Orb - Libron en 2007, en cumulé par sous-bassin.

Le secteur sur lequel les rejets sont les plus importants est l'aval du bassin, depuis le Taurou jusqu'à la mer : environ les deux-tiers de la pollution émise sur les bassins Orb et Libron rejoignent le milieu en ce secteur (940 kg MO/j, 80 kg P/j, 330 kg NR/j).

En second lieu, le segment juste à l'amont, du Vernazobre au Taurou, est celui où les rejets cumulés sont les plus élevés vis-à-vis du phosphore et de l'azote réduit. Vis-à-vis des matières oxydables, c'est la tête de bassin qui est le second secteur le plus touché (180 kg de MO/j).

**Flux nets rejetés par les stations d'épuration par secteur
et part du total rejeté sur les bassins Orb et Libron (Agence de l'Eau, 2007)**
(Orange : flux le plus important ; jaune : deuxième flux le plus important)

Secteur	Nombre de stations		Matières oxydables		Phosphore total		Azote réduit	
	Nb	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%
L'Orb de sa source au Graveson (exclus)	6	7%	180	12%	7	6%	11	2%
L'Orb du Graveson (inclus) à la Mare	8	9%	9	1%	1	1%	4	1%
La Mare	8	9%	20	1%	4	3%	5	1%
L'Orb de la Mare au Jaur	12	13%	117	8%	7	5%	18	4%
Le Jaur	16	17%	19	1%	2	1%	7	2%
L'Orb du Jaur au Vernazobre	7	8%	13	1%	3	2%	10	2%
Le Vernazobre	6	7%	13	1%	1	1%	4	1%
L'Orb du Vernazobres au Taurou (inclus)	11	12%	107	7%	13	11%	42	9%
L'Orb du Taurou à la mer	12	13%	941	62%	77	64%	331	72%
TOTAL ORB	86	93%	1 421	93%	114	94%	431	94%
LIBRON	6	7%	102	7%	8	6%	28	6%
TOTAL ORB-LIBRON	92	100%	1 523	100%	122	100%	458	100%

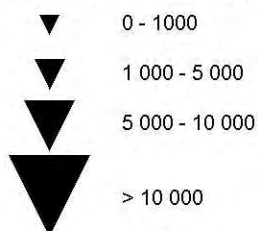
Devenir des boues des stations d'épuration

Le tableau suivant présente les différentes filières de traitement et évacuation des boues issues des processus d'épuration.

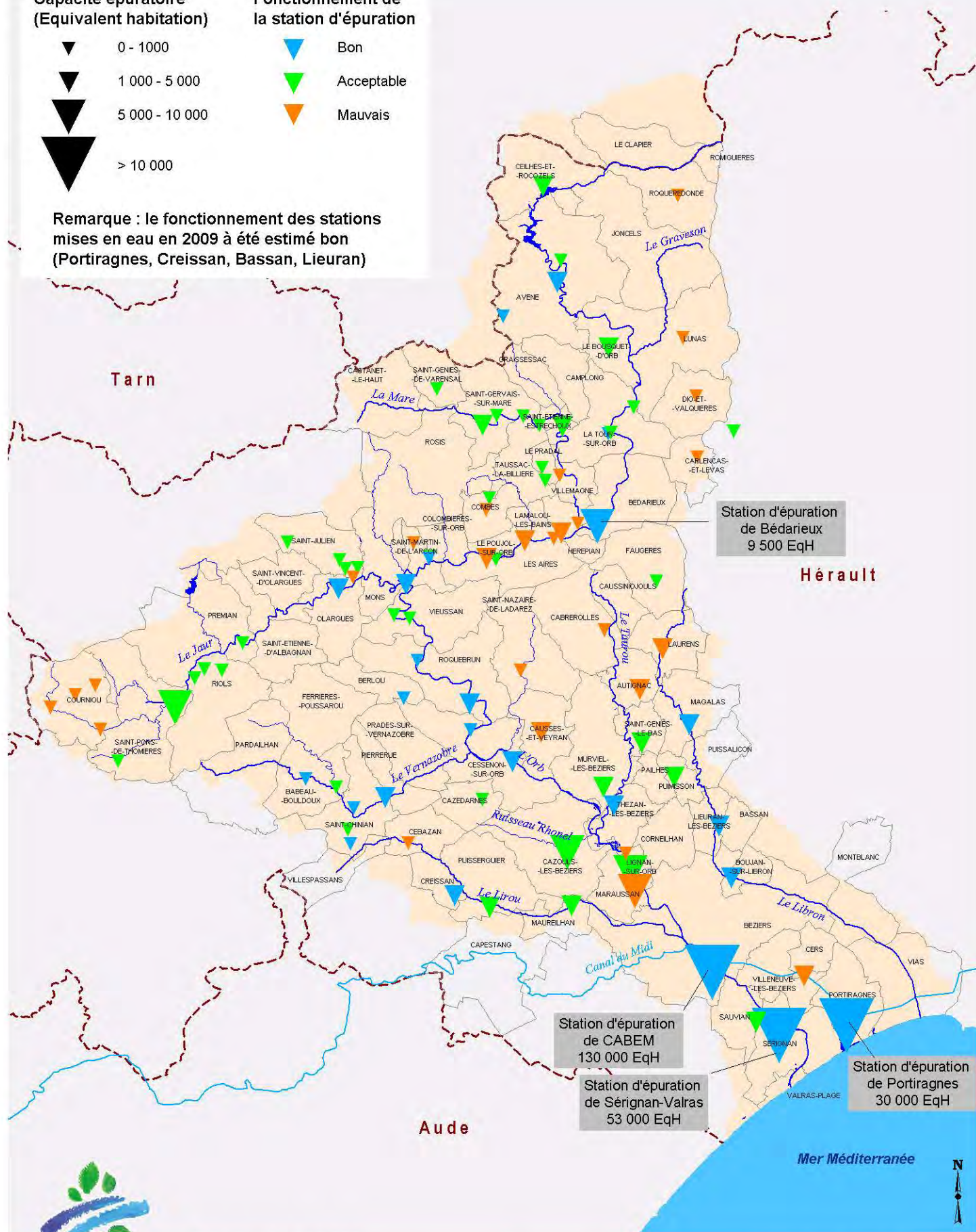
L'épandage est la voie la plus largement représentée : les boues issues de 16 stations sont compostées puis épandues (pour une capacité de 216 000 EH, soit plus de 70% de la capacité du parc épuratoire des bassins Orb-Libron), celles de 12 autres sont épandues sans compostage préalable (soit plus de 10% de la capacité du parc Orb-Libron).

Stations d'épuration

4

Capacité épuratoire
(Equivalent habitation)Fonctionnement de
la station d'épuration

Remarque : le fonctionnement des stations mises en eau en 2009 à été estimé bon (Portiragnes, Creissan, Bassan, Lieuran)



Echelle : 1 / 350 000
Source : BD Carthage, CG 34

0 700 m
350

Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091



Destination des boues issues des stations d'épuration

Bassin	Destination des boues	Nombre	Capacité (EH)
Orb	Compost pour épandage	12	206 410
	Déshydratation mécanique	1	3 500
	Épandage	12	36 500
	Lits à macrophytes	1	3 000
	Non renseigné	60	39 115
	TOTAL Orb	86	288 525
Libron	Compost pour épandage	4	9 800
	Non renseigné	2	4 000
	TOTAL Libron	6	13 800
TOTAL Orb-Libron		92	302 325

Conformité à la directive ERU

Huit systèmes d'assainissement ne sont pas conformes aux dispositions de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU) en 2009. Ce sont les stations de Maraussan (5 000 EH), Maureilhan (2 500 EH), Hérépian (2 400 EH), Olargues-les-Madailhan (1 600 EH), Les Aires (400 EH), Cabrerolles-la-Liquière (180 EH), Roqueredonde (115 EH), et Villemagne-Camp-Esprit (100 EH).

Avancement de la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement

La plupart des communes des bassins de l'Orb et du Libron sont dotées d'un Schéma Directeur d'Assainissement. Le document est à actualiser pour 7 communes du bassin de l'Orb (Lunas, Lamalou-les-Bains, Cabrerolles, Ferrières-Poussarou, Causse-et-Veyran, Saint-Geniès-de-Fontedit et Cazouls-les-Béziers).

I.3.1.2. Assainissement autonome des collectivités

La grande majorité des communes des bassins de l'Orb et du Libron comporte des zones d'assainissement non collectif.

Au total, on dénombre près de 7 200 installations sur le bassin (estimation basse puisqu'on ne dispose pas d'informations pour 6 communes). L'ensemble des communes est doté d'un Service Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; pour la majorité d'entre elles la compétence a été prise par une structure intercommunale (voir carte n°5). Toutefois, la compétence peut avoir été définie sans que le service ne soit effectif.

Type de structures assurant la compétence SPANC pour les communes des bassins Orb et Libron

Structure ayant pris la compétence SPANC	Nombre de communes concernées
Communauté de communes	32
Communauté d'agglomération	13
Syndicat intercommunal	8
Communes	30
Pas d'information	1

Le suivi de l'activité des SPANC n'est pas complet (les informations ne sont pas systématiquement transmises). On peut simplement affirmer que le contrôle des installations du territoire de 4 communes est effectué, ce qui représente 79 dispositifs et que 2 n'ont pas débuté (124 dispositifs).

I.3.1.3. Assainissement des campings

On dénombre 88 campings sur le bassin de l'Orb, cumulant 15 000 emplacements soit approximativement 45 000 EH. Parmi eux, 21 sont redevables à l'Agence de l'eau. 5 campings du bassin du Libron sont également redevables. Ces 26 campings redevables sont tous localisés en bord de mer.

Huit d'entre eux sont raccordés à un système d'assainissement collectif dont les rejets se font dans le bassin de l'Orb. Les 18 autres ne sont pas raccordés à un réseau de collecte (ils disposent d'un assainissement autonome). Ils représentent quotidiennement un rejet net au milieu de 100 kg de matières oxydables, 12 kg de phosphore total et 44 kg d'azote réduit.

I.3.1.4. Assainissement des sites industriels et assimilés

144 établissements industriels et assimilés des bassins de l'Orb et du Libron sont redevables à l'Agence de l'Eau en 2007. Leurs eaux usées rejoignent le bassin :

- soit après traitement par une station autonome ;
- soit après traitement par une station d'épuration collective, avec ou sans prétraitement sur site.

Le tableau suivant récapitule les pollutions nettes émises par ces établissements (les cases colorées font ressortir les flux les plus importants).

Sites raccordés à un réseau de collecte

Parmi les sites raccordés à un réseau de collecte, les industries chimiques et agroalimentaires (hors caves) sont à l'origine d'apports de pollution importants aux stations communales.

-  CA Hérault Méditerranée
-  CABEME
-  Cdc de la Montagne du Haut Languedoc
-  Cdc du St Chinain
-  Cdc La Domitienne
-  Cdc Lodévois et Larzac
-  Cdc Orb et Jaur
-  Cdc Orb et Taurou
-  Cdc Pays de Thongue
-  Commune
-  SIA des Trois Vallées
-  SIVOM des Vallées Orb et Gravezon

Nombre de dispositifs
par commune

-  0 - 100
-  100 - 1 000
-  > 1 000



Echelle : 1 / 350 000
Source : BD Carthage, CLC, CG34

0 700 m
350

Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091



Pollutions émises par les activités industrielles et assimilées redevables à l'Agence de l'Eau (2007)

Type d'activité	Pollution nette non raccordée à un système d'assainissement collectif								
	Nombre	Matières en suspension MES (kg/j)	Matières oxydables MO (kg/j)	Phosphore total P (kg/j)	Azote réduit NR (kg/j)	Azote oxydé NO (kg/j)	Matières inhibitrices MI (equitox/j)	AOX (kg/j)	Métaux et métalloïdes METOX (kg/j)
Industries extractives	4	938	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique et traitement de surface	2	3	3	0,5	<0,1	1	0,8	0	12,2
Industries minérales (béton, verrerie)	5	98	0	0	0	0	0	0	0
Chimie et parachimie	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hopitaux	1	12	8	0,5	1,8	<0,1	0	<0,1	0
Agro-alimentaire sauf caves	2	1	4	0	0,1	0	0	0	0
Caves, distilleries	92	131	639	0,6	5,1	0	0	0	0
Textile	1	8	4	0,2	0,5	0	0	0,2	0
Cuirs et peaux	1	1	9	<0,1	0,7	0	<0,1	0	<0,1
Autres (dont traitement du bois, blanchisserie)	1	4	2	0,1	0,3	<0,1	0,9	3,7	0
TOTAL	110	1 195	669	1,8	8,5	1,1	1,8	3,9	12,2
Type d'activité	Pollution nette raccordée à un système d'assainissement collectif sur les bassins de l'Orb et du Libron								
	Nombre	MES (kg/j)	MO (kg/j)	P (kg/j)	NR (kg/j)	NO (kg/j)	MI (equitox/j)	AOX (kg/j)	METOX (kg/j)
Industries extractives	0								
Mécanique et traitement de surface	4	41	31	9,5	7,1	1,1	0,2	0,5	13,5
Industries minérales (béton, verrerie)	2	10	30	0,2	0,6	0	0	0	0
Chimie et parachimie	5	159	439	11,7	9,5	0,1	15,4	0,3	0,9
Hopitaux	4	81	61	3,2	11,3	0,2	0	0,3	0,1
Agro-alimentaire sauf caves	3	75	279	5,2	17,3	0	0	0	0
Caves, distilleries	6	199	1 650	1,3	5,4	0	0,6	0	0
Textile	0								
Cuirs et peaux	0								
Autres (dont traitement du bois, blanchisserie)	10	229	231	7,7	17,5	0,5	<0,1	2	1,9
TOTAL	34	794	2 721	38,8	68,6	1,9	16,3	3,1	16,4

Le cas de l'entreprise Pierre Fabre est particulier, puisqu'une station mixte (capacité de 3 500 EH) a été conçue qui reçoit les effluents domestiques d'Avène-Centre (1300 habitants en pointe) et ceux de l'industrie cosmétique (1500 EH).

Selon le fichier de l'Agence de l'eau, 3 caves particulières et 3 négoce de vins sont également raccordés à un réseau d'assainissement collectif, ce qui peut représenter une pression non négligeable pour les systèmes épuratoires concernés (1 650kg de matières oxydables quotidiens).

La station d'épuration de Béziers est celle du bassin qui reçoit la majorité des effluents industriels dirigés vers des réseaux de collecte : 25 sites soit 2 250 kg/j de matières oxydables (industrie chimique, négoce de vins de Castel, établissement oléicole, atelier de traitement de surface...).

Sites non raccordés à un réseau de collecte

110 établissements ne sont pas raccordés à un système d'assainissement collectif ; ce sont en grande majorité des caves vinicoles coopératives ou particulières (98 établissements redevables dont 24 caves coopératives et une distillerie, à Murviel-lès-Béziers). Cette activité est celle qui rejette la pollution nette la plus importante. Ces rejets sont périodiques, avec des apports en septembre et octobre au moment des vendanges (presse, mise en cuve), ainsi qu'en janvier et février.

D'après le fichier Agence (2007) 5 établissements rejettent des micropolluants.

Etablissements industriels et assimilés non raccordés à un système d'assainissement collectif et responsables de rejets de micropolluants au milieu

Etablissement	Activité	Commune	Rejets nets MI (équitox/j)	Rejets nets AOX (kg/j)	Rejets nets METOX (kg/j)
Société Nouvelle OMI	Traitement du bois	La Tour-sur-Orb	0,9	3,72	0
Chromenic	Traitement de surface - chromage, nickelage	Béziers	0,84	0	12,18
Etablissements Valeix et Fils	Tannerie	Bédarieux	0,02	0	0,02
Atelier textile	Manufacture de vêtements	Bédarieux	0	0,15	0
Centre de psychothérapie		Béziers	0	0,04	0

I.3.1.5. Pollutions d'origine agricole

Les informations relatives à l'activité agricole sont issues du Recensement Général Agricole réalisé en 2000 : **elles sont à considérer avec précaution étant donné leur ancienneté et les évolutions du secteur ces dernières années.**

La plupart des élevages recensés sur le bassin de l'Orb sont situés dans la haute vallée. Les plus conséquents sont les élevages de volailles (144 000 volailles d'après le RGA 2000, dont les 3/4 sur un gros élevage à St Pons-de-Thomières). Les ovins constituent le deuxième cheptel le plus important (31 000 têtes en 2000), concentrés dans le nord du bassin ; l'élevage des ovins, extensif, a des impacts limités sur les milieux aquatiques.

En 2000, la **Surface Agricole Utile s'élevait à 68 600 ha**, dont 45 % de vignes, 31 % de surface toujours en herbe, et 22 % de terres labourables (7% de céréales). Sur l'amont du bassin, l'activité d'élevage est importante et les prairies naturelles occupent la plus grande partie de la SAU. La vigne domine, elle, en moyenne et basse vallée. Comme ailleurs dans la région, on observe sur les bassins de l'Orb et du Libron une tendance à l'arrachage des vignes (elle avait régressé de 20 % entre 1988 et 2000 sur le bassin) ; la surface qu'elles occupent désormais est certainement sensiblement inférieure à celle du RGA 2000 : moins de 40 % a priori.

Les activités agricoles et notamment la viticulture sont à l'origine de pressions polluantes sur les milieux aquatiques, qui se traduisent essentiellement par des phénomènes de contamination en pesticides et éventuellement en nitrates des eaux de surface et des eaux souterraines vulnérables (nappes alluviales en particulier). Ces pressions peuvent être diffuses (pertes au niveau des terres cultivées) ou ponctuelles : problèmes d'évacuation des emballages de produits phytosanitaires, mauvaises pratiques liées au remplissage et au lavage des pulvérisateurs, etc.

La nature et l'importance de ces pressions a évolué ces 10 dernières années du fait :

- de la déprise agricole généralisée, notamment au profit de l'urbanisation,
- de la régression des surfaces en vigne et des phénomènes de diversification des cultures associées (au bénéfice des cultures céréalières, industrielles ou maraîchères),
- de l'évolution des produits phytosanitaires, liée en particulier à l'interdiction de certaines matières actives.

Les impacts sur la qualité des eaux des pollutions diffuses agricoles sont évoqués au § I.3.3.

Remarque : En plus des pressions de pollution, les activités agricoles peuvent être à l'origine de pressions sur le milieu physique : mauvaise gestion voire destruction de la ripisylve, création d'endiguements, etc., qui ont des incidences sur la qualité écologique des cours d'eau.

I.3.2. Qualité des eaux de surface

L'intérêt de l'étude de la qualité des eaux est double :

- analyser les évolutions au cours des dernières années en vue d'évaluer les effets du 2nd Contrat de Rivière Orb ;
- mettre en évidence les altérations en situation actuelle et les sources de pollution en cause, de façon à définir les actions à mener dans le futur Contrat Orb-Libron.

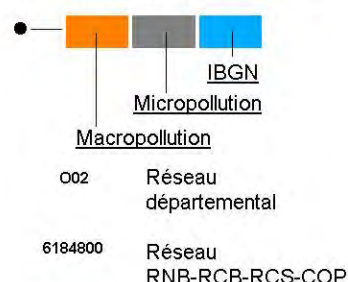
L'évaluation des effets du second Contrat sur la qualité des eaux s'appuie sur :

- les résultats de l'évaluation de l'état écologique et chimique des eaux de 2005 à 2009 (pour les stations des réseaux RCS et COP) disponibles depuis 2010 sur le site du Système d'Information sur l'Eau, sous forme de classes par groupe de paramètres ; le tableau en page suivante récapitule l'ensemble de ces résultats ;
- les données des campagnes 2005 à 2007 des réseaux de bassin : fiches de qualité SEQ-V2 pour 11 points de suivi, pour les années 2005 (avant le Contrat), 2006 et 2007, disponibles sur le site du Système d'Information sur l'Eau ;
- les résultats des campagnes de suivi réalisées par le Conseil général de l'Hérault en 2006-2007 sur 23 points complémentaires (dont un sur le Libron aval) et en 2010 sur 18 points (résultats traités par le SEQ V1). Un tableau récapitulatif, en annexe 4, présente l'ensemble de ces résultats ;
- les données relatives à la qualité sanitaire des baignades, disponibles jusqu'en 2010.

Qualité physico-chimique des cours d'eau en 2006 - 2007

6a

Station qualité (2006-2007)

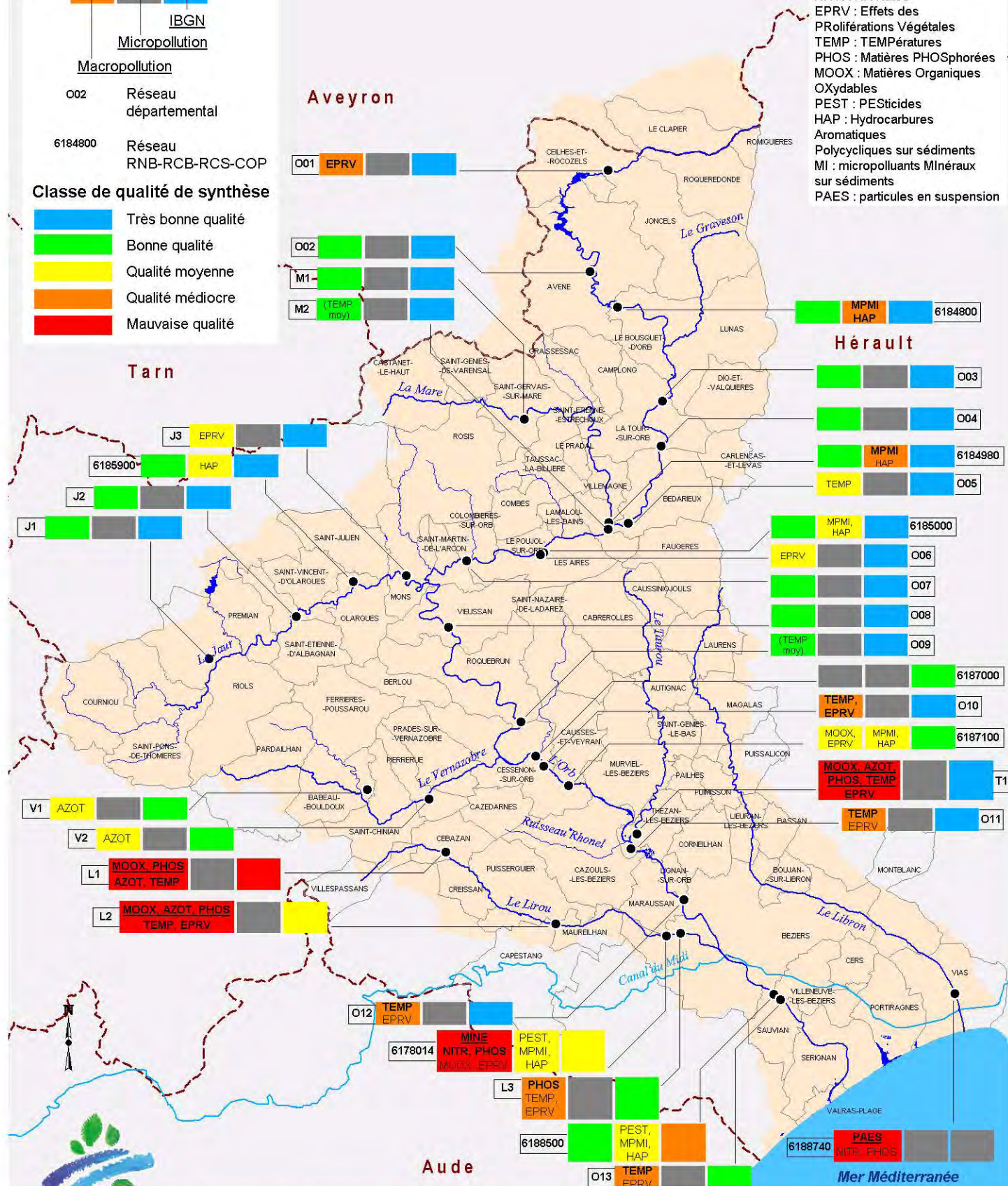


Classe de qualité de synthèse



Altérations en cause

ACID : ACIDification
AZOT : Matières AZOTées
NITR : NITRates
EPRV : Effets des Proliférations Végétales
TEMP : TEMPératures
PHOS : Matières PHOSphorées
MOOX : Matières Organiques OXYdables
PEST : PESTicides
HAP : Hydrocarbures Aromatiques
Polycycliques sur sédiments
MI : micropolluants Minéraux sur sédiments
PAES : particules en suspension



Qualité physico-chimique des cours d'eau en 2010

6b

Station qualité

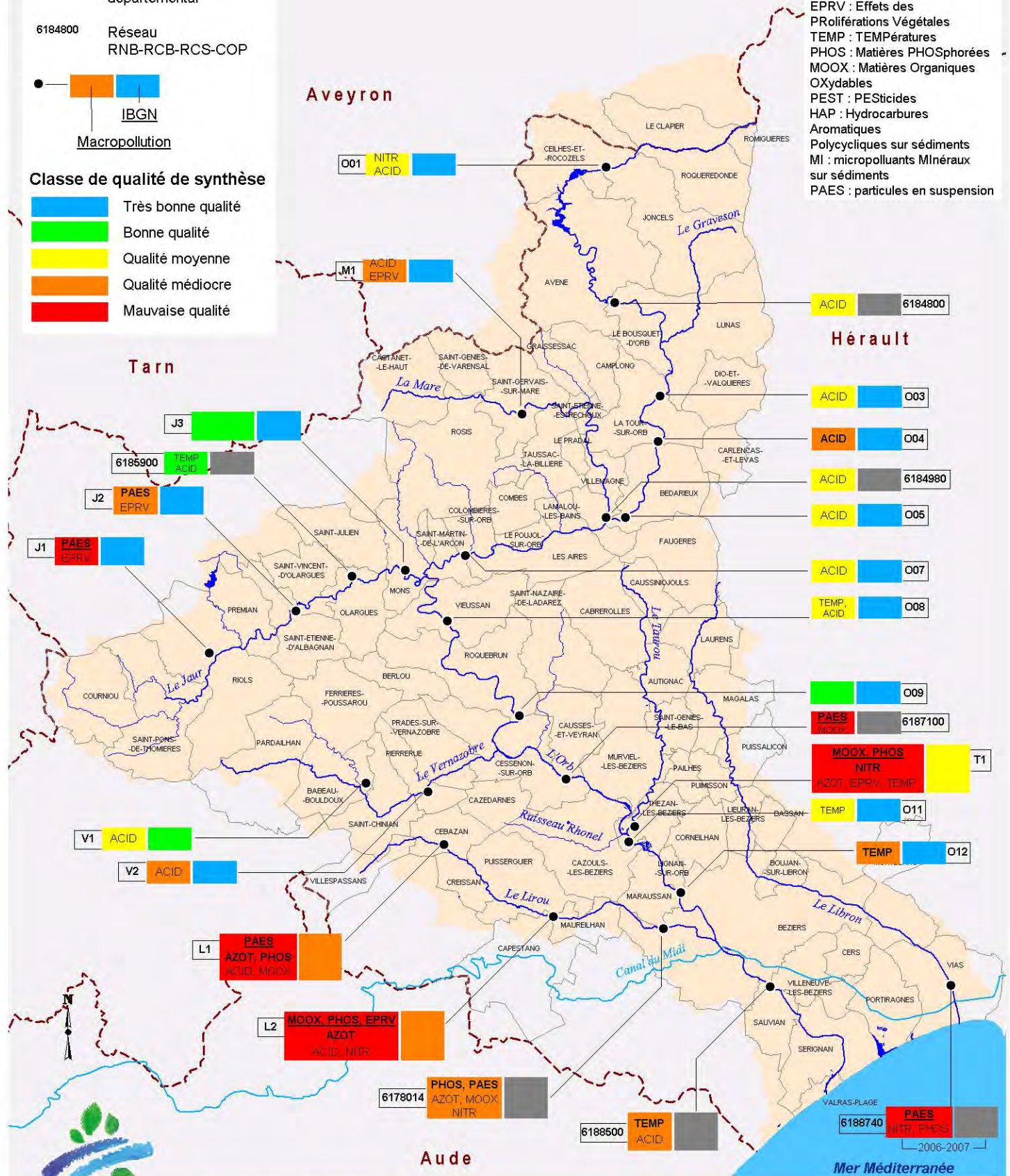
002 Réseau départemental
6184800 Réseau RNB-RCB-RCS-COP
IBGN
Macropollution

Classe de qualité de synthèse

Très bonne qualité
Bonne qualité
Qualité moyenne
Qualité médiocre
Mauvaise qualité

Altérations en cause

ACID : ACIDification
AZOT : Matières AZOTées
NITR : NITRates
EPRV : Effets des Proliférations Végétales
TEMP : TEMPératures
PHOS : Matières PHOSphorées
MOOX : Matières Organiques OXYdables
PEST : PESTicides
HAP : Hydrocarbures Aromatiques
Polycycliques sur sédiments
MI : micropolluants Minéraux sur sédiments
PAES : particules en suspension



ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES : SYNTHESE ET ALTERATIONS DECLASSANTES (Données : Système d'Information sur l'Eau Rhône-Méditerranée)

Numéro station	Cours d'eau	Commune	Etat écologique					Etat chimique				
			2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009
6184800	ORB	LE BOUSQUET D'ORB							?			
6184980	MARE	HEREPIAN				IPR			?	Chlorpyrifos ethyl		
6185000	ORB	LE POUJOL SUR ORB			IBD	NUT, IPR			?		?	
6185900	JAUR	OLARGUES							?			
6187000	ORB	CESSENON SUR ORB										
6187100	ORB	CESSENON SUR ORB					IPR					
6178011	VERNAZOBRE	PIERRERUE				IBD	IBD		?	?	?	?
6178013	ORB	LIGNAN-SUR-ORB				IBD, IPR			?	?		
6178014	LIROU	BEZIERS		NUT, IBGN	NUT, OX, IBGN, IBD,	NUT, OX, IBGN, IBD,	NUT, OX, IBGN, IBD,			Diuron / Hexachlorocyclohexane		
6188500	ORB	VILLENEUVE LES BEZIERS	NUT IBGN OX		IBGN IBD	IBGN, IBD, IPR	IBD IBGN		Benzo(g,h,i)perylene Indeno(1,2,3-cd)pyrène	?	?	
6189610	LIBRON	MAGALAS	IBGN			NUT, IBD IBGN	IBD					
6188740	LIBRON	VIAS			NUT, IBD	IPR IBGN, IBD	IBD IBGN				Tributylétain-cation	?

Etat écologique

OX : Bilan de l'oxygène	PSPE : Polluants spécifiques	Très bon état
NUT : Nutriments	IBGN : Invertébrés benthiques	Bon état
TEMP : Température	IBD : Diatomées	Etat moyen
ACID : Acidification	IPR : Poissons	Etat médiocre
SAL : Salinité		Etat mauvais

Etat chimique

NUT	Paramètre déclassant en état mauvais
NUT	Paramètre déclassant en état médiocre
NUT	Paramètre déclassant en état moyen
?	Information insuffisante

Bon
Mauvais

L'Orb de sa source à la Mare

L'Orb au Bousquet-d'Orb atteint le bon état écologique (de 2006 à 2009).

L'Orb présente en effet une qualité bonne à très bonne vis-à-vis de la macropollution sur ce tronçon. L'altération « effets des proliférations végétales » (EPRV), a toutefois été déclassante en 2007 sur la station la plus amont, à Ceilhes-et-Rocozeles (sur cette station, la dégradation de la qualité bactériologique indique l'impact de rejets domestiques ou d'élevages), ainsi qu'à Hérépian ; ces résultats indiquent une tendance à l'eutrophisation et aux proliférations végétales sur ces secteurs. En 2010, l'altération « acidification » (ACID) décline toutes les stations de ce secteur, du fait des pH élevés.

Des résultats de micropollution ne sont disponibles qu'à la station du Bousquet-d'Orb. La présence de micropolluants minéraux dans les eaux, les bryophytes et les sédiments compromet la qualité de l'eau, qui est « médiocre » en 2007 vis-à-vis de cette altération. D'anciens sites miniers et de fabrication de produits transformés (MétalEurop), situés en amont du barrage des Monts d'Orb, à proximité du cours d'eau, entraînent des pollutions métalliques par lessivage des sols. Ces pollutions se sont stockées dans la retenue et la restitution se faisant par une prise de fond, cette dernière constitue une source de contamination pour tout le linéaire de l'Orb. Plusieurs métaux sont régulièrement détectés dans les sédiments et les bryophytes, jusqu'à l'aval du bassin : arsenic, chrome, nickel, cuivre, zinc et plomb.

En 2007, les HAP, détectés sur sédiments, étaient aussi déclassants pour le cours d'eau. Leur présence est imputable aux apports atmosphériques, aux rejets pluviaux urbains et, lorsqu'elles sont présentes, aux infrastructures routières et urbaines.

L'état chimique est toutefois jugé bon en 2007 au Bousquet d'Orb, ce qui est dû au fait que, pour évaluer l'état chimique, on utilise seulement des mesures sur support eau.

Les indices biologiques IBGN, GFI et IBD témoignent d'une bonne à très bonne qualité de l'eau, en 2007 comme en 2010.

Un objectif de satisfaction de l'usage baignade était affiché pour le 2nd Contrat sur ce tronçon.

Le suivi ARS de la qualité des eaux de baignade, qui ne concerne que les sites les plus fréquentés, donne des résultats contrastés sur ce secteur : la qualité de l'eau est moyenne à bonne pour l'usage au plan d'eau du Boulac (Ceilhes-et-Rocozeles). Elle est moyenne sur l'Orb au droit de Lunas et momentanément polluée en 2010 sur le Gravezon ; au droit de La-Tour-sur-Orb, la qualité de l'eau des deux sites de baignade a été moyenne en 2010 après avoir été momentanément polluée, voire de mauvaise qualité, au cours des deux années précédentes.

La baignade a d'ailleurs été interdite de façon permanente sur l'Orb à Taillevent (Lunas) jusqu'en 2008 et à Vereilhès (la Tour-sur-Orb) de 2006 à 2010. A Taillevent, la mise en place de la station d'Avène a amélioré la situation et permis la réouverture de la baignade en 2009. Au Saut de Mirande, la baignade a dû être interdite en cours de saison en 2009 suite aux insuffisances des systèmes d'assainissement en amont, influencés par de fortes pluies (débordements des systèmes de collecte).

Les réseaux de suivi de la qualité générale (département et bassin) donnent des résultats sur d'autres points que ceux suivis par l'ARS ; ils montrent que l'objectif de qualité baignade n'est pas atteint sur l'ensemble du tronçon. Plusieurs sources de pollution

peuvent être incriminées dont : les hameaux de Truscas (Avène), Sérieys (Lunas), ainsi que le village de Joncels, qui ne sont toujours pas équipés de systèmes d'assainissement (réseaux de collecte sans station), la station du Bousquet-d'Orb - Lunas, en surcharge, et les dysfonctionnements de son réseau.

La réhabilitation du réseau de collecte du Bousquet-d'Orb a été engagée et devrait permettre à terme une amélioration de la qualité sanitaire à l'aval. D'importants travaux d'assainissement ont été menés à la Tour-sur-Orb. La plupart des rejets directs a été supprimée. Un traitement tertiaire a été mis en place sur la station d'épuration de Bédarieux, ce qui a permis d'améliorer la qualité bactériologique à l'aval de la commune (démonstré par les résultats DDASS 2008).

La Mare

De 2006 à 2009, la Mare à Hérépian a atteint le bon état écologique, sauf en 2008 où elle a présenté un état moyen lié au déclassement de l'Indice Poisson.

En 2007, la Mare présentait une bonne qualité vis-à-vis de la macropollution, soulignée par un indice IBGN très bon. En 2010, la qualité de la Mare est médiocre à St-Gervais et moyenne à Hérépian, déclassement lié à l'altération « acidification » (valeurs de pH élevées) et, à l'amont, à des proliférations végétales (EPRV).

L'IBD témoignait d'une qualité hydrobiologique moyenne à l'aval du bassin - Hérépian - en 2006 ; l'IBD étant plus sensible que l'IBGN aux micropollutions, notamment aux métaux, cet écart peut s'expliquer par les problèmes d'altérations du cours d'eau en micropollution minérale (influence des anciens sites miniers sur le bassin de la Mare ?).

La qualité du cours d'eau est en effet « médiocre » vis-à-vis des micropolluants minéraux, et moyenne vis-à-vis des HAP au droit d'Hérépian.

En 2007, l'état chimique à la station d'Hérépian était jugé mauvais du fait de la présence de chlorpyrifos ethyl, insecticide utilisé sur les vignes, les cultures fruitières et maraîchères.

Un objectif de satisfaction de l'usage baignade était affiché pour le 2nd Contrat sur la Mare de l'aval de Saint-Geniès-de-Varensal à la confluence avec l'Orb. Au regard des données du réseau départemental, cet objectif n'est pas encore totalement atteint : toutefois, alors que la qualité à Saint-Gervais-sur-Mare et Hérépian était mauvaise en 2007, elle est moyenne à St-Gervais en 2010 (pas de résultats à Hérépian).

Le secteur de la Mare était prioritaire pour l'assainissement en raison de la présence de nombreux rejets directs. L'ensemble des actions prévues a été réalisé, notamment la suppression de la plupart des rejets directs. La qualité du cours d'eau, et notamment sa qualité bactériologique, devrait s'améliorer en conséquence. L'ARS notait déjà en 2008, que la mise en œuvre d'équipements d'assainissement à Saint-Gervais-sur-Mare et ses hameaux avait permis de stabiliser l'aptitude du cours d'eau à la baignade. Les résultats du suivi ARS des trois dernières années montrent que la qualité est en générale bonne, avec encore des pollutions momentanées (en 2008 à la baignade du Rongas et en 2009 au Pont des Trois Dents).

Toutefois, d'autres sources de contamination demeurent : il subsiste en effet des hameaux non assainis (Pabo à Castanet le Haut, Cours à St-Gervais sur Mare) qui se rejettent dans des petits affluents ; les rejets de Villemagne-l'Argentière, qui représentent une charge de

350 EH, se font directement sans traitement dans la Mare ; le hameau de La Gure ne dispose pas non plus de dispositif d'assainissement.

Actuellement, le cours d'eau participe à la dégradation de la qualité bactériologique de l'Orb et compromet la pratique de la baignade sur ce dernier. La baignade est cependant autorisée en 3 des 5 sites suivis par l'ARS (les deux sites où elle est interdite se trouvent à Saint-Gervais-sur-Mare), où la qualité observée est moyenne. Le site du Bain de Nage à Rosis n'est plus suivi par l'ARS depuis 2009.

L'Orb de la Mare au Jaur

Sur ce tronçon, le bon état a été atteint en 2006 et 2009 mais pas en 2007 ni en 2008 où l'état était moyen, déclassement lié à l'IBD en 2007, aux nutriments et à l'indice poisson en 2008.

La qualité de l'Orb vis-à-vis de la macropollution était bonne en 2007, avec cependant ponctuellement des signes d'eutrophisation au Poujol-sur-Orb. En 2010 on constate, comme sur le secteur en amont et sur la Mare, un déclassement en qualité moyenne lié au pH.

Les indicateurs biologiques témoignent également d'une bonne à très bonne qualité de l'eau aux trois stations de suivi sur ce tronçon, à l'exception de l'IBD, témoignant d'une qualité moyenne en 2006 au Poujol-sur-Orb (liée probablement aux débordements des réseaux par temps de pluie à Lamalou).

Vis-à-vis de la micropollution, **le cours d'eau est dégradé par les micropolluants minéraux et les HAP**, provenant d'une part de la retenue des Monts d'Orb (pour les métaux seulement) et d'autre part des rejets pluviaux urbains et routiers ou des apports atmosphériques (HAP).

L'état chimique sur la station du Poujol-sur-Orb est toutefois jugé bon en 2007 ; en effet la contamination métallique ou par les HAP n'est pas mise en évidence par les mesures réalisées sur support eau.

Le contrôle sanitaire de l'ARS concerne le site de Tarassac sur la commune de Mons-la-Trivalle ; la qualité y apparaît moyenne. Deux autres sites très prisés pour la baignade se trouvent sur les gorges des ruisseaux d'Héric et d'Arles, où la qualité est bonne à moyenne (en 2009 et 2010).

Les données bactériologiques du réseau départemental sur l'Orb dans ce secteur montrent une mauvaise qualité, en 2007 comme en 2010.

La commune des Aires sera prochainement dotée d'une station d'épuration. Par ailleurs, des démarches d'équipement en cours à Hérépian, Lamalou et le Poujol-sur-Orb, qui compromettent la qualité du cours d'eau aujourd'hui, devraient permettre d'améliorer la situation à l'avenir.

Le Jaur

Le Jaur à Olargues atteint le bon état écologique chaque année depuis 2005.

La qualité du Jaur vis-à-vis de la macropollution était bonne en 2007, à l'exception de la station de la Trivalle qui présentait une qualité moyenne due aux proliférations végétales.

En 2010 à l'inverse, la qualité est moyenne jusqu'à Olargues sous l'effet des proliférations végétales et seule la station de Mons-la-Trivalle présente une bonne qualité. Par ailleurs, de fortes valeurs de matières en suspension ont également été observées en mai 2010 sur les deux stations amont, entraînant un déclassement en qualité mauvaise (à Riols) à médiocre (à St-Etienne d'Albagnan).

Les résultats des trois premières campagnes réalisées à St-Etienne d'Albagnan en 2010 par le Conseil Général montrent la présence, en faible quantité (la qualité reste bonne), de glyphosate (herbicide utilisé pour les vignes, les vergers, les espaces verts) et de ses métabolites (amitrol et AMPA) ainsi que de diuron (herbicide très utilisé en viticulture jusqu'à son interdiction, en décembre 2008).

Vis-à-vis de la micropollution, la qualité est moyenne à Olargues suite à un déclassement des HAP. **L'état chimique sur la station d'Olargues était bon en 2007.**

Les indicateurs biologiques témoignent d'une bonne à très bonne qualité de l'eau, en 2007 comme en 2010.

Un objectif baignade était assigné au cours d'eau dans le second Contrat (sur un tronçon qui restait à préciser). Les résultats du réseau départemental témoignent en 2010 d'une mauvaise bactériologique.

Le contrôle sanitaire est réalisé par l'ARS à la source du Fréjo, où l'eau est en général de qualité moyenne (avec une pollution momentanée en 2010), ainsi qu'au Baous où après avoir été mauvaise jusqu'en 2008, la qualité a été classée en C (momentanément polluée) en 2009 et moyenne en 2010. La baignade y a été interdite de 2008 à 2010.

Pour la baignade de la source du Fréjo, les causes sont liées à l'absence de dispositifs d'assainissement à Saint-Etienne-d'Albagnan (rejet direct sans traitement), ainsi qu'au hameau de Coumeilho (commune de Prémian).

La qualité bactériologique de la baignade du Baous est nettement impactée par le rejet direct d'une partie des eaux usées du bourg d'Olargues. L'assainissement du bourg est défaillant : outre l'existence de rejets non raccordés, le réseau collectif, unitaire à 60%, est en très mauvais état. Toutefois, un important programme de travaux d'amélioration de l'assainissement communal a été engagé : la mise en séparatif du réseau est bien avancée ; une nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2008. Il en résulte une amélioration visible sur les trois dernières années de suivi de la baignade (amélioration d'une classe chaque année).

Le Vernazobre

Le Vernazobre n'a atteint le bon état écologique ni en 2008, ni en 2009, en raison d'un déclassement par l'IBD.

Pour la macropollution, la qualité était moyenne en 2007 vis-à-vis des matières azotées (hors nitrates) à Babeau-Bouldoux et Prades-sur-Vernazobre. En 2010 elle est moyenne (à Babeau-Bouldoux) à médiocre (à Prades-sur-Vernazobre), mais cette fois du fait de l'altération « acidification », comme sur l'Orb amont (pH élevés).

Les actions qui étaient prévues au Contrat ont été réalisées ou engagées ; notamment deux rejets directs ont été supprimés (Prades-sur-Vernazobre et hameau de Combejan), et la station de Saint-Chinian agrandie. Le second Contrat faisait déjà état d'une dégradation de

la qualité du cours d'eau à l'aval de Saint-Chinian en raison des concentrations de matières azotées, et imputait ce résultat aux rejets de Saint-Chinian. Les résultats de 2010 montrent que l'extension de la station a effectivement permis une amélioration de la qualité.

Cependant, celle-ci était déjà moyenne à l'amont de la commune en 2007, ce qui indique que d'autres foyers de pollution existent sur la partie amont : les rejets des systèmes d'assainissement de Babeau-Bouldoux et Pardailhan sont à incriminer.

La qualité hydrobiologique du Vernazobre est bonne sur les deux stations en 2007 et en 2010. La qualité bactériologique, médiocre à mauvaise en 2007, est moyenne en 2010.

Les mesures réalisées en 2010 à Prades-sur-Vernazobre par le Conseil Général mettent en évidence la **présence de plusieurs pesticides** : le glyphosate (herbicide utilisé pour les vignes, les vergers, les espaces verts) et ses métabolites (amitrol et AMPA) déclassent le cours d'eau en qualité moyenne, de même que la simazine (herbicide interdit en France) ; deux autres herbicides interdits sont également détectés : le diuron et la terbuthylazine.

L'Orb du Jaur à Réals

L'Orb à Cessenon sur-Orb a atteint le bon état écologique de 2006 à 2008 mais pas en 2009, du fait d'une dégradation de l'Indice Poisson (état moyen).

La qualité de l'Orb entre le Jaur et le Vernazobre est bonne en 2007 et en 2010 vis-à-vis de la macropollution (stations de mesures de Vieussan et Roquebrun) ; en 2010 la qualité est toutefois pénalisée à Vieussan par la température et l'acidification (qualité moyenne). La qualité hydrobiologique est très bonne en 2007 et en 2010. La micropollution n'est pas suivie.

A l'aval de la confluence avec le Vernazobre, les résultats 2006 et 2007 témoignent d'une qualité médiocre, déclassée au droit de Cessenon-sur-Orb par la température et les effets des proliférations végétales, et à la sortie de Cessenon par les matières organiques et oxydables et les effets des proliférations végétales. Les travaux d'amélioration réalisés sur Cessenon dans le cadre du Contrat ne pouvaient pas encore être mis en évidence en 2006-2007. En 2010, les résultats de la station de Cessenon montrent que le déclassement en qualité moyenne par les matières organiques et oxydables perdure, tandis que la qualité est rendue mauvaise par un taux très élevé de matières en suspension en février.

Le 2nd Contrat assignait à ce secteur un objectif de conformité à la baignade, le parcours de Réals, haut lieu de pratique des sports nautiques sur le plan national, constituant un enjeu particulier. **L'objectif est respecté de Tarassac à Cessenon-sur-Orb**, c'est-à-dire sur le tronçon le plus fréquenté. Les actions prévues ont été réalisées, et le traitement tertiaire de la station de Cessenon va être mis en place.

Le contrôle sanitaire de l'ARS concerne 5 sites de baignade sur ce tronçon, tous conformes à l'usage en 2010 : à Vieussan, à Roquebrun et à Cessenon, et Réals, où la qualité est moyenne.

A Cessenon, la qualité de l'eau est également perturbée par les micropolluants minéraux et les HAP, de la même manière que sur l'ensemble du fleuve. **L'état chimique est jugé bon en 2008** (support eau).

Les résultats des trois premières campagnes réalisées en 2010 par le Conseil Général montrent toutefois la présence de glyphosate (herbicide utilisé pour les vignes, les vergers, les espaces verts) et de ses métabolites (amitrol et AMPA) en mai à Vieussan (qualité moyenne) et en plus faible quantité à Roquebrun.

Remarque sur les déclassements par l'altération acidification de l'Orb amont (jusqu'à Vieussan) et de la Mare en 2010 :

Des valeurs de pH élevées (parfois supérieures à 9) ont été mesurées sur ces secteurs, en particulier lors de la première campagne (mars 2010) du suivi réalisé dans le cadre du réseau départemental (CG 34, Aquascop). Ces valeurs de pH s'accompagnent de valeurs de chlorophylles et phéopigments un peu plus élevées que lors des campagnes de 2007, et aussi de contaminations bactériologiques. L'explication possible est que les pluies assez abondantes de la fin de l'hiver 2010 (février - mars) aient donné lieu à des apports polluants organiques importants (rejets d'eaux brutes dues aux débordements des réseaux, dysfonctionnement des stations d'épuration, remise en suspension des dépôts organiques) qui ont provoqué un épisode d'eutrophisation précoce. Il s'agit apparemment d'un épisode transitoire, qui n'a pas provoqué d'altération durable de la qualité de l'eau, et qui n'a pas affecté la qualité hydrobiologique, qui est restée bonne.

Le Lirou et le Taurou

Ces deux cours d'eau sont largement affectés par des pollutions de divers ordres, aggravés par des phénomènes naturels (faiblesses de débit) et anthropiques (altérations hydromorphologiques réduisant la capacité d'autoépuration).

L'état écologique du Lirou a été moyen de 2006 à 2009, les paramètres altérés étant les nutriments, le bilan de l'oxygène, les invertébrés benthiques et les diatomées.

Les matières organiques et oxydables, les matières azotées, ainsi que les matières phosphorées déclassaient en 2007 la qualité du Taurou à Thézan-les-Béziers et celle du Lirou dans son cours amont et médian (Cébazan et Puisserguier) en classe « mauvaise ». La situation est aggravée en été suite à l'influence de la température et de l'étiage. L'ensemble des pressions subies par ce cours d'eau favorise l'eutrophisation.

En 2010 la qualité globale du Taurou et du Lirou est toujours mauvaise mais il y a moins de paramètres impliqués. Sur le Taurou l'azote et les proliférations végétales ne déclassent plus qu'en qualité moyenne. Sur le Lirou à Cébazan, la mauvaise qualité est liée à une forte teneur en matières en suspension constatée au mois de mai, tandis que les matières azotées et phosphorées ne déclassent plus qu'en qualité médiocre et les matières organiques et oxydables, en qualité moyenne ; à Puisserguier les matières organiques et oxydables, les matières phosphorées et les proliférations végétales déclassent le cours d'eau en qualité mauvaise ; à Béziers la qualité était mauvaise en 2006 et médiocre en 2010 (matières phosphorées et matières en suspension).

La qualité hydrobiologique (IBGN) témoigne de cette dégradation : sur le Taurou, elle est moyenne en 2010 à Thézan ; sur le Lirou elle était mauvaise à Cébazan et moyenne à Puisserguier en 2007 ; elle est médiocre aux deux stations en 2010.

La relative amélioration à Cébazan pourrait être liée à la mise en place d'un dispositif de traitement des effluents de la cave de Cébazan au cours du 2nd Contrat. Par ailleurs, de

nombreuses caves particulières ne disposent pas de système de traitement et rejettent leurs effluents au milieu.

Les divers systèmes d'assainissement domestique, collectifs et éventuellement non collectifs, sont également à mettre en cause sur ces bassins versants ; notamment les stations de Cabrerolles et Autignac, sur le Taurou, et celle de Cébazan sur le Lirou n'ont pas des fonctionnements satisfaisants. C'était également le cas de la station d'épuration de Creissan, jusqu'à ce qu'elle soit refaite en 2009. Certains rejets directs ont été supprimés et plusieurs stations ont été renouvelées en 2010. La qualité de ces cours d'eau devrait s'améliorer en conséquence. Par ailleurs, l'équipement des caves particulières constitue une piste d'amélioration dont les impacts pourraient être non négligeables.

Les deux cours d'eau sont affectés par des micropollutions liées aux HAP et surtout aux pesticides. L'activité viticole et les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires compromettent leur qualité. Les aires de remplissage et de lavage du matériel agricole et des pulvérisateurs constituent des points particulièrement sensibles. Des actions ont été engagées sur ce sujet dans le second Contrat, dans le but de réduire à la fois l'impact des activités agricoles et ceux des usages en zone non agricole.

L'état chimique du Lirou était mauvais en 2007 en raison de la présence de pesticides : diuron (herbicide très utilisé en viticulture jusqu'à son interdiction, en décembre 2008) et hexachlorocyclohexane (produit obtenu lors de la synthèse du lindane, insecticide interdit depuis les années 90 en agriculture mais autorisé pour le traitement du bois et les produits antiparasitaires).

Les résultats des mesures réalisées sur le Taurou et le Lirou en 2010 mettent en évidence la présence de nombreux pesticides sur ces deux cours d'eau, notamment le glyphosate (herbicide utilisé pour les vignes, les vergers, les espaces verts) et ses métabolites (amitrol et AMPA) déclassant les deux cours d'eau en mauvaise qualité en mai, ainsi que trois substances herbicides interdites en France, la terbuthylazine (et son métabolite terbuthylazine déséthyl) qui décline le Taurou en qualité médiocre en mars et le Lirou en qualité mauvaise en mai, le diuron qui décline le Lirou en mauvaise qualité en mai, la simazine qui décline les deux cours d'eau en qualité moyenne en mai. D'autres pesticides sont également présents, en quantités moindres : le 2,4-D (herbicide) et le triadiménol (fongicide) sur les deux cours d'eau, le boscalid (fongicide utilisé notamment sur la vigne) et le fluométuron (herbicide interdit) sur le Taurou, les dithiocarbamates (utilisés comme fongicides ou additifs de pesticides) sur le Lirou.

Sur le Lirou on relève la présence de micropolluants minéraux. Ils ont probablement diverses origines (rejets pluviaux urbains, petites activités raccordées aux réseaux d'assainissement collectifs).

La qualité bactériologique de ces cours d'eau est également déclassante, en 2007 comme en 2010.

L'Orb de Réals à Béziers

L'Orb à Lignan-sur-Orb a atteint le bon état écologique en 2006 et 2009, mais pas en 2008 ou l'état était moyen pour les paramètres hydrobiologiques : diatomées et indice poisson.

Sur ce tronçon la qualité de l'Orb, qui était déclassée en 2007 par la température et les manifestations de l'eutrophisation (qualité médiocre) semble s'être améliorée : qualité

moyenne à Lignan et médiocre à Tabarka en 2010, et les manifestations de l'eutrophisation ne sont plus déclassantes. **La qualité hydrobiologique dont témoigne l'IBGN est très bonne, en 2007 comme en 2010.** L'enjeu lié à la présence de captages AEP en nappe alluviale est à rappeler sur ce tronçon.

La qualité microbiologique y est mauvaise.

Les résultats des campagnes réalisées en 2010 par le Conseil Général révèlent la présence en faibles quantités de quelques pesticides : glyphosate (herbicide utilisé pour les vignes, les vergers, les espaces verts) et son métabolite (AMPA), et deux herbicides utilisés pour les céréales, MCPA et dichlorprop, ce dernier étant interdit depuis 2004.

Les stations de Cazouls-les-Béziers, Thézan-les-Béziers-la-Malhaute et Maraussan ont des performances insuffisantes, et peuvent contribuer à certaines des altérations constatées.

L'Orb de Béziers à la mer

Ce secteur aval avait constitué la priorité du premier Contrat de Rivière. Au cours du second, peu d'actions y ont été engagées.

L'Orb à Villeneuve-les-Béziers n'a atteint le bon état écologique qu'en 2006. **De 2007 à 2009, l'état écologique était moyen à médiocre, déclassé par les paramètres hydrobiologiques (IBGN et diatomées et même indice poisson en 2008).**

En 2007 et 2010, la qualité du cours d'eau était bonne vis-à-vis de la macropollution ; en 2010, le déclassement de la qualité générale est uniquement dû à la température.

Vis-à-vis de la micropollution, la qualité de l'eau est moyenne, déclassée par les micropolluants minéraux et les HAP, comme ailleurs sur le cours de l'Orb. On note également la présence de pesticides, due à l'activité viticole des moyenne et basse vallées.

L'état chimique était bon en 2009 à la station de Villeneuve-les-Béziers, mais il était mauvais en 2006 en raison de la présence de benzopérylène et d'indénolpyrène (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

La qualité hydrobiologique était moyenne à mauvaise à la station de Villeneuve de 2005 à 2007. En 2010 la qualité y est très bonne.

C'est sur ce secteur que se trouvent les rejets des 3 plus importantes stations d'épuration du bassin : Béziers-Villeneuve, Sérignan-Valras et Portiragnes. La station de Béziers fait face à des pointes de surcharge organique, mais ses performances restent très bonnes. La CABEM a lancé une importante étude diagnostic des réseaux sur la commune de Béziers.

Le 2nd Contrat affichait un objectif de conformité baignade sur l'Orb dans la traversée de Béziers, Bagnols et Pont-Rouge. L'ARS ne contrôle aucun site sur ce secteur. Les données disponibles via les réseaux départemental et de bassin témoignent d'une mauvaise qualité bactériologique.

Les baignades en mer contrôlées par l'ARS à Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias montrent invariablement depuis 2004 une bonne qualité sanitaire.

Le Libron

Les caractéristiques du bassin du Libron sont proches de celles du Lirou et du Taurou.

La qualité du cours d'eau était mauvaise vis-à-vis de la macropollution en 2007 à Vias ; les nitrates et les matières phosphorées sont présents à des concentrations élevées. Le cours d'eau est de petite taille, avec un débit naturellement faible, ce qui le fragilise et lui confère une faible capacité d'autoépuration. **L'état écologique à Magalas s'est amélioré au cours des dernières années** : de mauvais en 2005, il est passé à médiocre en 2008 (nutriments, diatomées, IBGN) et moyen en 2009 (diatomées).

L'état chimique était mauvais en 2008 du fait de la présence de Tributylétain-cation (biocide autrefois utilisé dans les peintures marines anti-salissures et les produits de préservation du bois - utilisations désormais interdites).

La qualité hydrobiologique du cours d'eau est moyenne à mauvaise, médiocre en 2007 à Vias (IBD). Sa qualité bactériologique est également déclassante (moyenne à médiocre). Le cours d'eau et sa nappe sont également contaminés par les pesticides. L'importance des pressions urbaines et agricoles est problématique pour ce milieu fragile, et ce malgré les efforts d'assainissement des collectivités.

Notons que l'usage AEP, encore en exercice sur le bassin, constitue un enjeu important bien que les volumes mis en jeu soient modestes, du fait de l'enjeu ressource général sur le secteur Orb-Astien-Hérault.

Les eaux côtières

La masse d'eau côtière « Embouchure de l'Aude - Cap d'Agde » (FRDC02b) est en bon état écologique et chimique d'après les données disponibles.

Cette masse d'eau comporte seulement trois stations de suivi :

- une station du Réseau National de la Contamination Chimique (ROCCH, ex-RNO) à l'embouchure de l'Hérault : contamination importante par le Plomb (après une lente décroissance, stabilisation à des valeurs relativement proches du seuil de sécurité sanitaire) ;
- une station du Réseau national de contrôle microbiologique des zones de production conchylicoles (REMI) à Valras-Beauséjour : faibles niveaux de contamination microbiologique mesurés en 2009 ;
- une station du Réseau Intégrateurs Biologiques (RINBIO) à Valras : en 2006 de faibles niveaux de contamination par le Zinc et par l'Hexachlorocyclohexane ont été observés.

Qualité des baignades

7



I.3.3. Qualité des eaux souterraines

Selon le rapport 2007 d'analyse de la **qualité des eaux distribuées pour l'AEP**, réalisé par la DDASS de l'Hérault, les eaux de tête de bassin sont sujettes à des contaminations bactériologiques (axe Saint-Pons-de-Thomières - Villemagne), ainsi que ponctuellement à l'aval (Corneilhan, Puissalicon, Montblanc). **Vis-à-vis des nitrates, les eaux distribuées sont en grande majorité de très bonne qualité.** Seules les teneurs des secteurs de Servian et Ferrières-Poussarou sont à surveiller. Enfin, les eaux sont de très bonne qualité vis-à-vis de l'arsenic, du fluor et des sulfates.

Jusqu'en 2003, les résultats de surveillance de la qualité des eaux souterraines (tous suivis confondus) montraient une contamination locale par les pesticides de la nappe alluviale de l'Orb, sur les secteurs influencés par les affluents avals (Taurou en particulier), très vulnérables aux pollutions agricoles. Les pesticides détectés étaient essentiellement les herbicides utilisés sur la vigne : terbuthylazine, diuron, simazine, aminotriazole.

Les terrains imperméables, qui caractérisent par exemple le haut bassin du Taurou, favorisent le ruissellement sur les terres agricoles. Les phénomènes de fuite des pesticides vers le milieu aquatique sont accentués par l'absence de zone tampon entre les vignes et la rivière. Les petits bassins versants (Taurou, Lirou, Libron) sont ainsi particulièrement vulnérables.

Entre 2004 et 2007, les concentrations de ces substances ont baissé sur plusieurs captages en nappe alluviale. Il faut rappeler que la simazine et l'atrazine sont interdits depuis 2003, la terbuthylazine depuis 2004, et le diuron depuis 2008 (il existait auparavant une restriction d'usage depuis 2002, interdisant de l'utiliser du 1er novembre au 1er mars). Parallèlement, quelques pics ponctuels de glyphosate et de son dérivé l'AMPA, qui ont remplacé les substances interdites, ont été observés. Les résultats sur la nappe du Libron montraient une importante contamination par les pesticides (2005, 2006, 2007).

En 2009, toutes les masses d'eau souterraine ont été évaluées en bon état chimique, sauf les alluvions de l'Orb aval, qui sont en mauvais état chimique à cause de la présence de pesticides : atrazine déséthyl-déisopropyl (DEDIA - produit de dégradation de l'atrazine) retrouvée en 2008 et 2009 au Puits Limbardie à Murviel-les-Béziers ainsi que dans un puits privé (Les Clotals) à Thézan-les-Béziers, où elle était accompagnée de terbuthylazine déséthyl (produit de dégradation de la terbuthylazine).

Dans le cadre du second Contrat, le travail engagé en 2007 de centralisation et d'analyse de l'ensemble des données relatives aux teneurs en pesticides a mis en évidence des **traces de pesticides ou des dépassements de seuils de potabilité sur 33 des 95 captages AEP du territoire.** En 2008-2009, les résultats sont apparus plus mauvais, influencés par les conditions hydrométriques (printemps pluvieux). La simazine a à nouveau été largement détectée. Il semble que de nombreux stocks de simazine soient encore présents sur le bassin, en dépit de l'interdiction du produit.

Ce travail a abouti à l'identification de secteurs prioritaires (Lirou, Taurou et Libron) et de 5 premiers captages où des actions sont nécessaires. **Le SMVOL engage progressivement des démarches visant la réduction des pratiques à risque sur ces secteurs prioritaires, à la fois en zone agricole et non agricole.**

Deux des cinq captages ont été classés prioritaires par le SDAGE et le Grenelle : Murviel-les-Béziers et Puisserguier ; sur ces 2 captages, les études préalables à l'engagement de programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages (AAC) sont engagées. Les 3 autres captages sont situés à Puimisson, Lieuran-les-Béziers et Thézan-Pailhès ; des démarches similaires sont prévues sur ces 3 ouvrages, hors cadre réglementaire.

A Murviel, la démarche s'accompagne d'actions ciblées sur les usages de pesticides par la collectivité et les particuliers : réalisation d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, information des jardiniers amateurs.

En valorisant l'effet d'exemple de cette première démarche, une vingtaine de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles sont aujourd'hui prévus sur les secteurs prioritaires.

Néanmoins, à l'échelle du bassin, le chantier ouvert est d'envergure, en particulier sur les zones agricoles. Des pratiques dommageables pour l'environnement perdurent : surdosage, désherbage des fourrières et des fossés, emploi des mêmes matières actives d'une année sur l'autre (risque d'accumulation dans les sols), utilisation de pesticides interdits depuis plusieurs années, etc.

II.VOLET B : GESTION DES RESSOURCES EN EAU

II.1.Rappel des actions prévues au Contrat Orb 2006-2010

Le diagnostic du Contrat avait mis en évidence l'importance des enjeux liés à la ressource Orb, et parallèlement l'absence de maîtrise de l'équilibre besoins - ressources, qui représente un risque important pour l'avenir, compte tenu notamment de la forte croissance démographique des secteurs desservis. Ce constat faisait écho aux objectifs territoriaux :

- du SDAGE 1996, qui identifiait le bassin de l'Orb parmi les bassins prioritaires pour une amélioration de la gestion quantitative ;
- de l'Agence de l'eau RMC, qui affichait en 2002 la gestion de la ressource Orb comme un des défis de son 8^{ème} programme.

Le Contrat formulait un objectif général de garantie sur le long terme de la satisfaction des usages dans le respect des équilibres biologiques, tout en indiquant que la procédure de Contrat de rivière, du fait de sa durée et de sa portée limitées, ne pouvait à elle seule garantir la satisfaction de cet objectif.

Le Contrat Orb a néanmoins fixé 3 objectifs pour la gestion quantitative de la ressource :

- prendre conscience collectivement de l'importance des enjeux,
- objectiver le bilan besoins / ressource actuel et sa projection à long terme, ainsi que les enjeux d'usages et de milieux,
- rationaliser les consommations d'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Les actions prévues pour atteindre ces objectifs comportaient principalement :

- en premier lieu, la mise en place d'une instance de coordination pour la gestion de la ressource Orb,
- l'amélioration de la connaissance de la ressource (suivi hydrométrique) et des prélèvements actuels et futurs, dans le but d'optimiser la gestion de la ressource,
- la réalisation de schémas directeurs communaux AEP sur 10 communes.

II.2.Bilan technico-financier du volet B

La première action réalisée fut la mise en place du **Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb**. Ce Comité animé par le SMVOL est constitué de représentants des services de l'Etat et des principaux gestionnaires et usagers de la ressource Orb (CABEM, BRL, Chambre d'Agriculture), qu'ils soient de la vallée de l'Orb ou non. Ce comité est élargi aux acteurs de l'aménagement du territoire que sont les SCOT du Biterrois et de la Narbonnaise et le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce comité technique, organe informel de débat et de concertation, s'est fixé comme objectifs :

- éclairer le comité syndical du SMVOL sur l'utilisation actuelle et future de la ressource Orb et son impact sur le milieu et l'assister pour la définition d'une politique globale et cohérente de gestion de la ressource Orb ;

- définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études ;
- coordonner les différentes politiques de gestion qui concernent la ressource Orb : Contrat de rivière, schémas directeurs AEP ;
- favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude ;
- se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins - ressources à l'échelle du bassin de l'Orb : l'observatoire de la ressource, dont la mise en place a été engagée par le SMVOL.

Ce Comité, en mobilisant l'ensemble des usagers et gestionnaires de la ressource Orb, a permis une prise de conscience des acteurs sur les enjeux liés à cette ressource et conduit à la décision collective de lancer un SAGE Orb - Libron : il est apparu que l'outil SAGE est nécessaire à l'atteinte des objectifs de pérennisation de la gestion de la ressource à l'échelle de l'ensemble du territoire, qui doivent concilier la satisfaction des besoins liés aux usages et celle des besoins écologiques.

Synthèse de l'état d'avancement du volet B (voir détail en annexe 2)

Type d'actions	Priorité		Prévu Contrat 2006-2010	Réalisé ou engagé fin 2009	% de réalisation
Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb	Priorité 1	Montant (€)	S.O.	S.O.	100%
		Nombre	1	1	100%
Etudes, notamment schémas directeurs AEP	Priorité 1	Montant (€)	497 000	393 370	79%
		Nombre	13	11	85%
	Priorité 2	Montant (€)	100 000	40 000	40%
		Nombre	2	2	100%
	Total Volet Etudes	Montant (€)	597 000	433 370	73%
		Nombre	15	13	87%
Mesures / suivi	Priorité 1	Montant (€)	164 000	0	0%
		Nombre	2	0	0%
Travaux	Priorité 1	Montant (€)	400 000	632 156	158%
		Nombre	1	1	100%
TOTAL		Montant (€)	1 161 000	1 065 526	92%
		Nombre	19	15	79%

En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance de la ressource, l'étude de faisabilité visant à compléter le suivi hydrométrique du bassin de l'Orb à l'étiage (notamment sur la partie aval) a été réalisée (action B2). De son côté le Conseil général de l'Hérault a effectué une étude pour définir un réseau de suivi des débits d'étiage sur l'ensemble du territoire départemental. Du fait notamment des questions non résolues de maîtrise d'ouvrage des futurs réseaux de stations hydrométriques, il n'y a pas encore à cette date de création de nouvelles stations hydrométriques. Des campagnes de jaugeages ponctuels seront cependant organisées dès 2009 sur les points identifiés par l'étude de définition du suivi hydrométrique à l'étiage sur le bassin de l'Orb.

VNF a réalisé une étude de faisabilité du suivi des échanges entre le Canal du Midi et l'Orb au niveau du barrage de Pont Rouge ; mais il s'est avéré impossible d'installer un dispositif de mesure (les échanges peuvent se faire dans les 2 sens du fait du fonctionnement gravitaire de l'aqueduc).

L'étude de définition des débits de référence d'étiage sur l'ensemble du bassin de l'Orb est en cours (action B3) ; elle précisera les scénarios d'évolution des besoins et leurs répercussions sur les milieux aquatiques ; le calcul des objectifs de débit prendra en compte les objectifs de bon état des milieux ; des orientations pour la gestion des étiages seront ensuite définies.

L'inventaire des prélèvements (action B4) a été réalisé sur le Jaur et sur le Vernazobre, dans le cadre de l'étude « Plan d'action et d'optimisation des prélèvements sur le bassin versant du Vernazobre » (SMVO, SIEE, 2006). Cette étude va permettre d'engager sur le bassin du Vernazobre une démarche similaire à celle réalisée sur le bassin de la Mare.

En effet, suite à l'étude d'optimisation de la gestion de la ressource sur le bassin de la Mare (SMVO, ENTECH, 2004), des aménagements « rustiques » et des mesures de gestion ont été mis en œuvre depuis 2006, en concertation étroite avec les utilisateurs, qui ont permis une économie de près de 40% du débit total prélevé par les béals d'irrigation, sans impact sur les usages.

L'inventaire des prélèvements dans le bassin de l'Orb sera complété en 2010 par le recensement des prélèvements dans l'Orb et sa nappe sur le tronçon entre Avène et la confluence avec la Mare (réalisé en régie par le SMVOL).

Le plan de sécurisation des ressources captées pour l'AEP dans le bassin de l'Orb (action B5) a été partiellement réalisé : une étude a été menée en partenariat avec la DDASS de l'Hérault pour évaluer les temps de transfert d'une pollution accidentelle sur l'Orb et ses principaux affluents, pour différentes catégories de polluants et différentes gammes de débits.

Tous les schémas directeurs AEP prévus ont été réalisés (action B6), à l'exception de celui de la commune de Babeaux-Bouldoux. Les schémas AEP de Villeneuve-les-Béziers et Corneilhan ont été réalisés dans le cadre de celui de la Communauté d'Agglomération Béziers - Méditerranée (CABEM). Le coût total des schémas s'élève à 276 k€.

En revanche, le diagnostic des équipements et réseaux de BRL n'a pas été effectué.

Il est important de signaler que d'autres schémas directeurs AEP ont été réalisés sur la période 2006 - 2009. En effet, la forte poussée démographique sur le secteur entre Réals et la mer d'une part, et la régularisation des procédures réglementaires de protection des captages AEP d'autre part, ont obligé les communes à faire des analyses prospectives et à engager des schémas directeurs AEP. Ainsi, le SIVOM d'Ensérune, le SIVOM Orb-Gravezon,

le SIAE Vernazobre et 9 communes ont réalisé des schémas AEP, en plus de ceux initialement prévus au Contrat. Le coût total de ces schémas s'élève à 827 k€.

A noter qu'à l'échelle du territoire Orb - Libron, seules 6 communes n'ont pas engagé leur schéma directeur AEP.

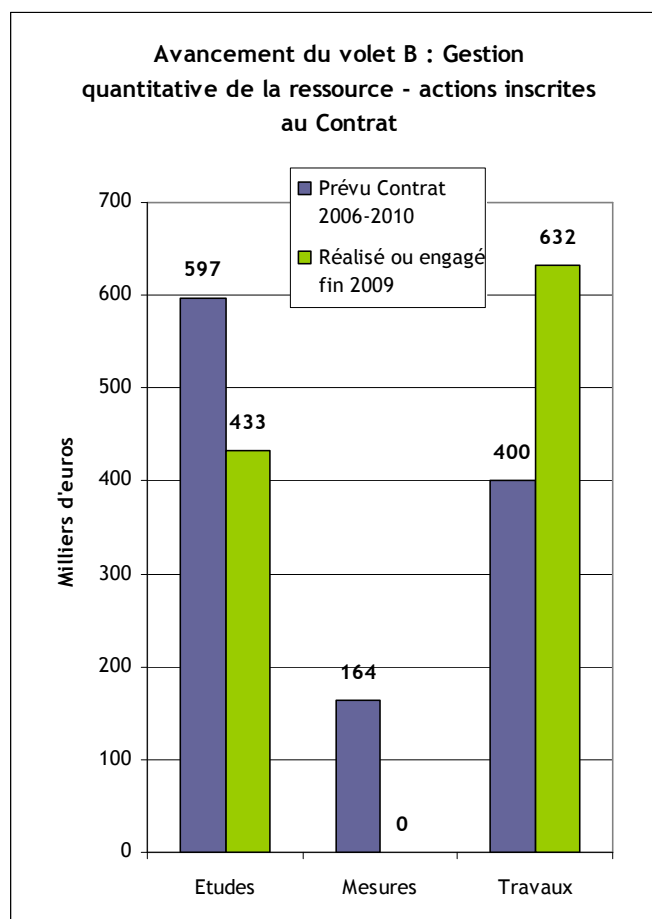
Enfin, des travaux de réhabilitation des réseaux visant la réduction des fuites ont été engagés sur plusieurs communes, suite à la réalisation des diagnostics de réseaux, à hauteur de 632 k€.

En parallèle (et hors Contrat), certaines collectivités se sont mobilisées pour réduire leurs consommations d'eau ; ainsi, dans le cadre de l'appel à projet régional « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau », le SIAEP du Vernazobres et la ville de Bédarieux se sont engagés depuis 2008 dans un panel d'actions visant à rationaliser les consommations en eau potable :

- équipement des réseaux en compteurs généraux,
- diagnostic des consommations des usages publics,
- amélioration de la connaissance des consommations des particuliers,
- réduction des consommations pour l'arrosage des espaces verts,
- maîtrise des pressions de distribution,
- analyse critique du mode de tarification.

Le bilan du volet B s'établit à 92 % du montant total prévu dans le programme d'actions initial. Bien que certaines actions n'aient pas été engagées (notamment installation de stations hydrométriques, diagnostic des réseaux BRL), d'autres opérations ont dépassé les montants prévisionnels : c'est le cas de certains schémas AEP (dont celui de Bédarieux), et surtout des travaux de réduction des pertes sur les réseaux AEP des collectivités (632 k€ dépensés pour 400 k€ provisionnés).

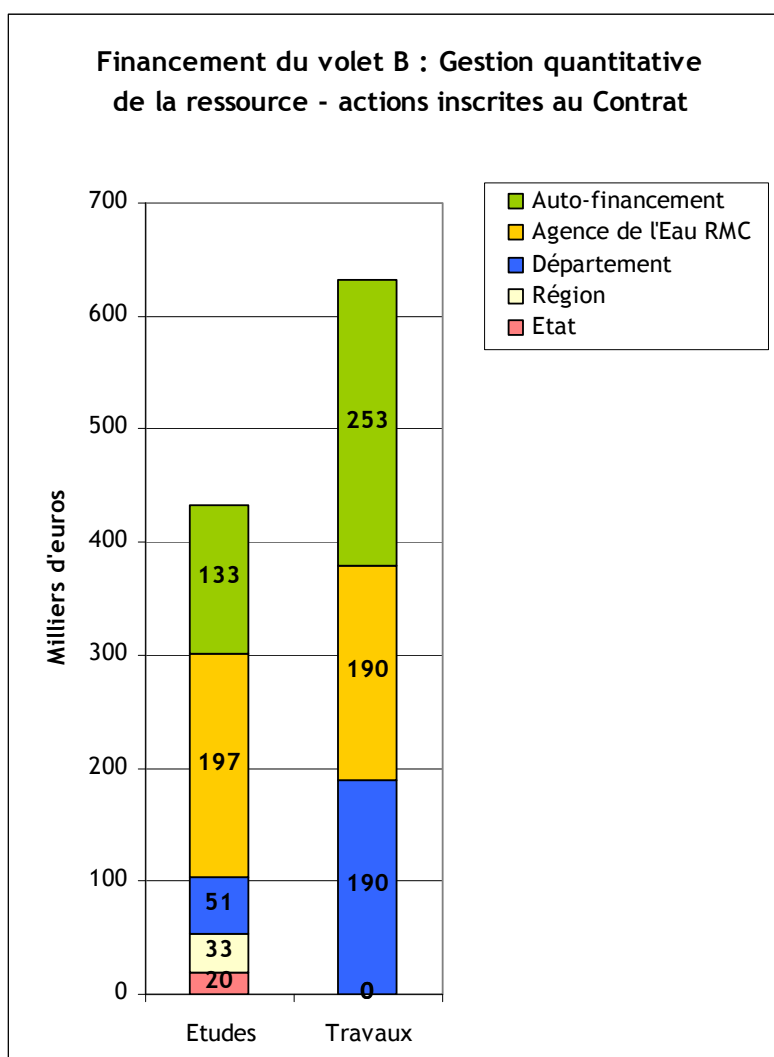
Si l'on intègre les schémas directeurs AEP réalisés sur la durée du Contrat mais non initialement inscrits, **le montant total du volet B s'élève à 1892 k€, à comparer au montant prévisionnel de 1161 k€, soit + 63 %.**



Le tableau et le graphe suivants donnent les participations financières aux actions réalisées dans le cadre du volet B du Contrat.

Participations financières aux investissements réalisés pour le volet B du Contrat

Inscription au Contrat	Type	Etat		Région		Département		Agence de l'Eau RMC		Auto-financement		Réalisé ou engagé fin 2009
		Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
	Etudes	20 000	5%	33 000	8%	50 974	12%	196 685	45%	132 711	31%	433 370
	Mesures	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
	Travaux	0	0%	0	0%	189 647	30%	189 647	30%	252 862	40%	632 156
Total Volet B inscrit Contrat		20 000	2%	33 000	3%	240 621	23%	386 332	36%	385 573	36%	1 065 526
Hors Contrat	Etude	0	0%	0	0%	165 400	20%	413 500	50%	248 100	30%	827 000
Total Volet B y compris hors Contrat		20 000	1%	33 000	2%	406 021	21%	799 832	42%	633 673	33%	1 892 526



II.3.Ressource en eau et usages : diagnostic et évolution

L'essentiel des informations de ce chapitre est issu de l'étude de définition des débits d'étiage de référence pour la mise en œuvre d'une gestion quantitative de la ressource dans le bassin de l'Orb (SMVOL, GEI, en cours).

II.3.1.Ressources souterraines

Le territoire Orb - Libron comporte trois grands types d'aquifères.

⇒ Les formations karstiques de la haute vallée de l'Orb, des Monts de Faugères, et du secteur de St Pons - Pardailhan donnent quelques sources importantes exploitées pour l'AEP ; à noter un transfert naturel de pertes du Thoré (bassin atlantique) vers la source du Jaur. On estime que les exutoires de l'ensemble de ces systèmes karstiques contribuent à une alimentation des cours d'eau à l'étiage de l'ordre de 1 à 2 m³/s, ce qui est considérable au vu des débits d'étiage de l'Orb ; **le fonctionnement de ces aquifères est insuffisamment connu.**

⇒ Les alluvions exploitables de l'Orb sont développés sur 2 secteurs : sur le haut bassin entre Hérépian et le Poujol-sur-Orb et surtout sur la moyenne vallée entre Réals et Béziers. Sur ce dernier secteur, les basses terrasses alluvionnaires de l'Orb contiennent une nappe d'accompagnement en étroite relation avec le fleuve. Les alluvions récentes de 10 à 15 m de puissance présentent une extension latérale atteignant par endroit 2 km. Cette nappe a une réserve propre d'environ 4 Mm³ caractérisée par renouvellement très rapide, de l'ordre d'une vingtaine de jours.

Cette nappe a subi des atteintes notables à partir des années 60 à cause des extractions de granulats dans le lit mineur, qui ont provoqué un affaissement du niveau piézométrique. Plusieurs captages pour l'AEP ont dû être déplacés, et des seuils ont été édifiés pour garantir le potentiel de production de la ressource alluviale.

Le fonctionnement de la nappe entre Réals et Béziers est bien connu : l'aquifère est en étroite relation avec le fleuve et a peu de réserve propre. Le niveau de prélèvement soutenable est directement conditionné par le débit du fleuve à l'étiage.

La nappe alluviale du Libron, également en relation étroite avec le cours d'eau, est sensible à la pollution et à la sécheresse ; ses potentialités ne sont pas négligeables mais actuellement compromises par des teneurs élevées en pesticides.

⇒ La nappe des sables astiens, aquifère captif profond, s'étend sur la frange littorale depuis la vallée de l'Aude jusqu'à l'étang de Thau. C'est une ressource d'excellente qualité et fragile, du fait d'un temps de renouvellement très lent. Elle se trouve depuis longtemps en situation de surexploitation : au cours des années 80, les niveaux ont baissé jusqu'à -18 m, induisant une menace d'invasion d'eau saline. La courbe piézométrique moyenne continue de baisser, sauf dans le secteur de Valras où une amélioration est constatée, en lien, très certainement, avec le délestage de la nappe astienne vers la nappe alluviale de l'Orb.

II.3.2. Relations eaux souterraines / eaux superficielles

Globalement le bassin de l'Orb peut être divisé en deux parties au fonctionnement distinct.

La première partie est constituée de la zone amont et intermédiaire du bassin (jusqu'à Cessenon) représentant les deux tiers de la superficie du bassin ; elle se compose de terrains schisteux et cristallins alternant avec des formations calcaires en grande partie karstifiées.

Les terrains schisteux et cristallins sont peu productifs en période estivale.

Les terrains calcaires pour la plupart karstifiés renferment des volumes d'eau importants. Ces formations donnent lieu à de multiples sources aux points bas des extrémités des zones karstiques en jonction avec les terrains schisteux. On dénombre ainsi une dizaine de sources karstiques dont les débits en période d'étiage vont de quelques dizaines de l/s à plusieurs centaines de l/s. La source la plus importante du bassin de l'Orb est celle des Douzes Fontaines noyée dans la retenue du barrage des Monts d'Orb. Les autres sources notables du bassin sont celles de Fontcaude (Bouissou), Vieussan (Orb), le Foulon à Cessenon, Malibert (Vernazobre) et St Pons (Jaur). Bien que le débit de l'ensemble des sources n'ait pas été mesuré précisément, on estime que les exutoires de l'ensemble de ces systèmes karstiques contribuent à une alimentation des cours d'eau à l'étiage comprise entre 1 et 2 m³/s.

La deuxième partie du bassin (Cessenon à Valras) est composée d'une alternance de grès, marnes, calcaires et argiles avec en bordure de l'Orb des terrasses alluvionnaires.

Les apports en période estivale de ces terrains sont variables mais restent globalement faibles. Les caractéristiques relativement modestes de la nappe alluviale entre Réals et Béziers autorisent à penser qu'elle joue un rôle limité dans l'alimentation du cours d'eau en période d'étiage.

II.3.3. Ressources superficielles et fonctionnement hydrologique à l'étiage

L'Orb prend naissance sur les plateaux calcaires du causse du Larzac au Nord et sur le massif volcanique de l'Escandorgue (865 m) au Nord Est. Le fleuve parcourt 125 km de sa source à la mer.

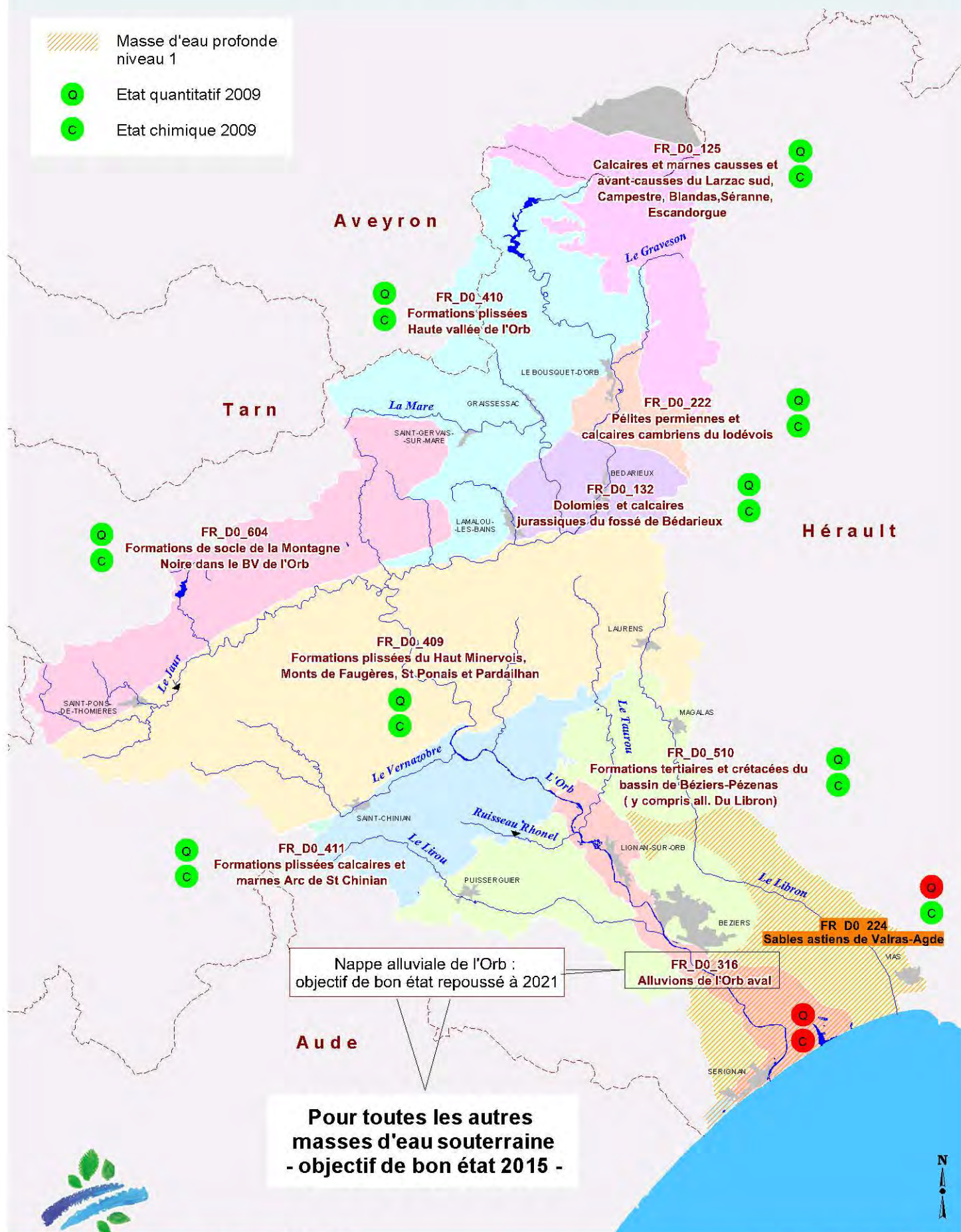
Le réseau hydrographique de l'Orb est principalement développé à l'Ouest de son axe. L'Orb reçoit la majeure partie de ses apports de la rive droite, les principaux affluents étant la Mare, le Jaur, le Vernazobre et le Lirou, représentant à eux quatre près de 40 % de la superficie totale du bassin versant.

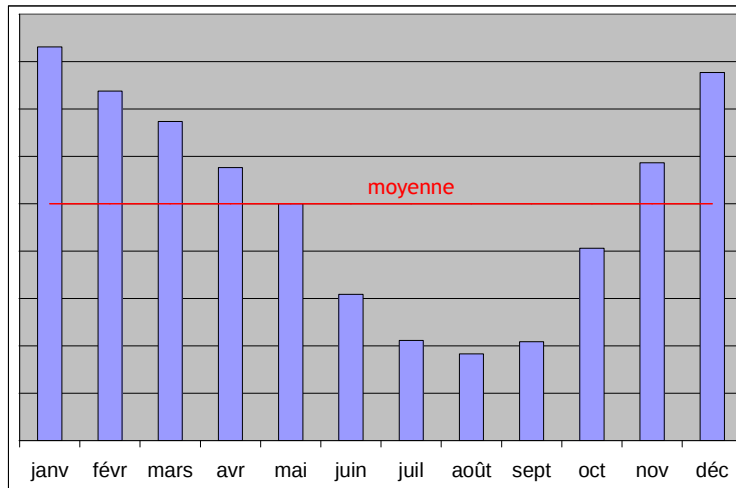
Le fonctionnement de l'Orb est de type pluvial-méditerranéen. A l'image des cours d'eau méditerranéens, son régime hydrologique est très contrasté.

 Masse d'eau profonde niveau 1

 Etat quantitatif 2009

 Etat chimique 2009





Evolution saisonnière des débits de l'Orb

Il se caractérise par une période de hautes eaux en automne-hiver et une période d'étiage marqué en août et septembre. Les crues les plus importantes se produisent de septembre à décembre lors des épisodes de pluies intenses d'automne (orages ou pluies cévenoles).

Le Libron parcourt 40 km avant son rejet en mer. Du fait de la taille modeste de son bassin, qui ne bénéficie pas comme l'Orb des apports des zones de montagne, les débits d'étiage du Libron sont extrêmement faibles ; les écoulements s'interrompent généralement en août.

Ouvrages influençant l'hydrologie

L'hydrologie de l'Orb est fortement influencée par la régulation artificielle des débits due à la fois :

- aux lâchers en provenance du barrage de Laouzas (bassin de l'Agout, versant atlantique) ; ce transfert interbassin effectué par EDF alimente l'usine hydroélectrique de Montahut située sur le Jaur ;
- au barrage des Monts d'Orb, construit en 1965 sur le haut bassin de l'Orb pour satisfaire l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable sur les secteurs équipés par BRL, notamment grâce au pompage de Réals dans la moyenne vallée.

Le barrage des Monts d'Orb permet le stockage d'un volume de 33 Mm³ ; de juin à septembre, il relâche en moyenne 13 Mm³, soit un débit complémentaire moyen de 1,4 m³/s. Les contraintes de gestion du barrage sont de maintenir un débit réservé de 150 l/s à l'aval du barrage et de 2 m³/s à l'aval du pompage de Réals ; le débit moyen mensuel relâché (débit naturel + déstockage) pendant la saison d'étiage est variable selon les années : le plus souvent entre 2 et 3 m³/s, moindre en année sèche. A la fin de la saison de déstockage, il reste une « réserve » de l'ordre de 8 à 10 Mm³ ; en année sèche, le solde est inférieur : 5 Mm³ en 2003.

Les apports annuels moyens au droit du barrage sur les 20 dernières années sont 3 fois supérieurs au volume de la réserve ; en année sèche de période de retour 20 ans, les apports naturels représentent encore 2 fois le volume de stockage. La source des Douze fontaines, immergée dans la retenue, contribue largement au remplissage du barrage, puisqu'on estime à 30 Mm³ le volume moyen annuel qu'elle apporte, soit un débit moyen

de l'ordre de $1 \text{ m}^3/\text{s}$ constituant environ la moitié des apports karstiques du bassin versant de l'Orb.

Depuis 1975, le barrage est équipé d'une microcentrale de 1300 kW, turbinant un débit maximum de $3,25 \text{ m}^3/\text{s}$.

L'usine hydroélectrique de Montahut turbine les eaux de la Vèbre (barrage de Laouzas) et de l'Agout (barrage de la Salvétat) avant restitution dans le Jaur quelques kilomètres en amont de la confluence avec l'Orb.

L'équipement Laouzas - Montahut représente un enjeu énergétique conséquent sur le plan national, grâce aux 623 m de dénivelé entre la retenue et l'usine et à la souplesse d'utilisation des installations, qui permettent d'ajuster la production à la demande nationale.

Le transfert en provenance du bassin atlantique n'est pas négligeable sur le bilan hydrologique de l'Orb : d'après les données transmises par EDF, l'apport annuel moyen représente 20 % des apports totaux, et le débit moyen annuel s'élève à $5,3 \text{ m}^3/\text{s}$. Cependant, les variations saisonnières et interannuelles des lâchers sont très marquées et les apports estivaux sont faibles, voire nuls en année sèche, afin de ne pas aggraver la situation sur le bassin de l'Agout.

Par ailleurs, ces apports ne sont pas réalisés sous la forme d'un débit continu : les lâchers fluctuent entre 0 et $20 \text{ m}^3/\text{s}$ (débit maximum turbiné), et génèrent de fortes et rapides variations de débit et de hauteur, sensibles jusqu'à l'aval du bassin.

Ces lâchers ne constituent donc pas une ressource complémentaire possible pour le bassin de l'Orb en période critique, d'autant que les écoulements sont restitués de façon variable voire aléatoire (fonction de la demande électrique) sur de courtes périodes de l'ordre de quelques heures; par ailleurs, les lâchers cessent généralement pendant les 15 premiers jours d'août.

Au-delà de ces équipements déterminants pour l'hydrologie de l'Orb, dix usines hydroélectriques sont recensées sur le bassin de l'Orb. La principale est l'usine EDF de Langlade alimentée par un barrage sur un affluent du Jaur (retenue de Vézole de 3 Mm^3). Cette installation a un fonctionnement en éclusées, tandis que les neuf autres microcentrales présentent un fonctionnement au fil de l'eau, c'est-à-dire sans déstockage et modification du régime d'écoulement du cours d'eau en aval de la restitution. Les usines sont le plus souvent alimentées via une dérivation court-circuitant la rivière sur un linéaire variant de 0,15 à 3,2 km. Les débits réservés sont compris entre le $1/40^{\text{ème}}$ et le $1/10^{\text{ème}}$ du module.

Fonctionnement hydrologique à l'étiage

Sur 15 stations de suivi hydrométrique gérées par la DIREN, 8 sont encore en fonctionnement. Ce réseau de stations hydrométriques permet une assez bonne connaissance des débits d'étiage sur la haute vallée ; en revanche, ils sont moins bien suivis dans la basse vallée, où ont lieu les plus gros prélèvements dans l'Orb et sa nappe. Des campagnes de jaugeages ont eu lieu 2007 (CG 34) et en 2008 (SMVOL) sur 18 points

Ressources en eau de surface

9

Débits caractéristiques d'étiage estimés

Localisation station hydrométrique

Superficie du bassin contrôlée


1/10 module
(débit mini
loi pêche)

VCN3 débit quinquennal
sec sur 3 jours consécutifs

VCN10 débit quinquennal
sec sur 10 jours consécutifs

QMNA5 1/5 débit mensuel minimum
non dépassé une année sur 5
(débit de référence loi sur l'eau)


Station hydrométrique


Tronçon à débit fortement
influencé par les lâchers
de Montahut et d'Avène

Barrage d'Avène
33 Mm3

Aveyron

Le Graveson

L'Orb à Ceilhes-et-Rocozels

85 km²



L'Orb à Truscas

196 km²



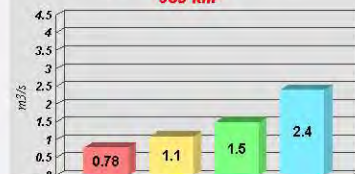
La Mare au Pradal

114 km²



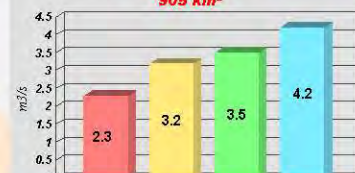
L'Orb à Hérépian

369 km²



L'Orb à Vieussan

905 km²



Hérault

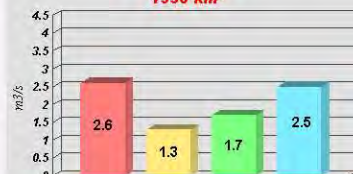
Le Jaur à Olargues

232 km²



L'Orb à Tabarka

1330 km²



Aude



Echelle : 1 / 350 000

Source : BD Carthage, Etude de définition
des débits d'étiage de référence (SMVOL, GEI)

0 350 700 m

Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091


répartis sur le bassin de l'Orb ; ces mesures ont permis de mieux appréhender le fonctionnement hydrologique du bassin à l'étiage.

La carte 9 fournit les débits caractéristiques d'étiage sur les stations donnant des résultats suffisamment fiables en basses eaux.

Les débits caractéristiques d'étiage de l'Orb rendent compte du soutien artificiel : le QMNA5 (débit mensuel minimum non dépassé 1 année sur 5 = débit de référence loi sur l'eau) est nettement supérieur au $1/10^{\text{ème}}$ du module de l'aval du barrage des Monts d'Orb à Vieussan : le QMNA5 à Vieussan est de $4,2 \text{ m}^3/\text{s}$, pour un module de $23 \text{ m}^3/\text{s}$. Les prélèvements importants sur la moyenne vallée, en particulier le prélèvement de BRL à Réals, expliquent qu'à l'amont de Béziers, le QMNA5 est proportionnellement plus faible, équivalent au $1/10^{\text{ème}}$ du module ($2,6 \text{ m}^3/\text{s}$).

Les débits d'étiage des affluents sont naturellement faibles, de l'ordre de 200 à 300 l/s pour la Mare et le Jaur et 100 l/s sur le Vernazobre ; sur le Lirou, les conditions hydrologiques sont plus sévères, avec un QMNA5 proche de zéro. Durant les années sèches, des assecs sont observés sur plusieurs affluents.

La reconstitution des débits naturels non influencés montre que le bassin de l'Orb bénéficie naturellement d'une bonne hydraulité à l'étiage, comme l'illustre la valeur du débit spécifique en étiage marqué (QMNA5) : $2,3 \text{ l/s/km}^2$, qui place ce bassin parmi les plus productifs en étiage de l'arc méditerranéen.

Les écoulements de l'Orb sont fortement influencés par le fonctionnement de la chaîne Monts d'Orb/Réals/Canal du midi qui augmente nettement les écoulements à l'étiage (50 à 150%) sur les parties amont et intermédiaire du cours d'eau. Le soutien d'étiage des Monts d'Orb a pour objectif de compenser les prélèvements de Réals et du Canal du midi tout en maintenant en aval de Réals un débit minimum de $2 \text{ m}^3/\text{s}$.

II.3.4.Utilisations des ressources en eau

Infrastructures BRL et modalités de gestion des ouvrages

Le barrage des Monts d'Orb a permis le développement de réseaux de distribution d'eau à partir de l'Orb, exploités par BRL (Cf. carte n°10) : la station de pompage de Réals, implantée dans les gorges de l'Orb, dessert en eau potable des collectivités en amont de Béziers et une douzaine de communes du littoral audois, grâce à deux stations de traitement pour l'eau potable (à Cazouls-les-Béziers et Puech de Labade), et permet également l'approvisionnement de périmètres irrigués en rive droite de l'Orb (jusqu'à l'est audois) et sur le bassin du Libron. Le débit maximal pompé observé atteint $2,25 \text{ m}^3/\text{s}$ en été.

La gestion de la prise d'eau de Réals est couplée avec celle du prélèvement au droit du barrage de Pont Rouge, à Béziers, permettant la réalimentation du Canal du Midi, à la fois pour les besoins liés à la navigation, pour le transit des eaux vers la station de pompage de BRL à Portiragnes (usage irrigation).

Le décret du 13 août 1965 autorisant la prise de Pont-Rouge (débit maximum autorisé de $3 \text{ m}^3/\text{s}$) stipule que le débit prélevé à Réals doit être réduit d'une quantité égale au débit prélevé à Pont-Rouge. En outre, le débit prélevé à Pont-Rouge doit être limité au débit

capté à Réals lorsque le débit laissé dans l'Orb à l'aval de Réals tombe en-dessous de 3 m³/s.

Le transit des eaux via le Canal du Midi sur la dizaine de km entre Pont-Rouge et Portiragnes donne lieu à des pertes par infiltration et évaporation ; ces pertes sont estimées entre 100 et 200 l/s entre juin et septembre.

Pour compenser le prélèvement à Portiragnes, BRL effectue des restitutions dans le Canal du Midi, notamment à partir de l'Aude (lac de Jouarres et Cesse). Le schéma hydraulique des équipements BRL est donc complexe et fait intervenir des échanges entre plusieurs ressources : Orb et sa nappe, Aude, Canal du Midi.

La station de pompage de Réals est autorisée pour un débit maximal de 3,6 m³/s ; le débit minimum laissé au fleuve à l'aval de la station a été fixé à 2 m³/s. Le règlement d'eau du barrage de Pont Rouge définit les débits minimum à garantir : 0,3 m³/s pour les besoins de la navigation dérivé vers le Canal du Midi et 0,6 m³/s à l'aval du barrage.

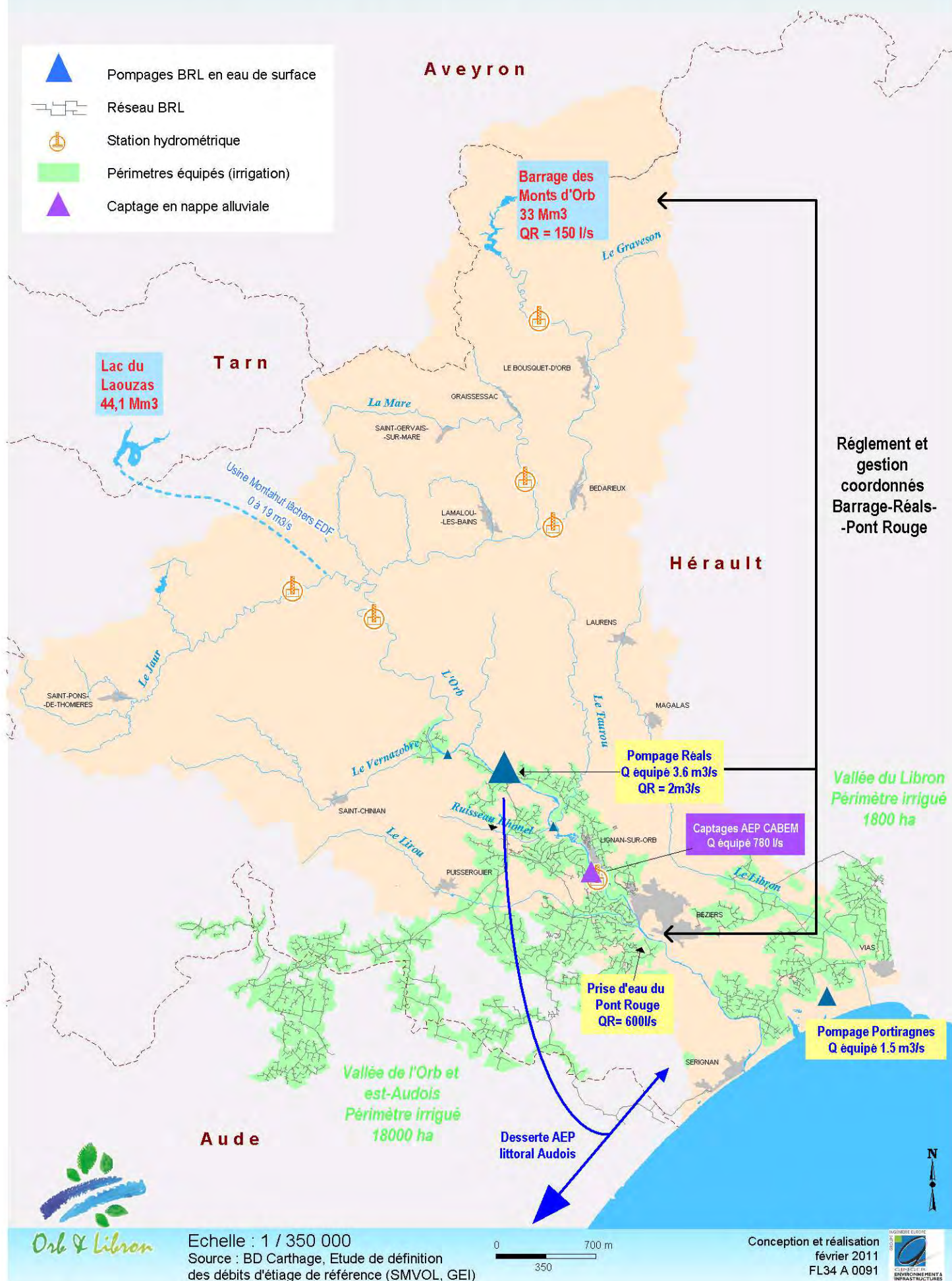
Outre la prise d'eau de Réals, BRL exploite 3 autres stations de pompage dans le fleuve, à Gaujac, Cessenon et Portiragnes, dont les prélèvements ont totalisé en 2006 près de 24 millions de m³, dont 75% à Réals.

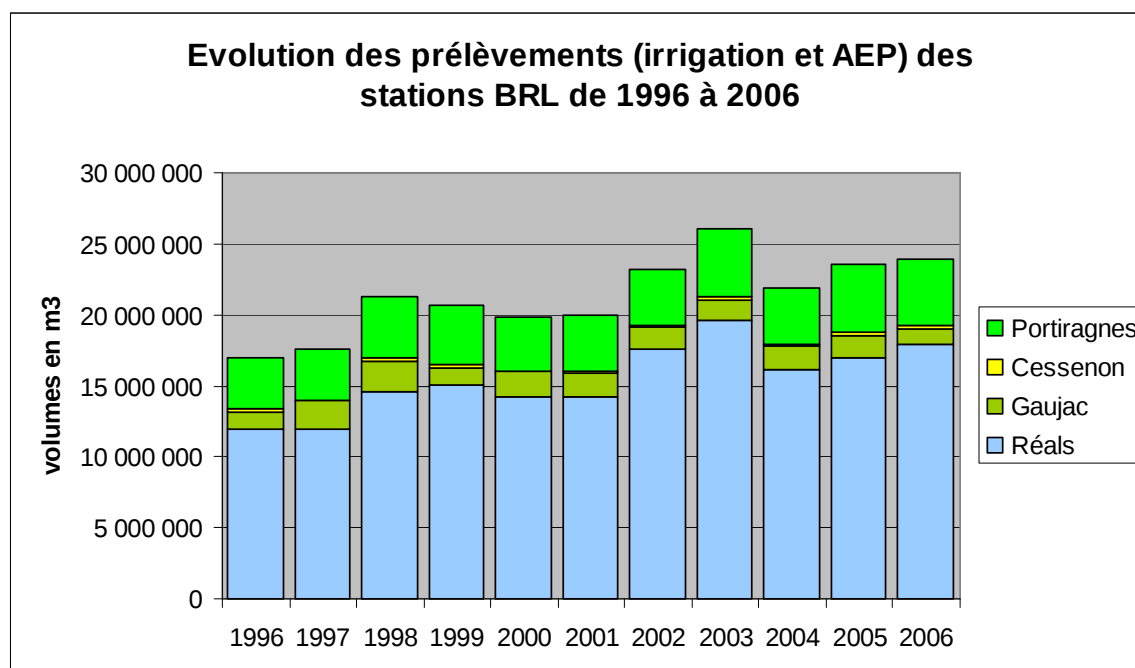
Station	Usage	Secteur desservi	Débit équipé	Débit autorisé
Réals	AEP	Collectivités à l'amont de Béziers et sur le littoral audois	3600 l/s	3600 l/s
Gaujac	Irrigation	Périmètres en rive gauche et en rive droite (jusqu'à l'est audois)	416 l/s	
Cessenon			100 l/s	
Portiragnes	Irrigation	Bassin du Libron	1500 l/s	2800 l/s 200 000 m ³ /j

Sur les 10 dernières années, si on compare les volumes prélevé en 1996 et en 2006, les prélèvements annuels globaux sont en hausse de 40%, notamment en raison de l'augmentation des prélèvements de Réals (+51%) et de Portiragnes (+29%), tandis que les volumes prélevés à Gaujac et Cessenon diminuent.

Schéma hydraulique - Equipements BRL

10



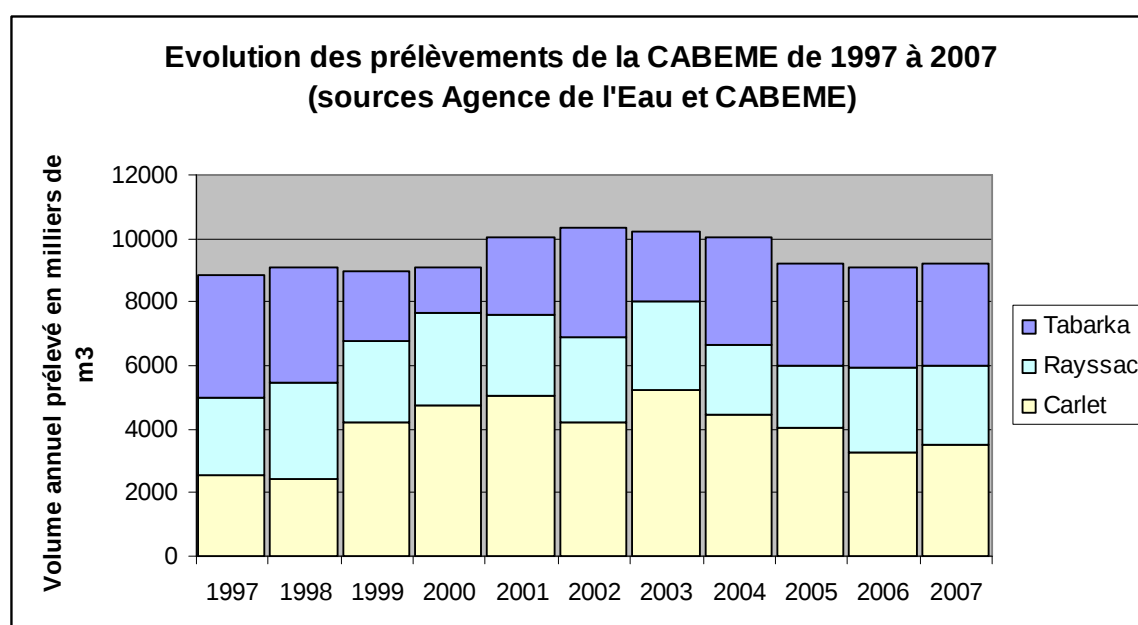


Autres prélèvements importants

En dehors des installations de BRL, d'importants champs captants situés dans la basse vallée de l'Orb alimentent, à partir de la nappe alluviale, une partie de la Communauté d'Agglomération Béziers - Méditerranée (CABEM - 13 communes, 43 000 abonnés) et du SIVOM d'Ensérune (13 communes).

Le champ captant de Perdiguier pour le SIVOM d'Ensérune a prélevé 1,6 Mm³ en 2006.

Les champs captants de Carlet, Rayssac et Tabarka de la CABEM ont capté au total 9 Mm³ en 2006 et 2007. La capacité de production de l'ensemble des ouvrages est de 71 000 m³/j.



Après avoir augmenté jusqu'en 2001, en raison des raccordements de nouvelles communes et du délestage de l'astien notamment, la production totale des champs captants de la CABEM semble en baisse depuis 2002, malgré l'augmentation de la population ; selon la CABEM, ce phénomène serait dû à la diminution des ratios de consommation.

Etat des lieux de l'alimentation en eau potable

Le SMVOL réalise en 2010-2011 un **état des lieux de l'usage AEP sur le bassin Orb - Libron**, qui porte notamment sur l'organisation des services AEP des collectivités, la connaissance des volumes en jeu, les performances et la gestion patrimoniale des réseaux.

Cette photographie va permettre d'apporter des éléments décisionnels aux instances de pilotage du SAGE, pour la définition d'un plan d'action et la rédaction des préconisations. L'étude vise notamment la définition d'objectifs de rendement et d'indices de pertes linéaires, réalistes et fonction de la sensibilité des ressources mobilisées et de la typologie des collectivités. Les principaux résultats de l'état des lieux sont résumés ci-après.

Le territoire compte **59 collectivités à compétence AEP** pour 94 communes ; 64% de la population permanente et 53% des communes appartiennent à un EPCI à compétence intégrale eau potable.

La grande majorité des services d'eau potable disposent d'un schéma directeur de moins de 10 ans (et les 2/3 ont également fait réaliser un diagnostic des réseaux).

25% des captages représentant 72% du débit moyen produit pour l'AEP sur le territoire possèdent un arrêté de DUP : la procédure administrative de protection des captages est en cours pour près de 40% des captages. Au total, la procédure est achevée ou en cours pour 65% des captages représentant 98 % du débit moyen produit.

Le taux d'équipement en compteurs de prélèvement est de 45% des captages et 90% du débit moyen produit, ce qui est globalement correct, même si le manque d'équipement des petits captages pose problème ; l'installation de compteurs de secteurs et la télégestion des réseaux est en phase d'émergence sur le territoire.

Le bilan des volumes distribués et consommés et des performances des réseaux est le suivant (données 2009) :

Volume mis en distribution	23 Mm ³
Volume consommé autorisé	16 Mm ³
Volume des pertes	7 Mm ³
Rendement primaire	62 %
Indice de perte linéaire	8,5 m ³ /j/km
Taux de renouvellement des conduites	0,58 % / an

Le volume consommé est stable entre 2005 et 2009, malgré l'augmentation de la population desservie, ce qui met en évidence une baisse du ratio unitaire moyen de consommation. Les ratios de consommation par habitant sur le territoire - 190 l/j/hab, y compris usages publics et gros consommateurs - s'inscrivent dans la moyenne nationale, ce qui laisse des possibilités d'économie d'eau. Deux études visant à mettre en œuvre des plans d'actions en faveur des économies d'eau ont été réalisées par le SMETA et le SIAEP du Vernazobres.

Les rendements sont globalement inférieurs aux moyennes de référence (département, région LR, France) ; 11 services ont un rendement inférieur à 50 %. Il convient de souligner la baisse des performances des réseaux entre 2005 et 2009, qui a provoqué une augmentation de près de 8 % du volume prélevé, alors que le volume consommé est resté stable. Le taux de renouvellement des conduites est insuffisant au regard des performances des réseaux.

Bilan des prélèvements AEP

195 prélèvements pour l'alimentation en eau potable ou pour des usages collectifs (arrosage des espaces verts des collectivités, piscines municipales, etc.) ont été recensés sur le bassin de l'Orb, totalisant un volume annuel prélevé de **28 millions de m³**. Le débit de pointe cumulé de l'ensemble de ces captages atteint **127 000 m³/j**.

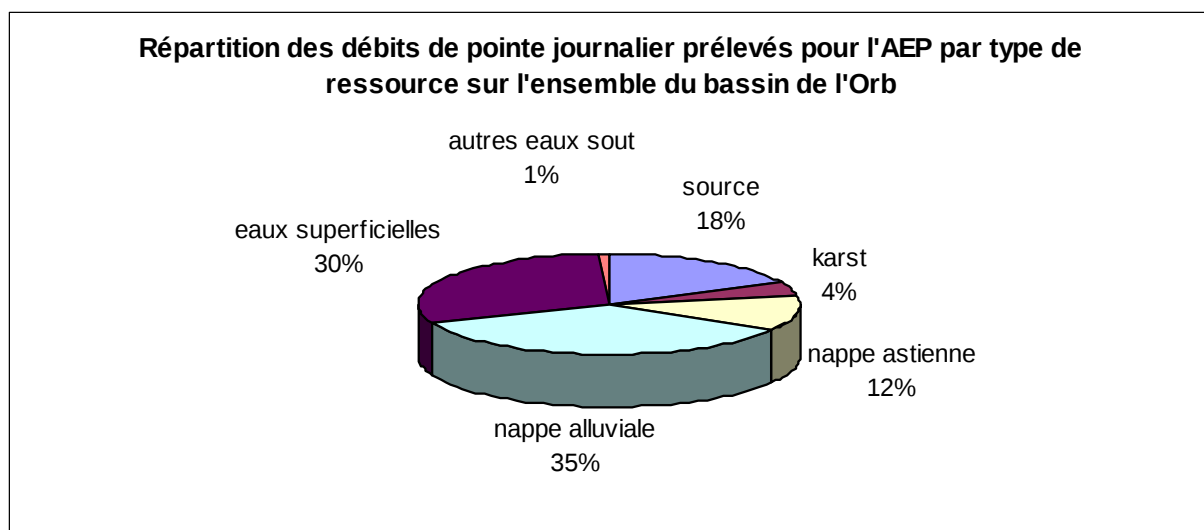
85% du débit total prélevé en pointe, provient des eaux superficielles (y compris les sources) et de la nappe alluviale.

La nappe alluviale de l'Orb fournit 35 % du débit total ; elle est exploitée par une quinzaine de captages comptant parmi les plus importants du bassin :

- dans sa partie aval, outre les champs captants de la CABEM (30 400 m³/j) et du SIVOM d'Ensérune, les captages des communes de Thézan et Murviel-les-Béziers ;
- mais aussi dans sa partie amont, pour l'alimentation des communes de Lamalou, les Aires, Hérépian et le Pujol notamment.

Les eaux superficielles et les sources totalisent 48% du débit total prélevé en pointe, avec :

- trois captages en eaux superficielles, dont le captage le plus important du bassin, celui de BRL à Réals (37 000 m³/j) ;
- une centaine de captages de sources totalisant 23 000 m³/j ; les trois-quarts de ce débit, sont captés par 6 sources : Fontcaude (SIAE Vallée de la Mare), Les Douses et Joncasse (Bédarieux), Camboussels (Pardailhan), Foulon (Cessenon) et Malibert (SIAE Vernazobre).



15% du débit prélevé en pointe provient des eaux souterraines :

- en particulier de la nappe astienne : 27 captages exploités notamment par des campings (10 000 m³/j) et par la CABEM (5000 m³/j) ;
- et des aquifères karstiques (5000 m³/j), avec des prélèvements du SIVOM Orb et Gravezon, de Puisserguier et du SIAE Vernazobre notamment.

La nappe du Libron est encore exploitée par 5 captages AEP, à hauteur de 0,5 Mm³/an, malgré les teneurs élevées en pesticides ; ces prélèvements aggravent les débits d'étiage du Libron. Les communes du Libron sont cependant largement dépendantes des ressources du bassin de l'Orb : les communes du nord du bassin sont alimentées par la source karstique de Fontcaude, d'autres par la nappe alluviale de l'Orb via le réseau de la CABEM ou le SIAEP Thézan - Pailhès.

Bilan des prélèvements pour l'irrigation

L'irrigation des périmètres équipés de la concession BRL a mobilisé entre 12 et 17 Mm³/an de la ressource Orb sur la période 2000-2006, en fonction des conditions météorologiques. Les superficies équipées concernent au total 20 600 ha, dont 60% sont effectivement irriguées ; environ 40 % de ces surfaces se trouvent en dehors du bassin Orb - Libron (les périmètres s'étendent jusqu'à l'est audois).

Dans le bassin de l'Orb, l'irrigation se retrouve principalement sur la moyenne et basse vallée de l'Orb et sur ses affluents avals : le Vernazobre et le Lirou.

Sur certains sous-bassins (Mare, Jaur et Vernazobre), l'essentiel des prélèvements agricoles s'effectue par l'intermédiaire de béals, canaux gravitaires de dérivation et d'amenée d'eau à ciel ouvert dont l'existence est souvent assez ancienne : une vingtaine de béals en activité ont été recensés sur chacun de ces 3 bassins. Quelques prélèvements individuels ou par des ASA (peu nombreuses) se font sur l'Orb.

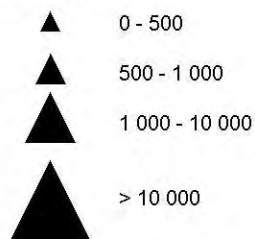
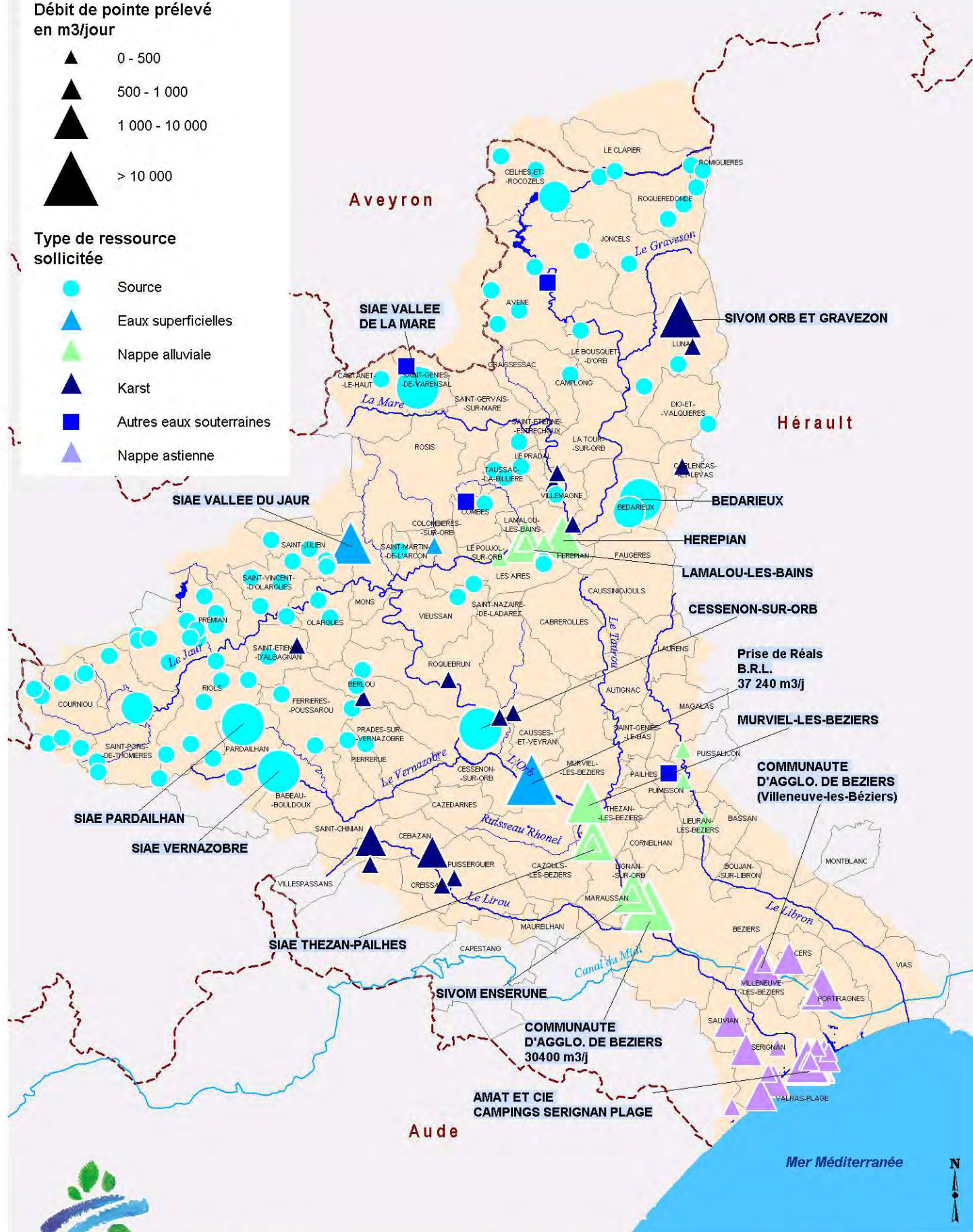
Suite à l'étude d'optimisation des prélèvements pour l'irrigation dans le bassin de la Mare (SMVO, ENTECH, 2004), des aménagements « rustiques » et peu onéreux ont été réalisés, en concertation étroite avec les utilisateurs : curage des canaux, colmatage de fuites, ajout, remplacement ou déplacement de vannes, organisation de tours d'eau. Le prélèvement global a ainsi été réduit à 240 l/s au lieu de 650 l/s, soit 63 % de volume économisé. Des démarches identiques sont en cours sur les bassins du Vernazobre et du Jaur.

Le débit total prélevé sur le bassin pour l'irrigation s'élève à 450 000 m³/j, dont 40 % par BRL, 25% par les béals et pompes présents sur le Jaur, 15% par les béals sur le Vernazobre, 10% par les béals de l'Orb amont, et autant pour les béals de la Mare. Toutefois, ces résultats ne prennent pas en compte les restitutions aux cours d'eau ou aux nappes alluviales, qui sont faibles pour les prélèvements BRL, mais importantes pour les systèmes de canaux gravitaires.

Le bilan en prélèvement net est donc sensiblement différent, avec près de 80% du débit consommé par les périmètres BRL, l'essentiel de cette pression s'exerçant à Réals ; les prélèvements nets sur le bassin du Jaur représentent 10% du prélèvement net total sur le bassin Orb - Libron ; les bassins du Vernazobre, de la Mare et de l'Orb amont représentent chacun entre 3 et 5% du prélèvement net total. Il n'en reste pas moins que les impacts

Prélèvements pour l'usage AEP

11

Débit de pointe prélevé
en m3/jourType de ressource
solicitée

Echelle : 1 / 350 000

Source : BD Carthage, Etude de définition
des débits d'étiage de référence (SMVOL, GEI)Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091

Rendement primaire des réseaux

12

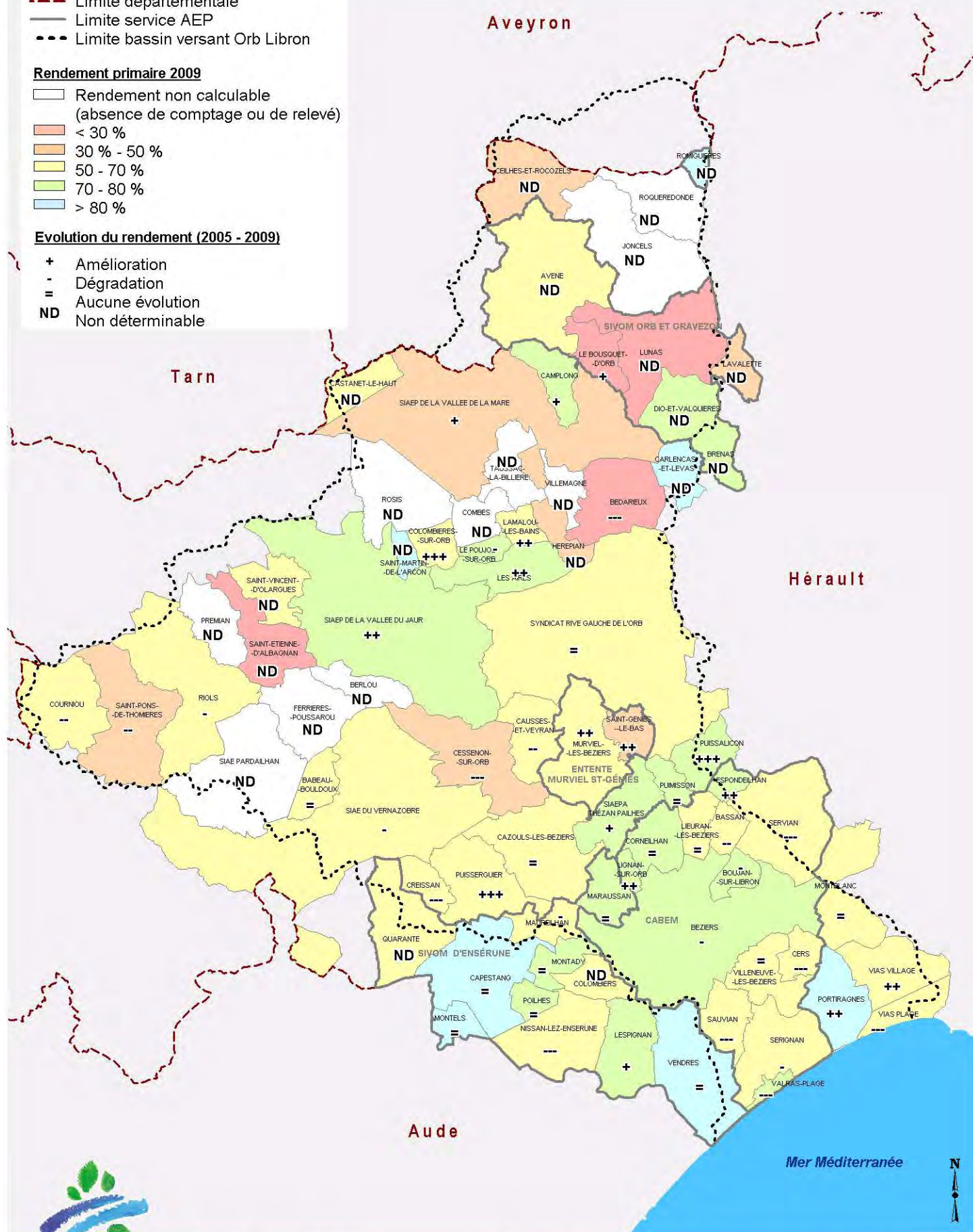
- Limite départementale
- Limite service AEP
- - - Limite bassin versant Orb Libron

Rendement primaire 2009

- Rendement non calculable (absence de comptage ou de relevé)
- < 30 %
- 30 % - 50 %
- 50 - 70 %
- 70 - 80 %
- > 80 %

Evolution du rendement (2005 - 2009)

- + Amélioration
- Dégradation
- = Aucune évolution
- ND Non déterminable



localisés des béals, qui conduisent à court-circuiter une partie importante du débit des cours d'eau, sont notables.

La quasi-totalité des volumes agricoles sont prélevés en eaux superficielles.

Ces résultats ne prennent pas en compte les volumes utilisés pour l'arrosage des surfaces irriguées non agricoles (jardins potagers et d'agrément), qui se développent de plus en plus alors que les surfaces agricoles diminuent.

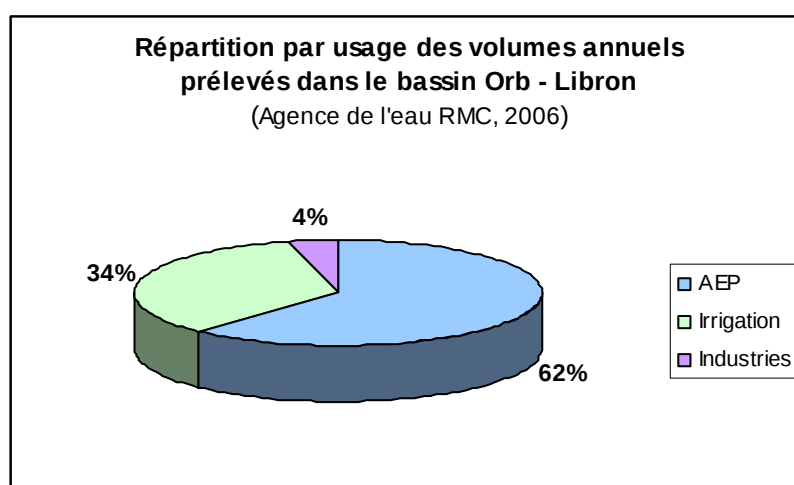
Prélèvements pour les activités industrielles et autres activités

Ils sont modestes en regard des volumes utilisés par les autres usages : moins de 2 Mm³/an sont prélevés, essentiellement par des exploitations de matériaux et des établissements utilisant les eaux thermales ou minérales. Ces activités sollicitent à près de 60% les eaux souterraines

Bilan des prélèvements totaux dans le bassin Orb - Libron

Le volume total prélevé pour l'ensemble des usages sur le bassin Orb - Libron, était de 47 Mm³/an en 2006 ; la ressource Orb - eau de surface et nappe d'accompagnement - couvre près de 80% des volumes prélevés, tous usages confondus ; environ 20% de cette ressource sont exportés pour l'AEP et l'irrigation en dehors du bassin versant, et même pour partie à l'extérieur du département de l'Hérault.

USAGE	Volumes prélevés en 2006 en millions de m ³	
	Toutes ressources	Ressource ORB
AEP	29	20
IRRIGATION	16	16
INDUSTRIES et assimilés	1,8	1,2
TOTAL	47	37 soit 80 %

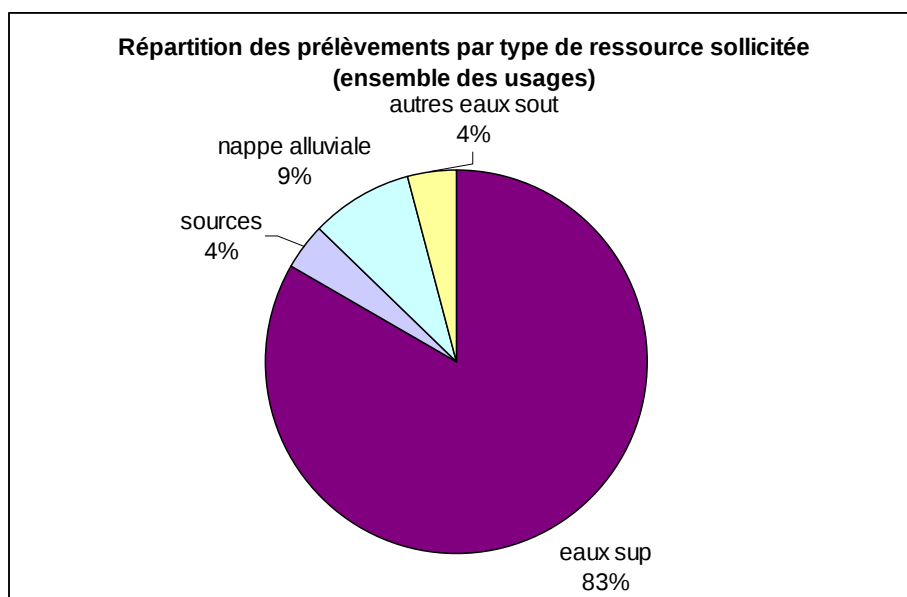


L'Orb et sa nappe couvrent 70% du volume total prélevé pour l'AEP dans le bassin de l'Orb. La ressource Orb alimente ainsi une population de 350 000 personnes en période estivale.

Les aquifères karstiques du bassin sont utilisés à hauteur de 5% de la demande en eau pour l'AEP, et la nappe astienne à hauteur de 6%.

Si l'on considère les débits moyens journaliers prélevés en juillet, la contribution de l'irrigation devient dominante, avec 77% du débit total prélevé sur le territoire, contre 22% pour l'AEP.

La répartition par type de ressource des débits prélevés montre une sollicitation largement majoritaire des eaux superficielles ; les cours d'eau du bassin et leurs nappes alluviales fournissent 92 % du débit total prélevé pour l'ensemble des usages.



Le prélèvement net total dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement s'élève à 308 000 m³/jour ; L'Orb et sa nappe alluviale entre Réals et Béziers fournissent 80% de ce débit ; la prise d'eau de Réals représente 56 % du débit net total consommé.

Des prospectives sur l'évolution des besoins en eau ont été réalisées dans l'étude de définition des débits d'étiage de référence du bassin de l'Orb, sur la base des scénarios d'évolution de l'étude « Evaluation économique du programme de mesures de gestion quantitative des ressources e eau dans l'ouest de l'Hérault » (BRGM, 2008).

La population totale (permanente + saisonnière) desservie par la ressource Orb devrait passer de 470 000 en 2006 à 530 000 en 2020 (dont 36% hors du bassin Orb - Libron), soit une croissance démographique de 13%.

Pour l'irrigation, le scénario retenu par l'étude du BRGM est fondé sur les tendances suivantes :

- Le facteur relatif à l'évolution des pratiques d'irrigation de la vigne est le plus important pour l'évolution future des prélèvements agricoles : le secteur viti-vinicole est en crise et la tendance globale est à la baisse des surfaces du fait de l'arrachage des vignes, mais une augmentation modérée de la demande en eau est attendue du fait de l'autorisation de l'irrigation des vignes.

Prélèvements pour l'irrigation

13



- La déprise agricole se poursuit accompagnée d'une reconversion des terres agricoles en espaces urbanisés ; cette tendance semble surtout concerner le littoral.
- Certaines filières fruits et légumes se développent (melon, oliveraies, oignons doux des Cévennes) et le développement des filières biologiques pourrait permettre celui des filières fruits et légumes ; les surfaces en céréales pourraient augmenter.

In fine, le scénario retenu aboutit à une augmentation à l'échéance 2020 de 6% du prélèvement total pour l'irrigation sur l'ensemble du territoire.

La consommation nette globale du territoire pour l'ensemble des usages devrait augmenter de 7% à l'échéance 2020, avec un maintien de la répartition actuelle des besoins entre les différents usages.

Autres usages liés à l'eau

D'après le Schéma Départemental Hérault réalisé en 2006, tous les cours d'eau sont praticables pour les activités d'eaux vives, sous réserve de conditions hydrologiques adéquates, et en fonction du niveau des pratiquants. Le secteur le plus fréquenté se situe sur la moyenne vallée, de Tarassac à Réals.

La baignade est également bien développée sur le bassin. On fournit ci-après un bilan des résultats des campagnes d'évaluation de la fréquentation réalisées durant l'été 2008 (DDASS, GEI).

En amont du réservoir d'Avène, sur la commune de Ceilhes et Rocozels, se trouve le premier point de baignade, sur le plan d'eau artificiel de la commune. Du barrage au Bousquet d'Orb, le fleuve ressemble encore à un torrent, n'offrant que quelques plages de galets ici et là. L'encaissement de la vallée limite aussi les accès au cours d'eau.

A partir du Bousquet d'Orb, la vallée s'élargit et offre d'avantage de zones propices à la baignade. Quelques campings riverains de l'Orb font leur apparition. Ce tronçon comporte quelques belles zones de baignade notamment en aval des seuils.

Globalement, sur l'Orb amont, trois sites principaux sont relevés :

- le plan d'eau à Ceilhes et Rocozels,
- l'amont du Bousquet d'Orb (secteur diffus et plusieurs points),
- « le saut de Mirande » avec un camping à proximité.

Sur la Mare jusqu'à St Gervais sur Mare, la baignade peut éventuellement être pratiquée, mais les zones potentielles sont restreintes. A partir de Castanet le Bas, la rivière devient plus propice à la baignade, favorisée par des accès et parkings fréquents et une hauteur d'eau suffisante. On recense trois secteurs principaux :

- le secteur de Castanet le Haut, lieu de détente et promenade,
- l'aire de pique-nique de St Etienne de Mursan,
- le secteur compris entre le Pont St André et le Pont du Diable.

Il n'y a pas de location de canoë sur la Mare.

Le ruisseau d'Héric est un haut lieu du tourisme estival du massif du Caroux. Les gorges d'Héric sont prises d'assaut en été par les touristes qui ont la possibilité de stationner leur véhicule sur un parking de plus de 1200 places.

Sur le Jaur, les premiers points de baignade se trouvent en aval de St Pons les Thomières. La partie supérieure de ce cours d'eau n'est pas favorable à la baignade, les niveaux d'eau étant très faibles pendant la saison estivale. Quelques sites se distinguent par leur affluence, notamment la « Source de Fréjo » et dans une moindre mesure la confluence avec l'Orb. Il n'y a pas de location de canoë sur ce cours d'eau.

Fréquentation du bassin de l'Orb pour la baignade
Comptages effectués les dimanches 27 juillet et 3 août 2008 (DDASS, GEI)

Nom du cours d'eau ou lac :	Baigneurs (*)	Plagistes (**)
Orb amont (jusqu'à confluence Jaur)	78	237
Orb intermédiaire (jusqu'à Réals)	437	1117
Orb aval	16	178
Le Jaur	29	102
La Mare	99	178
Le Gravezon	2	66
Ruisseau d'Héric	191	284
Total bassin de l'Orb	852	2162

(*) Personnes présentes dans l'eau au moment du comptage

(**) Personnes présentes au bord de l'eau

Sur la zone comprise entre Colombières-sur-Orb et Tarassac, l'offre d'accueil touristique est développée. Elle est caractérisée par des campings, des gîtes ou des villages de vacances. La fréquentation de l'Orb est nettement plus forte à partir de ce point. Cette zone correspond aussi aux départs de plusieurs parcours de canoës.

Dans les gorges les points de baignade se concentrent essentiellement au niveau des bourgs (Vieussan, Ceps, Roquebrun et Cessenon sur Orb). La vallée est encaissée, ce qui réduit les accès à l'eau. La base de Réals correspond à la fin du parcours de canoës. C'est aussi un secteur de baignade diffuse.

Globalement cette portion de l'Orb est la plus fréquentée ; trois zones de baignades importantes se distinguent (au moins une centaine de personnes) : le lieu-dit le Graïs, le secteur de Roquebrun, la plage de Cessenon-sur-Orb.

La baignade n'est pas très fréquente sur la partie aval de l'Orb ; plusieurs communes l'ont interdite sur leur territoire, mais quelques baigneurs sont néanmoins présents, comme au niveau du parcours « Vita » (ou île Tarbaka). Le fleuve est plus propice à la pêche ou au nautisme avec la présence de ports à Béziers ou à Valras-Plage.

Entre Béziers et l'embouchure, l'Orb n'offre plus de sites favorables à la baignade (cours d'eau lentique, eau colorée, digues, ...).

Sur l'ensemble du linéaire de l'Orb, le secteur allant de Colombières-sur-Orb à Réals (Orb intermédiaire) se détache nettement en termes de fréquentation et d'activités nautiques (plus de 1500 personnes recensées). Ces activités sont favorisées par un accès aisé au cours d'eau et des caractéristiques morphologiques compatibles avec l'activité de canoë et la baignade.

Les activités liées à l'eau ne sont pas développées sur le Libron ni sur les affluents aval de l'Orb, du fait des débits d'étiage trop faibles.

III.VOLET C : GESTION DU MILIEU AQUATIQUE ET DU RISQUE INONDATION

III.1.Rappel des actions prévues au Contrat Orb 2006-2010

Le second Contrat de Rivière regroupait en un même volet les actions concernant le milieu physique, qu'elles visent la gestion du risque crue-inondation ou la restauration du fonctionnement morphoécologique des cours d'eau. En effet, le second Contrat mettait l'accent sur la nécessité d'une cohérence voire d'une convergence entre les opérations de prévention du risque inondation et les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Le volet C du Contrat se décline en trois thèmes :

- C.1 « Gestion du risque inondation »,
- C.2 « Amélioration du fonctionnement morpho-écologique »,
- C.3 « Mise en valeur des cours d'eau ».

Le bassin de l'Orb a fait l'objet d'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), anciennement Plan Bachelot, de 2003 à 2009 (prolongation du PAPI initialement prévu de 2003 à 2006, dans la mesure de l'enveloppe initiale, pas encore totalement consommée à fin 2009). Ses objectifs s'articulent autour de 6 axes :

1. l'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque,
2. l'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte,
3. l'élaboration et l'amélioration des PPRi et des mesures de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans les zones à risque,
4. les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées,
5. l'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protections localisées et les lieux densément habités,
6. la conduite du programme et la concertation.

Le plan est porté par le SMVOL. Le Contrat de Rivière ne dégageait donc pas d'objectifs spécifiques en matière de gestion du risque inondation, mais prévoyait de relayer les objectifs du PAPI, notamment ceux de l'axe 4 (volet C.2 du Contrat). Du fait de la communauté et la complémentarité de leurs objectifs, l'articulation des deux procédures est très étroite. En revanche, les phases opérationnelles ne sont pas concomitantes, puisque le PAPI a commencé en 2003. Les actions du PAPI prévues entre 2006 et 2010 ont été intégrées au Contrat et financées dans le cadre du PAPI.

En ce qui concerne le fonctionnement morpho-écologique des cours d'eau, reconnaissant comme enjeu primordial la valorisation des multiples fonctionnalités des cours d'eau et milieux connexes, le second Contrat prévoyait de :

- **terminer les actions de restauration**, notamment dans la continuité des études et opérations menées dans le cadre du premier Contrat,
- **passer d'une politique de restauration à une politique d'entretien**,
- **étendre les interventions à une reconquête des cours d'eau morphologiquement altérés** ; l'objectif étant d'engager un retour vers un fonctionnement plus équilibré des

cours d'eau, et ce notamment en lien avec l'axe 4 du PAPI, vis-à-vis des enjeux « zones naturelles d'expansion de crues » d'une part, et « qualité de l'habitat » d'autre part,

- **décloisonner les milieux pour favoriser la circulation des espèces piscicoles** ; en s'appuyant sur le plan de gestion des poissons migrateurs 2004-2008 pour le bassin RMC : pour l'Orb, objectifs de restauration de la libre circulation de l'alose et élargissement de la zone de colonisation de l'anguille jusqu'à l'aval du seuil de Thézan-les-Béziers,
- **mettre en valeur les cours d'eau** via l'atteinte de l'objectif de conformité à la baignade sur les sites concernés et potentiellement concernés ainsi que via la mise en place d'un schéma cohérent de mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du bassin de l'Orb.

A l'issue du premier Contrat, le SMVO a mis en place un « schéma d'organisation territoriale » pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin ; quatre zones homogènes ont été définies :

- Haute Vallée de l'Orb (jusqu'au Poujol) et Mare,
- Sillon Orb Jaur et Gorges de l'Orb,
- Vernazobre, Moyenne Vallée de l'Orb et Lirou,
- Béziers - la Mer.

La maîtrise d'ouvrage des interventions a été assurée sur la durée des premier et second Contrats par 9 structures intercommunales qui couvrent la quasi-totalité des linéaires de cours d'eau : SMETOGA, SIVU Mare, SIVU Orb Rieupourquié Bitoulet, CC Orb-Jaur et Saint-Ponais, CC Orb Jaur, CC du Saint-Chinianais, SIVU de la moyenne vallée de l'Orb, SIVU du Lirou, Syndicat Béziers - la mer (BZLM).

Le SMVOL qui n'a pas compétence à engager des travaux sur les cours d'eau :

- coordonne les démarches des maîtres d'ouvrages locaux, et leur apporte un appui technique au travers d'une équipe de deux techniciens de rivière,
- est garant de la cohérence des programmes locaux avec les autres thématiques du Contrat,
- accompagne les porteurs de programmes de travaux pour la mise en place des procédures réglementaires (DIG et « Loi Eau »).

Le second Contrat devait également permettre de poursuivre la sensibilisation des collectivités en les impliquant dans la mise en place des programmes d'actions sur le moyen et le long terme ainsi que de pérenniser les emplois créés dans le cadre des programmes de restauration - entretien du premier Contrat.

III.2. Bilan technico-financier du volet C

28 des 40 actions prévues ont été réalisées ou engagées, soit 70 %. **Le taux de réalisation global en regard des montants prévisionnels est de 51 %.** Cet écart tient majoritairement au thème C.1, où moins de la moitié des financements prévus ont été engagés, contrairement au volet C.2 où environ 70% ont été mobilisés.

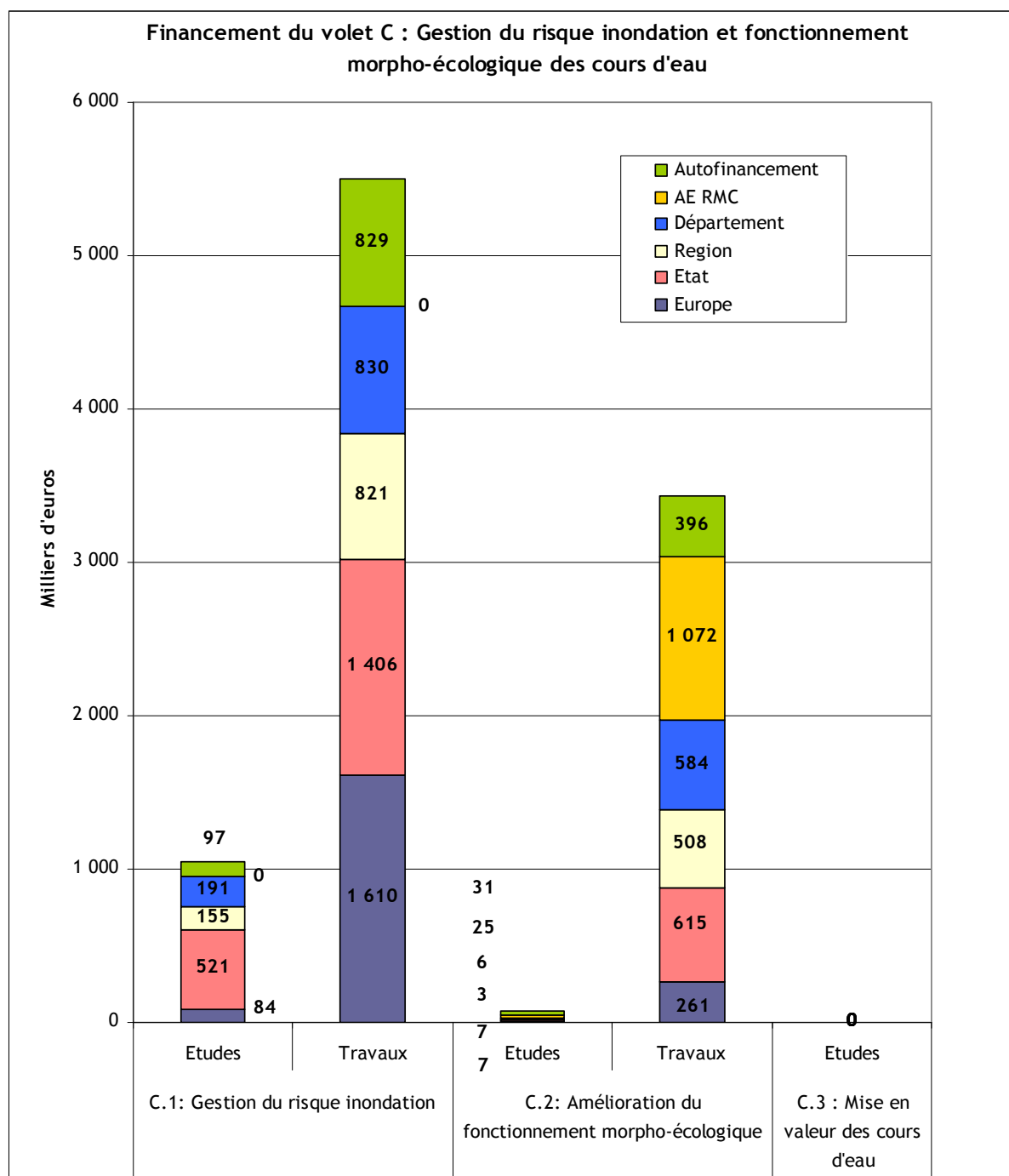
Le thème C.1, relatif à la gestion du risque inondation, est néanmoins celui pour lequel les financements les plus importants ont été mobilisés, en raison des coûts importants des travaux.

Synthèse de l'état d'avancement du volet C

Thème	Priorité		Prévu Contrat 2006-2010	Réalisé ou engagé fin 2009	% de réalisation
C.1: Gestion du risque inondation	Priorité 1	Montant (€)	7 770 000	3 904 208	50%
		Nombre	8	8	100%
	Priorité 2	Montant (€)	7 095 000	2 638 600	37%
		Nombre	9	6	67%
	Total	Montant (€)	14 865 000	6 542 808	44%
		Nombre	17	14	82%
C.2: Amélioration du fonctionnement morpho- écologique	Priorité 1	Montant (€)	3 425 000	3 277 377	96%
		Nombre	18	12	67%
	Priorité 2	Montant (€)	1 390 000	200 000	14%
		Nombre	4	2	50%
	Total	Montant (€)	4 815 000	3 477 377	72%
		Nombre	22	14	64%
C.3 : Mise en valeur des cours d'eau	Priorité 2	Montant (€)	50 000	0	0%
		Nombre	1	0	0%
TOTAL		Montant (€)	19 730 000	10 020 185	51%
		Nombre	40	28	70%

Participations financières aux investissements réalisés pour le volet C du Contrat

Thème	Type	Europe		Etat		Region		Département		AE RMC		Auto-financement		Réalisé ou engagé fin 2009
		€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
C.1: Gestion du risque inondation	Etude	83 644	8%	520 594	50%	154 786	15%	190 600	18%	0	0%	96 736	9%	1 046 360
	Travaux	1 610 262	29%	1 406 104	26%	821 303	15%	829 975	15%	0	0%	828 803	15%	5 496 448
	Total	1 693 906	26%	1 926 698	29%	976 089	15%	1 020 575	16%	0	0%	925 539	14%	6 542 808
C.2: Amélioration du fonctionnement morpho-écologique	Etude	7 481	19%	7 481	19%	2 993	7%	5 985	15%	5 000	13%	10 985	28%	39 925
	Travaux	261 250	8%	615 340	18%	508 118	15%	584 318	17%	1 072 181	31%	396 245	12%	3 437 452
	Total	268 731	8%	622 822	18%	511 110	15%	590 303	17%	1 077 181	31%	407 230	12%	3 477 377
C.3 : Mise en valeur des cours d'eau	Etude	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
Total		1 962 638	20%	2 549 520	25%	1 487 200	15%	1 610 878	16%	1 077 181	11%	1 332 769	13%	10 020 185



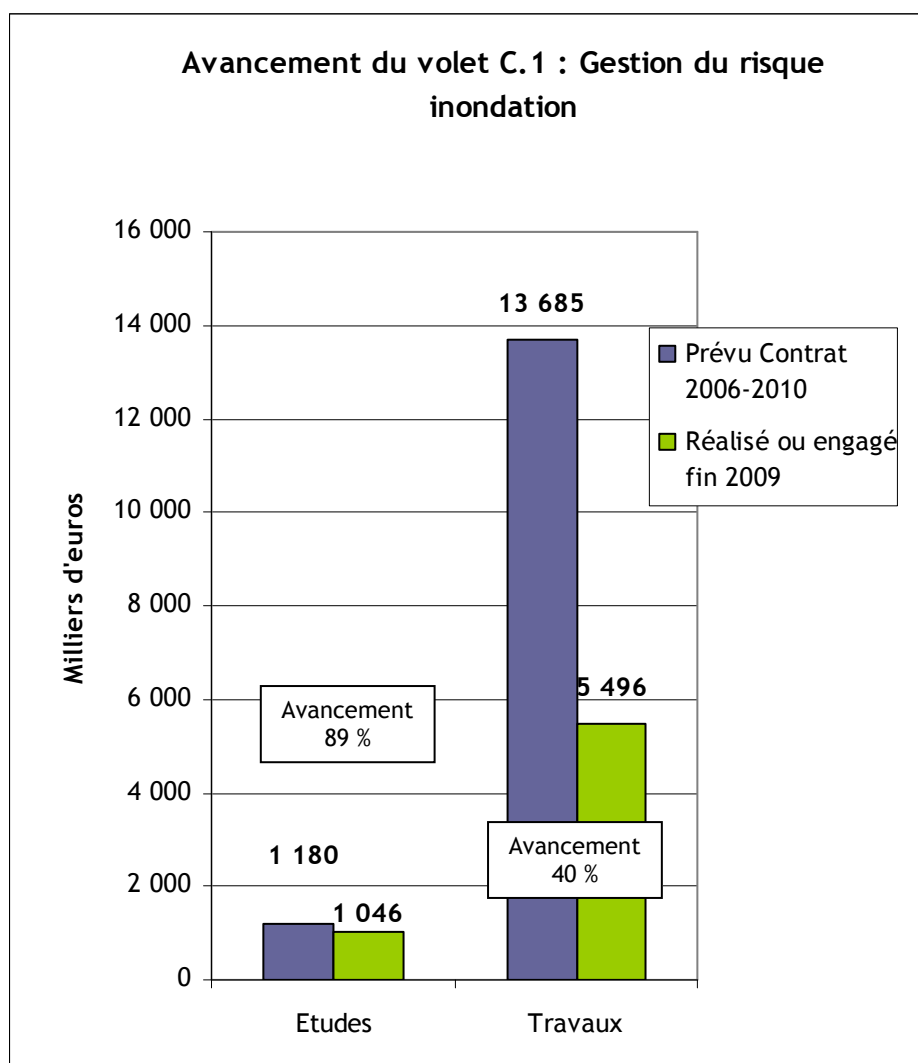
La suite du chapitre présente le bilan par thème. Le bilan détaillé est fourni en annexe 2.

III.2.1. Thème C.1. Gestion du risque inondation

Dix-sept actions étaient inscrites au Contrat pour la gestion du risque inondation ; 11 ont été réalisées et 3 sont engagées. En particulier, les 8 actions programmées avec un niveau de priorité 1 ont été engagées. A l'exception d'une action, le thème C.1 est constitué d'opérations prévues dans le PAPI (sur la période 2006-2009).

Le bilan financier s'élève à 6 543 k€, c'est-à-dire 44% des prévisions. Si l'on considère les actions classées en priorité 1, le niveau de réalisation atteint 50%.

Comme le montre le graphique ci-dessous, c'est principalement l'engagement des travaux qui a pris du retard. Les études ont été réalisées pour la plus grande partie.



Les opérations les plus lourdes financièrement sont le dégagement des arches du Pont Vieux à Béziers (3 070 k€), et les travaux de protection de la commune de Valras (2 220 k€).

Les actions (peu coûteuses) engagées pour favoriser la mobilisation des acteurs sur les thématiques de gestion de crise et de restauration des zones d'expansion des crues sont apparues comme un préalable incontournable et essentiel à la mise en œuvre d'une politique de prévention des inondations sur le bassin dans le respect du fonctionnement morphoécologique des milieux. Ces actions de sensibilisation / information et d'accompagnement des communes ont permis de faire comprendre l'intérêt des opérations autres que les travaux lourds de protection contre les crues : maîtrise de l'urbanisation, réduction de la vulnérabilité du bâti, prévention et alerte, actions de ralentissement des écoulements, etc.

Ainsi, **47 communes** sont désormais couvertes par un PPRi approuvé (action C1.6), contre 16 au début du Contrat ; en situation actuelle, **tous les bassins à risque disposent de PPRi approuvés** : Orb, Jaur, Vernazobre et Lirou. Les PPRi de Béziers et Sérignan sont en cours de révision.

Sur le bassin de la Mare, les PPRi ne sont pas prescrits ; il n'y pas de risque fort lié à ce cours d'eau sauf à l'aval : Villemagne est dotée d'un PPR avec le secteur Hérépien - Saint-Martin-de-l'Arçon.

Sur le Libron, Béziers, Montblanc et Vias ont des PPRi approuvés ou en révision ; des études hydrauliques sont en cours sur les autres communes du bassin.

23 communes sont aujourd'hui dotées de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et 11 sont en cours d'élaboration (action C1.5). La réalisation des PCS, sous maîtrise d'ouvrage du SMVO, a permis de sensibiliser et de responsabiliser les communes face au risque et à la vulnérabilité aux inondations. Le SMVOL assure également les actions de maintenance suite à la mise en place des PCS (exercice annuel et journée de formation).

Les cartes 13 et 14 présentent l'état d'avancement des PPRi et des PCS.

Une centaine de repères de crues ont été mis en place (action C1.1) ; le but est de conserver la mémoire des événements, et de sensibiliser les populations.

De même, **des opérations visant à rétablir un fonctionnement naturel des inondations sur la Moyenne Vallée de l'Orb**, identifiées comme particulièrement judicieuses en raison du parti retenu à Béziers (amélioration de l'hydraulicité de l'Orb plutôt que l'endiguement du quartier du Faubourg) ont abouti. Il s'agit de la réalisation de déversoirs sur les plans d'eau des gravières pour mobiliser l'intégralité de la surface des plans d'eau issus des extractions de graviers dès que le niveau de l'Orb augmente (action C1.9). Ces opérations ont été intégrées dans les arrêtés de remise en état des sites par la DRIRE. Les exploitants des gravières ont néanmoins décidé de les réaliser de manière anticipée et sur leurs propres fonds. Les trois déversoirs initialement projetés sur la moyenne vallée ont ainsi été réalisés en 2006-2007 pour un bilan financier neutre pour la collectivité (montant estimé à 2 millions d'euros, intégralement pris en charge par les carriers). 800 000 m³ de stockage ont ainsi été acquis. Dans la mesure où le bassin de l'Orb n'a pas connu de crue débordante depuis 13 années, il est difficile d'appréhender précisément l'incidence de cette opération.

Par ailleurs, dans la même philosophie, une étude qui n'était pas prévue dans le Contrat est en cours pour identifier les zones potentielles d'expansion de crues courantes sur le bassin du Lirou (60 k€) ; la remobilisation des champs d'expansion des crues sur ce bassin permettrait de réduire les phénomènes à l'aval, dans la traversée de Béziers.

En parallèle, **la connaissance des enjeux situés en zone inondable a beaucoup évolué. Un recensement a été réalisé pour identifier les entreprises et les Etablissements Recevant du Public en zone inondable réglementaire** (action C1.8) sur les 53 communes concernées par le risque à l'échelle du bassin. Cette analyse a permis de quantifier les enjeux collectifs à l'échelle de la vallée et de mobiliser des partenaires locaux pour relayer en fonction de leurs spécificités l'information sur le risque d'inondation (CCI Béziers Saint Pons). Elle comporte une étude de la vulnérabilité par bâtiment et définit les pistes d'actions pour la réduction de la vulnérabilité.

Cette première étape a ainsi permis de bâtir une stratégie d'intervention pour la réduction de la vulnérabilité en prenant en compte les différents types d'enjeux :

- les personnes,
- les établissements recevant du public,
- l'activité économique (entreprises / campings),
- l'activité agricole,

- les équipements.

Les habitations isolées en plaine et vulnérables ont également été recensées sur le secteur Béziers - la mer (secteurs à surcote) ; les mesures de protection associées ont été définies (C1.7).

Le SMVOL a impulsé la dynamique pour engager les opérations d'information, de réduction de la vulnérabilité et de gestion crise, souvent initialement considérées par les maîtres d'ouvrages comme complémentaires aux travaux et donc secondaires. **Le strict bilan financier ne traduit donc pas la réalité de l'avancement important** permis par les moyens déployés dans le cadre du PAPI :

- le renforcement des équipes (Syndicat Béziers la Mer et SMVOL) a permis d'accélérer la mise en place des travaux et interventions ;
- la mobilisation des différents partenaires a conduit d'une part à l'accélération des opérations du fait de l'opportunité financière et d'autre part à légitimer la politique conduite par le SMVOL et donc à la renforcer.

Ces différents éléments, ainsi que le contexte globalement favorable du bassin versant, ont permis de créer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire que les communes, ouvrant ainsi d'autres perspectives d'application. L'exemple le plus évocateur est la mise en place des déversoirs sur les gravières de la Moyenne Vallée par les exploitants des carrières sur leurs fonds propres.

Les principaux freins rencontrés sont liés à la difficulté de mobiliser certains maîtres d'ouvrage sur des opérations dont le rapport coût - efficacité est pourtant significatif, mais dont la visibilité est moindre que celle des travaux. Sur les travaux en eux-mêmes, il apparaît que la communication envers les populations directement concernées n'est pas suffisante et peut entraîner des incompréhensions sur les projets. Enfin, les délais de validation des dossiers techniques et des procédures réglementaires (traversée de Béziers / devenir de l'ouvrage du Canalet classé au patrimoine de l'Unesco) se sont avérés pénalisants.

A noter que les 2 actions inscrites au Contrat sous Maîtrise d'ouvrage de l'Etat n'ont pas été réalisées ; elles concernaient d'une part la densification du réseau d'alerte de crues (considéré toujours insuffisant en situation actuelle) et d'autre part la définition d'indicateurs de risque pluviométrique.

Les études diagnostic des digues et les AVP (action C1.14) ont été réalisés pour les digues de Bédarieux, Plaine Saint-Pierre, Villemagne et Graissessac. Le diagnostic et les travaux de la digue du Poujol-sur-Orb ont été réalisés (277 k€).

De même les AVP de toutes les digues de protection rapprochée des lieux densément habités (pour la crue centennale) sur le secteur du delta ont été réalisés, mais l'essentiel des travaux reste à entreprendre (action C1.16).

Les **principales opérations restant à engager** sont essentiellement les travaux, le PAPI et le Contrat ayant permis jusqu'à présent de réaliser les étapes préalables réglementaires et techniques. Il s'agit notamment :

- des travaux sur les exutoires en mer (Grande Maïre - C1.13 - et Grau du Libron - C1.12) ; seules les études d'AVP ont été réalisées ; les travaux ont pris du retard suite à la difficulté à faire émerger un maître d'ouvrage ; pour le rétablissement de l'hydraulicité de la Grande Maïre, l'AVP chiffre les travaux à 2,2 M€ (contre 1,5 M€

prévus initialement au second Contrat) ; le projet permettrait à la fois de réduire les temps de ressuyage lors des inondations et d'améliorer l'alimentation ;

- de la création des digues de protection des villages du Delta vis-à-vis des crues centennales (C1.16) ;
- de la réalisation du fossé Valras-Sérignan (C1.16 : le renforcement de la station de pompage de Gourp Salat, qui permet l'exhaure des eaux pluviales, et la construction d'un muret anti-inondation ont été réalisés ; le fossé de dérivation des eaux de ruissellement reste à aménager) ;
- de la traversée de Béziers (C1.15) : si les arches du Pont Vieux ont été dégagées, il reste à entreprendre les travaux d'homogénéisation de la section d'écoulement.

L'étude de recherche de sites pour la création de retenues collinaires (action C1.11) a été abandonnée.

Les financements des opérations du volet C.1 ont été répartis entre l'Europe (26%) et l'Etat (29%), puis la région, le département et les maîtres d'ouvrages (15% chacun).

III.2.2. Thème C.2. Amélioration du fonctionnement morphoécologique

Vingt-deux actions étaient prévues pour l'amélioration du fonctionnement morpho-écologique des cours d'eau. Fin 2009, 14 d'entre elles ont été réalisées ou engagées. En termes financiers, l'avancement est de 72% ; un total de 3 477 k€ a été investi. Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) représentent la majorité des réalisations du thème C.2.

Le niveau de réalisation des actions classées en priorité 1 atteint 96%.

Thème	Priorité		Prévu Contrat 2006-2010	Réalisé ou engagé fin 2009	% de réalisation
C.2: Amélioration du fonctionnement morpho-écologique	Priorité 1	Montant (€)	3 425 000	3 277 377	96%
		Nombre	18	12	67%
	Priorité 2	Montant (€)	1 390 000	200 000	14%
		Nombre	4	2	50%
	Total	Montant (€)	4 815 000	3 477 377	72%
		Nombre	22	14	64%

L'avancement global reflète principalement l'avancement des travaux, leur poids financier étant nettement supérieur à celui des études. Le niveau de réalisation des travaux est de 75%, avec 12 opérations engagées sur 17 prévues, contre un avancement financier de moins de 20% pour les études, avec 2 des 5 études inscrites au Contrat engagées. Le niveau de réalisation des travaux en priorité 1 est de 102%, compte tenu de montants dépensés supérieurs aux montants prévisionnels pour certaines opérations : notamment travaux de restauration sur les territoires de la CC Orb Jaur et St Ponais et du SIVU de la moyenne vallée.

En 2000 une étude avait été réalisée sur le rôle et l'importance de la ripisylve dans la gestion du risque inondation (SMVO, BCEOM) ; elle aboutissait à la définition de principes de restauration. Ensuite, des schémas d'aménagement ont été élaborés sur les sous-bassins de l'Orb et ses affluents ; ces études globales ont toutes été achevées dans le cadre du premier Contrat de rivière. Elles ont été déclinées en plans de restauration - entretien de la ripisylve et des berges.

Les travaux de restauration, commencés dans le cadre du premier Contrat (environ 2 M€), ont été achevés dans le cadre du second Contrat.

Seul le SIVU O.R.B. n'a pu réaliser deux tranches de travaux suite à la non-pérennisation de son équipe technique, liée à la disparition des emplois jeunes.

Les structures intercommunales sont depuis 2008 - 2009 dans une phase de transition vers une politique d'entretien, via l'élaboration de plans triennaux. Les principales interventions réalisées durant le second Contrat sont :

- la réalisation par le SMETOGA, suite à une procédure de DIG, des campagnes de restauration sur le haut bassin (2006-2008),
- des travaux d'entretien sur le St Chinianais en 2007 (Communauté de communes du St Chinianais),
- la réalisation d'un plan de gestion puis de travaux d'entretien sur le Lirou, 3 ans après les opérations de restauration (Syndicat du Lirou),
- l'engagement d'un programme triennal d'entretien 2007-2009 sur la moyenne vallée de l'Orb (SIVU Moyenne Vallée de l'Orb),
- la mise en œuvre, suite à une DIG, d'un programme de restauration sur 5 ans (2008-2012) sur le territoire de la Communauté de communes Orb - Jaur,
- le début des interventions d'entretien dans le secteur Béziers-la mer.

Sur le Libron (hors Contrat), les premières opérations de restauration ont été d'abord entreprises par le SIGAL (syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Libron) puis pérennisées sous forme d'un programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve, déclaré d'intérêt général et établi jusqu'en 2022, grâce à la collaboration technique avec le SMVOL.

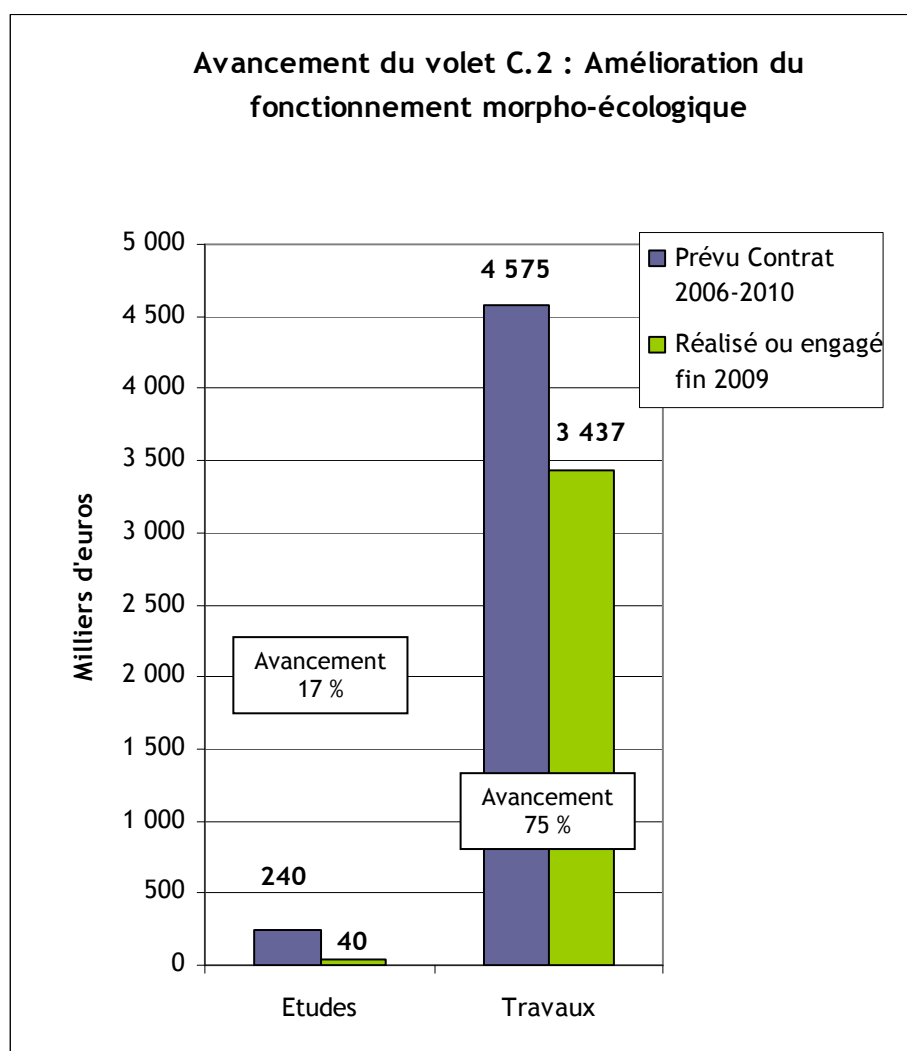
L'opération de restauration du seuil de la Trebouline a été abandonnée ; suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, la destruction de l'ouvrage a été décidée (C2.5). Il était également prévu au Contrat de mener une action de lutte contre la canne de Provence sur le Lirou (C2.9), pas encore engagée.

Le schéma de gestion des atterrissements des cours d'eau du bassin de l'Orb (C2.11) est engagé à hauteur de 20%, correspondant au plan de gestion du méandre de Savignac. Le plan de restauration écologique des secteurs dégradés par les extractions de matériaux (C2.12) et la détermination des éléments d'une stratégie de reconquête des zones humides (C2.13, dont la réalisation est prévue en interne par le SMVOL) n'ont, eux, pas débuté.

Dans le thème C2, **deux actions concernaient la continuité écologique des cours d'eau** : l'une consistait en la réalisation d'une étude diagnostic de la continuité (C2.1) et l'autre en l'équipement de 5 passes à poissons (C2.2).

L'étude diagnostic n'a pas été réalisée. Le SMVOL reconnaît la nécessité de préciser les interventions à mener sur ce thème. Les objectifs sont clairs sur le secteur aval (jusqu'au seuil aval de Thézan-les-Béziers) où des plans de gestion sont déjà établis par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI), visant les grands migrateurs amphihalins tels que l'anguille et l'aloise. Plus à l'amont, le contexte est plus flou. Les services de police de l'eau demandent que la continuité piscicole soit assurée, mais les espèces concernées ne sont pas précisées. Par ailleurs, de nombreux ouvrages sont privés, ce qui complique le montage des opérations. Une commission thématique va être mise en place dans le cadre du SAGE sur cette question.

En ce qui concerne les passes à poissons, deux études d'avant-projet ont été réalisées par la CABEM sur les seuils de Bagnols et Tabarka. Il est prévu que les travaux aient lieu en 2011, sous l'impulsion des plans anguille et alose. Les études d'AVP des ouvrages de Pont Rouge (maîtrise d'ouvrage probable VNF), Saint Pierre et la Malhaute devraient être bientôt engagées par le SMVOL. En termes financiers, l'action n'a avancé que de 5% (aucuns travaux engagés).



III.2.3.Thème C.3. Mise en valeur des cours d'eau

La réalisation d'un schéma directeur de mise en valeur des cours d'eau, seule action prévue dans le thème C3, n'a pas été réalisée. Des opérations de mise en valeur des cours d'eau étaient déjà prévues au premier Contrat mais peu d'entre elles avaient été réalisées. La nécessité de traiter en priorité les problèmes de qualité des eaux et de restauration des berges avait primé sur les opérations de mise valeur touristique. Un tel schéma directeur reste néanmoins pertinent, pour faire émerger une stratégie globale pour le bassin, dont l'absence s'était avérée pénalisante au premier Contrat.

III.3.Diagnostic du fonctionnement morphoécologique et gestion du risque inondation

III.3.1.Principales caractéristiques du milieu physique

La Haute vallée de l'Orb jusqu'à la confluence avec le Jaur

L'Orb et ses 2 affluents majeurs sur le haut bassin - la Mare et le Gravezon - sont alimentés par un chevelu très dense de petits cours d'eau drainant les principaux ensembles de reliefs : Causse du Larzac, Escandorgue et axe central de la Montagne Noire (Caroux et Espinouse).

L'Orb prend naissance sur le plateau calcaire de Romiguières à 825 m d'altitude et parcourt près de 60 Km avant de confluer avec le Jaur.

Le ruisseau dévale les gorges escarpées qui entaillent le Causse du Larzac avec une pente supérieure à 10 % et une largeur de l'ordre de 2 m. Au droit de Roqueredonde, il débouche dans une étroite vallée qui se prolonge jusqu'à la queue de la retenue d'Avène, en aval immédiat du village de Ceilhes. De petites exploitations agricoles sont implantées dans la plaine peu large du fond de vallée (prairies, cultures céréalières, élevage).

La retenue artificielle d'Avène noie les gorges de l'Orb sur environ 4 km. En aval du barrage le cours d'eau traverse, dans un tracé méandreux, l'étroite plaine d'Avène puis pénètre dans des gorges. Bénéficiant en toute période d'un débit conséquent et d'un profil d'écoulement de forte pente, l'Orb présente un morphodynamisme de rapides. L'environnement est quasi exclusivement boisé.

En amont du Bousquet d'Orb, le cours d'eau débouche sur le bassin de Bédarieux ; il est alimenté d'abord par le bassin du Gravezon puis celui de la Mare ; il s'élargit dans la plaine et présente en majorité des faciès lotiques.

Sur la plaine, l'occupation des sols est principalement agricole (polyculture, vigne). D'Hérépian à la confluence du Jaur, le fleuve suit le sillon qui sépare le massif du Caroux du Versant sud de la Montagne Noire.

Le Gravezon naît dans les calcaires du Plateau de l'Escandorgue. De la source à Lunas, il parcourt une vallée relativement étroite, évoluant principalement dans des espaces de prairies et de forêts. Il traverse l'agglomération de Lunas puis s'élargit dans la basse plaine où l'occupation des sols est principalement agricole (vignes, vergers ...).

La Mare, qui draine un bassin d'environ 114 Km² est l'affluent principal de l'Orb dans le haut bassin. Le cours d'eau prend naissance sur le versant nord du massif de l'Espinouse à 1050 m d'altitude et parcourt environ 30 km avant de confluer avec l'Orb à hauteur d'Hérépian. L'hydrologie du bassin est fortement influencée par les ressources karstiques des calcaires du nord du bassin.

De la source à Clairac, la Mare poursuit son cours dans une vallée assez étroite dont l'environnement reste majoritairement naturel. La moyenne vallée correspond à un ancien bassin minier. De Clairac à la Confluence avec l'Orb, la rivière s'élargit dans la basse plaine dont la vocation est avant tout agricole (vignes, vergers principalement).

Le Jaur

Le Jaur est le plus important affluent de l'Orb, avec un bassin de 260 km², formé d'un sillon central orienté est-ouest inséré entre 2 ensembles de reliefs : massifs du Somail et du Caroux au nord et versant sud de la Montagne noire.

Sa source est la résurgence principale d'un vaste ensemble karstique dont l'étendue dépasse les limites ouest du bassin.

Le cours d'eau s'écoule sur environ 30 km avant de rejoindre l'Orb à l'entrée de ses gorges. Il traverse une vallée étroite dans une succession de faciès rapides et de faciès lentiques avec une pente moyenne de l'ordre de 7 ‰. Sur tout son cours, la rivière est enclavée dans une ripisylve, étroite et dense, l'isolant du parcellaire agricole et des boisements de chênes.

Gorges et moyenne et basse vallées de l'Orb

A hauteur de Tarassac, l'Orb reçoit les eaux du Jaur et pénètre dans le secteur des gorges qu'il parcourt en fond d'une étroite vallée dans une succession de faciès rapides. Le fleuve est longé d'une étroite ripisylve continue attenante aux boisements environnants. Le fond de vallée est occupé par quelques parcelles cultivées.

A hauteur de Roquebrun, le fleuve débouche dans la plaine viticole où son lit s'élargit progressivement et sa pente d'écoulement se réduit sensiblement. Au niveau de Réals, l'Orb franchit un ultime secteur de rapides avant de recevoir les eaux du Vernazobre.

Jusqu'en amont de Béziers, le fleuve est bordé par un large cordon végétal dense qui l'isole du parcellaire cultivé.

A hauteur de Béziers, l'Orb reçoit les eaux du Lirou. Son cours prend un caractère artificialisé jusqu'à son débouché en mer à Valras Plage. A hauteur du Pas de Los Egos, environ 4 km en amont de son exutoire en mer, le fleuve entre dans le domaine maritime.

Les deux principaux affluents sont :

- Le Vernazobre (16 km ; pente moyenne : 4 ‰). Il prend sa source dans les chaînes de St Chinian mais il est principalement alimenté par des sources qui drainent les Monts de Pardailhan. Les 8 km amont sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole.
- Le Lirou (22 km), qui prend sa source dans le Massif de la Joncasse.

III.3.2.Fonctionnement hydromorphologique et politique de restauration

Dans les années 60 et 70, l'Orb et plusieurs de ses affluents ont été le siège d'extractions massives de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur, qui ont provoqué des altérations quasi irréversibles du fonctionnement hydromorphologique : abaissement des profils en long (de 2 à 4 mètres) et des niveaux piézométriques de la nappe alluviale, érosions régressives et déstabilisation des berges, mitage du champ majeur par les lacs succédant aux gravières ; les secteurs concernés sont la Mare aval, l'Orb d'Hérépian au Poujol et de Réals à Béziers, ainsi que les parties aval du Vernazobres et du Taurou.

D'autres modifications hydromorphologiques sont dues aux aménagements lourds réalisés pour la lutte contre les inondations, principalement sur l'Orb entre l'amont de Béziers et le débouché en mer : modification du tracé naturel, recalibrage, endiguement ; le réseau secondaire a également fait l'objet d'interventions drastiques de recalibrage et de confortement de berges : parties aval du Taurou, du Lirou. Le Libron a également subi des travaux de rectification (déplacement du tracé d'origine) entre l'ouvrage de franchissement du Canal du Midi et l'embouchure. Par la suite, de multiples rectifications et endiguements ont été réalisés entre Boujan-sur-Libron et le Canal du Midi.

Ces aménagements se sont soldés par des dégradations notables de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

Sur le haut bassin de l'Orb jusqu'à la confluence avec le Jaur, et sur le Jaur, hormis les désordres hydrauliques majeurs résultant des activités d'extraction (Orb et Mare), les processus d'érosion de berges demeurent dans l'ensemble très localisés et conformes au fonctionnement normal des cours d'eau. L'état physique des milieux est relativement préservé et l'artificialisation se limite à quelques enrochements ponctuels et aux ouvrages hydrauliques.

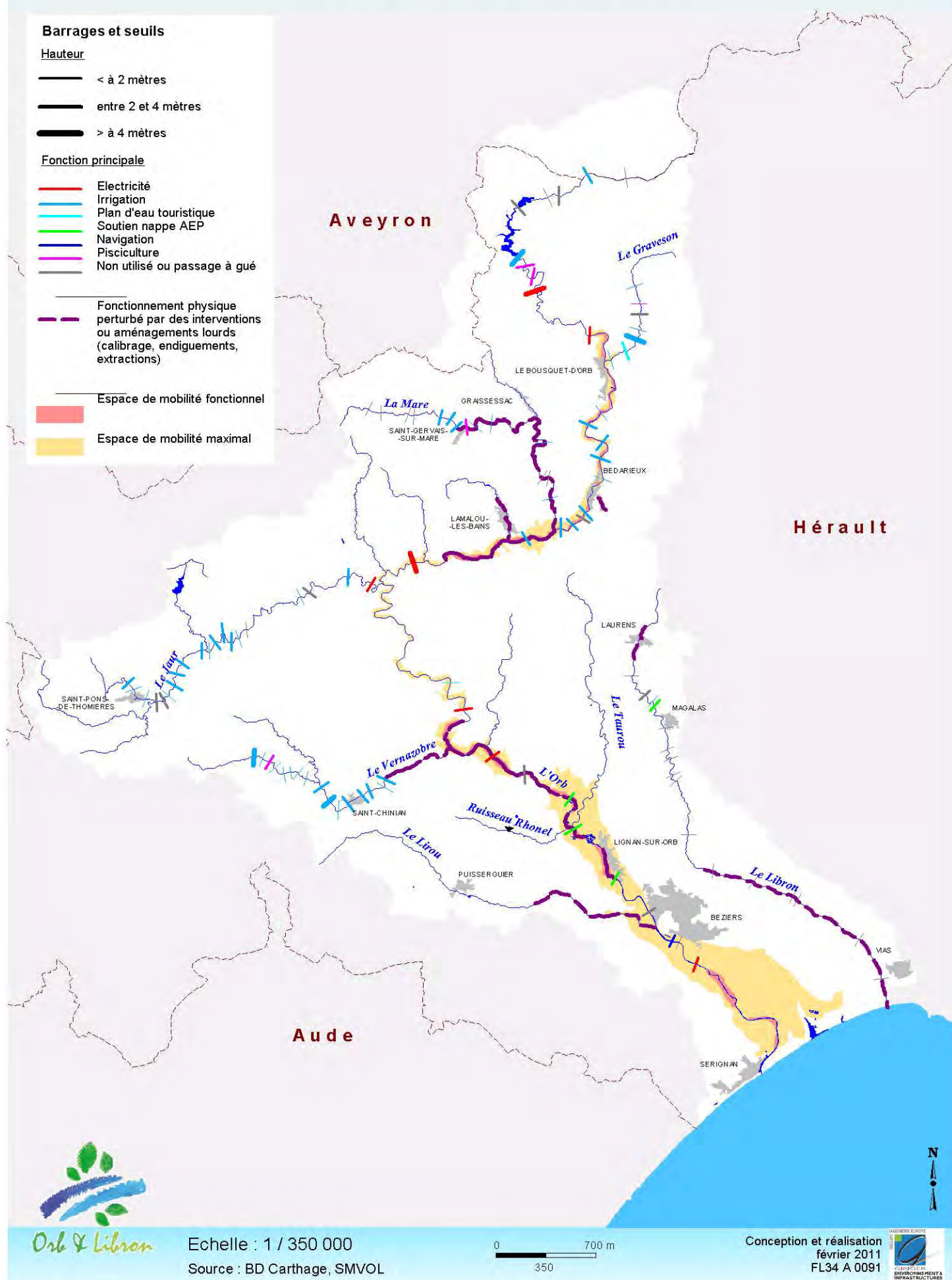
Le bassin Orb - Libron comporte en effet 150 seuils ou barrages, pour des usages divers. L'ouvrage le plus impactant du point de vue hydromorphologique et écologique est le barrage des Monts d'Orb : cloisonnement total du cours d'eau, perturbation de la dynamique naturelle de transport solide, dégradation de la qualité du milieu à l'aval. Ce barrage, ainsi que 2 autres implantés sur le bassin du Jaur, intéressent la sécurité publique : barrage EDF du Saut de Vézoles, à vocation hydroélectrique, et barrage de l'Airette, qui soutenait un usage AEP jusqu'à l'été 2008. Le bassin compte par ailleurs 8 microcentrales hydroélectriques, dont l'impact global est modéré.

Une forte densité d'ouvrages est présente sur l'Orb entre Avène et la Mare, sur la Mare, le Jaur, le Vernazobres et le Libron. La majorité est équipée de dispositifs de dérivation gravitaire, à usage agricole ou pour l'arrosage des jardins des particuliers ; de nombreux ouvrages sont dégradés ou n'ont plus d'usage. D'autres servent à la protection de ponts, ou, sur la moyenne vallée, au maintien de la nappe alluviale de l'Orb sollicitée pour l'AEP.

Les altérations hydromorphologiques des cours d'eau du bassin, en impactant directement les fonctionnalités naturelles, compromettent le respect des objectifs de bon état ou de bon potentiel écologique. **La reconquête des milieux affectés par des dégradations physiques est donc une orientation forte pour le bassin Orb - Libron**, clairement affichée dans les objectifs du second Contrat, et qui sera relayée par la procédure SAGE en cours d'élaboration et par le troisième Contrat.

Etat physique des cours d'eau

14



Structures compétentes pour les actions de
restauration - entretien des cours d'eau

15



La fonction de rétention des crues étant également perturbée par les atteintes physiques, le rétablissement de zones naturelles d'expansion des crues est un autre axe important, intégré dans le Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI) en cours ; ces actions sont identifiées en référence à l'étude de définition de l'espace de mobilité du cours d'eau réalisée en 2003. Cette étude a également servi de base à la définition des contraintes d'exploitation des carrières de granulats.

III.3.3.Contexte piscicole et continuité biologique

L'Orb est classé en 1^{ère} catégorie piscicole jusqu'à Bédarieux, et la Mare jusqu'au seuil de la Gure à Villemagne. Le Jaur et ses affluents ainsi que le Gravezon sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole. L'Orb et ses affluents en aval de la confluence avec le Jaur sont en seconde catégorie piscicole.

Le bassin se caractérise dans l'ensemble par de bonnes potentialités biologiques et une très grande diversité piscicole.

Sur le Jaur, les populations salmonicoles dominent en amont de saint Pons puis régressent progressivement vers l'aval. A Olargues, les observations mettent en évidence un peuplement caractéristique d'une zone à cyprinidés d'eaux vives ; la truite fario est faiblement représentée. L'état du peuplement est perturbé, par rapport au peuplement attendu sur cette zone. Dans le secteur situé à l'aval de l'usine de Montahut, et jusqu'à la confluence avec l'Orb, les poissons blancs dominent : la reproduction et le développement des œufs de truite sont perturbés par les lâchures de Montahut (brusques variations du niveau d'eau, présence de matières en suspension).

Sur le linéaire en amont du barrage des Monts d'Orb, le peuplement est conforme aux zones salmonicoles : truite fario et espèces d'accompagnement (vairon, goujon,...).

De l'aval du barrage des Monts d'Orb à Bédarieux, se trouve un secteur favorable (écoulement rapide, bonne oxygénation...) à fortes potentialités piscicoles, présentant des habitats diversifiés. L'influence de la retenue s'y manifeste par l'abondance de poissons blancs. La granulométrie est propice aux zones de frayère.

Entre Hérépian et Mons-la-Trivalle, les extractions de matériaux ont provoqué la création de zones lenticques artificielles, qui favorisent le développement des cyprinidés d'eaux lentes et des carnassiers, dans un secteur où les espèces dominantes devraient être les cyprinidés d'eaux vives et la truite.

De Mons à Cessenon, la biomasse est importante, dominée par les cyprinidés d'eaux vives et d'eaux lentes. De nombreuses espèces sont recensées. En aval de Cessenon, les potentialités biologiques sont bonnes, du fait d'une pente localement plus forte favorisant l'oxygénation.

A partir de Thézan-les-Béziers, les caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau ont été gravement altérées par les extractions de matériaux ; les zones lenticques sont prépondérantes, accueillant des cyprinidés d'eaux lentes et des carnassiers.

A la faveur de la remontée des eaux salines, des espèces marines et amphihalines sont présentes sur le tronçon aval de l'Orb, jusqu'au moulin de Saint-Pierre : plie, mulot, loup, alose, lamproie marine.

Ainsi, les potentialités biologiques des cours d'eau du bassin, notamment pour les grands migrateurs, sont compromises par les altérations hydromorphologiques et les obstacles à la continuité écologique. A l'exception du tronçon de l'Orb en amont du barrage des Monts

d'Orb et sur de la partie amont du Vernazobres, le fonctionnement naturel est perturbé, à des degrés divers ; les principales pressions en cause sont :

- sur le Jaur, phénomène de transport de fines à partir des terres cultivées, réduction des débits du fait des dérivations, et lâchers de Montahut sur les 5 derniers km ;
- influence du barrage des Monts d'Orb jusqu'à Bédarieux, alors que ce secteur présente de fortes potentialités piscicoles et des habitats diversifiés ; le barrage constitue un cloisonnement total du fleuve préjudiciable pour la migration de la Truite fario ; en outre, dans la retenue et sur une portion de l'Orb amont, des peuplements de cyprinidés et de carnassiers se sont partiellement substitués à l'espèce indigène (Truite fario) ;
- impact des extractions de matériaux sur l'Orb entre Hérépian et le Jaur et en aval de Thézan-les-Béziers : création de zones lenticques artificielles favorisant les cyprinidés d'eaux lentes et les carnassiers ;
- sur l'Orb médian, impact des lâchures de Montahut et des prélèvements en eau de surface ou en nappe, d'autant plus dommageable que les potentialités biologiques sont remarquables, en particulier à l'aval de Cessenon ;
- caractère temporaire du cours d'eau, pollutions et altérations hydromorphologiques sur le Libron.

Le **troisième plan de gestion des poissons migrateurs** actuellement en vigueur a été arrêté pour la période 2010-2014 (arrêté du 16 décembre 2010 portant approbation du PLAGEPOMI) ; il intègre les objectifs suivants pour le bassin de l'Orb :

- objectif de continuité pour l'alose jusqu'au seuil de Moulin Neuf (Cessenon-sur-Orb) ; 5 ouvrages prioritaires sont ciblés : moulin St Pierre, barrage Pont Rouge, moulin de Bagnols, seuil de Tabarka, seuil de la Malhaute ; **les travaux ou projets sont en cours sur ces 5 ouvrages** ;
- le PLAGEPOMI reprend par ailleurs les objectifs du plan de gestion Anguille 2009.

Le plan de gestion Anguille 2009 établi à l'échelle nationale afin de respecter le Règlement CE du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. Ce plan intègre des mesures de gestion relatives aux obstacles à la migration. **L'Orb sur tout son linéaire et le Jaur sont classés en zones d'actions prioritaires**, sur lesquelles la franchissabilité à la montaison et à la dévalaison devra être déterminée ou confirmée, et un diagnostic à l'ouvrage devra être fait en procédant de l'aval vers l'amont pour rechercher les meilleures techniques disponibles permettant le passage des anguilles tant à la montaison qu'à la dévalaison.

Le plan définit 3 ouvrages prioritaires (moulin St Pierre, barrage Pont Rouge, moulin de Bagnols) pour lesquels les diagnostics ont été engagés en 2009-2010 afin de rechercher les meilleures techniques disponibles permettant le passage des anguilles tant à la montaison qu'à la dévalaison. A l'issue des diagnostics, les dispositifs de franchissement doivent être mis en œuvre.

Sur le haut bassin, la problématique du franchissement se pose principalement sur le linéaire compris entre le barrage des Monts d'Orb et le Gravezon, ce secteur possédant de fortes potentialités en termes de reproduction de la truite Fario, partiellement annihilées par deux barrages hydroélectriques.

Le Schéma départemental pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques (SDVMA, 2009) formule une proposition de classement, par arrêté ministériel au titre de l'article L-232.6 du Code Rural, de l'Orb aval depuis son débouché en mer jusqu'à la confluence avec le Rhonel (linéaire actuellement classé par Décret).

Concernant les gorges de l'Orb jusqu'à la confluence avec le Vernazobres, il est formulé une proposition de classement en rivière réservée, au titre de l'article 2 modifié de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ; cette proposition est motivée par le fort potentiel écologique de l'Orb sur ce linéaire.

Pour le Libron, le SDVMA 2009 indique qu'aucune action n'est retenue pour la restauration de la libre circulation piscicole compte tenu des trop faibles potentialités du milieu.

Un plan national d'action pour la restauration de la continuité biologique des cours d'eau a été annoncé en novembre 2009 afin de coordonner au mieux les politiques portées par l'Etat et ses établissements publics (Directive Cadre sur l'eau, plan anguille, trames verte et bleue). La circulaire du 25 janvier 2010 relative à ce plan en rappelle les enjeux et les moyens d'actions ; elle présente les éléments de cadrage nationaux pour la mise en œuvre efficace du plan dans chaque bassin hydrographique ainsi que les outils juridiques de police de l'eau permettant cette mise en œuvre. Le plan s'articule autour de cinq piliers :

- la connaissance,
- la définition des priorités d'intervention par bassin,
- la révision des 9èmes programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs,
- la mise en œuvre de la police de l'eau,
- l'évaluation des bénéfices environnementaux.

Un travail de priorisation des ouvrages faisant obstacle à la continuité biologique a été réalisé sur la base de critères biologiques (poissons migrateurs) et/ou hydromorphologiques ; il s'appuie sur le SDAGE et son programme de mesures, sur la base ICE (Impact à la Continuité Ecologique) de l'ONEMA, ainsi que sur les initiatives locales et les démarches collectives existantes.

L'inventaire réalisé par l'ONEMA dans le cadre de la constitution du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE) comporte 221 ouvrages sur les bassins de l'Orb et du Libron. Parmi ces ouvrages :

- 10 sont identifiés en priorité P1 : travaux pouvant être engagés avant 2012 ;
- 4 sont en priorité P2 : compléments d'étude nécessaires pour des actions post-2012.

Les 14 ouvrages sont listés d'amont en aval dans le tableau page suivante.

Ouvrages prioritaires au titre du Plan national d'action pour la restauration de la continuité biologique

Nom de l'ouvrage	Cours d'eau	Priorité ONEMA	Enjeu OUPS (*)	Réservoir biologique	Commentaires
BARRAGE DE LA RODE (Avène)	l'Orb	P2		1	
PRISE D'EAU DE CAZILHAC (Lunas)	l'Orb	P2		1	microcentrale
BARRAGE DE LA GURE (Villemagne l'Argentière)	la Mare	P1	oui	1	
CHAUSSÉE GUÉ PRISE D'EAU DU CANAL DE VALENCE (Villemagne l'Argentière)	la Mare	P1	oui	1	
CHAUSSÉE DU PONT DE MARE (Pont d'Hérépian) (Villemagne l'Argentière)	la Mare	P1	oui	1	
CHAUSSÉE D'OLARGUES (Olargues)	le Jaur	P1	oui	2	
CHUTE DE MONS LA TRIVALLE (Mons-la-Trivalle)	le Jaur	P1	oui	2	
BARRAGE DE MOULIN MAYNARD (Roquebrun)	l'Orb	P2		1	microcentrale déjà équipée d'une passe-à-poissons mixte canoë - cyprinidés d'eaux-vives
BARRAGE DE LA MALHAUTE (Maraussan)	l'Orb	P2	oui		étude en cours (SMVOL)
BARRAGE DE TABARKA (Lignan-sur-Orb)	l'Orb	P1	oui		projet réalisé par la CABEM, travaux 2011
BARRAGE MOULIN DE BAGNOLS (Béziers)	l'Orb	P1	oui		projet réalisé par la CABEM, travaux 2011
BARRAGE DU PONT ROUGE (Béziers)	l'Orb	P1	oui		étude en cours (SMVOL)
BARRAGE DE SAUVIAN - Moulin saint Pierre (Béziers)	l'Orb	P1	oui		étude en cours (SMVOL)
décharge canal du midi (Clos de Malhet)		P1	oui		

(*) Outil provisoire de planification du SDAGE-PDM

III.3.4. Gestion du risque inondation

Caractéristiques et historique des crues

Le territoire est globalement très sensible au risque inondation. Si les secteurs concernés à l'amont sont globalement moins sensibles car moins urbanisés, ceux du bassin aval, caractérisés par de nombreuses zones urbanisées, sont exposés à un risque élevé du fait de la fréquence des débordements, de l'importance des hauteurs de submersion et de leur vulnérabilité intrinsèque.

Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- le bassin est situé dans la zone des 150 à 200 mm en 24 h, les ruissellements peuvent y être à la fois importants et extrêmement rapides ;
- les débits de pointe de l'Orb sont élevés et les temps de propagation sont courts : le temps de réaction du bassin est de 8 à 12 heures ; par ailleurs, le fleuve n'est régulé que par le barrage des Monts d'Orb qui ne contrôle que 7,5 % du bassin total et n'a pas de fonction formelle d'écêtement des crues ;
- les inondations deviennent très fréquentes à partir de Béziers et concernent une vaste plaine inondable (5000 ha) et plusieurs agglomérations.

D'autres facteurs, de nature anthropique, aggravent les effets des crues :

- important développement de l'urbanisation, provoquant une forte augmentation du ruissellement ; constructions en zone inondable ;
- abandon des cultures en terrasses avec un effet négatif sur la rétention des crues ;
- enfin, les extractions de matériaux dans le lit vif du cours d'eau ont favorisé l'accélération des transferts et rendu la crue plus brutale en aval.

Le risque inondation est relativement bien connu sur l'Orb grâce aux études réalisées essentiellement lors du premier Contrat de rivière ; le risque est avéré au-delà d'une crue biennale ; les modélisations démontrent en effet que l'Orb permet de transiter sans dommage une crue de retour 2 ans sur l'ensemble de son cours, mais provoque des débordements pour les crues décennales et centennales avec des caractéristiques différentes dans les champs d'inondations selon les tronçons.

⇒ Entre Avène et Hérépian, la crue biennale transite ainsi dans le lit mineur. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau proches de 1 mètre dans les zones urbaines sensibles ; la crue centennale de débit 550 à plus de 700 m³/s, déborde avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 2 mètres dans les zones urbanisées.

⇒ Entre Hérépian et le Poujol, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau inférieures à 0,5 mètre dans les secteurs sensibles d'Hérépian et 1 mètre au Poujol ; la crue centennale de débit compris entre 700 et 860 m³/s, déborde avec des hauteurs d'eau de 1 à 1,5 mètres.

⇒ Entre Vieussan et Cessenon, la crue biennale ne déborde pas. L'étroit champ d'expansion des crues décennales et centennales (1400 m³/s) ne touche a priori pas les zones urbaines de Vieussan et Roquebrun. En revanche, pour la crue centennale, certains quartiers de Cessenon sont touchés.

⇒ Entre Réals et Tabarka, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. Dans le large champ d'expansion des crues débordantes, les hauteurs d'eau en crue décennale (environ 1300 m³/s) atteignent 1 mètre sans toucher d'habitations. Pour un événement centennal (2100 m³/s environ) les débordements, dont les hauteurs sont de 2 mètres, touchent plusieurs secteurs urbanisés.

⇒ Entre Béziers et la mer, secteur le plus exposé, les débordements en rive droite de Béziers, en partie provoqués par une série d'obstacles transversaux, interviennent dès la crue courante (650 m³/s au Bosquet). Entre Béziers et l'A9, les crues courantes sont débordantes en rive droite où la configuration en « toit » de la plaine induit un étalement des eaux dans la dépression comprise entre l'Orb et les coteaux. Dans le delta, secteur le

plus sensible de la vallée, l'habitat groupé (Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras Plage) est soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale.

L'histoire du territoire est jalonnée de crues mémorables, aux dégâts catastrophiques ; pour n'en citer que quelques unes :

- 1745 - Habitations détruites à Bédarieux ; changement de lit de la Mare et du torrent d'Arles
- 12/09/1875 - Une extraordinaire crue du Vernazobres provoque à St Chinian 128 morts et la destruction de dizaines de maisons
- 8/12/1953 - Crue centennale à Béziers avec un débit de 2500 m³/s qui cause l'évacuation du faubourg avec plus de 2000 sinistrés
- 16/01/1972 - Une forêt d'arbres morts et d'épaves de toutes sortes sur les plages de Valras
- 16/12/1995 - Inondations catastrophiques, l'eau et la boue déferlent avec un débit de 1500 m³/s et une hauteur du fleuve à Béziers de 13 m
- 28/01/1996 - L'Orb atteint 2500 m³/s à Béziers - Inondation à Puisserguier
- 7/12/1996 - 10 000 hectares de terres noyées et 60 000 habitants du Narbonnais sans eau potable.

Concernant le rôle du Barrage des Monts d'Orb qui n'a pas pour fonction l'écêtement de crue, l'examen des crues passées montre que globalement, l'efficacité de l'écêtement (qui dépend du niveau initial de la retenue et de la gestion du plan d'eau durant la crue) peut être significative jusqu'à Bédarieux pour des événements fréquents, mais peu sensible pour des événements plus rares.

Enjeux en zones inondables

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Hérault, approuvé par arrêté préfectoral du 11 février 2005, recense pour le territoire Orb - Libron **15 communes en risque fort** et 18 communes en risque moyen.

En 15 ans, ont été comptabilisées 8 crues impactant des zones bâties, dont 6 reconnues en catastrophes naturelles. La rapidité, l'intensité et la fréquence des crues et aussi l'importance des enjeux humains rendent la gestion de crise très difficile.

Le recensement des établissements recevant du public (ERP), entreprises ou bâtiments publics en zone inondable réglementaires réalisé à l'échelle du bassin de l'Orb dans le cadre du second Contrat de rivière a permis de préciser les enjeux.

Caractérisation des enjeux

Estimation des enjeux humains : nombre d'habitants exposés	– Bassin de l'Orb : 16 500 habitants permanents et 100 000 saisonniers – Bassin du Libron : 2000 habitants permanents + 21 600 saisonniers (Vias)
---	--

Surface de la zone inondable connue	– Bassin de l'Orb : 13 500 hectares, dont 7 900 Ha sur la partie amont et 5 600 Ha sur le delta aval – Bassin du Libron : 3000 ha
Bâti et activités économiques sensibles	– 4000 hectares urbanisés en zone inondable dont les faubourgs de Béziers, les zones d'activités économiques du delta et les activités de tourisme du bord de mer – 200 établissements dont 60% sensibles (écoles, pompiers, hôpitaux...) – 1000 entreprises

Concernant le Libron, si le bassin est relativement rural, les cœurs de village (Laurens, Lieuran) sont touchés tout comme le secteur de Vias où les enjeux sont multiples.

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb

Le premier Contrat Orb a permis la réalisation d'études majeures, la mise en œuvre de la concertation et la définition d'une politique de gestion des crues, formalisée en 2004 par l'engagement d'un Plan « Bachelot ». Ce plan, devenu Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI), initialement programmé sur 2004-2006, a été prolongé jusqu'à concurrence de l'enveloppe financière initiale. Le PAPI comporte 6 axes :

- 1) L'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information.
- 2) L'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte : densification du réseau des stations de mesure, réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde ; des repères de crues destinés à compléter les dispositifs d'alerte et à matérialiser la mémoire collective ont été mis en place dans chaque commune soumise à un risque sur la haute vallée et le delta; l'opération va être étendue aux autres communes à risque du territoire.
- 3) L'élaboration et l'amélioration des PPRi et des mesures de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans les zones à risque. Sur le delta de l'Orb, une première étude de réduction de la vulnérabilité, allant jusqu'à la proposition d'actions opérationnelles, a été engagée par le Syndicat Béziers la Mer.
- 4) Les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées avec la restauration et entretien des berges de l'Orb et ses affluents, et le rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues, notamment en moyenne vallée de l'Orb, par abaissement des digues édifiées au droit des gravières.
- 5) L'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protection contre les crues, en priorité sur le secteur Béziers / la mer : rétablissement des exutoires naturels en mer (ancien Grau du Libron et Etang de la Grande Maïre), amélioration de l'hydraulicité dans la traversée de Béziers, réalisation de protections rapprochées de l'habitat groupé.
- 6) La conduite du programme et de la concertation par l'équipe du SMVOL mise à disposition du PAPI.

Le montant prévisionnel du PAPI était de 20 millions d'euros, le poids financier le plus important étant celui des axes 4 et 5. A fin 2009, le taux d'avancement global est de 73 % du montant prévisionnel. Les actions du PAPI réalisées entre 2006 et 2009 ayant été intégrées au second Contrat, le bilan technico-financier du volet C.1 présenté au § III.2.1 a fourni un descriptif partiel des avancées.

Sur la globalité de sa période opérationnelle (2004 - 2009), les points forts du bilan du PAPI sont :

- la mobilisation des acteurs sur les thématiques de gestion de crise et de restauration des zones d'expansion des crues ;
- la réussite de l'opération visant à rétablir un fonctionnement naturel des inondations sur la moyenne vallée de l'Orb, grâce à la mise en place de déversoirs sur les gravières, par les exploitants sur leurs fonds propres ;
- l'amélioration de la connaissance des enjeux situés en zone inondable ;
- l'avancement des procédures réglementaires de prévention du risque, qui couvrent désormais la grande majorité des communes à risque.

Bilan PAPI à fin 2009	Montant prévisionnel (k€)	Montant réalisé ou engagé	Taux d'avancement
Axe 1	531	265	50%
Axe 2	550	281	51%
Axe 3	780	560	72%
Axe 4	5945	5341	90%
Axe 5	11742	7598	65%
Axe 6	496	618	125%
TOTAL	20044	14663	73%

A ces éléments de bilan, il convient d'ajouter les actions réalisées sur le bassin du Libron (non intégrées au programme initial) :

- Réalisation d'un Journal Inondations Orb et Libron (15 k€)
- Etude et fourniture des repères de crue Libron (15 k€)
- Plans Communaux de Sauvegarde Libron (80 k€).

Risques spécifiques à la zone littorale

Une partie du périmètre du SAGE Orb Libron est soumise à un risque « littoral » ; les communes concernées sont Vendres, Valras-Plage, Sérignan, Portiragnes et Vias. Le risque littoral intègre différents aléas :

- la submersion marine (niveau d'eau),
- le déferlement marin (dynamique des vagues),
- l'érosion (effet de la sédimentologie).

Sur les cinq communes, deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation sont approuvés et ne prennent pas en compte le risque marin (Valras et Portiragnes). Deux sont en révision

Etat d'avancement des PPRI

16



Etat d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde



A horizontal scale bar with a black left half and a white right half. The number '0' is at the left end, '700 m' is at the right end, and '350' is centered below the bar.

Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091



Enjeux en zone inondable

18

Zone amont

Surface (km²)	1.72
Population permanente	2011
Nb d'établissements recevant du public	40
Nb d'entreprises	78
Nb de campings	8
Nb de captages AEP	13
Nb de stations d'épuration	18

- Zone inondable
- Stations d'épuration situées en zone inondable
- Captages AEP situés en zone inondable
- Campings situés en par la zone inondable

Libron (hors Béziers)

Surface (km²)	1.64
Population permanente	15
Nb d'établissements recevant du public	-
Nb d'entreprises	-
Nb de campings	5
Nb de captages AEP	4
Nb de stations d'épuration	3

Zone médiane

Surface (km²)	1.95
Population permanente	417
Nb d'établissements recevant du public	43
Nb d'entreprises	105
Nb de campings	4
Nb de captages AEP	2
Nb de stations d'épuration	15

Zone aval (dont Béziers)

Surface (km²)	4.84
Population permanente	16290
Nb d'établissements recevant du public	118
Nb d'entreprises	774
Nb de campings	30
Nb de captages AEP	25
Nb de stations d'épuration	14



0 350 700 m

Echelle : 1 / 350 000
Source : BD Carthage, DIREN, SMVOL, AE, DDE, INSEE, CG34

Conception et réalisation
février 2011
FL34 A 0091



et intégreront le risque marin (Sérignan et Vias). Vendres n'est pas encore dotée d'un PPRi.

La DDE intègre systématiquement dans les nouveaux PPRi des communes littorales le risque marin et prévoit la révision des PPRi existants sur le littoral pour intégrer ce risque

Réglementation relative aux digues

Le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques a modifié la législation relative aux digues, dans un souci de sécurité publique. En effet, une gestion inadéquate de ces ouvrages peut conduire à la formation de brèches particulièrement dangereuses pour les secteurs du lit majeur censés être protégés.

Cette réglementation instaure une classification des digues de protection contre les inondations en 4 classes A, B, C ou D, en fonction de leur hauteur et de la population maximale résidant dans la zone protégée, à laquelle correspondent différentes obligations du maître d'ouvrage en termes de conception, d'entretien et de surveillance notamment.

- A : $H \geq 1$ m et population $P \geq 50\,000$ habitants
- B : $H \geq 1$ m et $1000 \leq P < 50\,000$
- C : $H \geq 1$ m et $10 \leq P < 1000$
- D : $H < 1$ m ou $P < 10$ habitants.

La réalisation d'une étude de danger par le propriétaire ou l'exploitant est nécessaire pour toutes les digues de classes A, B et C ; cette étude est à réaliser avant fin 2012 (A et B) ou 2014 (C) aboutissant à l'élaboration d'un programme de travaux. Toutes les digues classées devront faire l'objet de visites techniques approfondies et d'un rapport de surveillance avant 2012.

Le recensement des digues est en cours dans le département de l'Hérault.

C

**EVALUATION DU
FONCTIONNEMENT DE LA
PROCEDURE ET BILAN GENERAL
DU CONTRAT 2006 - 2010**

I.BILAN TECHNICO-FINANCIER GLOBAL DU CONTRAT ORB 2006 – 2010

Le tableau suivant récapitule pour chaque volet du Contrat les montants prévisionnels et les montants réalisés ou engagés. On rappelle que l'on a pris en compte les actions dont la réalisation est programmée en 2010, dernière année du Contrat.

Volet	Priorité	Prévu Contrat 2006-2010 (k€)	Réalisé ou engagé fin 2009 (k€)	Taux de réalisation
A. Amélioration de la qualité des eaux	Priorité 1	16 129	14 398	89%
	Priorité 2	4 510	1 813	40%
	Total Volet A	20 639	16 211	79%
B. Gestion quantitative de la ressource	Priorité 1	1 061	1 026	98%
	Priorité 2	100	40	40%
	Total Volet B	1 161	1 066	92%
C. Gestion du milieu aquatique et du risque inondation	Priorité 1	11 195	7 182	64%
	Priorité 2	8 535	2 839	33%
	Total Volet C	19 730	10 020	51%
D. Communication, animation et suivi du Contrat de Rivière	Priorité 1	960	960	100%
	Priorité 2	0	0	-
	Total Volet D	960	960	100%
TOTAL CONTRAT		42 490	28 256	67%

Le montant global investi s'élève à 28,3 millions €, pour un coût prévisionnel de 42,5 M€, soit un niveau de réalisation financier de 67%. Si l'on considère uniquement les opérations classées en priorité 1, le taux d'avancement du Contrat est de 80%.

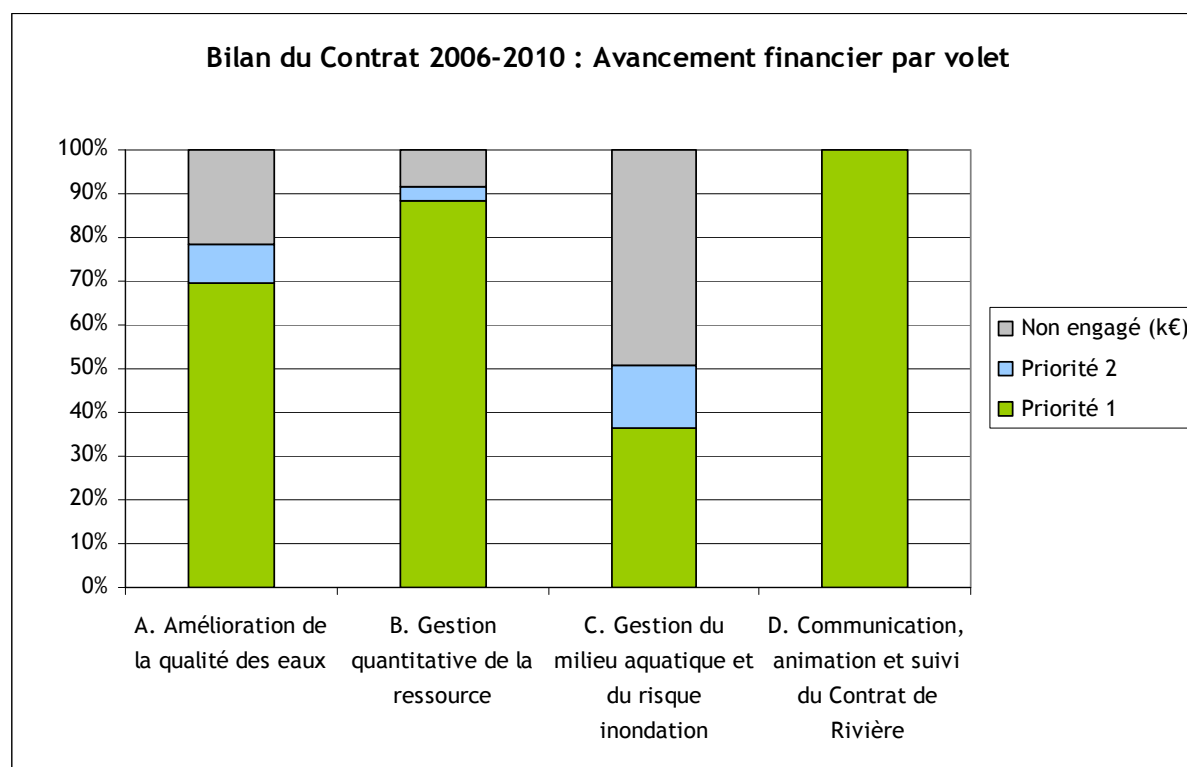
Ce taux satisfaisant est lié en premier lieu au volet A et en particulier aux travaux d'amélioration de l'assainissement des collectivités, réalisés à près de 80% (priorités 1 et 2) et à 90 % pour les actions en priorité 1.

Le bilan du volet B relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau, s'établit à 92 % du montant total prévu dans le programme d'actions initial. Bien que certaines actions n'aient pas été engagées, d'autres opérations ont dépassé les montants prévisionnels (travaux de réduction des pertes sur les réseaux AEP des collectivités), ce qui explique des dépenses finalement proches des montants prévisionnels.

Le taux de réalisation le moins élevé est celui du volet C, relatif à la gestion du milieu physique et à la prévention des inondations : il est de 51 % pour l'ensemble des opérations et 64 % pour les opérations de priorité 1.

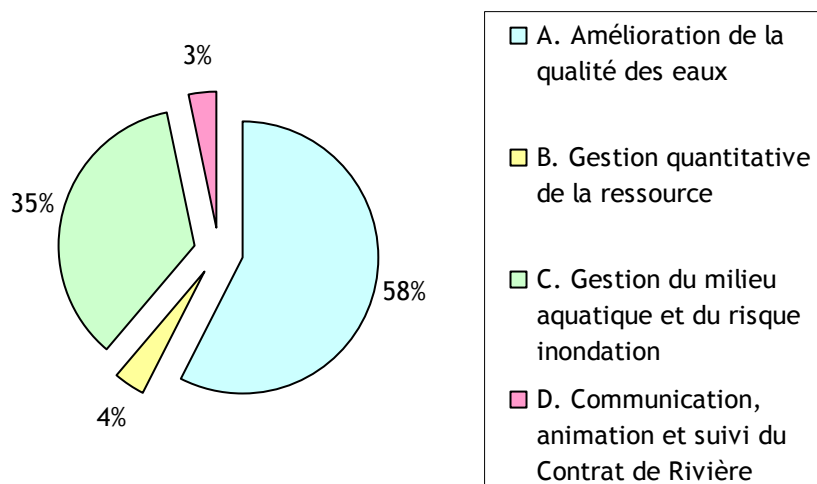
Ce bilan est lié essentiellement au décalage temporel de travaux importants prévus dans le cadre du PAPI ; le volet C.1 - Gestion des inondations -, qui représentait les $\frac{3}{4}$ du coût prévisionnel du volet C atteint un niveau de réalisation de 44%. En revanche, les opérations de restauration morphoécologique ont un niveau de réalisation plus élevé : 72 % (priorités 1 et 2) et 96 % pour les actions en priorité 1.

Le niveau de réalisation du volet D, relatif à l'animation et à la communication à un poids modeste (3% du montant total engagé) et son taux de réalisation (100%) influence peu le bilan financier global.



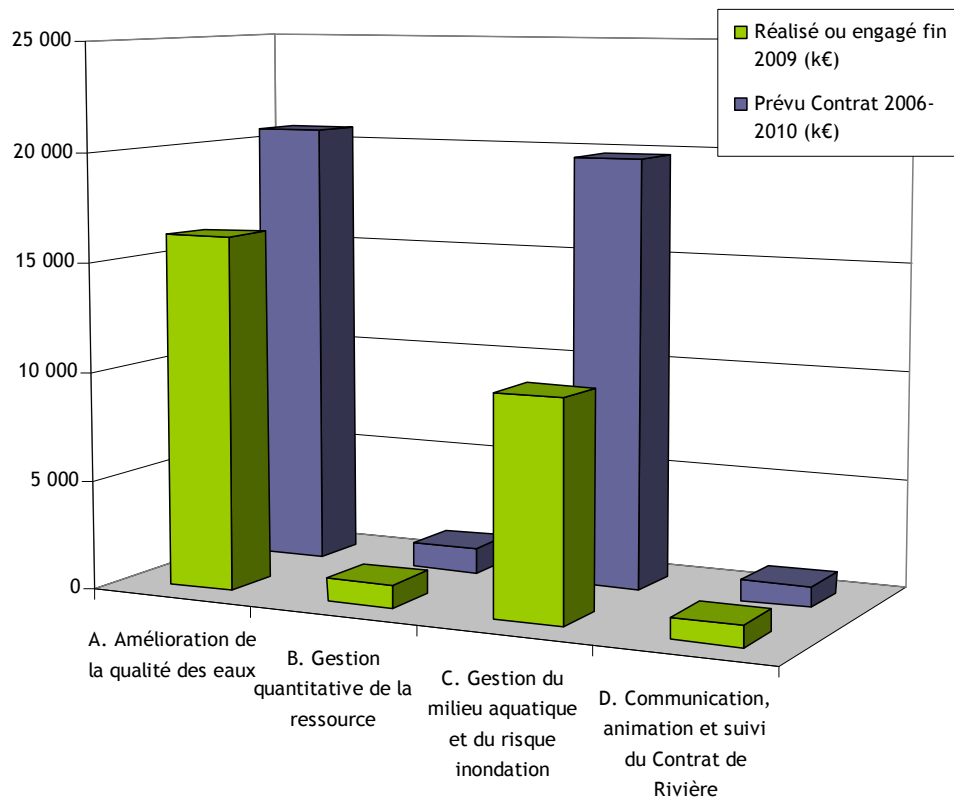
Le graphe ci-dessus permet de comparer les niveaux de réalisation des 4 volets et montre que les actions du Contrat en priorité 1 ont bien fait l'objet d'une mise en œuvre préférentielle.

Part de chaque volet dans l'avancement du Contrat 2006-2010

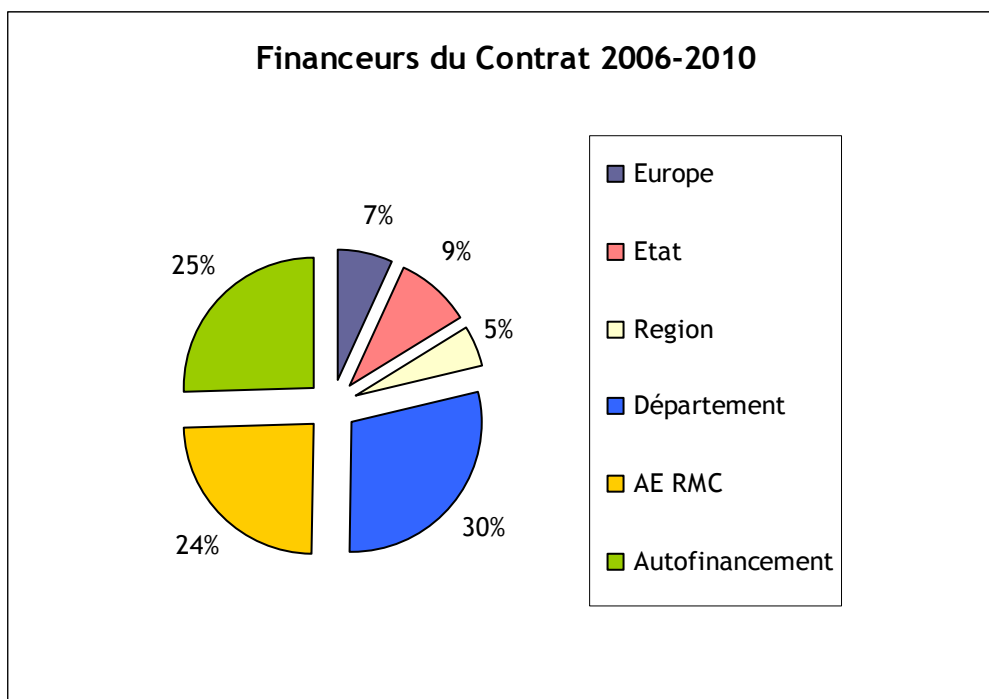


Bilan du Contrat 2006-2010 : Montants engagés

Milliers d'euros



Le diagramme ci-après illustre les contributions financières des partenaires financiers et des Maîtres d'ouvrage locaux dans le total des investissements réalisés.



II.EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE

II.1.Rappel de la méthodologie mise en œuvre

Le recueil d'informations nécessaire à l'évaluation du fonctionnement de la procédure a été mis en œuvre en deux temps successifs :

II.1.1.Temps 1 : Consultation d'informateurs privilégiés

Un premier temps de l'étude visait à **recueillir l'ensemble des informations objectives** concernant en priorité le mode de fonctionnement des procédures. Il a été conduit sur la base :

- **d'un examen des documents produits dans le cadre des instances de pilotage des deux procédures**, qui ont été mis à notre disposition par le maître d'ouvrage (documents du Contrat de rivière, documents préalables, documents d'information,...).
- **d'enquêtes individuelles auprès d'une vingtaine de personnes**, acteurs, techniciens ou partenaires impliqués à différents titres dans le pilotage des procédures. Ces acteurs, grâce à la connaissance qu'ils ont de la procédure et de son déroulement ont joué le rôle d'"informateurs privilégiés". Ils ont permis le recueil d'informations objectives, mais aussi d'un jugement critique sur la procédure et ses résultats permettant de statuer sur leur propre degré d'appropriation du Contrat¹. Plusieurs personnes ont été rencontrées :
 - le Président actuel du Comité de rivière et ses prédécesseurs ;
 - les membres de l'équipe technique du SMVOL ;
 - les partenaires techniques et financiers du Contrat (Agence de l'eau, Région LR, CG 34, DIREN, ONEMA, Police de l'eau). Le questionnaire avec ces acteurs ayant pris la forme d'une réunion collective, un compte rendu des discussions est présenté ci-après ;
 - une personne retraitée de la DIREN, ayant suivi ces procédures depuis leur émergence jusqu'à la mise en œuvre du deuxième Contrat ;
 - un responsable de la Compagnie du Bas Rhône Languedoc.

À l'issue de cette phase de travail, l'ensemble des éléments recueillis a fait l'objet d'une synthèse analytique, qui a permis de produire à la fois **un historique circonstancié** de la mise en place et du déroulement de la procédure et **une analyse de son fonctionnement**.

II.1.2. Temps 2 : Organisation de groupes focus

a) Méthode

Ce temps a été consacré au **recueil de points de vue d'acteurs impliqués à différents titres et degrés dans les démarches**, sous la forme de réunions collectives sur le

¹ La liste des personnes enquêtées figure en annexe de ce rapport.

territoire, favorisant essentiellement l'expression. Il a permis à l'équipe d'étude de travailler plus précisément sur leur niveau d'appropriation, d'adhésion et d'engagement et sur leur approche qualitative et subjective de la mise en œuvre des procédures. Dans ce cadre, ont été organisés :

- **3 entretiens collectifs associant les élus** de l'ensemble des communes du bassin versant, distinguant parties amont, centrale et aval.
- **4 entretiens collectifs associant des représentants d'acteurs** des différents "mondes d'usages" concernés, structurés autour des entrées suivantes :
 1. **le "monde" de l'agriculture** (représentants de la chambre d'agriculture, des associations d'irrigants et agriculteurs),
 2. **le "monde" de la protection et de la valorisation de l'environnement et de la pêche** (associations et acteurs de protection de la nature, AAPPMA locales, Fédération de Pêche,...),
 3. **le « monde » du tourisme, des activités récréatives et économiques** (associations, clubs sportifs, carriers, prestataires touristiques, office de tourisme,...),
 4. **le « monde » de la gestion du risque inondation** (associations de riverains, collectivités,...).

Le choix de structurer ce temps d'écoute par "mondes" et de distinguer les élus locaux permet de favoriser une expression ouverte et franche des acteurs et ne pas être parasités par des effets de censure et des jeux entre acteurs, difficiles à décrypter à partir d'un point de vue extérieur.

La forme collective a également pour intérêt de donner à l'ensemble des acteurs une lisibilité des positions des différents "mondes" ; condition propice à la suite de la démarche et notamment à la réflexion "inter-mondes", qui pourraient avoir lieu par la suite dans le cadre de l'élaboration du Contrat de rivière n°3 et du SAGE.

b) Déroulement

Pratiquement, ces réunions ont été animées en **trois temps** :

- **un temps de cadrage rapide** (rappel historique, objectifs du Contrat), permettant à chacun de disposer de la lisibilité suffisante des questions abordées ;
- **un temps de prise de position vis-à-vis des apports du Contrat** pour chacun de ses grands objectifs :
 - Gestion quantitative de la ressource
 - Gestion du risque d'inondation
 - Amélioration du fonctionnement morpho-écologique des cours d'eau
 - Amélioration de la qualité des eaux
 - Information, communication
 - Suivi et bilan du Contrat

Il a ainsi été demandé aux participants de prendre position en utilisant un carton de couleur signifiant leur position par rapport à l'objectif énoncé (**vert** = bilan positif, **jaune** = bilan neutre ou mitigé, **rouge** = bilan négatif, **blanc** = pas de position). Ce temps était destiné à ce que l'ensemble des acteurs présents soit amené à prendre position et à s'exprimer par la suite. Il a également permis de dégager les tendances principales des points de vue par rapport à l'objectif énoncé, ainsi que d'en évaluer le degré de lisibilité.

- **un temps d'explicitation des positions exprimées**, permettant aux acteurs de s'expliquer sur leurs points de vue et ouvrant la possibilité de débattre sur les positions de chacun.

c) Restitution

La restitution de ces réunions comprend donc un **compte-rendu synthétique** témoin des échanges de ces différentes réunions. Pour une meilleure lisibilité, nous avons ensuite effectué une **synthèse croisée des points de vue des acteurs**, reprenant, pour chacun des grands thèmes, la principale teneur de la position des grands groupes d'acteurs.

II.2. Historique

II.2.1. 1988 - 1995 : Premières velléités

Dès 1988, l'hypothèse d'un Contrat de rivière Orb est évoquée, essentiellement à l'initiative des services de l'Etat et notamment de la DDA. Comme le souligne Marcel Vidal, sénateur de l'Hérault, dans une question au gouvernement datant de juillet 1988, « *ce projet de Contrat entre l'Etat et le département doit concrétiser et développer la politique d'aménagement engagée par les conseillers généraux de l'ouest de l'Hérault.* » La réponse du secrétariat d'état à l'environnement rappelle que le projet sera examiné par le Comité d'Agrément des Contrats de rivière, suivant la procédure habituelle, tout en précisant que compte tenu du nombre de Contrats en cours ou en projet dans le département, un choix sera nécessaire. Et la **candidature du bassin versant est effectivement validée en 1988, de même qu'en 1990 est arrêtée la composition d'un comité de rivière.**

De fait, ce premier projet, essentiellement centré sur la qualité et la valorisation touristique des cours d'eau, connaît un avancement très lent, traduisant le déficit patent de volontés et de relais locaux. Néanmoins, **le Conseil général, en pointe sur ces politiques de l'eau et des milieux aquatiques, joue un rôle clef en mobilisant ses propres services**, qui élaborent un projet de Contrat, validé en 1995. Cette démarche est notamment portée par le binôme M. Nayral (conseiller général du territoire, futur président de la démarche), et M. Saumade (Président du CG34), dont l'engagement conjoint permet de faciliter la démarche, notamment auprès des services de l'Etat qui s'associent alors à l'intérêt suscité par celle-ci.

II.2.2. Fin 1995 - 1997 : Accélération et pose des cadres d'une dynamique locale

Comme sur de nombreux bassins versants, c'est pourtant une succession d'inondations qualifiées de catastrophiques, ayant pour conséquences des victimes et de nombreuses destructions, qui va contribuer à la mobilisation plus large d'acteurs. Il s'agit notamment des crues du 16 décembre 1995 et du 28 janvier 1996, sachant que le phénomène se reproduira le 7 décembre 1996. Ces événements traumatisants poussent les élus locaux, pressés notamment par la population d'apporter le plus rapidement possible des réponses adaptées, à se concentrer sur la démarche de Contrat de rivière et à en activer la mise en œuvre.

Dans ce cadre, **le premier Contrat est signé en janvier 1996**, sous condition de créer une structure spécifique pour en assurer le portage. La nécessité d'une structure capable de représenter les communes de l'ensemble du bassin versant, alors inexistante à l'époque, voit le jour. Les élus locaux voient rapidement dans le Conseil général, qui a porté la phase d'élaboration de la démarche et dispose d'une ingénierie technique et administrative adaptée, un allié essentiel. Cette dynamique donne lieu à **la création du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO) en janvier 1997**.

Présidé par le député et vice-président du Conseil général, M. Nayral, dont la circonscription couvre les 2/3 du territoire, ce syndicat mixte associe l'ensemble des communes du bassin versant et le Conseil général de l'Hérault. La présence du Conseil général dans le syndicat a pour principal intérêt, à cette époque, de légitimer la démarche auprès des communes encore récalcitrantes, et de leur permettre d'adhérer progressivement au syndicat. Son intégration assure aussi une certaine sécurité par rapport à la mobilisation de ressources financières.

Le Conseil général reste ainsi la cheville ouvrière de la démarche pendant près d'un an et demi. Ce n'est qu'à la mi-98 que le SMVO se dote d'un chargé de mission, en la personne de Laurent Rippert, encore aujourd'hui responsable de la structure.

II.2.3.1998 - 2003 : Mise en œuvre du premier Contrat de rivière

Le premier Contrat de rivière est un Contrat de « première génération », qui comporte une liste importante d'actions, résultant davantage d'une prise en compte des desideratas des élus que d'un souci de cohérence globale. On peut citer comme témoin de cette situation le fait que le Contrat comprenne deux projets de Maisons du fleuve Orb. Ses **priorités vont clairement à l'assainissement collectif** ainsi qu'à la valorisation touristique, qui étaient les thèmes initialement mis en avant dans le document préparé dès 1995, grâce au support du Conseil général.

Face à ce constat d'un manque de dimension stratégique, le chargé de mission invite les élus à aborder des questions porteuses de davantage d'enjeux pour les élus et les populations. C'est nécessairement la thématique des inondations qui est privilégiée, avec la mise en place d'une commission thématique et d'une étude ad hoc. Ce même modèle sera d'ailleurs mis en œuvre par la suite sur d'autres thématiques pour aider à l'émergence et la construction d'autres volets stratégiques.

Les commissions thématiques se réunissent à cette époque suivant une fréquence relativement élevée, et définissent les axes prioritaires ainsi que les modalités d'intervention. En revanche, **le comité de rivière est une instance qui ne sera pratiquement pas mobilisée**, car sa composition pléthorique, résultant d'un arrêté préfectoral du début des années 90, ne paraît ni pertinente, ni adaptée. Dès cette époque, c'est le conseil syndical du SMVO qui est l'instance décisionnelle, en charge de la validation des orientations techniques ou stratégiques et du suivi des actions, valorisant l'expertise technique de ses agents.

Conjointement, les responsables et l'animateur du SMVO sont conscients que la pérennité de la démarche tient aussi à son utilité pratique pour les communes, notamment rurales, qui représentent 70 % d'entre elles. Dans ce cadre, les premiers chantiers sont consacrés au nettoyage des berges, qui est de la compétence de structures intercommunales plus restreintes (syndicats intercommunaux locaux). Dans ce cadre, **le SMVO fait un travail de persuasion et d'appui important, allant jusqu'à favoriser l'émergence et la structuration de certaines de ces structures**. Le même processus d'appui est développé

sur l'assainissement, qui entre dans les compétences des communes ou structures intercommunales. Cet investissement amène le syndicat à recruter en 1999 puis en 2001 deux techniciens de rivières en charge de ces volets, au travers de l'appui aux structures intercommunales.

In fine, ce premier Contrat, officiellement achevé en 2003 mais dont certaines actions ont couru jusqu'en 2005, aura permis d'investir plus de 55 millions d'euros à l'échelle du territoire, avec pour points forts l'assainissement collectif des communes et l'entretien des cours d'eau. Il aura également favorisé l'expression d'une volonté politique globale, de le doter de compétences et de moyens techniques et de créer une façon originale de travailler sur ces sujets.

II.2.4.2003-2006 : Elaboration du second Contrat de rivière et lancement du PAPI

Cette période voit l'achèvement de certaines actions du premier Contrat de rivière, la conception d'un second Contrat, ainsi que l'**élaboration d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, entamé en 2003 et signé en 2004 pour une période courant jusqu'en 2009. La mobilisation de cet outil fait clairement écho à la dynamique lancée dans le cadre du 1^{er} Contrat autour de la thématique des inondations. Les nouvelles priorités affichées vont à la gestion des inondations, abordées par l'intermédiaire du PAPI tout en restant également fixées sur la réduction des pollutions. Dans ce cadre, la maîtrise des pollutions agricoles est identifiée comme un enjeu important, bien que restant encore dépendante d'une prise de conscience collective nécessaire à la mise en place d'actions (à contrario de l'assainissement domestique, reposant sur un engagement plus acquis et plus en attente de financement).

Cette nouvelle dynamique permet également de **renforcer à dater de 2004 les compétences techniques du syndicat** sur ce sujet avec le recrutement d'une animatrice du PAPI et d'un responsable au syndicat Béziers la Mer. Dans le même temps suite aux élections municipales, le premier président du comité de rivière et du SMVO est remplacé par un autre élu du territoire, M. Boutes, par ailleurs élu au Conseil général.

Le processus d'élaboration du second Contrat de rivière s'articule autour des étapes suivantes :

- *Avril 2003* : bilan du premier Contrat de rivière de l'Orb
- *Juillet 2003 à Mars 2004* : état des lieux et établissement des objectifs du Contrat
- *Octobre 2005* : validation de l'état des lieux et des objectifs du nouveau Contrat par le comité syndical
- *Avril 2006* : agrément du Contrat Orb par le Comité de bassin Rhône Méditerranée et Corse.

Pour les promoteurs de la démarche, ce second Contrat est le témoin de la construction d'une politique territoriale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, plus abouti que le premier Contrat de rivière tout en ayant clairement bénéficié de ses acquis. Ce Contrat de « deuxième génération » tient compte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

II.2.5.2006 - 2011 : Mise en œuvre du second Contrat de rivière

Outre la poursuite de l'assainissement des communes, ce Contrat d'un montant de 52 millions d'euros est structuré autour des axes suivants avec pour principales priorités associées :

- **Qualité des eaux** : Intégrer la Directive Cadre Européenne à la politique d'amélioration de la qualité des cours d'eau.
- **Restauration hydraulique** : Passer d'une politique de restauration hydraulique à une politique de restauration et d'entretien pérenne du milieu.
- **Lutte contre les inondations** : Axer et développer la politique de gestion du risque inondation sur la prévention, la prévision et la protection. Favoriser le ralentissement dynamique des crues par des actions situées en amont des zones à enjeux humains.
- **Ressource en eau** : Se doter de tous les éléments de réflexion utiles à la définition d'une politique de gestion de la ressource compatible avec les exigences du milieu.

On note également la prise en compte de deux problématiques, préalablement non traitées, constituées par la gestion de la ressource en eau et la pollution diffuse, notamment par les pesticides.

Concernant la problématique ressource en eau, le lancement d'un projet de potabilisation de l'eau gérée par BRL en 2007, associé aux pratiques d'export d'une partie de ces volumes vers la côte audoise, amène le comité syndical du SMVO à s'engager dans l'établissement d'une procédure SAGE. L'enjeu est de « graver dans le marbre » les principales décisions concertées relatives aux usages et au partage de l'eau. Cette perspective, associée à celle d'intégrer à la démarche le bassin voisin et « orphelin » du Libron, va amener les partenaires techniques et financiers du Contrat à faire réaliser la présente démarche de bilan et d'évaluation du Contrat avec environ un an d'avance par rapport à l'issue du Contrat.

Plus récemment, certaines collectivités du bassin versant se sont positionnées sur un appel à projet régional relatif aux économies d'eau. L'investissement sur les pollutions diffuses s'appuie quant à lui sur le recrutement d'un animateur à dater de 2008.

Pour assurer la montée en puissance de ces nouvelles thématiques, le SMVOL associe la création de groupes de travail, l'acquisition des connaissances nécessaires au travers d'études dédiées et la mise en place de projets et/ou de sites pilotes en lien avec des maîtres d'ouvrage pionniers, dans une optique d'expérimentation et de démonstration. Un très fort investissement autour du bassin de la Mare est témoin de ce dynamisme.

Par ailleurs, les responsables du SMVOL, soucieux de la pérennité de la structure, se sont investis dans l'adoption du statut d'établissement public de bassin (EPTB), acquise en 2009, et qui pourra permettre au syndicat de se doter d'une plus grande autonomie financière s'il décide d'appliquer le prélèvement d'une fiscalité directe sur son territoire, bien que cela ne soit pas encore envisagé en 2010. Enfin pour intégrer les communes du bassin du Libron, le SMVO évolue et devient le SMVOL.

II.3. Analyse du mode de fonctionnement de la procédure

II.3.1. A propos du portage politique de la démarche

Le portage politique de la démarche repose essentiellement sur le SMVOL, qui s'est doté d'un conseil syndical de 45 élus locaux et de 18 conseillers généraux. Au début de la démarche, le fait de constituer un syndicat mixte, intégrant le Conseil général, a permis de légitimer la démarche et de lui donner une assise technique et administrative solide qui a participé à rassurer les élus. Petit à petit, l'ensemble des communes du bassin versant se sont ralliées à la démarche, voyant dans la programmation d'actions un moyen de mobiliser des fonds supplémentaires, en particulier pour des actions qu'elles n'auraient pas pu mettre en œuvre de manière indépendante (assainissement, entretien des berges, gestion du risque inondation,...).

La composition du Comité syndical permet d'impliquer étroitement l'ensemble des communes du bassin versant, en associant des communes isolées et des regroupements de communes. Les modalités de fonctionnement de ce conseil syndical permettent d'établir les conditions d'un échange suivi entre amont et aval, qui sont pourtant caractérisés par des identités distinctes et marquées et par des enjeux très différents, en matière de relief, de démographie, d'urbanisation, de tissu économique et d'enjeux relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques. Il est d'ailleurs possible de faire le constat que **sur ce territoire le renforcement de l'identité des sous-bassins versants n'est pas contradictoire avec l'accroissement de la cohérence et de la solidarité à l'échelle du grand bassin versant**. A titre d'exemple, on peut citer la volonté actuelle des acteurs du monde des usagers de voir la thématique de gestion des inondations traitée de manière plus globale qu'elle ne l'est actuellement.

Au niveau politique, la démarche a été portée par trois présidents du SMVOL, qui ont assuré à ce titre la présidence du Comité de rivière :

- **De 1998 à 2004** : B. Nayral, Président-fondateur du SMVOL, à l'époque Vice-président du Conseil général de l'Hérault, qui a porté la démarche pendant 7 ans. Son investissement personnel en faveur de la procédure ainsi que ses engagements nationaux (Député à l'époque) ont certainement favorisé l'écoute dont a pu bénéficier la démarche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire, et donc participé à sa légitimation.
- **De 2004 à 2008** : Francis Boutes, investi dans la démarche depuis de longues années et siégeant au Conseil syndical du SMVOL au titre de son mandat de conseiller général, a orchestré la mise en œuvre du 2^{ème} Contrat de rivière, et, plus récemment, l'intégration du bassin versant du Libron dans la démarche.
- **Depuis 2008** : Jean-Noël Badenas, Maire de Puisserguier et Conseiller général, assure la présidence de la démarche.

Il est intéressant de noter que **la démarche a réussi à se tenir à l'écart des clivages politiques classiques**, pourtant existants par ailleurs sur le territoire. Un fort degré de collaboration et des habitudes de travail communes semblent solidement établis à l'échelle du bassin, et paraissent trouver dans les intérêts communs associés à la démarche un terreau d'entente suffisant pour dépasser ces clivages. On peut remarquer aussi l'absence à la tête de cette procédure d'une personnalité politique unique, incarnant fondamentalement la démarche sur la durée, cette dernière restant le fait d'un consortium relativement diversifié constitué avant tout par le Conseil syndical.

Le portage politique apparaît sur ce territoire particulièrement associé à l'animation, ce qui apporte une cohérence certaine en termes de visibilité et de légitimité de la démarche. Les membres de l'équipe technique du SMVOL et notamment son directeur semblent en effet susceptibles de prendre le pas sur la volonté politique sur tel ou tel point émergent, le temps d'en assurer l'expression et la légitimation locale et d'assurer ainsi un maintien efficace de la dynamique. Il semble que ce processus fonctionne notamment grâce à la stabilité des responsables techniques, à la qualité des relations qu'ils entretiennent notamment avec les élus et au capital de confiance qui en résulte. On notera enfin que ce positionnement et ces pratiques ne sont pas contestés sur le territoire.

II.3.2.A propos de la concertation

Le Comité de rivière n'a clairement pas été privilégié comme l'instance de concertation centrale de la démarche. Pour les responsables de la démarche, sa composition pléthorique ne permet en effet pas de lui conférer d'autre fonction que celle de chambre d'enregistrement. Réuni uniquement lors du lancement et du bilan des procédures, il ne paraît pas pour autant manquer à la majorité des acteurs rencontrés, principalement en raison de l'existence **d'autres lieux et instances de concertation**, parmi lesquels :

- **Le Conseil syndical du SMVOL**, qui associe les élus du bassin versant, et à qui revient un rôle d'arbitrage et de pilotage des actions ;
- **Des commissions thématiques**, mises en place en fonction des priorités du territoire et des acteurs, avec successivement des commissions relatives aux inondations, à la gestion de la ressource en eau, à l'information/communication et éducation à l'environnement, ou à la qualité de l'eau.

Ces commissions ont principalement pris place dans les périodes d'élaboration des programmes d'actions des différents Contrats (une dizaine de réunions par thématiques, organisées en général à l'échelle des zones supérieures, médianes et inférieures du bassin). Il semble que **les principaux acteurs de la démarche aient trouvé dans ces instances des espaces de concertation suffisants**, puisqu'en 2009 ils estiment que leur association à l'élaboration des démarches a toujours été effective (à l'exception cependant des acteurs du tourisme et des activités récréatives). **Certains acteurs regrettent cependant le manque d'instances de concertation plus formelles dans les phases suivantes de mise en œuvre des actions.** Le comité syndical n'est à leurs yeux **pas une instance de concertation**, dans le sens où il ne rassemble qu'une partie des acteurs du bassin (élus), et n'autorise ainsi pas aux autres acteurs de conserver un rôle actif dans la mise en œuvre et le suivi de la démarche. Il semble que cela puisse participer à maintenir à l'écart certains partenaires (BRL, acteurs économiques ou associatifs), et ne favorise en tout cas pas l'intégration de nouveaux acteurs désireux de s'associer à la dynamique existante. On peut citer dans ce cadre les nouveaux élus du territoire, qui indiquent avoir du mal à « s'accrocher » à la démarche.

L'investissement des acteurs institutionnels, privés et associatifs dans les démarches semble globalement satisfaisant. Le taux de présence aux réunions organisées dans le cadre de l'évaluation dénote un intérêt pour la démarche, et même au-delà, une volonté d'investissement et de prise de position associée à l'exercice d'évaluation. Il est apparu au cours des réunions que **le degré de lisibilité qu'ont les acteurs de la démarche est satisfaisant et relativement homogène**, si l'on se situe à l'échelle des « mondes d'usages » ; cette lisibilité est plus disparate à l'échelle individuelle.

Certains acteurs semblent cependant un peu plus en retrait par rapport à la démarche. Il s'agit d'abord des **professionnels des activités récréatives** (représentés essentiellement par le secteur des sports d'eau vive) et du monde du tourisme, pour qui le Contrat de rivière a peu relayé les enjeux propres à leurs activités. **Les associations de protection de la nature** ont par ailleurs soulevé l'absence ou l'association plus ponctuelle de certains acteurs dans la démarche, tels que la LPO ou encore des représentants des chasseurs. Sans préjuger de ce que pourrait être leur participation effective, ces constats laissent apparaître que l'effort d'association de l'ensemble des élus du territoire réalisé dans le cadre du conseil syndical du SMVOL n'a sans doute pas son pendant concernant l'ensemble des acteurs, notamment en raison de l'absence de comités de rivière réguliers.

Enfin, **les organismes représentant les activités économiques (CCI, CMA, industriels)** étaient très représentés dans les réunions d'écoute organisées dans le cadre de cette étude. Si les enjeux du bassin par rapport à ces activités sont assez peu développés (en particulier en partie amont), il semble peut être regrettable que ces acteurs ne soient pas associés aux démarches, en particulier dans le cadre de l'évolution réglementaire actuelle qui pourrait les amener à envisager des opérations devenant obligatoires, et destinées à mieux maîtriser leur impact sur l'environnement aquatique.

II.3.3.A propos de l'animation

L'équipe du SMVOL est aujourd'hui composée de 6 personnes titulaires à temps complet, dont 5 sur des tâches reliées directement à l'animation et à la mise en œuvre du programme d'actions, associé au Contrat et au PAPI. L'équipe s'est développée en se dotant progressivement des compétences techniques nécessaires en fonction de la montée en puissance des priorités d'action. Il est intéressant de noter que les différents membres disposent de compétences complémentaires (assainissement, milieux naturels, inondations, toxiques), mais conservent une certaine interdisciplinarité qui leur permet d'aborder tous les sujets avec les acteurs de terrain et notamment les élus. Ce choix original témoigne de la **volonté de cultiver une relation de proximité avec les acteurs de terrain et notamment les élus, de manière à insuffler des dynamiques, puis d'être capable de répondre aux besoins de soutien technique, méthodologique ou relationnel.** Cette proximité/disponibilité apparaît comme un aspect très positif aux yeux des acteurs rencontrés, certains d'entre eux évoquant la possibilité d'une « *mise à disposition* » de techniciens du SMVOL pour les épauler, si besoin s'en fait sentir.

De fait, **l'équipe s'est positionnée depuis le début dans une logique d'expérimentation et de démonstration**, reposant sur la mise en place d'actions ou d'initiatives sur des sites pilotes, de la mobilisation d'un retour d'expérience de la part des acteurs concernés, puis d'une généralisation. **Cette démarche a permis de respecter le fait qu'à l'échelle du bassin tous les acteurs ne sont ni confrontés aux mêmes enjeux, ni au même stade de sensibilité et de volonté d'agir.** Le territoire n'est donc pas homogène du point de vue des facultés de mobilisation et d'action des acteurs. Ce mode de gestion part également du postulat « *que ce sont les acteurs qui ont la solution* », et se pose en opposition à un mode plus directif, qui pousserait à faire avancer tous les territoires sur un même rythme, au risque de ne pas leur laisser le temps de se mobiliser autour du projet.

Le rôle du SMVOL se base ainsi sur une logique forte d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, visant à ne pas se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux. **Le syndicat se cantonne à un rôle d'étude et de soutien technique, tout en veillant à toujours prioriser le « concret » (c'est-à-dire l'opérationnel et l'avancement des actions),** de manière à éviter une possible scission entre un « syndicat d'études » purement théorique et des « partenaires de mise en œuvre » cantonnés à un rôle d'exécutants. Il semble que la

disparition de la maîtrise d'œuvre publique favorise les demandes d'appui provenant des maîtres d'ouvrages locaux, sans pour autant créer de phénomène d'engorgement au niveau du SMVO, du fait de la stratégie de développement de ce type de service au sein même des structures concernées.

Cette posture n'est pas pour autant évidente à tenir ; certains acteurs, représentants des usagers en particulier, interrogeant la possibilité pour le SMVOL d'assurer un pilotage direct des actions (thème des inondations, entretien des cours d'eau). Ce choix favoriserait à leurs yeux la mise en œuvre de réalisations plus homogènes à l'échelle du bassin (en comportant cependant un risque de démobilisation des maîtres d'ouvrages locaux).

Il semble par ailleurs que **la stratégie de l'équipe de ne stigmatiser aucun groupe d'acteur ait favorisé une adhésion large à la démarche**. Cet effort a été particulièrement marqué dans le cadre du traitement de sujets sensibles, comme les pollutions par les produits phytosanitaires par exemple (diffusion du message selon lequel agriculteurs, services communaux et particuliers ont des incidences partagées).

Le mode de fonctionnement de l'équipe d'animation a globalement été servi par la synergie qui existait entre les membres de l'équipe eux-mêmes, ainsi qu'avec les partenaires principaux de la démarche. **Le mode de gestion relativement souple, favorisant les relations informelles, semble efficace, mais nécessite le maintien d'un tissu de liens relationnels forts, qui pourrait s'avérer difficile** dans le cadre de remplacement de membres de l'équipe, actuellement caractérisée par une stabilité de la quasi-totalité d'entre eux. De plus, l'investissement personnel important induit par ce type de gestion appelle aussi une disponibilité importante de leur part. Déjà surchargée, le risque est que cette dernière se laisse dépasser par l'ampleur de la tâche, en augmentation constante (intégration du Libron, exigence accrue des partenaires financiers, avec tendance à la stabilité des fonds).

II.3.4.A propos de la communication et de la sensibilisation

En matière de communication, **la stratégie du territoire a été de diversifier les canaux de communication, en favorisant les média suivants :**

- Les documents informatifs de type « **Journal de l'Orb** », publiés en moyenne une fois par an et adressés à tous les foyers du bassin versant. Il semble que ce mode de communication ne parvienne pas à toucher efficacement le public, les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation indiquant qu'elles ne le recevaient pas régulièrement (il est possible que l'information parte à la corbeille avec le flot d'information reçu chaque jour). On notera que ce support a changé perpétuellement de forme, ne facilitant pas forcément son repérage et sa notoriété.
- Depuis 2005, un **site internet** dédié au SMVOL et au Contrat de Rivière permet un accès facile à une documentation factuelle et renouvelée régulièrement. Les personnes intéressées peuvent trouver de la documentation sur le Contrat de rivière et les différentes thématiques qu'il aborde dans le cadre de ses actions.
- De nombreux **articles dans les journaux** de la région, dans le cadre d'événements ponctuels ou de lancement de démarches particulières. Ces articles paraissent dans des journaux largement lus à l'échelle régionale et participent clairement à la visibilité des actions associées aux procédures. Dans ce cadre, il semble que le

grand public ait une connaissance relativement bonne des actions entreprises, mais connaissent peu le cadre et les acteurs associés à leur mise en œuvre.

Nombre d'articles parus selon les thématiques				
Thèmes	2006	2007	2008	2009
Inondations	7	17	4	1
Milieux / Entretien	0	7	1	3
Ressource	4	2	4	1
Qualité	0	2	2	3
Tourisme	1	0	0	0
Contrat / Structure	1	1	3	0
Total	13	29	14	8

Le tableau ci-dessus présente le nombre d'articles portant sur le Contrat de rivière parus entre 2006 et 2009 dans les journaux locaux. On constate que les sujets priorités sont généralement liés aux thématiques traitées concomitamment dans le cadre du programme d'action (ex. du PAPI en 2007), les articles pouvant aussi refléter des événements (ex de l'adhésion de l'Orb et de l'officialisation de la démarche SAGE en 2008). Il semble d'autre part que l'impact médiatique de la démarche soit plus important pendant la phase de lancement des actions (2006-2007), puis diminue par la suite.

- Des initiatives d'**animation de journées** et d'événements d'information, telles que des soirées-conférences ou les « journées de l'Orb », ont ponctuellement vu le jour. Dans ce cadre, l'initiative « Bistr'eau », mise en œuvre en collaboration avec le Pays Haut Languedoc et Vignoble, propose des temps de rencontre sur le territoire autour de thèmes sur des thématiques intéressant le grand public (ex : économies d'eau dans les activités de jardinage), jouant de synergie avec la sensibilité actuelle aux enjeux environnementaux. Conçue à la fois comme des temps d'information et d'échange, cette initiative s'inscrit clairement dans une optique citoyenne. Si ces événements sont relativement fréquents (un par mois depuis septembre 2008), ils mobilisent malheureusement un public souvent déjà acquis aux causes discutées, aux dires de leurs promoteurs.
- Deux **expositions itinérantes**, sur le thème de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ont tourné dans les communes de la région, notamment dans les années 2002-2003-2004 (l'exposition la plus restreinte continuant de tourner actuellement). Il semble que ces expositions ont suscité un certain enthousiasme pendant un temps, puis que leur fréquentation se soit essouffée, faute de renouvellement du message. La forme du propos pouvait aussi paraître un peu trop technique et manquant de vulgarisation, compte tenu du public ciblé.
- Les actions en faveur de **l'éducation à l'environnement des scolaires** ont été nombreuses depuis les années 2000/2001 et jusqu'en 2009, où elles se sont arrêtées faute de financement. Ces actions proposaient des cycles de trois jours de formation, comprenant des interventions théoriques et des séances pratiques. Elles ont été mises en œuvre dans la quasi-totalité des écoles publiques du bassin versant, par l'intermédiaire de partenaires associatifs spécialisés dans l'éducation à l'environnement. Les résultats étaient plutôt intéressants, les changements des mentalités et des pratiques des enfants pouvant se répercuter au niveau de leurs parents. Comme c'est le cas dans la majorité des bassins versants, on ne dispose malheureusement pas à l'heure actuelle d'indicateurs permettant d'apprécier précisément ces changements et leur maintien repose essentiellement sur la conviction des acteurs locaux et notamment des élus, associée à celle des partenaires financiers.

Dans le cadre d'une approche dynamique, il apparaît que la démarche a commencé à sensibiliser les techniciens du territoire (syndicats, services techniques importants, etc.), favorisant peu à peu la formation des élus. Dans un deuxième temps, en phase de mise en œuvre, des formations spécifiques ont permis de former les agents des collectivités, puis de participer à des réunions et AG d'associations, qui se sont eux-aussi peu à peu formés à la démarche. **Pourtant, ces différents canaux de communication n'ont semble-t-il pas permis de toucher efficacement la population du bassin versant, et d'induire une connaissance et une prise en compte généralisée des enjeux liés à la gestion de l'eau.**

L'enjeu actuel est de parvenir à toucher les personnes non directement intéressées par ces problématiques, et d'amener des prises de consciences à même de faire évoluer les représentations et les pratiques. Cet enjeu paraît d'autant plus important dans le cadre de la prise en compte renforcée d'enjeux de gestion de la ressource et de partage des usages, qui appellent directement ce type de prise de conscience et d'engagement. On relèvera au passage que les campagnes de communication départementales et régionales, tendant à démontrer que la question de la ressource est maîtrisée, paraissent à l'équipe du SMVOL en complète contradiction avec ces enjeux.

Dans ce cadre, les responsables du SMVOL réfléchissent à l'adoption d'une nouvelle stratégie sur ce plan, en mobilisant par exemple des pratiques et des canaux différents qui ne sont pas classiquement associés à ce type d'enjeux. Il leur semble en effet que la priorité est « *d'aller chercher les gens là où ils sont, là où ils vont.* » Cette réflexion conduit aujourd'hui vers des espaces et des partenariats, impliquant des associations d'habitants, des événements culturels ou traditionnels dans des villages (fêtes communales, salons, etc.), des lieux culturels tels que des théâtres, etc.

II.3.5. La relation aux acteurs extra-locaux

Les relations avec les partenaires financiers, réglementaires et/ou techniques ne semblent pas caractérisées par certaines difficultés rencontrées sur d'autres bassins versants. **Ces acteurs sont considérés comme de réels partenaires de la démarche, dont la connaissance et la vision critique des stratégies développées est jugée intéressante.**

En retour, le bassin versant est souvent mis en exergue par ces partenaires, qui juge son fonctionnement et ses acquis suffisamment intéressants pour constituer un exemple à l'échelle du département, voire de la région. La démarche a permis l'expérimentation de diverses techniques ou procédures, en particulier à ses débuts, et garde un profil de « tête chercheuse » pour le territoire. On peut citer dans ce cadre les actions mises en œuvre sur le bassin de la Mare autour des thématiques diverses telles que la maîtrise des prélèvements, l'amélioration de la qualité, la gestion et l'entretien des milieux. Elles sont souvent citées en exemple à l'échelle du département et au-delà. Sans pouvoir en faire ici la liste exhaustive, il semble que le bassin versant a su mobiliser et valoriser des expertises scientifiques de qualité, qui ont à la fois favorisé la démarche et accru sa reconnaissance au-delà de son propre territoire, notamment auprès de ce type d'acteurs.

En termes de fonctionnement, les partenaires financiers accordent une grande confiance à l'équipe du SMVOL, qui fonctionne ainsi sur un mode relativement autonome. Cela autorise notamment la souplesse opérée par le SMVOL dans son pilotage de la dynamique, en particulier au regard des différentes zones du territoire. Elle paraît en ce sens assez favorable à la démarche.

On peut cependant s'interroger sur la signification d'événements plus récents, concernant par exemple le bilan intermédiaire de la démarche, non réalisé par manque de disponibilité de l'équipe et demandé par la suite par l'Agence de l'eau comme préalable aux suites à donner à la démarche. Dans le cadre de la tendance actuelle à l'accroissement du contrôle des partenaires financiers sur leurs partenaires opérationnels et au renforcement des formes d'injonctions supérieures (en lien notamment avec la mise en œuvre de la DCE et le Grenelle de l'environnement notamment), il se peut que ce type de situations se développe, amenant à faire évoluer le mode relationnel établi. On peut alors se demander quelles seront les conséquences sur la démarche, et notamment si son mode de fonctionnement « souple » pourra perdurer dans les mêmes conditions.

II.3.6.A propos des perspectives

Les perspectives de ce bassin versant concernent l'élargissement du périmètre de la démarche au bassin annexe du Libron, ainsi que le lancement d'une démarche d'élaboration d'un SAGE.

L'extension du périmètre au bassin du Libron fait suite à plusieurs années de préparation, au sein même du territoire comme auprès des partenaires technico-financiers. Il s'agit d'un territoire marqué par des enjeux importants, en termes de gestion de la ressource en eau et des milieux naturels. Au regard de sa taille restreinte (13 communes), il est apparu préférable de rattacher la gestion de ce bassin à celle de l'Orb, déjà expérimentée ; les partenaires financiers de la zone étant eux-mêmes favorables à ce processus.

La première étape a été l'adhésion des communes du Libron au SMVO (devenu ainsi SMVOL²), actée fin 2008. Les prochaines étapes viseront l'intégration des enjeux spécifiques des communes du Libron dans les délibérations entourant l'élaboration du SAGE et du Contrat de rivière n°3. **Il est à noter que les élus du Libron ont d'ores et déjà été invités aux réunions mises en œuvre dans le cadre de cette évaluation,** leur permettant de se familiariser avec les sujets discutés et les modes de fonctionnement propres à ces démarches. Cette mobilisation importante révèle leur intérêt pour la démarche. Il ne semble pas que cette adhésion devrait porter préjudice à la dynamique observée, compte tenu de son assise et de son degré de cohésion relativement élevé.

Le projet de SAGE est lui aussi le résultat d'un cheminement progressif. Les deux Contrats ont tout d'abord permis de mettre en place un cadre, puis d'établir des liens entre des acteurs, pour élaborer et mettre en œuvre des actions qui, peu à peu, ont donné corps à la démarche. Ces actions ont permis des avancées importantes par rapport aux thématiques traitées, l'état du bassin versant s'étant, de la vision de tous, globalement améliorée au cours de ces dix dernières années. Pourtant, ces procédures n'ont pas permis de traiter de tous les sujets, certaines thématiques relevant plus de la définition d'accords et de règles de fonctionnement et d'objectifs communs que d'actions proprement dites. Dans ce cadre, le SAGE doit permettre au territoire de se doter de ces règles et d'éventuellement les transcrire de manière plus officielle dans des documents d'urbanisme, des protocoles de partage des ressources, etc., afin de s'assurer de leur prise en compte générale.

Cette perspective est d'ailleurs symptomatique d'une évolution des enjeux et de leur appréhension, observée sur d'autres bassins versants dynamiques du bassin Rhône

² Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Méditerranée. Sur les questions de qualité, le traitement de points noirs relevant généralement de l'assainissement collectif et d'établissements industriels met en relief le « *bruit de fond* » de la pollution diffuse, concernant un grand nombre d'usagers (assainissement autonome, collectivités, agriculture, artisanat,...). Par ailleurs, la sécheresse de 2003, souvent suivie d'années déficitaires, a mis à mal l'idée que l'eau était une ressource inépuisable et réveillé la sensibilité des territoires aux questions de la ressource, de sa gestion quantitative et de son partage. Enfin, les questions de risques associées aux crues, et dans une moindre mesure de préservation de la qualité de milieux aquatiques, tels que les zones humides, interrogent les acteurs sur les liens à créer entre enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et enjeux d'aménagement du territoire. Autant dire que **les démarches territoriales de gestion concertée de l'eau entrent dans une nouvelle ère, appelant davantage des changements de postures et de pratiques individuelles et collectives que la seule mise en place de programmes d'actions.**

La démarche paraît aujourd'hui suffisamment assise pour pouvoir se lancer dans ce type d'approche, considérée comme relativement lourde puisque appelant des efforts partagés de mobilisation et de concertation autour d'enjeux importants et politiquement difficiles (partage des ressources, aménagement et développement des territoires, etc.) **Les démarches précédentes ont toutefois dressé un cadre favorable à cette évolution, au travers notamment des liens forts entre acteurs, de la conscience partagée des enjeux du bassin, ainsi que des habitudes de travail en commun qui existent aujourd'hui sur le territoire.** Localement, l'élaboration du SAGE est d'ailleurs envisagée comme un accélérateur de la démarche, qui devrait permettre une remobilisation des acteurs autour de l'organisation de temps d'échange et de concertation plus formalisés, ainsi qu'autour d'enjeux forts.

Plus récemment, **l'acquisition du statut d'EPTB³ par le SMVOL** a permis une certaine « labellisation » de la structure, lui donnant un statut d'établissement public reconnu et renforçant son assise et sa légitimité à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire.

II.4.Synthèse des points de vue des acteurs sur la démarche, ses acquis et son fonctionnement

II.4.1. Adhésion globale

Les taux de participation aux réunions organisées dans le cadre de l'évaluation sont globalement satisfaisants, traduisant un intérêt réel des acteurs du bassin par rapport à la démarche et à l'exercice proposé. **On note pourtant une certaine hétérogénéité, certains groupes étant globalement relativement moins représentés⁴** (acteurs de la valorisation ou de la protection de l'environnement, acteurs du monde agricole), ou semblaient participer pour la première fois à ce type de réunion de consultation/concertation (acteurs du monde des activités économiques et du tourisme). Les élus du bassin versant ont par contre globalement démontré un intérêt net pour la démarche.

³ Etablissement Public Territorial de Bassin

⁴ Pour des raisons différentes, certains ayant été invités (déficit de mobilisation), d'autres n'ayant pas été invités, cf. « à propos de la concertation ».

D'une manière générale, on note de la part des acteurs **un bon niveau de lisibilité de la démarche, aussi bien en termes de réalisations que de compréhension de ses tenants et aboutissants, ainsi que des atouts et des contraintes du territoire entrant en jeu dans l'analyse du degré de réalisation des actions du Contrat.** Malgré l'hétérogénéité des situations sur le territoire (amont, aval et moyenne vallée étant marqués par des enjeux relativement spécifiques), on note un bon niveau de conscience de la part des acteurs des spécificités de chaque zone, qui sont globalement acceptées. En revanche, il est souvent regretté que les actions revêtent une dimension trop ponctuelle ou locale, et ne soient pas traitées de manière plus globale et cohérente à l'échelle du bassin, même si cela présuppose de prendre en compte les spécificités locales.

La lisibilité qu'ont les acteurs de la démarche est sous-tendue cependant par une certaine hétérogénéité, notamment en matière de thématiques traitées. Certaines thématiques sont en effet relativement complexes ou traitent de sujets plus ou moins spécifiques, la lisibilité qu'en ont les acteurs dépendant alors de leur degré de proximité avec cette thématique.

La tendance globale va à une satisfaction générale par rapport à la démarche et à ses acquis. Les moyens mobilisés, l'investissement des différents acteurs, l'efficacité de la structure porteuse sont appréciés. Si à certains endroits les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes, les acteurs l'expliquent souvent par l'existence de certaines contraintes structurelles ou conjoncturelles. **Il semble cependant que certains acteurs regrettent que le degré de réalisation de certains objectifs ne soit pas aussi effectif qu'ils avaient pu l'espérer.** On peut citer le cas de la gestion des inondations, thématique autour de laquelle les attentes restent palpables, ou bien l'amélioration de la qualité de l'eau, jugée décevante, en aval du bassin notamment, au regard de l'importance des investissements sur cette thématique.

Ce bassin versant et la procédure associée sont donc caractérisés par la présence d'un ensemble d'acteurs développant une bonne lecture des efforts entrepris, complétée par des points de vue globalement favorables à la procédure et ses acquis. Malgré certaines hétérogénéités, leur capacité à appréhender les enjeux subsistants sur le territoire favorise également une approche de la démarche inscrite sur le long terme.

II.4.2. Gestion quantitative de la ressource

Cette question, jusqu'alors relativement peu abordée dans les deux premiers Contrats de rivière, apparaît pour l'ensemble des acteurs aujourd'hui comme centrale. Les acteurs conviennent qu'elle constitue un enjeu majeur à l'échelle du bassin versant, même s'ils acceptent dans leur majorité l'idée qu'elle n'ait pas été traitée de façon prioritaire jusqu'à aujourd'hui, sachant que la démarche avait déjà fort à faire avec d'autres problématiques.

Les constats reflètent des réalités de terrain relativement contrastées. D'une part, **le niveau des rivières semble être toujours très bas, atteignant des niveaux alarmants en période d'étiage,** avec certains cours d'eau dont le débit est principalement soutenu par les apports de stations d'épuration. Ce constat concerne plus précisément les affluents de l'Orb, et inquiète plus particulièrement au regard de son impact touristique et/ou sur les milieux aquatiques et de craintes par rapport aux ressources disponibles pour l'AEP et l'irrigation. **D'un autre côté, sur l'Orb, le maintien d'un débit d'étiage relativement constant, permis notamment grâce à la régulation opérée par le barrage d'Avène, est unanimement salué,** notamment par les professionnels des activités d'eau vives et par les représentants d'associations de protection de l'environnement ou de pêcheurs.

Cependant, la question de la disponibilité en eau à l'échelle du territoire inquiète. La constante augmentation démographique, les transformations économiques et les changements dans l'agriculture dressent un paysage nouveau, caractérisé par des besoins accrus et des demandes fortes. Les acteurs les plus inquiets sont les agriculteurs, pour qui la possibilité d'irriguer les terres est d'une importance cruciale, notamment dans le contexte de reconversion dû à la crise actuelle. Il en est de même chez les élus, qui voient dans les questions de disponibilité en eau un des aspects risquant à moyen termes de devenir limitant par rapport au développement de la région.

Dans ce cadre, les attentes sont notamment importantes par rapport aux macro-acteurs que sont BRL et EDF. **La gestion des infrastructures opérée par ces structures paraît à bien des acteurs relativement opaque et unidirectionnelle.** Une gestion plus concertée de ces systèmes, la (re)négociation d'accords de gestion, de partage et d'exportation de la ressource, alors que le bassin versant en manque ou risque d'en manquer, sont très attendus. Il apparaît que les attentes sont plus grandes encore par rapport au projet *Aqua Domitia*, qui devrait permettre de soulager les besoins du bassin grâce à des transferts d'eau provenant du Rhône, sans savoir si ces transferts seraient plutôt destinés à des usages AEP ou à l'irrigation agricole. A ce titre, BRL rappelle que compte tenu de la qualité inférieure des eaux du Rhône, il semble préférable de conserver les ressources locales pour des usages AEP, tandis que l'eau transférée pourrait, si le projet voit le jour, alimenter des usages agricoles. Ceci dit, le transfert d'eaux du Rhône ne serait pertinent que dans le cas où les ressources venaient effectivement à manquer sur le territoire.

Dans ce cadre, BRL estime que si la situation actuelle du bassin versant n'est pour l'instant pas réellement préoccupante⁵, des débats et des discussions sont effectivement souhaitables, la question de la ressource étant une question amenée à devenir essentielle à moyen et long terme. Dans ce cadre, BRL rappelle qu'il est important que des acteurs considérés comme « intouchables » et actuellement tenus à l'écart de la démarche soient plus investis dans les débats, au titre du rôle qu'ils jouent dans la gestion de l'eau sur le bassin (EDF par exemple). **Il est aussi important que ces discussions prennent place dans le cadre d'espaces de discussions partagés, et se construisent autour de diagnostics et de constats objectifs, de manière à objectiver les débats qui peuvent paraître pour l'instant relativement passionnés.** Dans ce cadre, les représentants de BRL regrettent une tendance forte des acteurs de ce bassin versant à relier les ressources en eau à des enjeux territoriaux et identitaires forts, tendance qui semble appuyée par la structure porteuse et qui participe à discréditer une vision plus globale du partage des ressources en eau (les transferts depuis l'Agout ou vers l'Aude existants pourtant sur le bassin depuis longtemps et participant à de nécessaires efforts de mutualisation des ressources à l'échelle régionale).

L'ensemble des acteurs s'accorde ainsi pour dire que la question de la disponibilité et du partage des ressources est une question à laquelle il est aujourd'hui important de s'atteler. Les acteurs du bassin semblent prêts à aborder ces questions, les interrelations et les habitudes de travail communes élaborées dans le cadre des deux premiers Contrats de rivière procurant, aux yeux de tous, un contexte favorable pour traiter de ces questions. **Les attentes sont d'ailleurs fortes, et se cristallisent autour de la perspective d'élaboration d'un SAGE,** très attendu par les acteurs au titre des espaces de négociation qu'il peut créer et de la perspective, in fine, de se doter d'accords et de règles communes qui manquent pour l'instant au territoire, notamment autour de ces aspects.

⁵ Comparé à d'autres territoires, le bassin ne souffre actuellement que d'un stress hydrique relatif (disponibilités du barrage, apports de Montahut). Plus qu'une situation de déficit actuel, ce sont les prévisions de développement du bassin versant très ambitieuses qui amène à soulever ces questions sans qu'elles aient de réalité propre à l'heure actuelle.

II.4.3. Gestion du risque d'inondation

Par rapport à la gestion des inondations, du point de vue d'une majorité d'acteurs, les résultats ne sont pas aussi positifs que l'ampleur des investissements le laissait espérer. Des réalisations ont certes vu le jour – l'aménagement de la confluence Lirou-Orb ainsi que le dégagement des arches du Pont Vieux à Béziers, étant les plus largement citées. L'acquisition de connaissances, par le biais des nombreuses expertises et études, qui ont été mobilisées, est elle aussi mise en avant. Elle a permis au territoire de disposer de données objectives et de définir un champ de solutions possibles. Pourtant, certains acteurs regrettent qu'elles n'aient pas plus souvent débouché sur la mise en œuvre des travaux envisagés. Beaucoup dénoncent un certain immobilisme dans la gestion des dossiers, en rappelant que c'est le plus souvent le manque de prise de position des élus qui bloque les dossiers. Les élus eux-mêmes acceptent dans ce cadre leur part de responsabilité.

Par ailleurs, bon nombre d'acteurs regrettent le manque de gestion globale de ces questions à l'échelle du bassin, qui à leurs yeux apporterait des réponses plus adaptées que les réponses relativement ponctuelles apportées aujourd'hui. Ces acteurs remettent notamment en cause le portage de ces actions par des maîtres d'ouvrage indépendants, qui favoriserait l'hétérogénéité des vitesses d'avancement des projets. Le SMVOL pourrait dépasser son rôle de coordination et de pilotage des études, en devenant le maître d'ouvrage direct et global des travaux liés à cette thématique. C'est l'avis des principaux représentants des différents mondes consultés. Les élus, les partenaires financiers et certains autres acteurs estiment au contraire qu'un investissement plus fort du SMVOL amènerait inmanquablement un désinvestissement des communes et des élus, finalement préjudiciable à la démarche.

Enfin, la question de la gestion des crues n'est pas sans liaison avec les questions d'urbanisme. Les PPRI à l'initiative de l'Etat sont souvent jugés très contraignants. Ils sont basés sur un zonage jugé sans fondement (zones classées rouges trop étendues par rapport au risque localement reconnu) et remettent trop en cause le développement économique, voire démographique, de certaines collectivités. Le manque d'écoute et de concertation ayant présidé à leur élaboration est regretté par des acteurs, qui ont apparemment pris l'habitude d'être davantage consultés et associés dans le cadre de la démarche de bassin versant. D'un autre côté, il semble pourtant à certains acteurs que des pratiques de construction en zone déclarée inondable voient toujours le jour sur le bassin, multipliant inutilement les risques de dégâts matériels, voire humains et créant un contexte défavorable à la solidarité de bassin.

D'une manière générale, on constate que la question de la gestion des risques d'inondation soulève des questions de cohérence et de mutualisation des efforts à l'échelle du bassin versant. *« Quelques centimètres en moins chez vous c'est quelques centimètres en plus chez nous »* : la question de la mutualisation des efforts et de la pertinence des solutions proposées à l'échelle du bassin reste posée. La diversité des situations en termes de vulnérabilité aux risques d'inondation entre les zones amont et aval de la vallée accroît le déficit de lisibilité de ce qui est fait et doit être fait chez les uns ou chez les autres.

II.4.4.Amélioration du fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau

Cet objectif relativement large englobe plusieurs thématiques qui renvoient à des constats différents. Il est nécessaire de distinguer **l'aménagement et la valorisation des milieux, à des fins écologiques ou touristiques**, des actions d'entretien plus régulier des berges des cours d'eau. Le premier aspect **n'a que peu été abordé dans le cadre du Contrat**, ce qui est regretté notamment par des acteurs des mondes de la protection de l'environnement, du monde du tourisme et des activités aquatiques, ainsi que par certains élus. La prise en compte et la valorisation du potentiel écologique et touristique de l'Orb et de ses affluents paraît primordial à certains acteurs, notamment au titre d'un développement touristique plus équilibré en faveur de l'arrière-pays, que ces avancées pourraient amener, en particulier dans les zones rurales des têtes de bassin. Transparaît à cet égard une autre façon d'envisager l'expression d'une solidarité de bassin versant, qui s'exprime plus classiquement de l'amont à destination de l'aval.

En termes d'entretien des berges et de la ripisylve, le bilan des acteurs est plus positif. Une grande partie du territoire est aujourd'hui couverte par des plans de gestion, qui sont mis en œuvre par des structures intercommunales compétentes et efficaces. Les nouvelles pratiques relatives à cette gestion mettent l'accent sur des techniques douces, plus respectueuses de l'environnement et du fonctionnement naturel des cours d'eau, ce qui semble globalement bien accepté dans le bassin. Certaines parties du bassin versant sont fréquemment citées en exemple (la Mare en étant le premier). Il est pourtant regretté que d'autres parties du territoire soient toujours en retrait et ne profitent pas des dynamiques générales du bassin par rapport à cette thématique. Certains acteurs indiquent que le Lirou ne bénéficie pas dans ce cadre d'interventions d'entretien suffisamment régulières.

II.4.5.Amélioration de la qualité des eaux

Le constat d'amélioration de la qualité des eaux est répandu chez les acteurs du bassin mais pas uniforme. **L'ensemble des acteurs salue de fait les efforts en termes d'assainissement collectif par les communes, mais jugent parfois décevants les effets que ces derniers ont eu sur la qualité des eaux.**

Il semble que les ressentis relatifs à cette amélioration dépendent des deux facteurs :

- Un facteur géographique, associé à un gradient amont/aval. La qualité des eaux est de fait meilleure en tête de bassin, en amont des sources de pollution (moins de pression urbaine, d'industries et d'activités agricoles polluantes). La conscience de la qualité dans ces zones est accentuée par la proximité plus grande avec le cours d'eau dans cette partie du bassin que dans les zones aval, et par le fait que les efforts en termes d'épuration semblent accomplis pour cette partie du bassin, hormis quelques points noirs cités de façon récurrente, dont notamment la commune de Bédarieux.
- Un facteur lié à la lecture des enjeux. Il semble que des acteurs tels que certains élus soient relativement déçus des avancées en termes de qualité des eaux, parce qu'ils les comparent aux investissements importants consentis par les communes, et ne jugent pas les effets en conséquence. En zones rurales, certains s'interrogent d'ailleurs sur le bien fondé d'une approche centrée sur l'assainissement collectif, pas forcément adaptée aux ressources de communes rurales et toujours pertinente sur un territoire marqué par une urbanisation dispersée.

Enfin, si les pollutions d'origine domestique sont presque entièrement maîtrisées, **il reste des problématiques fortes sur les pollutions d'origine agricole**, bien que le recul de cette activité ainsi que la transformation des pratiques (normes européennes, bio) limite son incidence sur les milieux. Les problèmes dus à ces pollutions sont d'ailleurs relativement peu abordés et semblent des sujets sensibles sur le bassin, sans doute au regard des difficultés plus globales de maintien de l'activité agricole. Les pratiques des collectivités et des particuliers sont également régulièrement mises en balance sur ce sujet, d'autres pollutions commencent aussi être mises à l'ordre du jour, comme les pollutions liées à des toxiques ou à des effluents liés à l'industrie ou la médecine. Il va devenir nécessaire, dans le cadre du Contrat de rivière suivant, de s'atteler aux questions posées par ces nouvelles substances.

II.4.6.Information, communication, éducation à l'environnement

On relève par rapport à ces thématiques une assez faible lisibilité des actions entreprises. Ce qui n'empêche pas les jugements d'être globalement favorables, mettant en avant les principales actions mises en place par le SMVOL et qui semblent intéressantes (animations dans les écoles, conférences et débats publics, brochures d'information et de sensibilisation, lettre d'information). Pourtant, il semble que **les participants ne disposent que d'une vision très partielle de ces actions, et ne sachent pas si elles ont réellement permis de toucher un large public ou pas** et quelles ont été notamment leurs effets sur les représentations et les pratiques des habitants.

Les activités telles que les Bistr'eau ou les autres animations dans les villages sont dirigées vers le grand public mais semblent toucher un public relativement réduit et le plus souvent averti. Les publications périodiques telles que le journal de l'Orb ne sont, au dire des participants, pas reçues par l'ensemble des habitants du bassin et ne permettent pas une information et une conscientisation d'un public large. Pourtant, il semble que cela ne soulève pas de critique particulière de la part des acteurs rencontrés.

II.4.7.Modalités de portage et de pilotage

En tant que structure porteuse du Contrat de rivière, le SMVOL est unanimement reconnu comme un acteur central. Sa pertinence en tant que porteur de la démarche semble évidente aux yeux des acteurs. **La plupart des personnes interrogées reconnaissent dans le SMVOL leur interlocuteur privilégié, aussi bien en matière d'assistance technique, de support méthodologique (montage de dossiers), de coordination des actions entreprises, voire même, dans certains cas, d'arbitrage de conflits de terrain.** La structure semble jouir à ce titre d'une grande confiance et d'un bon degré de proximité avec les acteurs du territoire. Ces derniers réalisent que le soutien que leur apporte le SMVOL est essentiel. Ils soulignent qu'il est rendu possible par la grande disponibilité et le professionnalisme des agents du syndicat, qui se déplacent sur le terrain. La cohésion de l'équipe autour de la personnalité du directeur et de la dynamique qu'il a su créer est rappelée.

Interrogés sur le sujet, **les acteurs des différents mondes rencontrés estiment que la concertation a toujours été effective dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat.** A l'exception peut être des professionnels du tourisme, plus rarement consultés jusqu'alors, ils considèrent que leurs dynamiques et leurs enjeux propres ont été entendus et autant que possible intégrés à la démarche. Consultés sur les instances favorables à cette concertation, ils semblent indiquer qu'elles avaient plutôt lieu

dans les débuts de la démarche, mais ne se sont ensuite pas régulièrement répétées. **Ils ne semblent cependant pas regretter ce manque de régularité dans l'organisation de comités de rivière ou d'autres instances de pilotage**, sans doute en raison de la disponibilité et de la proximité de l'équipe du SMVOL, évoquée plus haut. A ce sujet, la position des élus, des partenaires financiers et d'acteurs d'un « méta-niveau » tels que BRL diffèrent légèrement. Certains d'entre eux estiment que la lisibilité qu'ils ont de la démarche pourrait pâtir de ce déficit d'instances de pilotage, en s'éloignant progressivement du suivi de la mise en œuvre du programme d'action et des réalités du terrain. Certains élus avancent que dans le cadre de leur renouvellement lié aux élections successives, il peut être difficile pour certains nouveaux élus de prendre pied dans la démarche et d'en cerner rapidement les tenants et les aboutissants. Des temps de concertation plus formalisés permettraient de maintenir l'ensemble des partenaires à un niveau d'information homogène, de donner à tous une visibilité des positionnements de chacun, et de la manière dont ils se construisent, donnant enfin la possibilité aux nouveaux venus de s'intégrer plus facilement dans la démarche.

Sur cette question de la concertation, il importe sans doute de rappeler que les acteurs locaux apprécient la situation sans généralement disposer d'autres expériences comparables. Cette posture explique en partie l'absence de vision critique élaborée, même si le point de vue très positif exprimé par les acteurs extra-locaux constitue de ce point de vue un élément déterminant qu'il n'est pas possible d'ignorer. Il reste simplement à préciser quelles seront les adaptations qui seront requises dans le cadre de l'élaboration du SAGE, qui nécessitera sans doute des temps et instances de concertation plus formalisés, pour s'assurer de la légitimité des accords et règles qui en émaneront.

III. BILAN GENERAL DU CONTRAT

III.1. Synthèse du bilan - évaluation du Contrat Orb 2006 - 2010

Sur la base des objectifs du Contrat de rivière, sont repris ici par volet les principaux éléments ressortant de l'analyse évaluative et des points de vue de l'équipe d'étude, distinguant les éléments émanant de l'approche technique et de l'approche sociopolitique. Ces éléments se rapportent aux degrés de réalisation des actions du Contrat de rivière et si possible à leurs impacts, évalués au regard des objectifs, rappelés en tête de chaque tableau.

VOLET A : Amélioration de la qualité des eaux	
Rappel des objectifs du Contrat 2006 - 2010	
• Amélioration de la qualité des eaux en priorité sur le Lirou, le Taurou et la Mare, notamment en supprimant les rejets directs d'eaux usées. • Objectif de conformité à l'usage baignade sur plusieurs tronçons de l'Orb, sur la Mare et le Jaur. • Réduction des contaminations par les pesticides pour préserver l'usage AEP.	
Approche technique	
• Le bilan financier des opérations du volet A, en regard des montants prévisionnels inscrits au Contrat, donne un taux d'avancement global de 80% (16 millions d'€ engagés). Ce taux atteint 91% si l'on considère les actions classées en priorité 1. L'assainissement des collectivités représente 93 % des montants investis. • Nets progrès concernant notamment l'assainissement domestique des bassins du Lirou, du Taurou et de la Mare. Au total, 13 stations d'épuration ont été réalisées ou étendues et 9 sont en projet sur 29 prévues. L'ensemble des opérations sur les ouvrages d'épuration représente une capacité totale de traitement de 80 000 EH. • L'âge moyen des stations d'épuration du bassin de l'Orb est passé de 15 à moins de 9 ans. • Il n'est pas possible de mettre en évidence les effets des opérations d'assainissement des collectivités sur la qualité générale des eaux, dans la mesure où on ne dispose pas de résultats interprétés postérieurs à 2007. En revanche, des améliorations de la qualité bactériologique ont été constatées grâce aux contrôles DDASS sur les sites de baignade : ces améliorations concernent en particulier la Mare à St Gervais, et l'Orb de Tarassac à Réals. • On rappelle qu'une nette amélioration de la qualité a été constatée sur le tronçon à l'aval de Béziers, suite au renouvellement de la station d'épuration de Béziers en 2002 (premier Contrat) ; cependant, si la qualité est globalement correcte vis-à-vis de la macropollution, elle est passable du fait des concentrations en micropolluants (pesticides, métaux, HAP). • La qualité des baignades sur le littoral, qui reste un enjeu majeur, est constamment bonne depuis 2004. • Le taux de réalisation de 33 % sur la thématique des pollutions d'origine agricole et des pollutions diffuses ne reflète pas l'importance stratégique des démarches engagées. Les premières tentatives ayant démontré que l'animation était la clef pour progresser dans la réduction de ces pollutions, le programme initial a été réorienté, et a permis notamment l'amélioration des connaissances (recensement des caves particulières, niveau de contamination des captages AEP par les pesticides, etc.) et la réalisation d'opérations pilotes dont l'effet d'exemple opère déjà : plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires des collectivités, programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages. Les bases et méthodes de la politique à conduire dans l'avenir ont ainsi été posées.	
Approche sociopolitique	
• Une reconnaissance généralisée des avancées par rapport à l'assainissement domestique, en dépit de quelques points noirs très ponctuels (notamment à l'amont et sur certains affluents) et des interrogations sur l'intérêt et les limites de la priorité donnée à l'assainissement collectif, notamment pour traiter les écarts en	

zone rurale, au regard de son rapport coût/efficacité.
• Des effets en termes d'amélioration de la qualité pas forcément à la hauteur des efforts entrepris, dénotés notamment en aval de la vallée.
• La prise en compte des pollutions diffuses d'origine agricole (pesticides essentiellement) envisagée comme une thématique à mieux traiter, temporisée cependant par le constat actuel du recul de l'activité agricole et de la meilleure maîtrise des apports. Quelques interrogations en écho sur les conséquences de l'impact d'une évolution des systèmes de production, suite au recul de la viticulture.
• Des interrogations émergentes par rapport aux pollutions toxiques diffuses, notamment d'origine industrielle et médicamenteuse, qui devront être prises en compte dans la réflexion présidant au prochain Contrat de rivière.
• Des questions sur la cohérence des pratiques des collectivités, en matière de gestion des espaces verts par exemple, par rapport à l'utilisation de phytosanitaires.

Ces différents constats mettent en lumière une assez bonne cohérence entre le ressenti des acteurs et les avancées effectives sur le terrain. Par rapport aux pollutions domestiques, les réalisations ont été importantes (80% de réalisation en montants financiers), et hormis la subsistance de quelques points noirs identifiés, les acteurs saluent unanimement les efforts faits.

Ce sont les effets sur les milieux naturels qui semblent plus flous ; une première explication est que, d'un point de vue technique, il n'a pas encore été possible d'analyser de façon détaillée les impacts des actions du second Contrat, qui n'est pas tout à fait achevé. Par ailleurs, la vision de certains acteurs sur la qualité de la basse vallée n'est pas en cohérence avec les résultats du suivi de la qualité des eaux à l'aval de Béziers, qui montre une amélioration depuis le renouvellement de la station d'épuration en 2002 (premier Contrat).

En ce qui concerne la qualité bactériologique et l'aptitude à la baignade, on constate l'amélioration de la qualité de certains sites de baignade contrôlés par la DDASS. Cependant, le refus d'octroi d'autorisation de baignade laisse penser aux élus et aux usagers qu'il n'y a pas eu d'effets positifs du Contrat sur la qualité des eaux. Ceci pose notamment la question de la lisibilité des résultats relatifs à la qualité sanitaire des cours d'eau. Une information pédagogique semble nécessaire sur le sujet.

Le niveau de réalisation des actions du Contrat sur les pollutions diffuses interroge la pertinence du programme d'actions initial par rapport à cette thématique. Le thème des pollutions diffuses reste en 2009 une thématique encore plus ou moins émergente, relativement en retrait dans les consciences et donc encore peu investie en termes d'actions concrètes sur le terrain.

D'un point de vue technique, le traitement de ces questions implique des champs d'intervention très vastes, qui touchent à l'ensemble des usagers. Le second Contrat a permis de dégager des pistes de travail et des méthodes, et de mettre en évidence que l'animation est une composante primordiale de la stratégie ; les résultats ne sont pas encore visibles et donc logiquement peu reconnus.

La dynamique actuelle de la démarche entre dans ce cadre en synergie avec la prise de conscience graduelle du bassin versant autour de ces enjeux, qui devraient constituer un des axes d'intervention centraux des futurs programmes d'actions.

VOLET B : Gestion quantitative de la ressource	
Rappel des objectifs du Contrat 2006 - 2010	
Un des éléments marquants du second Contrat a été la mise en exergue des enjeux liés à la ressource Orb ; 3 objectifs ont été fixés : • prendre conscience collectivement de l'importance des enjeux, • établir le bilan besoins / ressources à l'échelle du bassin en situation actuelle et future, et préciser les besoins des usages et des milieux aquatiques, • rationaliser les consommations d'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.	
Approche technique	
• Le bilan financier sur la thématique de gestion de la ressource s'établit à 92 % du montant prévisionnel, pour 1 million d'€ engagé ; ce montant est quasiment doublé si l'on tient compte des 12 schémas directeurs AEP complémentaires réalisés, bien qu'initialement non prévus au Contrat. Le contexte de forte poussée démographique et de régularisation des procédures réglementaires de protection des captages AEP a en effet obligé les collectivités à réaliser des schémas prospectifs.	
• Le Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb, mis en place dès 2006, qui mobilise l'ensemble des usagers et gestionnaires de la ressource Orb, a permis une prise de conscience des acteurs sur les enjeux liés à cette ressource, conduisant notamment à la décision collective de lancer un SAGE.	
• En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance de la ressource et des prélèvements, les études de définition des débits d'étiage de référence et d'inventaire des prélèvements sont bien avancées. La question non résolue de la maîtrise d'ouvrage des nouvelles stations hydrométriques a retardé leur installation ; en revanche, plusieurs campagnes de jaugeages des débits d'étiage ont été réalisées. • La mise en œuvre du plan d'optimisation des prélèvements sur le bassin de la Mare a donné des résultats remarquables, qui font exemple dans la région : gain de 400 l/s sur le débit du cours d'eau, sans impact sur les usages, grâce à des aménagements rustiques peu coûteux et à un important travail d'animation sur le terrain.	
• Les avancées ont été très importantes en termes de schémas directeurs AEP : seules 6 communes du bassin de l'Orb (sur 80) n'ont pas encore engagé un schéma directeur AEP. • Des travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités ont été réalisés à hauteur de 630 k€ (400 k€ prévus initialement dans le Contrat).	
Approche sociopolitique	
• La question de la ressource est celle qui est porteuse des enjeux les plus forts pour l'ensemble des acteurs, et justifie notamment l'élaboration d'un SAGE, au titre de plusieurs facteurs : - déficit de transparence et de concertation de certains « macro-acteurs » et notamment de BRL, renforcé par la portée des pratiques d'exportation hors du bassin de l'Orb (catalyseur) ; - craintes généralisées quant aux liens entre enjeux quantitatifs et développement du territoire et aux possibles conflits d'usages associés.	
• Thématique porteuse de certaines tensions : - au niveau d'élus ou d'acteurs économiques, qui y voient un facteur de limitation possible du développement du territoire dans le cadre de la nécessaire maîtrise des consommations ; - au niveau des acteurs de la protection de l'environnement et des acteurs extra-locaux, qui craignent un manque d'eau pour le bon état des milieux aquatiques.	
• Point de vue globalement positif sur le soutien d'étiage de l'Orb grâce au barrage des Monts d'Orb, renforcé par le constat d'étiages beaucoup plus sévères sur les affluents.	
• Attentes marquées par rapport à la mise en œuvre d'une démarche sur ce sujet, renvoyant essentiellement au SAGE.	
• Les pratiques de concertation et de coopération sur d'autres questions depuis une dizaine d'années donnent	

un cadre favorable au traitement de cette question à l'heure actuelle.
--

L'écoute des acteurs démontre clairement que le premier objectif fixé par le Contrat a été largement atteint : la question de la ressource est celle qui est porteuse des enjeux les plus forts pour l'ensemble des acteurs ; les liens avec le développement du territoire sont bien identifiés et justifient l'élaboration d'un SAGE.

La mise en place du Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb a constitué une étape déterminante dans la reconnaissance de l'importance des enjeux liés à la ressource.

D'autres facteurs, extérieurs au Contrat ont pu jouer, comme la pression réglementaire, l'augmentation de la demande en eau pour l'AEP et les craintes des collectivités sur la satisfaction des besoins futurs, mais le Contrat a certainement été le déclencheur de la prise de conscience collective.

Les effets conjugués du Contrat et des autres leviers expliquent que les réalisations ont parfois dépassé les objectifs du contrat (schémas directeurs AEP des communes, travaux de réhabilitation des réseaux).

Du point de vue technique, les avancées du second Contrat sont significatives en termes d'amélioration des connaissances des ressources, des prélèvements et des besoins des milieux aquatiques. Sur le bassin de la Mare, les résultats du plan d'actions pour l'optimisation de la gestion des prélèvements agricoles sont remarquables et font exemple dans la région. La même démarche est en cours sur le bassin du Vernazobre.

Les attentes sont fortes par rapport au projet de SAGE, qui est considéré comme la suite logique de la dynamique de concertation largement initiée dans le cadre du Contrat de rivière, notamment au travers du Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb.

La majorité des acteurs attend des dynamiques de concertation plus approfondies que celles actuellement en cours. Des macro-acteurs, tels que BRL ou EDF, semblent désirer être considérés comme des acteurs du bassin à part entière et pouvoir participer à des instances de concertation locales. Les acteurs plus locaux regrettent pour leur part le manque de transparence dans la gestion des infrastructures opérée par ces macro-acteurs, et espèrent que les démarches initiées sur le territoire (SAGE notamment) leur donneront un poids et une influence accrue leur permettant d'être davantage écoutés.

VOLET C 1 : Gestion du risque d'inondation
Rappel des objectifs du Contrat 2006 - 2010
• Ce volet du Contrat intègre les opérations prévues dans le cadre du PAPI pour la période 2006 - 2010. Le Contrat prévoyait ainsi de relayer les objectifs du PAPI, en assurant la cohérence et la convergence avec les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau (volet C 2).
Approche technique
• Le bilan financier s'élève à 44 % des prévisions (6,5 millions d'€ investis). La plupart des actions ont été engagées, notamment les études de projets préalables aux travaux (taux de réalisation de 90 % des études). Mais certains travaux n'ont pas encore été réalisés, ce qui explique le taux de réalisation relativement faible. Le retard est dû essentiellement aux délais de montage et de validation des dossiers techniques et des procédures réglementaires, et aussi pour certaines opérations à la difficulté de mobiliser les maîtres d'ouvrage. Ce type de phénomène est classique dans les programmes d'actions des Contrats de rivière, le délai de 5 ans pouvant s'avérer trop court sur certaines opérations pour réaliser à la fois les études préalables, l'instruction administrative et les travaux.
• La priorité a été donnée notamment au renforcement de la conscience du risque, à l'élaboration des PPRi et des PCS. Désormais tous les secteurs à risque sont couverts par des PPRi et PCS approuvés ou en cours. Une centaine de repères de crue a été installée sur le bassin.
• Les études et l'accompagnement des communes dans les procédures ont favorisé la sensibilisation des acteurs sur les thématiques de gestion de crise et de restauration des zones d'expansion des crues.
• Ainsi, les partis d'aménagement ont pu être orientés vers des solutions qui permettent à la fois la réduction du risque inondation sur les lieux densément habités et un fonctionnement plus naturel des inondations : amélioration de l'hydraulicité de l'Orb à Béziers, réalisation de déversoirs sur les plans d'eau des gravières pour permettre leur mobilisation lors des crues (800 000 m³ de stockage acquis).
• En parallèle, les études menées ont permis d'améliorer la connaissance des enjeux situés en zone inondable (en particulier établissements recevant du public et entreprises), dans le but d'engager des actions de réduction de leur vulnérabilité.
• Des travaux importants ont été menés : dégagement des arches du Pont Vieux à Béziers, protection de la commune de Valras, restauration de la digue du Poujol-sur-Orb.
• Travaux restant à engager : amélioration de l'hydraulicité de l'exutoire en mer de la Grande Maïre et du Grau du Libron, création de digues pour la protection des villages du Delta, aménagement du fossé Valras-Sérignan, homogénéisation de la section d'écoulement sur la traversée de Béziers.
Approche sociopolitique
• Un avis globalement favorable par rapport à l'acquisition des connaissances réalisée dans le cadre de la démarche de bassin et la mise en place de dispositifs de prévention et d'information.
• ... contrebalancé par un déficit de mise en œuvre des actions identifiées, en particulier relatives à des aménagements, hormis deux ou trois opérations emblématiques, telles que le dégagement des arches du Pont Vieux à Béziers.
• Un déficit d'actions essentiellement associé soit à des motifs économiques (coûts des actions) et/ou à un déficit d'engagement politique des élus sur ces questions.
• Des débats récurrents sur l'intérêt comparé d'une maîtrise d'ouvrage locale, source d'incohérence d'interventions pouvant in fine accroître le risque, et d'une maîtrise d'ouvrage plus globale du SMVOL à l'échelle du bassin, garante de cohésion et de cohérence, mais soulevant des craintes par rapport au possible désinvestissement des maîtres d'ouvrage locaux (élus et collectivités), avec cependant une défense plus active de la première option.
• Des interrogations de certains acteurs (agriculture, inondations) par rapport au fait que des solutions simples à leurs yeux ne soient pas mobilisées (retenues collinaires, zones d'expansion,...).

- Quelques remarques ponctuelles autour de la subsistance de pratiques d'urbanisation en zone inondable, contribuant à une augmentation de l'exposition au risque.
- L'absence de crues récentes, conjugué à l'afflux important d'une population nouvelle à l'aval du bassin, favorise une certaine mise à distance de la thématique, bien que demeure une inquiétude généralisée et plus fondamentale d'un risque de crue d'envergure, qui pourrait avoir des conséquences plus graves qu'auparavant du fait de l'urbanisation du territoire.

La thématique de la gestion du risque d'inondation partage avec celle de la qualité des eaux un bon degré de cohérence entre le ressenti des acteurs et les réalisations sur le terrain. Ce constat est à relier à un intérêt marqué des acteurs pour ce thème, associé à une lisibilité importante, phénomène d'ailleurs classique dans les démarches de bassin versant.

Sur le bassin de l'Orb, il semble que la majorité des acteurs ait une bonne conscience de l'avancement du programme d'action et jugent dans leur ensemble que les actions mises en œuvre sont globalement cohérentes (leur efficacité restant méconnue du fait de l'absence de crues sur le territoire depuis plusieurs années). En revanche, beaucoup regrettent que l'avancement de cet objectif soit plus lié à l'initiation des études préalables qu'aux travaux eux-mêmes. Si cette phase d'acquisition de connaissances paraît essentielle à l'ensemble des acteurs, il semble que beaucoup s'impatientent au regard du « piétinement » de certains travaux et craignent qu'une crue soudaine ne révèle le déficit d'actions concrètes réalisées jusqu'alors, avec à la clef des conséquences catastrophiques.

Les principales actions mises en œuvre sont bien identifiées par l'ensemble des acteurs, qui reconnaissent leur bien-fondé. Il semble que la mise en œuvre de « techniques douces » favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau soit globalement bien comprise et acceptée sur le bassin versant.

L'amélioration de la connaissance des risques a nettement progressé dans le cadre du PAPI et les outils de prévention et d'information constituent une avancée essentielle. Pourtant, malgré les efforts en faveur de la conscientisation du grand public aux notions de risque associé aux crues (repères de crues, etc.), il ne semble pas qu'une réelle conscience du risque se soit développée au sein de la population du bassin.

VOLET C 2 : Amélioration du fonctionnement morpho-écologique
Rappel des objectifs du Contrat 2006 - 2010
Avec un objectif général de valorisation des multiples fonctionnalités des cours d'eau et milieux connexes, le second Contrat prévoyait : • d'achever les actions de restauration commencées au premier Contrat, • de passer d'une politique de restauration à une politique d'entretien, • d'étendre les interventions à une reconquête des cours d'eau morphologiquement altérés, • de décloisonner les milieux pour favoriser la circulation des espèces piscicoles.
Approche technique
• En termes financiers, l'avancement est de 72 % ; 3,5 millions d'€ ont été investis. Le taux de réalisation des actions classées en priorité 1 atteint 96 %. Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) représentent la majorité des réalisations. • Le premier Contrat avait permis de mettre en place une organisation territoriale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau : 9 structures intercommunales qui couvrent la quasi-totalité du réseau hydrographique assurent la maîtrise d'ouvrage des opérations ; le SMVOL apporte un soutien technique et administratif et coordonne les programmes à l'échelle du bassin.

• Les travaux de restauration, commencés dans le cadre du premier Contrat, ont été achevés dans le cadre du second Contrat. • Les structures intercommunales ont entamé depuis 2008 - 2009 des programmes d'entretien, suite à l'élaboration de plans triennaux.
• Le second Contrat prévoyait la définition de stratégies pour améliorer la gestion du transport solide et restaurer les secteurs morphologiquement dégradés ; si l'on excepte la réalisation du plan de gestion du méandre de Savignac (objectif principal de rétablissement de la dynamique sédimentaire), ces réflexions restent à mener.
• Concernant la continuité écologique des cours d'eau, les études préalables à l'équipement en dispositifs de franchissement de 5 ouvrages sur la partie aval de l'Orb sont réalisées ou engagées ; les travaux démarreront en 2011. L'étude diagnostic de la continuité à l'échelle du bassin n'a pas été engagée, la vision de la problématique restant à éclaircir sur le bassin amont.
Approche sociopolitique
• Un constat positif partagé de développement de pratiques de gestion et d'entretien des berges efficaces, malgré quelques disparités et des critiques récurrentes sur une périodicité insuffisante de l'entretien.
• Une bonne acceptation de la généralisation des techniques douces d'entretien sur l'ensemble du bassin.
• Le dispositif d'appui aux maîtres d'ouvrage locaux par le SMVOL paraît pertinent à l'ensemble des acteurs et sa compétence technique est reconnue.
• Un constat (présent bien que peu énoncé, les acteurs abordant très peu ces sujets) de quasi absence sur le bassin versant de démarche de protection de milieux naturels remarquables (zones humides, etc.), de passe à poissons ou d'autres aménagements de ce type.

L'essentiel des actions réalisées pour ce volet concerne les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Le bilan de cette thématique montre un degré de réalisation des actions prévues globalement satisfaisant (72 % et 96 % pour les opérations de priorité 1). Les acteurs en sont conscients et saluent les efforts entrepris. La manière dont ces aspects sont traités est jugée pertinente et efficace, tant en termes d'organisation (place des maîtres d'ouvrages locaux appuyés par le SMVOL), de couverture du territoire qu'en termes de techniques mise en œuvre : méthodes « douces » largement répandues et acceptées.

Les critiques relatives à cette thématique renvoient à un manque de régularité de l'entretien, ressentie par plusieurs acteurs, et, plus largement, au déficit de mise en œuvre d'actions en faveur de la restauration ou de la valorisation de milieux naturels, à peine initiées dans le cadre de ce deuxième Contrat.

D'un point de vue technique, il est vrai que l'objectif d'amélioration du fonctionnement morphoécologique a relativement peu avancé ; ce domaine se heurte cependant à des difficultés techniques et surtout à des questions d'ordre à la fois socioéconomiques et juridiques. Des avancées sont en cours au niveau du bassin Rhône-Méditerranée pour développer des stratégies d'intervention qui prennent en compte l'ensemble de ces aspects.

Les enjeux et les objectifs des actions de réhabilitation des milieux semblent devoir être éclaircis. En effet, si les acteurs dans leur ensemble reconnaissent qu'il s'agit d'enjeux importants pour le territoire, certains y rattachent les objectifs liés à la continuité écologique et d'autres les objectifs de valorisation touristique.

VOLET C 3 : Mise en valeur des cours d'eau	
Rappel des objectifs	
• Mettre en valeur les cours d'eau via l'atteinte de l'objectif de conformité à la baignade sur les sites concernés et via la mise en place d'un schéma cohérent de mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du bassin de l'Orb	
Approche technique	
• L'objectif de conformité de la qualité de l'eau pour l'usage baignade renvoie au volet A ; la qualité bactériologique a été améliorée sur certains sites de baignade (Orb de Tarassac à Réals, Mare à St Gervais) et devrait l'être à court ou moyen terme sur d'autres secteurs où des travaux d'assainissement ont été engagés : Jaur à Olargues, Orb à l'aval du Bousquet d'Orb. • Les opérations de restauration et d'entretien (volet C 2) peuvent aussi être considérées comme des actions de valorisation des cours d'eau, qui améliorent leur image auprès des habitants du bassin et des populations saisonnières. • L'objectif d'amélioration de la qualité bactériologique des cours d'eau s'est imposé comme un prérequis au développement des activités de loisirs liées à l'eau ; c'est pourquoi le schéma de mise en valeur des cours d'eau n'a pas encore été engagé, mais reste d'actualité. De façon plus générale, les enjeux forts des premier et second Contrats relatifs à la qualité des eaux, au risque inondation, à la restauration du milieu physique, et plus récemment à la gestion de la ressource, ont jusqu'à présent laissé au second plan la valorisation touristique des cours d'eau.	
Approche sociopolitique	
• Un constat de déficit de prise en compte au sein des actions sur les milieux des objectifs touristiques ou de développement des territoires (amélioration des conditions d'accès au cours d'eau, valorisation de sites, etc.) • Regret de certains acteurs et notamment d'élus que la rigueur des services de l'Etat en termes d'autorisation de baignade ne leur permette pas de qualifier certaines portions de cours d'eau de « baignables » sur leur commune (impact négatif sur le tourisme).	

Hormis les actions visant l'amélioration de la qualité des eaux pour atteindre l'objectif baignade (voir volet A), le programme d'actions du second Contrat ne comportait pour ce thème qu'une seule action : un schéma cohérent de mise en valeur des cours d'eau, qui n'a pas été réalisé.

La valorisation, l'amélioration de l'accès ou l'aménagement de sites naturels du territoire, dans une optique d'usages touristiques, n'ont effectivement pas été intégrés au deuxième Contrat.

Les problématiques majeures du bassin, relatives au risque inondation et à la gestion de la ressource, mais aussi la qualité bactériologique, qui n'est pas partout propice aux loisirs liés à l'eau, expliquent que le développement des loisirs et du tourisme lié à l'eau soit resté en arrière-plan.

Certains acteurs le regrettent vivement : élus désireux de valoriser et favoriser des usages touristiques centrés autour des cours d'eau et des activités nautiques, ainsi que professionnels du tourisme, plus ou moins en retrait par rapport à la démarche. Il semble pourtant que les enjeux touristiques soient en passe de devenir des enjeux importants pour le territoire, en particulier dans le cadre du recul de l'activité agricole et de la transformation du tissu démographique et économique de la région.

Néanmoins, on rappelle qu'en termes d'objectif baignade, des améliorations sensibles sont constatées ou en cours (voir volet A), grâce aux actions du second Contrat. Une

information est à mener sur cette question, communiquer sur les améliorations et sur les exigences liées à cet usage.

VOLET D : Communication, animation et suivi du Contrat de rivière	
Rappel des objectifs du Contrat 2006 - 2010	
- Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'eau ; cet objectif est lié au fonctionnement de la structure porteuse du Contrat - Information, communication et sensibilisation autour du Contrat de rivière	
Approche technique	
- L'avancement du Contrat sur ce volet est de 100 % (projection à fin 2010), ce qui représente un montant total de 960 k€. - L'équipe du SMVOL est aujourd'hui constituée de 6 personnes titulaires de postes à plein temps, ce qui semble globalement adapté au volume d'activités coordonnées par le syndicat. - L'essentiel de ce volet correspond au fonctionnement du SMVOL et en particulier au financement du poste du directeur et des 2 techniciens de rivière ; sachant que le poste de la chargée de mission qui s'occupe prioritairement du PAPI est financé via ce plan, et que celui de l'animateur agro-environnemental a été financé via le volet A du Contrat. - L'édition annuelle d'un journal de l'Orb et le site internet destiné au grand public ont été réalisés. - Le programme pédagogique d'éducation à l'environnement développé par le SMVOL en partenariat avec les responsables éducatifs a commencé en 2000, et avec l'appui de structures associatives agréées par l'éducation nationale. Le bilan total depuis 2000 s'établit à 140 classes soit 2 400 élèves sensibilisés.	
Approche sociopolitique	
Concernant les modalités d'animation, de portage, de pilotage et de suivi :	
- Le SMVOL est connu et identifié comme une structure relais assurant une écoute et un appui incontournable pour tous les sujets relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin. - Les modalités d'animation de la démarche semble pertinente aux différents acteurs, qui apprécient notamment la disponibilité, le professionnalisme et la proximité entretenus par les membres de l'équipe auprès des acteurs du territoire. Certains acteurs (monde économique et du tourisme) regrettent cependant de ne pas être plus intégrés à la démarche. - En termes de pilotage, il apparaît que le fait que le comité de rivière ne se réunisse qu'exceptionnellement n'ait pas été fondamentalement préjudiciable à la démarche, dans le sens où d'autres instances telles que les commissions thématiques ou le comité syndical ont rapidement pris le relais. Pourtant, ces instances ne constituent pas des espaces de concertation dédiés et ne permettent pas à certains acteurs de s'intégrer facilement dans la démarche. - Le pilotage de la démarche œuvré par le SMVOL est axé sur une logique d'assistance à la maîtrise d'ouvrage forte, laissant une large marge de manœuvre aux maîtres d'ouvrages locaux. Ce mode de fonctionnement semble pertinent à bien des acteurs, notamment au titre de la responsabilisation des MO locaux, qu'il participe à investir durablement dans la démarche. Pourtant, ce schéma pose question à d'autres acteurs, qui regrettent notamment que le SMVOL n'ait pas un rôle de maîtrise d'ouvrage plus poussé, identifié selon eux comme la clef d'une mise en œuvre plus harmonisée à l'échelle du bassin versant.	
Concernant l'information et la communication :	
- Une approche positive des acteurs concernant les initiatives à ce sujet, en dépit d'une assez faible lisibilité des actions effectivement mises en œuvre, en dehors du volet éducation à l'environnement, qui jouit d'un a priori fortement favorable et d'attentes relatives à sa poursuite. - Des questionnements d'acteurs plus impliqués par rapport à l'appréciation complexe des effets de ces actions, doublés du constat récurrent qu'il est difficile de toucher un autre cercle que ceux des acteurs déjà sensibilisés. - Un constat que ces enjeux de sensibilisation et d'accompagnement de changements de pratiques	

concerneront de plus en plus l'ensemble des habitants et usagers (culture du risque, maîtrise de la consommation d'eau, réduction des pollutions ponctuelles d'origine domestique liées à une méconnaissance de leurs effets,...). Dans cette optique, un intérêt partagé à l'égard de stratégies visant à favoriser un partenariat/relais avec des acteurs locaux et des réflexions au sein du SMVOL sur la mise en œuvre de stratégies « d'entrisme », visant à aller chercher l'habitant/usager « là où il se trouve ».

On note que la légitimité du SMVOL est acquise, en tant que structure porteuse du Contrat de rivière, au niveau des acteurs du territoire comme au niveau d'acteurs plus extérieurs. La structure et le fonctionnement du syndicat favorisent la mise en cohérence des dynamiques de la démarche au niveau des différentes zones du bassin versant, notamment au travers de la composition large de son comité syndical, rassemblant les communes de l'amont et de l'aval du bassin, aux situations pourtant très contrastées. Ce comité syndical participe ainsi à légitimer la démarche auprès de l'ensemble des communes du bassin, ainsi qu'auprès de certaines partenaires financiers (CG notamment au titre des sièges qu'il occupe au Conseil syndical).

L'équipe du SMVOL s'est progressivement étoffée, passant au cours des années d'un seul animateur à une équipe pluridisciplinaire actuellement composée de 6 personnes, ce qui semble pertinent au regard du volume de travail lié au pilotage de la démarche. Dans ce cadre, l'animation mise en œuvre par le SMVOL est axée sur une démarche de démonstration/expérimentation, laissant la place à l'émergence des dynamiques locales que le syndicat favorise et accompagne. Ce modus operandi paraît très favorable dans le cadre d'une démarche de territoire telle que le Contrat de rivière, dont elle favorise l'ancrage local. On constate un fort degré de proximité entre l'équipe du SMVOL et les acteurs du territoire, de même qu'avec les partenaires techniques et financiers extra-locaux. Ces relations de confiance et cette proximité paraissent très favorables à la démarche, en particulier au titre de la souplesse qu'elles permettent d'entretenir dans le pilotage de la démarche, et semblent faciliter la mise en œuvre et la pérennisation de la démarche, en particulier au niveau local.

Dans ce cadre, la position du SMVOL est de se limiter à un rôle d'appui et de coordination, et laisse la place à l'émergence des dynamiques locales permettant la mise en œuvre des actions. Il semble que la place centrale laissée aux maîtres d'ouvrage locaux soit une des clefs de l'ancrage d'un dynamisme de la démarche au niveau de toutes les parties du territoire, puisqu'elle respecte les vitesses d'avancement hétérogènes des différents territoires.

Au niveau de la communication formelle, le SMVOL a mis en œuvre des actions intéressantes (lettres d'information, journal, site internet, etc.), assurant une visibilité et une lisibilité de la démarche importante au niveau des partenaires. En revanche, au niveau du grand public il semble que la visibilité de la démarche, de son fonctionnement et de ses acquis ne soit pas acquise. Mais il existe par ailleurs sur ce territoire un mode de communication plus informel, basé sur des relations de proximité entre l'équipe et les partenaires, qui semble intéressant et fructueux. Les acteurs rencontrés sont à la fois très au courant de la démarche, tant au niveau de ses limites, de ses atouts que de ses acquis, et se positionnent comme des acteurs intégrant la démarche. On note par exemple la capacité de la majorité des acteurs à repositionner la démarche du Contrat dans des stratégies d'aménagement du territoire ou de développement local dépassant largement le cadre strict de la thématique eau.

Au niveau du grand public, il semble qu'il a été très difficile d'initier une véritable prise de conscience ou une dynamique de changements, à l'échelle individuelle et collective, par rapport à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. On observe d'ailleurs ce

phénomène dans la plupart des démarches de bassin versant. Toutefois, sur le bassin versant de l'Orb, un rapport fort au fleuve et à ces affluents existe et semble avoir été favorable à la dynamique, bien que l'on note une grande hétérogénéité selon les zones. On identifie une distinction entre l'amont du bassin, caractérisé par un rapport fort au cours d'eau (« le Pays d'Orb »), et les zones de l'aval, où le fleuve semble être plus facilement considéré comme une source de désagréments (liés notamment aux pollutions et aux inondations).

D'une manière générale, ce rapport au fleuve et aux milieux aquatiques influe grandement sur l'impact des messages diffusés auprès des acteurs et du grand public. L'évolution de la structure démographique du bassin versant, notamment marquée par l'arrivée de populations nouvelles et externes au territoire, à majorité urbaine ou périurbaine, a tendance à renforcer ce phénomène. La distinction entre monde rural et monde urbain/périurbain, en matière de rapport au fleuve et à la ressource eau, participe à accentuer la distinction entre aval et amont du bassin. Dans ce cadre, la dynamique actuelle du SMVOL de se tourner vers des canaux d'information variés et jusqu'alors peu mobilisés (théâtres, manifestations culturelles, etc.) pourrait participer à diffuser plus largement et peut être plus efficacement les messages.

III.2. A propos des enjeux liés au fonctionnement de la procédure et aux dynamiques du territoire

L'équipe d'étude propose ici une lecture transversale des enjeux du bassin versant, en axant ses réflexions autour des modalités de fonctionnement de la procédure, qui mettent en lumière des enjeux spécifiques, en termes d'atouts et de contraintes, au niveau de l'organisation et des dynamiques du territoire lui-même, au niveau des jeux sur les liens entre acteurs, et enfin au niveau des stratégies et des dynamiques mises en œuvre sur le bassin versant.

Territoire	
Atouts	Questions et limites
• Rivière Orb axe structurant du territoire et porteuse d'une identité forte, étayée par la démarche de bassin versant. • Cohésion relativement importante du bassin versant, en dépit d'enjeux différenciés entre l'amont et l'aval, relayée par une assez bonne connaissance globale des acteurs de l'ensemble du bassin versant. • Territoire relativement riche du point de vue de la diversité et de la qualité des ses milieux naturels (paysages, cours d'eau, littoral, milieux écologiquement remarquables). • Territoire marqué par de fortes synergies entre tourisme et milieux aquatiques, établies (littoral) ou à créer/renforcer (à l'amont dans le cadre d'une approche « tourisme vert ou de nature »), favorables à une prise en compte de la qualité des milieux aquatiques. • Territoire valorisé par les partenaires techniques et financiers et au titre de sa capacité d'innovation et du fort ancrage de sa dynamique en matière de gestion de l'eau.	• Territoire en mutation marqué par une croissance démographique et une urbanisation forte, en particulier à l'aval du bassin mais touchant également sa zone centrale, ayant une influence directe sur différents enjeux (ressource, inondations, conscience et solidarité de bassin versant,...). • Des interrogations récurrentes sur le poids des enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les perspectives de développement du bassin versant, créant une sensibilité aiguë aux pratiques et projets d'exportation de la ressource vers d'autres territoires. • Une certaine difficulté à cultiver une culture de l'eau et une conscience de bassin versant auprès d'une population nouvelle et essentiellement urbaine croissante. • Des interrogations quant aux conséquences d'une mutation des activités agricoles (pression sur la ressource, pollutions diffuses, entretien de l'espace,...) • Des interrogations concernant les liens entre outils et dynamiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU), que les enjeux actuels et la démarche SAGE devraient mettre à l'ordre du jour. • Des interrogations importantes relatives au projet <i>Aqua domitia</i>, qui pourrait amener des ressources nouvelles au territoire, mais qui jouit d'une visibilité encore très faible au niveau du bassin versant

Acteurs	
Atouts	Questions et limites
• Degré de mobilisation relativement important des acteurs du territoire, par rapport aux réunions organisées dans le cadre de cette étude, et plus largement par rapport à la démarche. • Une assez grande cohérence d'appréhension et de hiérarchisation des enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de la part de l'ensemble des acteurs, témoignant d'une acculturation globale et collective marquée. • Un ancrage, une reconnaissance et une légitimité forte du SMVOL en tant que structure porteuse d'une démarche de bassin versant, fondés sur sa compétence et son animation. • Un positionnement du SMVOL en appui à différents maîtres d'ouvrages locaux, favorable à leur mobilisation/implication dans le portage de projets diversifiés sur les territoires. • Equipe du SMVOL suffisamment étoffée et efficace pour assurer un portage de la démarche. • Stratégie du SMVOL ne stigmatisant a priori aucun acteur ou usage, ayant permis éviter la mise à l'écart de certains groupes ou acteurs.	• Des disparités quant à la mobilisation des acteurs à l'échelle du territoire, avec un accent porté sur les élus et collectivités dans le cadre du Conseil syndical du SMVOL et une faiblesse des instances ouvertes à l'ensemble des autres acteurs, source d'un certain déficit de lisibilité de leur part et de valorisation de leur expertise d'usage. • Une nécessaire remise à plat des acteurs à associer à la démarche SAGE. • Un déficit d'association opérationnelle à la démarche notamment des acteurs économiques, de la protection de l'environnement et d'acteurs tels que BRL, en dépit d'un intérêt explicite et de regrets exprimés par certains d'entre eux. • Monde de l'agriculture très soucieux des questions relatives à la disponibilité des ressources en eau, a fortiori dans le contexte actuel de crise et de mutation de la profession. • Des différences d'approches et de pratiques d'échange et de concertation entre les acteurs locaux et les « macro-acteurs » (BRL, EDF), provoquant des attitudes de défiance, et susceptibles de faire écran à de possibles conflits d'usage au sein même du territoire. • Des interrogations sur les conséquences d'une évolution des enjeux à traiter (plus nombreux, plus en lien avec les orientations d'aménagement du territoire et relevant des pratiques plus diffuses), amenant à « devoir concerner » à la fois davantage les habitants et usagers individuels, avec à la clef des questions prégnantes sur les moyens et modalités à développer pour y parvenir.

Dynamique de bassin versant	
Atouts	Questions et limites
• Une démarche disposant aujourd'hui d'une légitimité et d'une reconnaissance suffisamment établie pour ne pas connaître de remise en cause radicale. • Une composition et un fonctionnement du conseil syndical du SMVOL permettant d'impliquer étroitement l'ensemble des communes du BV (communes, communautés de communes, de l'aval et de l'amont du territoire). • Une animation basée sur une proximité, une disponibilité et une transversalité forte des compétences de l'équipe technique du SMVOL, favorable à sa légitimité et plus largement au soutien des capacités des MO locaux. • Une démarche de mobilisation des acteurs locaux ayant permis jusqu'à maintenant de mettre progressivement sur le devant de la scène les différents enjeux à traiter. • Une démarche opérationnelle, privilégiant une logique d'expérimentation et de démonstration s'appuyant sur des volontés locales, ayant permis une mobilisation progressive des acteurs locaux. • Une démarche qui est parvenue à ne pas être impactée par les clivages politiques locaux et/ou régionaux. • Forte confiance et synergie entre le porteur de la démarche et les partenaires techniques et financiers extra-locaux. • Des pratiques de gouvernance collective établies dans le cadre des deux Contrats de rivière et donnant un cadre favorable aux suites de la démarche et à une gouvernance partenariale plus établie dans le cadre du SAGE.	• Un comité de rivière peu fréquent et sans utilité propre, posant la question du rôle et du fonctionnement à venir de la CLE du SAGE, et des savoir faire associés à développer par le SMVOL et les acteurs de la CLE. • Comment conserver les atouts indéniables du mode d'animation relationnelle assez informel mis en œuvre par le SMVOL tout en accroissant le formalisme nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE. ? • Des interrogations quant aux limites de disponibilité de l'équipe du SMVOL, en particulier dans le cadre de l'accroissement du volume des tâches (SAGE, intégration du Libron, nouveaux enjeux à traiter). • Des interrogations sur les effets à plus ou moins long terme associés à la tendance actuelle à la diminution des moyens publics alloués à ce type de démarche.

ANNEXES

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES COMMUNES DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON

ANNEXE 1 - POPULATION PERMANENTE ET CAPACITE D'ACCUEIL
(Données : INSEE 1982, 1990, 1999, 2006 ; Capacité d'accueil: CG Hérault 2000)

Code INSEE	Commune	Dpt	2006	1999	1990	1982	Capacité d'accueil
12067	LE CLAPIER	12	76	65	67	71	nc
34008	LES-AIRES	34	557	544	537	467	795
34018	AUTIGNAC	34	789	729	698	948	312
34019	AVÈNE	34	289	275	269	259	1 009
34021	BABEAU-BOULDOUX	34	284	243	249	249	391
34025	BASSAN	34	1 537	1 454	1 353	1 097	135
34028	BÉDARIEUX	34	6 518	5 962	5 997	6 207	1 476
34030	BERLOU	34	186	184	193	203	218
34032	BÉZIER	34	72 245	69 153	70 996	76 647	3 924
34037	BOUJAN-SUR-LIBRON	34	2 902	2 627	2 235	1 843	242
34038	LE-BOUSQUET-D'ORB	34	1 571	1 483	1 702	1 816	795
34044	CABREROLLES	34	324	270	293	255	390
34049	CAMPLONG	34	230	187	241	251	378
34053	CARLENCAS-ET-LEVAS	34	113	88	87	68	70
34055	CASTANET-LE-HAUT	34	186	167	148	164	621
34061	CAUSSES-ET-VEYRAN	34	593	546	504	503	189
34062	CAUSSINIOJOULS	34	120	117	121	152	130
34065	CAZEDARNES	34	452	394	329	300	165
34069	CAZOULS-LES-BÉZIER	34	3 920	3 321	3 251	3 071	703
34070	CÉBAZAN	34	459	343	377	376	230
34071	CEILHES-ET-ROCOZELS	34	305	256	283	358	1 572
34073	CERS	34	2 192	1 803	1 798	1 350	155
34074	CESSENON-SUR-ORB	34	1 952	1 730	1 602	1 680	880
34080	COLOMBIÈRES-SUR-ORB	34	444	417	397	339	416
34083	COMBES	34	307	265	180	188	305
34084	CORNEILHAN	34	1 494	1 536	1 363	1 265	139
34086	COURNIOU-LES-GROTTE	34	617	606	595	537	804
34089	CREISSAN	34	1 120	938	861	654	332
34093	DIO-ET-VALQUIERES	34	156	136	134	98	328
34096	FAUGERES	34	429	438	360	366	360
34100	FERRIERES-POUSSAROU	34	59	49	40	35	194
34117	GRAISSESAC	34	685	632	687	924	738
34119	HÉRÉPIAN	34	1 446	1 368	1 241	1 157	400
34121	JONCELS	34	261	227	222	203	509
34126	LAMALOU-LES-BAINS	34	2 247	2 156	2 194	2 202	3 547
34130	LAURENS	34	1 222	932	1 009	1 006	651
34139	LIEURAN-LES-BEZIER	34	1 088	927	964	801	133
34140	LIGNAN-SUR-ORB	34	2 932	2 839	2 543	1 867	202
34144	LUNAS	34	647	638	591	604	1 095
34147	MAGALAS	34	2 489	1 827	1 699	1 604	667
34148	MARAUSSAN	34	3 180	2 782	2 336	2 154	323
34155	MAUREILHAN	34	1 694	1 430	1 412	1 298	266
34160	MONS-LA-TRIVALLE	34	547	507	519	514	1 108
34166	MONTBLANC	34	2 443	2 136	1 857	1 643	967
34178	MURVIEL-LES-BÉZIER	34	2 639	2 392	2 264	1 949	598
34187	OLARGUES	34	592	571	512	529	728
34191	PAILHES	34	470	462	421	306	76
34193	PARDAILHAN	34	176	164	126	102	542
34201	PIERRERUE	34	281	264	259	280	274
34209	PORTIRAGNES	34	2 992	2 278	1 770	1 348	17 449
34211	LE-POUJOL-SUR-ORB	34	1 034	890	905	825	272
34216	PRADAL	34	253	191	178	136	54
34218	PRADES-SUR-VERNAZOBRES	34	264	236	211	203	220
34219	PRÉMIAN	34	491	405	407	378	574

Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Code INSEE	Commune	Dpt	2006	1999	1990	1982	Capacité d'accueil
34223	PUIMISSON	34	928	788	738	734	202
34224	PUISSALICON	34	1 012	911	802	810	309
34225	PUISSERGUIER	34	2 646	2 482	2 432	2 219	699
34229	RIOLS	34	682	684	655	646	996
34231	ROMIGUIÈRES	34	21	15	16	9	30
34232	ROQUEBRUN	34	545	576	550	573	1 204
34233	ROQUEREDONDE	34	163	138	169	196	207
34235	ROSIS	34	294	261	257	244	718
34245	SAINT-CHINIAN	34	1 808	1 777	1 705	1 735	801
34250	SAINT-ÉTIENNE-D'ALBAGNAN	34	292	271	253	218	414
34252	SAINT-ÉTIENNE-D'ESTRECHOUX	34	248	262	291	354	244
34257	SAINT-GENIES-DE-VARENSAL	34	242	209	207	223	220
34258	SAINT-GENIES-LE-BAS	34	1 179	1 076	1 029	1 022	634
34260	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	34	805	789	813	859	658
34271	SAINT-JULIEN-D'OLARGUES	34	200	191	192	151	442
34273	SAINT-MARTIN-DE-L'ARÇON	34	143	118	103	110	379
34279	SAINT-NAZAIRE DE LADAREZ	34	367	331	361	345	257
34284	SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES	34	2 157	2 287	2 566	2 733	971
34291	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	34	318	323	301	335	450
34298	SAUVIAN	34	4 109	3 558	3 178	2 030	1 386
34299	SÉRIGNAN	34	6 522	6 134	5 173	3 884	26 657
34308	TAUSSAC-LA-BILLIÈRE	34	407	352	330	259	299
34310	THÉZAN-LES-BÉZIERS	34	2 422	2 077	2 008	2 016	416
34312	LA-TOUR-SUR-ORB	34	1 152	1 050	1 039	1 031	1 018
34324	VALRAS-PLAGE	34	4 298	3 625	3 043	2 588	34 941
34332	VIAS	34	5 313	4 354	3 517	2 934	32 136
34334	VIEUSSAN	34	257	214	256	257	376
34335	VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE	34	426	429	365	317	172
34336	VILLENEUVE-LES-BÉZIERS	34	3 586	3 434	2 972	2 546	1 278
34339	VILLESPASSANS	34	138	126	124	132	173

ANNEXE 2

STATIONS D'EPURATION DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON

ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES STATIONS D'EPURATION DES BASSINS ORB ET LIBRON
(Données : Conseil général de l'Hérault - 2009, BD ERU - 2009, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée - 2007, SMVOL -2009)

Nom station (et éventuellement, autres communes raccordées)	Capacité (EH)	Dispositif de traitement	Destination des boues	Milieu de rejet	Date de mise en service	Conf. DERU 2009	Fonctionnement et commentaire
BEZIERS (... et Villeneuve-les-Béziers)	130 000	Boues activées	Compost pour épandage	Orb	janv 2001	O	Normes de rejet respectées. Mais surcharge importante, qui pourrait être due à des rejets non domestiques
SERIGNAN LES AIROULES (...et Valras- Plage)	53 000	Boues activées	Compost pour épandage	Orb	juil 2007	O	
PORTIRAGNES	30 000	Lagunage		Grand Salan	été 2009	O	Station de 1978 réhabilitée à l'été 2009 (création d'un bassin supplémentaire et mise en place de pré-traitements.). Bon fonctionnement en été 2009.
BEDARIEUX	9 500	Boues activées et UV		Orb	janv 2008	O	Résultats corrects; station propre et sans odeur. Beaucoup d'eaux claires parasites (problème réseau)
RIOLS-ST PONS	6 000	Boues activées	Compost pour épandage	Jaur	janv 1996	O	Eaux parasites. Impact sur le Jaur en période de basse eaux (eutrophisation). En 2009 respect des normes de rejet toute l'année.
LIGNAN SUR ORB (... et Corneilhan)	6 000	Boues activées	Épandage	Orb	avr 1991	O	
CAZOULS LES BEZIERS	5 000	Boues activées	Compost pour épandage	Rhonel	janv 1983	O	Fonctionnement correct. Surcharge hydraulique sur environ 43% de l'année. Bon effet épurateur du ruisseau récepteur mais impact notable sur l'Orb
MARAUSSAN	5 000	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1981	N	Non conformités. Qualité de rejet préjudiciable en période de basses eaux. Problème de gestion des boues.
BOUJAN SUR LIBRON	4 700	Boues activées	Compost pour épandage	Libron	janv 2001	O	Surcharge organique annuelle.
BASSAN et LIEURAN-LES-BEZIERS	4 500	Boues activées	Compost pour épandage	Libron	été 2009	O	Station récemment mise en eau qui remplace les anciennes stations de Bassan et Lieuran dont les fonctionnements étaient insatisfaisants.
MURVIEL LES BEZIERS	4 000	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1991	O	Fonctionnement satisfaisant. Dépassements ponctuels. Problèmes dans la gestion des boues.
SAUVIAN	3 700	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1989	O	Charges organique et hydraulique importantes. Surcharge organique estivale.
MAGALAS	3 500	Boues activées		Libron	juil 2007	O	
AVENE CENTRE	3 500	Bioréacteur à membranes	Déshydratation mécanique	Orb (infiltration)	janv 2005	O	Fonctionne à environ 70% des charges organiques et hydraulique. Rejets de bonne qualité (bactério et physico-chimique).
LAMALOU LES BAINS	3 300	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1984	O	Station vieillissante. Surcharge organique en période estivale. Entretien à améliorer. Les pertes de boues altèrent nettement la qualité de l'Orb : colmatage du substrat et contamination bactériologique
CERS	3 200	Boues activées	Épandage	Canal du Midi (infiltration)	sept 1982	O	Fonctionnement dégradé. Dépassements des normes de rejets. Départs de boues importants. Rejet conforme en 2009.
LE BOUSQUET D'ORB - LUNAS	3 100	Lit bactérien et lagunage		Gravezon	janv 1993	O	Bon fonctionnement. Station vieillissante. Impact caractérisé en période de basses eaux : signes d'eutrophisation sur les zones lenticues en aval du rejet.
ST CHINIAN-BOURG	3 000	Boues activées	Lits à Macrophytes	Rau de Canimals	juin 2007	O	Bon fonctionnement. Dépassement des normes de l'arrêté local pour insuffisance de traitement sur NH4+.
THEZAN LES BEZIERS-CHEF LIEU (... et Pailhès)	3 000	Boues activées	Épandage	Taurou	2008	O	Station mise en eau en 2008, plus de recul est nécessaire pour juger de son fonctionnement. Sur 2008, il apparaît que la station fonctionne avec une charge organique aléatoire parfois à la limite de sa capacité.
MAUREILHAN	2 500	Boues activées	Compost pour épandage	Lirou	janv 1993	N	Fonctionnement correct. Exploitation sérieuse. Quelques difficultés avec les boues. Le rejet chargé contribue à l'eutrophisation du Lirou
PUISSERGUIER	2 500	Lagunage		Lirou	janv 1986	O	Surcharges organique et hydraulique. Qualité de rejet incompatible avec la capacité d'autoépuration du Lirou : anoxie localisée. Attente de la réalisation d'une autre station.
HEREPIAN	2 400	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1976	N	Fonctionnement satisfaisant malgré vétusté du site et état du réseau d'assainissement. Impact sensible en étiage avec risque de contamination bactériologique
CESSENON	2 250	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1992	O	Fonctionnement satisfaisant. Proche saturation hydraulique en période estivale. Pas de traitement du Phosphore ni de traitement tertiaire (base de Réals en aval du rejet) - Problème sur le réseau résolu - Reste quelques rejets directs via les "vermicelles" dans le vieux villages
CREISSAN	2 000	Filtres plantés de roseaux		Lirou via Rau des Vallouvières	été 2009	O	Nouvelle station remplaçant l'ancienne dont le fonctionnement était insuffisant.
ST GENIES DE FONTEDIT	2 000	Boues activées	Épandage	Rieutort via Rau de St Pierre via Taurou	sept 1984	O	Pertes de boues assez fréquentes. Limite surcharge organique dans la période estivale. Impact sur l'Orb très diffus
LAURENS	2 000	Boues activées	Compost pour épandage	Libron	janv 1975	O	Récépissé en mai 2007 pour construction nouvelle station (lagunage aéré de 1800 EH).
PUIMISSON	1 800	Boues activées	Compost pour épandage	Rivierette. Affluent du Taurou	août 1977	O	Résultats corrects. Quelques dépassements en matières en suspension. Déficit d'oxygénation.
OLARGUES - LES MADAILHAN	1 600	Filtre planté de roseaux		Jaur	oct 2007	N	Ensemble correct.
GRAISSESSAC (...et Camplong)	1 600	Boues activée et filtre à sable	Compost pour épandage	Espaze	janv 1997	O	Impact diffus. Des travaux ont été menés sur le réseau mais subsiste des fuites mineures.
CEILHES ET ROCOZELS	1 500	Boues activées	Compost pour épandage	Rau de Valadié	juil 1986	O	Exploitation et résultats d'analyses bons dans l'ensemble. Surcharges hydrauliques pouvant provoquer des rejets directs d'eaux brutes au milieu (problème sur les réseaux de collecte) - Problème récurrent sur le traitement des boues - Impact réduit sur la retenue d'Avène
AUTIGNAC	1 500	Fosse et filtre à sable	Compost pour épandage	Taurou	mars 1977	O	Fonctionnement correct pour la station. Pertes de boues. Quelques dysfonctionnements engendrés par les effluents de l'abattoir de volailles.
MONS LA TRIVALLE TARASSAC	1 310	Lit bacterien plus filtre à sable	Compost pour épandage	Orb	mars 2000	O	
ROQUEBRUN	1 200	Lagunage		Orb	janv 1996	O	Bon fonctionnement. Par d'odeurs. Milieu recepteur peu affecté par le rejet.
ST GERVAIS SUR MARE	1 100	Lit Bacterien	Compost pour épandage	Mare	janv 2001	O	
LE POUJOL SUR ORB	1 100	Infiltration	Compost pour épandage	Orb	janv 1986	O	Refonte complète du système urgente. Impact en période de basses eaux.
CAUSSES ET VEYRAN	1 100	Lagunage	Épandage	Rieutord (infiltration)	janv 1975	O	Station en surcharge. Problèmes liés aux boues: départs au milieu naturel suite à l'intrusion d'eaux parasites; capacité de traitement insuffisante,
COURNIOU-CHEF LIEU	800	Boues activées		Salesse	janv 1979	O	Fonctionnement moyen, station vieillissante qui doit faire l'objet de travaux d'améliorations. Pertes de boues. Impact net en basses eaux : eutrophisation, colmatage du substrat
LA TOUR SUR ORB CENTRE	760	Filtre planté de roseaux		Orb	sept 2006	O	
CEBAZAN	650	Boues activées		Lirou	janv 1975	O	Fonctionnement insuffisant malgré exploitation sérieuse. Station dépassée. Grande quantité d'eaux claires parasites. Les eaux industrielles sont dorénavant rejetées en grande partie directement au milieu récepteur et ne transitent plus par la station. Nouvelle station prévue.
PREMIAN	600	Filtre planté de roseaux		Jaur	oct 2006	O	Première année plein de fonctionnement.
THEZAN LES BEZIERS LA MALHAUTE	550	Boues activées	Épandage	Orb	janv 1982	O	Station dépassée. Impact significatif sur l'Orb. Doit disparaître, les effluents seront dirigés vers Lignan-sur-Orb.
SAINT NAZAIRE DE LADAREZ	550	Lit Bacterien		R. de Landeyran	janv 1965	O	Exploitation optimale mais équipement vétuste, fonctionnement aléatoire
FAUGERES	500	Lit Bacterien		Libron via ruisseau la Rivière.	juil 1997	O	
CAZEDARNES-BOURG	400	Lagunage		Ronnel	janv 1998	O	Rejets conformes mais impacts sur le milieu (faible oxygénation) - pas sur l'Orb. Surcharge organique. La station doit être réhabilitée.
BERLOU	400	Lit Bacterien		Rieuberlou	déc 1997	O	Saturation organique ponctuelle (visite SATESE octobre 2008)
LES AIRES	400	Boues activées		Orb	mai 1978	N	Surcharge estivale, station vétuste, fonctionnement insuffisant, impact sur le milieu
COLOMBIERES SUR ORB ZONE NORD	300	Infiltration		Orb via Rau d'Albine	févr 1998	O	

Nom station (et éventuellement, autres communes raccordées)	Capacité (EH)	Dispositif de traitement	Destination des boues	Milieu de rejet	Date de mise en service	Conf. DERU 2009	Fonctionnement et commentaire
BABEAU BOULDOUX-BOURG	300	Lit Bacterien		Illouvre	juil 1997	O	Résultats moyennements satisfaisants. Faible impact. Conformité des rejets.
LA TOUR SUR ORB LA PLANE	260	Fosse et filtre à sable		Orb	janv 1999	O	
COURNIOU-MARTHOMIS	250	Fosse et filtre à sable		Salesse via Rau de Marthomis	janv 1996	O	Manque de moyens pour l'entretien et l'exploitation.
LA TOUR SUR ORB VEREILHES	250	Infiltration		Orb (infiltration)	déc 1993	O	Sous-dimensionnement. Impact très net en période d'étiage
VIEUSSAN	200	Fosse et filtre à sable		Orb	janv 2001	O	
ST MARTIN DE L'ARCON	200	Fosse et filtre à sable		Orb (infiltration)	janv 1994	O	La station n'est plus en mesure d'épurer correctement. L'effluent ne s'infiltré plus et se déverse dans le champ voisin. Risque de contaminaion bactériologique
LE PRADAL -BOURG	200	Fosse		Mare	avr 1981	O	En tête de fosse, quelques écoulements d'eaux usées se font directement vers le milieu récepteur sans passer par l'étage primaire
COMBES VILLAGE	180	Fosse et filtre à sable		Bitoulet (infiltration)	août 1999	O	Problème d'eaux parasites important.
CABREROLLES - LA LIQUIERE	180	Prétraitement		R. des Lentillères. Affluent du Taurou	août 1990	N	Traitement sommaire. Entretien correct (efforts réalisés). Rejets non conformes. Forte surcharge estivale. Pas d'impact perceptible.
SAINT Gervais sur Mare (Rongas)	150	Filtre planté de roseaux		Mare	oct 2006	O	
LE PRADAL -BLAQUIERE	150	Fosse et filtre à sable		Mare (infiltration)	sept 2002	O	Petite installation - Fonctionnement correct - Pas d'impacts perceptibles
ROQUEBRUN (Ceps)	150	Fosse et filtre à sable		Orb	janv 2002	O	Bon fonctionnement. Faible accumulation de boues (large dimensionnement)
ST GERVAIS SUR MARE - CASTANET	150	Fosse et filtre à sable		Mare (infiltration)	juil 2000	O	
SAINT JULIEN D'OLARGUES (MAUROUL)	150	Fosse et filtre à sable		R. de Mauroul	janv 1999		Station découverte et suivie à partir du 4 ^e trimestre 2008. Fonctionnement, entretien et exploitation corrects (SATESE). Pas d'impacts perceptibles.
COMBES ST VITAL	150	Lagunage		R. de St Vital. Affluent du Bitoulet	janv 1996	O	Bon entretien, fonctionnement acceptable. Impact limité sur le milieu (quelques algues vertes).
AVENE (Servies)	130	Filtre planté de roseaux		Orb	mai 2008	O	Impacts limités. Mise en eau courant 2008 - l'appréciation du fonctionnement nécessite plus de recul.
COURNIOU-SABO	130	Fosse et filtre à sable		Salesse	janv 1998	O	Fonctionnement insuffisant. Manque de moyens pour l'entretien et l'exploitation.
COURNIOU-PROUILHE	120	Fosse et filtre à sable		Salesse via Rau de Prouilhes	mars 1997	O	Fonctionnement insuffisant. Manque de moyens pour l'entretien et l'exploitation. Eaux parasites.
LUNAS-CAUNAS	120	Fosse et filtre à sable		Orb	juin 1996	O	La station est peu entretenue, l'exploitation est perfectible et le fonctionnement est très mauvais. Un projet de nouveau système d'assainissement est en cours.
DIO ET VALQUIERES-VERNAZOBRES	120	Fosse et filtre à sable		R. le Vernoubrel	oct 1993	O	Très mauvais. Manque de moyens.
DIO ET VALQUIERES-DIO	120	Fosse et filtre à sable		Vernoubrel via R. de Nombringuères	janv 1990	O	Fonctionnement très moyen mais impacts limités. Manque de moyens pour l'entretien et l'exploitation.
ROQUEREDONDE	115	Fosse et filtre à sable		Orb (infiltration)	juin 1991	N	Station vétuste, dysfonctionnements. Des déversements d'eaux usées au milieux récepteur sont devenus fréquents.
CESSENON/ORB (Lugné)	100	Filtre planté de roseaux		Orb	oct 2006	O	Station récente, fonctionnement satisfaisant
ST MARTIN DE L'ARCON POMAREDE	100	Fosse et filtre à sable		Orb (infiltration)	déc 2001	O	
RIOLS - BRETTE	100	Fosse et filtre à sable		Jaur	mai 2001	O	Petite installation - Fonctionnement correct - Pas d'impacts perceptibles
CARLENCAS ET LEVAS	100	Fosse et filtre à sable		Vernoubrel	juil 1999	O	Fonctionnement très moyen. Entretien et exploitation corrects. Forte surcharge organique. Pas d'impact.
VILLEMAGNE - CAMP ESPRIT	100	Infiltration		Mare (infiltration)	nov 1993	N	
ST GENIES DE VARENSAL	100	Fosse et filtre à sable		Mare (infiltration)	janv 1991	O	Surcharge hydraulique en période de pluies. Saturation organique ponctuelle (visite SATESE juillet 2008). Impact diffus
LE PRADAL -LES BOURDELLES	100	Fosse		Mare via Rieu Pourquoié	sept 1985	O	Petite installation - Fonctionnement correct - Pas d'impacts perceptibles
ST ETIENNE ESTRECHOUX-VERENOUX	90	Fosse et filtre à sable		Mare (infiltration)	janv 1997	O	Fonctionnement plutôt moyen. Entretien et exploitation en progrès.
SAINT JULIEN D'OLARGUES (Casta)	80	Fosse et lit bactérien		Jaur (infiltration)	janv 2002		Station découverte et suivie à partir du 4 ^e trimestre 2008. Fonctionnement, entretien et exploitation corrects (SATESE). Pas d'impacts perceptibles.
SAINT JULIEN D'OLARGUES (Horts)	80	Fosse et filtre à sable		Jaur	janv 1996		Station découverte et suivie à partir du 4 ^e trimestre 2008. Fonctionnement, entretien et exploitation juste acceptables (SATESE). Pas d'impacts perceptibles.
ST CHINIAN -TUDERY	70	Fosse et filtre à sable		Illouvre (indirect)	oct 2003	O	
AVENE-BRES	70	Fosse et filtre à sable		Orb	janv 1995	O	
LES AIRES MARGAL	70	Fosse et filtre à sable		Orb (infiltration)	sept 1994	O	Entretien et exploitation juste acceptables
ST CHINIAN-CASTELBOUZE	60	Fosse et filtre à sable		Ilouvre via R. de St Pierre	juin 1998	O	Petite installation - Fonctionnement correct - Pas d'impacts perceptibles
RIOLS -ARDOUANE	50	Fosse et filtre à sable		Jaur	avr 2004	O	Satisfaisant malgré quelques imperfections.
SAINT JULIEN D'OLARGUES (Auziale)	50	Fosse et filtre à sable		Jaur via R. de Castagnes	janv 2004		Station découverte et suivie à partir du 4 ^e trimestre 2008. Fonctionnement correct selon SATESE. L'entretien et l'exploitation à intensifier. Pas d'impacts perceptibles.
SAINT PONS DE THOMIERES (Combélaubert)	50	Fosse et filtre à sable		Salesse	janv 2000	O	
VIEUSSAN-BOISSEZON	50	Fosse et filtre à sable		Orb via ruisseau du Bac	févr 1997	O	
RIOLS-MEZOUILHAC	45	Fosse et filtre à sable		Jaur	mai 1994	O	Surcharge organique.
SAINT JULIEN D'OLARGUES (Vilaris)	45	Fosse		Jaur via R. de Castagnes	janv 1988		Station découverte et suivie à partir du 4 ^e trimestre 2008. Fonctionnement plutôt médiocre selon SATESE. L'entretien et l'exploitation semblent limité. Pas d'impacts perceptibles.
BABEAU BOULDOU CAUDURO	40	Fosse et filtre à sable		Vernazobre	janv 1995	O	Fonctionnement correct. Station sous-alimentée. Pas d'impact perceptible.
SAINT CHINIAN (Cazo)	30	Fosse et filtre à sable		Illouvre (indirect)	oct 2003	O	



Bon fonctionnement
Fonctionnement satisfaisant
Fonctionnement non satisfaisant

Remarque : Le fonctionnement des stations mises en eau en 2009 a été estimé satisfaisant bien que des résultats pour une année complète ne soient pas disponibles (Portiragnes, Bassan-Lieuran, Creissan)

ANNEXE 3

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON

ANNEXE 3 - QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES : SYNTHESE ET ALTERATIONS DECLASSANTES
(Données : Système d'Information sur l'Eau Rhône-Méditerranée, Conseil général Hérault)

Numéro station	Cours d'eau	Commune	Macropollution				Micropollution				IBGN				GFI			IBD			BACT			
			2005	2006	2007	2010	2005	2006	2007	2010	05	06	07	10	05	06	07	05	06	07	05	06	07	10
O01	ORB	CEILHES-ET-ROCOZELS			EPRV	NITR, ACID																		
O02	ORB	AVENE																						
6184800	ORB	LE BOUSQUET D'ORB				ACID		MPMI/eau	MPMI/bry-sed HAP/sed															
O03	ORB	LE BOUSQUET D'ORB				ACID																		
O04	ORB	LA TOUR SUR ORB				ACID																		
O05	ORB	HEREPIAN			TEMP, EPRV	ACID																		
M1	MARE	SAINT GERVAIS SUR MARE				ACID, EPRV																		
6184980	MARE	HEREPIAN				ACID		MPMI/sed HAP/sed, MPMI/eau	!!															
M2	MARE	HEREPIAN			(TEMP moy)																			
6185000	ORB	LE POUJOL SUR ORB					!!	MPMI/sed-eau, HAP/sed, eau																
O06	ORb	LE POUJOL SUR ORB			EPRV																			
O07	ORB	COLOMBIERES SUR ORB				ACID																		
J1	JOUR	RIOLS				PAES EPRV																		
J2	JOUR	SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN				PAES EPRV																		
6185900	JOUR	OLARGUES				TEMP, ACID		!!	HAP/eau															
J3	JOUR	LA TRIVALLE			EPRV																			
O08	ORB	VIEUSSAN				TEMP, ACID																		
O09	ORB	ROQUEBRUN			(TEMP moy)																			
V1	VERNAZOBRE	BABEAU-BOULDOUX			AZOT	ACID																		
V2	VERNAZOBRE	PRADES SUR VERNAZOBRE			AZOT	ACID																		
O10	ORB	CESSENON SUR ORB			TEMP, EPRV																			
6187100	ORB	CESSENON SUR ORB		MOOX, AZOT	MOOX, EPRV	PAES MOOX		MPMI, HAP																
T1	TAUROU	THEZAN LES BEZIER			MOOX, AZOT, PHOS, TEMP EPRV	MOOX, PHOS NITR AZOT, EPRV, TEMP																		
O11	ORB	LIGNAN			TEMP EPRV	TEMP																		
O12	ORB	TABARKA			TEMP EPRV	TEMP																		
L1	LIROU	CEBAZAN			MOOX, PHOS AZOT, TEMP	PAES AZOT, PHOS ACID, MOOX																		
L2	LIROU	PUISSERGUIER			MOOX, AZOT, PHOS TEMP, EPRV	MOOX, PHOS, EPRV AZOT ACID, NITR																		
6178014	LIROU	BEZIER		MINE NITR, PHOS MOOX, EPRV		PHOS, PAES AZOT, MOOX, NITR		PEST/eau, MPMI/sed-eau, HAP/eau	HAP/eau															
L3	LIROU	MAUREILHAN			PHOS TEMP, EPRV																			
6188500	ORB	VILLENEUVE LES BEZIER	MOOX, AZOT			TEMP ACID	MPMI/sed, PEST/eau HAP/sed	MPMI/sed, PEST/eau, HAP/eau-sed	PEST/eau, HAP/sed															
O13	ORB	VILLENEUVE LES BEZIER			TEMP EPRV																			
6189610	LIBRON	MAGALAS	MOOX																					
6189611	LIBRON	BOUJAN SUR LIBRON	MOOX PHOS																					
6188740	LIBRON	VIAS	PAES MOOX, TEMP, EPRV		PAES NITR, PHOS																			

Un double point d'exclamation (!!) signale que la qualité de synthèse a été évaluée à partir d'un faible nombre d'altérations.

Macropollution		Micropollution		Supports	Hydrobiologie	
MOOX : Matières organiques et oxydables	PAES : Particules en suspension	MPMI : Micropolluants minéraux			IBGN : Indice Biologique Global Normalisé	
AZOT : Matières azotées (hors nitrates)	TEMP : Température	PEST : Pesticides			GFI : Groupe Faunistique Indicateur	
NITR : Nitrates	ACID : Acidification	HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques			IBD : Indice Biologique Diatomées	
PHOS : Matières phosphorées	MINE : Minéralisation	PCB : Polychlorobiphényles			Bactériologie	
EPRV : Effets des proliférations végétales		MPOR : Autres micropolluants organiques			BACT : Micro-organismes	

Qualité de synthèse	
Très bonne	
Bonne	
Moyenne	
Médiocre	
Mauvaise	

ANNEXE 4

QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON

ANNEXE 4 - EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE (Données : ARS 34)

Milieu	Code site	Site	Commune	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	630	PLAN D'EAU DU BOULOC	CEILHES-ET-ROCOZELS	7C	6A	5A	5B	5A	5A	5B
ORB	440	TAILLEVENT	LUNAS	6D	6C	INT-5C	INT-5B	INT-5B	5B	5B
GRAVEZON	45	BAIGNADE DES CHUTES	LUNAS	6B	6B	6C	5B	5B	5B	6C
ORB	445	VEREILHES	LA TOUR-SUR-ORB	6D	6D	INT-5B	INT-5B	INT-6D	INT-5C	INT-B
	450	SAUT DE MIRANDE	LA TOUR-SUR-ORB	6D	6B	INT-5B	5B	6C	6C	5B
MARE	360	LE BAIN DE NAGE	ROSIS	6B	6B	5A	5B	5B		
	370	LE PONT DES TROIS DENTS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	/	/	/	INT-5B	INT-5B	INT-5C	INT-B
	372	BAIGNADE DE RONGAS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	/	/	/	INT-5B	INT-5C	INT-5B	INT-B
	385	PLAN D'EAU DU MOULIN	SAINT-ETIENNE-ESTRECHOUX	6B	6B	6C	5B	5B	5A	5B
	390	LA PAPETERIE	LA TOUR-SUR-ORB	6B	6B	5A	5A	5B	5B	5B
	395	PONT SAINT MEN	VILLEMAGNE - L'ARGENTIERE	6B	/	5B	5B	5B	5B	5B
ARLES	20	GORGES	COLOMBIERES-SUR-ORB	7C	6A	5A	5B	5A	5B	5B
HERIC	270	LES GORGES	MONS	6B	6B	5B	5A	5A	5B	5B
ORB	500	TARASSAC	MONS	7C	6B	5A	5A	5B	5B	5B
JAUR	290	SOURCE DU FREJO	OLARGUES	7C	6B	INT-5B	5B	5B	5B	6C
	300	LE BAOUS	OLARGUES	6D	6B	INT-5D	INT-5D	INT-5D	INT-5C	INT-B
ORB	508	PONT DE BOISSEZON	VIEUSSAN	7C	6B	5A	5B	5B	5B	5B
	520	BAIGNADE DE CEPS	ROQUEBRUN	7C	6B	5A	5A	5B	5A	5B
	530	BAIGNADE DU PONT	ROQUEBRUN	7C	6A	5A	5B	5B	5A	5B
	540	CAMPING MUNICIPAL	CESSENON	6B	6A	5A	5B	5B	5A	5B
	550	REALS	CESSENON	7C	6B	5B	6C	5A	5B	5B
MER	M005	MIMOSA-LES MONTILLES	VENDRES	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M007	LA PLAGE-MARINA	VENDRES	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M009	LES MOUETTES	VALRAS-PLAGE	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M010	LE CASINO	VALRAS-PLAGE	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M015	POSTE DE SECOURS CENTRAL	VALRAS-PLAGE	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M020	ALLEE DE GAULLE	VALRAS-PLAGE	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M027	LES TELLINES	VALRAS-PLAGE	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M030	SERIGNAN PLAGE NATURE	SERIGNAN	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M035	SERIGNAN PLAGE	SERIGNAN	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M040	LE BOSQUET	PORTIRAGNES	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M045	LA REDOUTE	PORTIRAGNES	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A
	M050	COTE OUEST	VIAS	10A	10A	10A	10A	10A	10A	10A

Le chiffre indique le nombre de suivis réalisés par la DDASS dans l'année, la lettre indique la qualité associée.

A	Bonne qualité
B	Qualité moyenne
C	Eau pouvant être momentanément polluée
D	Qualité mauvaise - Baignade interdite

INT = baignade interdite en cours de saison pour raison sanitaire



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron
Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34 500 BEZIERS